



Chemistry is our world, Responsibility is our way

Document de référence 2008



sommaire

	page		page
1 Personnes responsables	3	16 Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	96
2 Contrôleurs légaux des comptes	5	17 Salariés	103
3 Informations financières sélectionnées	7	18 Principaux actionnaires	113
4 Facteurs de risques	9	19 Opérations avec des apparentés	116
5 Informations concernant la Société	23		
6 Aperçu des activités – Informations générales sur nos produits et nos marchés	37	20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats	118
7 Organigramme	48	21 Informations complémentaires	222
8 Propriétés immobilières, usines et équipements	52	22 Contrats importants	233
9 Examen de la situation financière et du résultat	54	23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations	234
10 Trésorerie et capitaux	63	24 Documents accessibles au public	235
11 Recherche et Développement	68	25 Informations sur les participations	238
12 Informations sur les tendances	72	26 Liste des rapports	238
13 Prévisions ou estimations de bénéfices	73	27 Table de réconciliation	239
14 Organes d'administration et de Direction	74	28 Table des matières	241
15 Rémunération et avantages	89		



Société anonyme au capital de 1 213 044 816 euros
Siège social : Immeuble Cœur Défense, Tour A,
110, esplanade Charles de Gaulle – 92400 Courbevoie
352 170 161 R.C.S. Nanterre

Document de référence



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mars 2009 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès de Rhodia, Immeuble Cœur Défense, Tour A, 110, esplanade Charles de Gaulle – 92400 Courbevoie, sur le site Internet de Rhodia : <http://www.rhodia.com>, dans la rubrique Informations Réglementées notamment, et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org



Personnes responsables

sommaire

1.1	Responsable du document de référence 2008	3
1.2	Attestation du responsable du document de référence 2008 (contenant le rapport financier annuel)	4

➤ 1.1 Responsable du document de référence 2008

Jean-Pierre Clamadieu, Président-Directeur Général.



PERSONNES RESPONSABLES

Attestation du responsable du document de référence 2008

➤ 1.2 Attestation du responsable du document de référence 2008 (contenant le rapport financier annuel)

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Le document de référence incorpore par référence les informations financières historiques relatives aux exercices clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007, ainsi que les rapports y afférents établis par les contrôleurs légaux.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 établis selon les règles et principes du référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standard*) et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 figurent respectivement en pages 128 à 207 et en pages 208 à 235 du document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 mars 2007 sous le n° D.07-0257.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 établis selon les règles et principes du référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standard*) et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurent respectivement en pages 123 à 195 et en pages 196 à 224 du document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2008 sous le n° D.08-0182. »

Le Président-Directeur Général

Monsieur Jean-Pierre Clamadieu



Contrôleurs légaux des comptes

sommaire

2.1	Commissaires aux comptes titulaires	5
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	6
2.3	Évolutions anticipées	6

↗ 2.1 Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

représenté par Monsieur Christian Perrier

entré en fonction le 29 avril 2003 et dont le mandat se termine à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

KPMG S.A., membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Immeuble Le Palatin, 3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex

représenté par Monsieur Denis Marangé

entré en fonction le 16 mai 2008 et dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (il est précisé que cette nomination est intervenue au terme du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Salustro Reydel, membre de KPMG International depuis 2005, qui avait débuté le 22 mai 2002).



➤ 2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Yves Nicolas

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

entré en fonction le 29 avril 2003 et dont le mandat se termine à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Monsieur Jean-Paul Vellutini

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

entré en fonction le 16 mai 2008 et dont le mandat se termine à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

➤ 2.3 Évolutions anticipées

Comme indiqué ci-dessus, les mandats de Commissaire aux Comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit et de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Yves Nicolas arriveront à terme à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

En conséquence, il sera proposé lors de l'assemblée générale devant se tenir le 20 mai 2009 (sur 1^{ère} convocation) :

- le renouvellement de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- le renouvellement de Monsieur Yves Nicolas en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.



Informations financières sélectionnées

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008 (IFRS)

(millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2008	2007	2006*
Chiffre d'affaires	4 763	4 781	4 500
Autres produits de l'activité	550	463	430
Résultat opérationnel	309	422	323
Résultat des activités poursuivies	75	47	76
Résultats des activités abandonnées	32	84	(10)
Bénéfice de l'exercice	107	131	66
Revenant :			
Aux actionnaires de Rhodia S.A.	105	129	62
Aux intérêts minoritaires	2	2	4
Résultat de base par action (en euro)	1,05	1,29	0,62
Résultat dilué par action (en euro)	1,04	1,27	0,62

* Chiffres (non audités) retraités de la cession de l'activité Isocyanates finalisée en septembre 2008.

BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008 (IFRS)

(millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
Total des actifs non courants	2 155	2 363	2 471
Total des actifs courants	2 169	2 115	2 682
TOTALACTIF	4 324	4 478	5 153

(millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2008	2007	2006
Total des capitaux propres	(356)	(368)	(628)
Total des passifs non courants	3 117	3 219	3 630
Total des passifs courants	1 563	1 627	2 151
TOTAL PASSIF	4 324	4 478	5 153



TABLEAU CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2008 (IFRS)

(millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2008	2007	2006
Résultat de l'exercice revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	105	129	62
Flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle avant variation du besoin en fonds de roulement	375	413	244
Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	319	413	102
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(82)	(52)	(170)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(129)	(412)	(376)
Incidence de la variation des taux de change	(31)	(1)	(9)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	77	(52)	(453)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	415	467	920
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	492	415	467

AUTRES DONNÉES

(millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2008	2007	2006
EBITDA récurrent ⁽¹⁾	664	758	636
Free Cash Flow ⁽²⁾	37	161	(139)
Dette nette ⁽³⁾	1 311	1 484	1 949

(1) EBITDA récurrent défini comme étant le résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements et pertes de valeurs, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels.

(2) Le Free Cash Flow est calculé comme la différence entre, d'une part, les flux de trésorerie de l'activité opérationnelle avant appel de marges et hors dépenses de refinancement non récurrentes et, d'autre part, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de l'actif non courant.

(3) Définie comme la somme des dettes à long terme, des emprunts à court terme et de la portion courante des dettes à long terme moins la trésorerie et équivalents trésorerie, moins les autres actifs financiers courants.

* Chiffres (non audités) retraités de la cession de l'activité Isocyanates finalisée en septembre 2008.

4

Facteurs de risques

sommaire

4.1	Risques de l'émetteur	9
4.1.1	Risques relatifs aux marchés et aux activités de Rhodia	9
4.1.2	Risques industriels et environnementaux	12
4.1.3	Risques financiers	14
4.1.4	Risques relatifs aux marchés financiers	16
4.1.5	Risques juridiques et contractuels	16
4.2	Gestion des risques	17
4.2.1	Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	17
4.2.2	Gestion des risques industriels et environnementaux	19
4.3	Couverture de risques et assurances	21
4.3.1	Exposition à des risques d'exploitation contre lesquels les assurances prises peuvent ne pas être adéquates	21
4.3.2	Politique de couverture des risques industriels	21
4.3.3	Principaux programmes d'assurance mondiaux	21

Les informations communiquées ci-après intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent ne pas se révéler exactes.

Les risques présentés ci-dessous pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe ou le cours de ses actions. Certains autres risques non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par Rhodia pourraient également avoir de tels effets négatifs.

Des informations complémentaires sont présentées dans le rapport du Président requis aux termes de l'article L. 225-37 du Code de commerce et figurant au chapitre 16.5.1 du présent document de référence.

➤ 4.1 Risques de l'émetteur

4.1.1 RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS ET AUX ACTIVITÉS DE RHODIA

4.1.1.1 RISQUE LIÉ À L'EXISTENCE DE CYCLES DE MARCHÉ

Certains secteurs dans lesquels Rhodia intervient, notamment l'automobile, la grande consommation, le textile, l'électronique et la construction peuvent présenter un caractère cyclique, qui peut avoir, et dans le passé a eu un impact négatif sur ses résultats opérationnels et financiers.

À la suite de la forte accélération de la dégradation de l'environnement macroéconomique au quatrième trimestre 2008, Rhodia a subi une baisse importante de la demande sur plusieurs de ses marchés finaux. Le déstockage pratiqué par ses clients s'est généralisé à de nombreux secteurs, affectant en particulier les Entreprises Polyamide, Silcea et, dans une moindre mesure, Novacare. Les Entreprises Acetow, Energy Services et Éco Services ont, quant à elles, maintenu leur niveau de performance. Dans ce contexte, les Entreprises Polyamide, Silcea et Novacare ont enregistré des réductions importantes de volumes de, respectivement, (31) %, (23) % et (9) % au quatrième trimestre 2008 par rapport à la même période en 2007.

4

FACTEURS DE RISQUES

Risques de l'émetteur

La variabilité des prix et de la demande dans les secteurs d'activité concernés qui dépendent de facteurs externes à Rhodia tels que la conjoncture économique générale, l'activité des concurrents, les circonstances et événements internationaux, l'évolution des réglementations en France, aux États-Unis d'Amérique, en Chine et dans d'autres pays, pourrait faire subir à Rhodia des périodes de surcapacité, de baisse des prix ou volumes et de réduction de ses marges.

Pour faire face à de tels risques, le portefeuille de Rhodia est composé d'activités dans lesquelles le Groupe détient des positions fortes qui visent à lui permettre de bénéficier d'une meilleure résilience face à la variabilité de la demande et des prix. L'organisation du Groupe en Entreprises et en *Cash business units* par ligne de produits favorise par ailleurs une grande réactivité en cas de retournement de conjoncture. Enfin, le système de gestion adopté par le Groupe, qui comprend notamment la révision trimestrielle des prévisions et le suivi mensuel du réalisé, fournit un suivi à très court terme des performances économiques et la prise de décision rapide.

4.1.1.2 RISQUE CONCURRENCE

Bien que le degré d'exposition de Rhodia à la concurrence varie de façon significative selon les marchés sur lesquels il intervient, Rhodia doit faire face pour certains de ces marchés à une forte concurrence. La pression concurrentielle subie par Rhodia et ses produits pourrait s'exprimer comme suit : une forte concurrence sur les prix, du fait notamment de surcapacités, des prix inférieurs pratiqués par certains producteurs disposant d'une situation économique particulière et/ou d'opérations de regroupement entre concurrents ou entre clients. Une prolongation de la baisse significative de la demande enregistrée par certaines Entreprises au quatrième trimestre 2008 pourrait contribuer à engendrer une surcapacité dans certains secteurs d'activité de Rhodia et, éventuellement, induire une plus forte concurrence sur les prix. L'émergence de nouveaux produits et de nouvelles technologies développés par les concurrents de Rhodia peut, par ailleurs, affecter sa position concurrentielle sur ces marchés.

Les principaux concurrents de Rhodia sur les différents marchés sur lesquels il intervient sont précisés au chapitre 6 du présent document de référence.

Rhodia gère ce risque notamment à l'aide des quatre principaux leviers suivants :

- un portefeuille d'activités disposant de solides positions de leadership ;
- une politique d'amélioration continue de sa performance industrielle visant l'excellence opérationnelle en offrant aux clients de Rhodia les meilleurs produits, dans les meilleurs délais et aux meilleurs coûts. Cette politique repose sur deux programmes *World Class Manufacturing (WCM)* et *Six Sigma*. Compétitivité, amélioration continue, fiabilité des installations, qualité des produits et flexibilité sont les cinq axes du programme WCM qui s'est traduit par la mise en œuvre de méthodes et de formations appropriées dans les usines du Groupe. Le programme

Six Sigma assure pour sa part une culture de la variabilité et de la mesure de la performance ;

- la Recherche et le Développement qui visent à améliorer la compétitivité des procédés et à offrir aux clients de Rhodia les innovations répondant à leurs besoins propres, notamment dans les domaines qui contribuent à renforcer les positions de leadership du Groupe. Pour atteindre cet objectif, un comité en charge du marketing stratégique de l'innovation au sein de la Direction R&D a pour mission d'identifier les voies d'évolution des marchés les plus prometteurs, d'anticiper leurs besoins, de centrer la recherche sur des projets de nouveaux produits et solutions susceptibles d'y répondre et d'attribuer les ressources et les compétences qui permettront d'augmenter les chances de succès. Les orientations prises par ce comité en 2008 sont présentées au chapitre 11 du présent document de référence ;
- l'établissement de relations durables avec certains de ses clients afin de développer, en étroite collaboration avec ceux-ci, de nouveaux produits, correspondant parfaitement à leurs besoins.

4.1.1.3 RISQUE CLIENTS ET FOURNISSEURS

Les résultats de certaines des Entreprises de Rhodia dépendent substantiellement de relations contractuelles suivies avec certains de ses clients et fournisseurs.

Rhodia ne peut garantir que ses clients et ses fournisseurs poursuivront et renouvelleront ces relations contractuelles. Ceci pourrait affecter de manière négative le résultat opérationnel de Rhodia et sa situation financière. Afin de gérer ce risque, Rhodia vise à sécuriser une partie de ses ventes en concluant des contrats à long terme avec certains de ses clients, lorsque le marché et la relation le permettent.

Dans certains cas, des relations contractuelles n'existent qu'avec un nombre limité de clients et de fournisseurs. Compte tenu, toutefois, de la diversité de son portefeuille composé de six activités servant des marchés très diversifiés, Rhodia estime ne pas être dépendant au niveau Groupe d'un client qui pourrait avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité et les résultats du Groupe. En effet, les 30 premiers clients représentent au total moins de 30 % du chiffre d'affaires du Groupe, aucun d'entre eux ne dépassant 2,5 % du chiffre d'affaires annuel. Cependant, les ventes des Entreprises Acetow et Silcea reposent sur un nombre de clients très limité. En effet, les marchés du câble acétate pour filtres à cigarettes et de la silice pour pneumatiques sont fortement concentrés, tant au niveau des producteurs que des clients.

Dans le cas de certaines matières premières clés pour lesquelles le Groupe dépend de quelques fournisseurs importants, Rhodia a mis en place des plans de sécurisation afin de minimiser l'impact d'une limitation ou d'une interruption de l'approvisionnement.

Par ailleurs, notamment en ce qui concerne les fonctions Achats et Approvisionnement et Marketing et Ventes, des règles « Groupe » prévoient l'intérêt et la nécessité de formaliser et de suivre les

relations d'achat et de vente lorsque les engagements dépassent certains seuils définis en termes de durée et de montant.

Rhodia est également exposé à un risque de non-paiement de leurs créances par ses clients. Afin de pallier ce risque, Rhodia a mis en œuvre des procédures d'analyse du risque client, conduisant à la définition de lignes de crédit pour chaque client et à la réduction de son exposition financière. Par ailleurs, Rhodia a souscrit des polices d'assurance garantissant partiellement son chiffre d'affaires ; sa police d'assurance-crédit étant principalement utilisée pour couvrir les ventes export des filiales du Groupe.

4.1.1.4 RISQUE MATIÈRES PREMIÈRES ET ÉNERGIE

Les dépenses de matières premières et d'énergie, hors coûts d'emballage et de transport, se sont élevées à environ 2,2 milliards d'euros en 2008. Elles correspondent aux achats récurrents des principales matières premières et d'énergie du Groupe et se répartissent comme suit :

- 20 % pour l'énergie ;
- 24 % pour les matières premières dérivées du benzène ;
- 19 % pour les matières premières dérivées du gaz naturel ;
- 11 % pour les matières premières dérivées du naphta ;
- 26 % pour les autres matières premières.

Une part significative des coûts des matières premières est constituée de produits pétrochimiques, en particulier des dérivés du benzène. Rhodia est, par conséquent, indirectement exposé à la volatilité des cours du pétrole et/ou directement à l'évolution du prix du benzène. Rhodia est également exposé aux variations de prix d'autres matières premières, notamment le gaz naturel. Le maintien par Rhodia de ses marges opérationnelles dépend de sa capacité à répercuter les hausses du coût des matières premières sur les prix qu'il pratique.

Face à l'augmentation continue du coût des matières premières et de l'énergie en 2008 (soit au total une augmentation de 417 millions d'euros en 2008 par rapport à 2007 à structure et taux de conversion constants), Rhodia a poursuivi sa politique volontariste de hausse des prix de vente dans toutes ses activités. Les hausses des prix de vente, en devises locales, ont ainsi largement compensé la très forte augmentation du coût des matières premières et de l'énergie en 2008.

Dans le domaine de l'énergie, l'Entreprise Energy Services joue un rôle particulier et prépondérant. En effet, cette Entreprise a, notamment, pour objectif d'optimiser l'approvisionnement et la gestion des ressources énergétiques du Groupe dans un contexte de forte volatilité des marchés de l'énergie.

Des actions telles que l'optimisation du fonctionnement des cogénérations (outil industriel permettant de produire à la fois de

l'énergie thermique et de l'électricité grâce à des turbines à gaz) ou visant à améliorer l'efficacité énergétique dans les usines du Groupe sont poursuivies par Energy Services et ont généré d'importantes économies en 2008 (se reporter au chapitre 6.4 Aperçu des activités de Energy Services ci-après). Les économies sont calculées par différence entre les coûts historiques avant mise en œuvre des projets d'optimisation énergétique et les coûts constatés après la mise en œuvre de ces projets.

Enfin, via Energy Services, le Groupe fait partie du consortium Exeltium (composé d'industriels gros consommateurs d'électricité en France, que sont Arkema, Solvay, Arcelor, Rio Tinto-Alcan, Air Liquide) qui a signé un protocole d'accord en janvier 2007 avec Électricité de France (EDF) définissant les conditions d'un partenariat industriel et commercial à long terme. Ce protocole a reçu l'aval de la Commission européenne le 31 juillet 2008. L'objectif est de négocier un contrat définitif d'achat d'électricité long terme à des prix basés sur les coûts d'investissement nucléaire de EDF à partir de 2009.

Rhodia vise également à maîtriser ce risque par sa politique de gestion de ses relations avec ses fournisseurs (se reporter au chapitre 4.1.1.3 Risque clients et fournisseurs ci-dessus).

Se référer, pour obtenir une information plus détaillée, à la note 26.4 (Gestion du risque de variation du prix des commodités pétrolières) des États financiers figurant au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

4.1.1.5 RISQUE LIÉ AUX CERTIFIED EMISSION REDUCTIONS (CER)

La production et la commercialisation des CER contribuent significativement aux résultats et aux flux de trésorerie de Rhodia (se reporter au chapitre 6.4 Aperçu des activités de Energy Services ci-après).

Les résultats générés par l'activité CER dépendent, d'une part, de la capacité de Rhodia à réduire ses émissions de gaz à effet de serre afin d'obtenir des crédits d'émission et, d'autre part, de la capacité de Rhodia à commercialiser de façon satisfaisante ces CER sur les marchés.

Le marché et la valeur des CER sont affectés par des incertitudes concernant, notamment, les niveaux de l'offre et de la demande pour les crédits d'émission. Les variations de valeur des CER pourraient avoir un impact matériel pour le Groupe. Après avoir atteint un pic de 26 euros la tonne dans le courant du mois de juillet 2008, les prix des CER ont progressivement baissé suite à la dégradation de l'environnement macroéconomique mondial, pour atteindre moins de 10 euros la tonne en février 2009.

En 2008, les ventes de CER ont progressé de plus de 10 % par rapport à 2007 et généré 158 millions d'euros d'EBITDA récurrent en 2008 contre 135 millions d'euros en 2007.

4

FACTEURS DE RISQUES

Risques de l'émetteur

Le Groupe s'est associé à Société Générale Énergie (filiale à 100 % du groupe Société Générale) en vue de maximiser la valeur de ses CER. Rhodia a ainsi créé en juillet 2006 **orbeo**, une entreprise qu'il détient à part égale avec Société Générale Énergie. **orbeo** a été constituée en partie en vue de la commercialisation et la vente de CER.

Chaque société a apporté à **orbeo** l'exclusivité de ses activités de commercialisation de crédits d'émission carbone. Elle bénéficie de l'expérience et de la capacité de trading de crédits d'émission carbone de Société Générale Energy. **orbeo** est une entreprise d'investissement agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI). L'entreprise est active sur le marché des CER et a également assuré une partie des ventes à terme des CER de Rhodia. Dans ce contexte, Rhodia a consenti à **orbeo** une garantie d'un montant maximum de 200 millions d'euros pour couvrir les obligations de ses filiales découlant de leurs ventes de CER à **orbeo**.

L'exposition de Rhodia est limitée par des systèmes prudentiels mis en place au sein d'**orbeo**. En effet, les limites de risque sont revues régulièrement par le Conseil d'administration d'**orbeo** ; ces limites ainsi que les expositions mesurées sont analysées mensuellement par un Comité des Risques. Enfin, les *risk managers* des deux partenaires analysent les expositions journalières d'**orbeo** et reportent ces expositions au management d'**orbeo** et à la Direction des deux partenaires.

4.1.1.6 RISQUE PAYS

Rhodia est un Groupe international de sociétés exposé à la conjoncture économique, aux conditions et aux risques politiques et réglementaires spécifiques des pays dans lesquels il intervient. Hors Europe et Amérique du Nord, Rhodia opère également en Amérique latine et dans la région Asie Pacifique, zones à l'égard desquelles le Groupe a basé sa stratégie de croissance et qui représentent respectivement 15 % et 28 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2008. Cette stratégie amène le Groupe à saisir des opportunités de développement dans des marchés en croissance, notamment en Chine, en Corée du Sud et au Brésil. La présence du Groupe est ancienne dans certaines de ces zones d'intervention, notamment au Brésil, où Rhodia est installé depuis environ 90 ans et en Chine, pays dans lequel Rhodia s'est installé depuis une trentaine d'années, étant, à l'époque, l'un des premiers industriels occidentaux à le faire, et avant ses concurrents.

La présence du Groupe sur des marchés internationaux peut l'exposer à des risques tels qu'un changement brutal et significatif des réglementations, l'existence de perturbations politiques, financières et sociales, l'instabilité des taux de change, l'existence de procédures de contrôle des changes entraînant des difficultés pour le Groupe à rapatrier les devises locales ou à l'inverse à investir dans les pays concernés ou encore des difficultés à obtenir des financements locaux. La survenance de tels événements pourrait avoir des effets négatifs sur les résultats opérationnels et les résultats financiers de Rhodia.

Néanmoins, afin de limiter ou d'anticiper au mieux ces risques, la gestion des zones et des pays fait l'objet d'une organisation spécifique qui s'articule, pour chacune des 4 zones dans lesquelles Rhodia opère, autour de Directeurs de Zone, membres du Comité Exécutif, qui s'appuient sur des Délégués Pays dans les principaux pays dans lesquels le Groupe a une présence significative. Ces personnes ont pour mission de représenter et de défendre les intérêts de Rhodia auprès des pouvoirs publics locaux. Elles veillent en outre à aider les entités du Groupe présentes sur leur zone à anticiper au mieux et à respecter les contraintes particulières liées aux pays, aux situations, aux législations et réglementations locales. De plus, en cas de crise dans un pays ou une zone donnée, une procédure de gestion de crise existe. Elle permet, à l'initiative des responsables locaux, une remontée des informations et une gestion rapide de la crise intégrant, le cas échéant, la Direction de la Communication ou la Direction Générale. Cette procédure vise à prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts de Rhodia et de ses salariés. Elle est plus précisément décrite au chapitre 4.2.1.4 ci-dessous.

4.1.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Cette section présente les risques industriels et environnementaux liés aux activités de Rhodia. La gestion de ces risques est présentée au chapitre 4.2 du présent document de référence.

4.1.2.1 RISQUES INDUITS PAR LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE OU FUTURE

Les activités de Rhodia doivent respecter un ensemble de réglementations et de lois en constante évolution dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité. Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus sévères, qui ont notamment trait aux émissions dans l'air, dans l'eau, à l'utilisation et à la manipulation de substances dangereuses, au stockage et à l'élimination de substances dangereuses et de déchets, et à la réhabilitation des sites pollués. Notamment, les activités industrielles sont soumises à l'obtention préalable de permis ou de licences, dans la plupart des juridictions dans lesquelles Rhodia opère. En outre, les marchés sur lesquels Rhodia opère sont, pour la plupart, réglementés : biocides, contacts alimentaires, cosmétique, pharmaceutique, etc. En outre chaque zone géographique ou pays, notamment l'Europe, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Chine, dispose de sa propre réglementation en matière de produits chimiques.

Le respect de ces réglementations implique pour Rhodia des coûts réguliers et importants. Par ailleurs, le domaine d'activité dans lequel Rhodia opère comporte un risque important de mise en jeu de sa responsabilité, notamment en matière environnementale.

Rhodia travaille d'une part localement pour identifier les contraintes de chaque pays et, d'autre part, au niveau mondial avec son équipe d'experts scientifiques afin de satisfaire les exigences de ces réglementations.

Rhodia pourrait, en outre, devoir engager des dépenses importantes en cas d'adoption de nouvelles réglementations ou politiques gouvernementales, ou en cas de demandes nouvelles de la part des autorités compétentes. Des dépenses importantes pourraient, en particulier, être requises dans l'hypothèse où certaines matières, notamment des matières faiblement radioactives, à ce jour considérées comme en partie valorisables par le Groupe et actuellement entreposées sur le site de La Rochelle, seraient considérées, par l'administration, comme des déchets devant être transférés dans des centres de stockage externes spécialisés et réglementés.

Ces réglementations pourraient restreindre la capacité de Rhodia à modifier ou à étendre ses installations et à poursuivre sa production, et pourraient l'obliger à mettre en place des dispositifs coûteux de contrôle ou à engager de nouvelles dépenses importantes, comprenant notamment la réhabilitation de sites pollués. Le non-respect de ces réglementations pourrait entraîner des sanctions financières, pénales ou autres à l'encontre de Rhodia.

De plus, Rhodia pourrait être tenu responsable, en application de certaines lois, telle que la loi américaine *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act* (dite loi *Superfund*), pour la contribution aux frais de réhabilitation de sites ou installations exploités ou appartenant à des tiers et sur lesquels Rhodia a fait entreposer ou a éliminé ses déchets. Aux termes de ces lois, le propriétaire ou l'exploitant de sites pollués et le producteur de déchets envoyés vers ces sites pourraient être tenus solidairement responsables de la réhabilitation de tels sites, indépendamment de toute faute (se référer à la note 28.4 (Environnement) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence).

4.1.2.2 RISQUES INDUSTRIELS

Le domaine d'activité dans lequel Rhodia opère comporte un risque important de mise en jeu de sa responsabilité en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Rhodia exploite en particulier un certain nombre d'installations « Seveso », telles que définies par la directive du Conseil 96/82/CE, ou des installations similaires en dehors de l'Europe, où sont utilisées, stockées ou produites des substances dangereuses telles que du chlore, de l'ammoniac ou du phosgène, et qui sont susceptibles de présenter des risques importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement. En effet, la responsabilité de Rhodia a été et pourrait être engagée pour avoir causé des dommages aux personnes (résultant notamment de l'exposition à des substances dangereuses utilisées, produites ou éliminées par Rhodia ou situées sur ses sites) et aux biens, ou pour avoir porté atteinte aux ressources naturelles.

4.1.2.3 RISQUES LIÉS À LA DÉCOUVERTE DE POLLUTIONS HISTORIQUES

Les réglementations dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité concernent non seulement les activités et sites de Rhodia en exploitation, mais peuvent également concerner ses activités passées ou ses sites arrêtés ou cédés. Or un grand nombre des sites de production de Rhodia, actuels, anciens ou arrêtés, ont un long passé industriel. Ainsi, les sols et les eaux souterraines de certains sites ont été pollués dans le passé, et il est possible que d'autres pollutions soient découvertes sur ces sites ou sur d'autres dans le futur. Rhodia pourrait ainsi voir sa responsabilité engagée et être tenu d'engager d'importants frais en vue de la réhabilitation de ces sites et ce en raison d'éventuelles nouvelles obligations par rapport à celles existantes au 31 décembre 2008.

4.1.2.4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET PASSIFS ÉVENTUELS

La découverte de nouveaux faits, événements, circonstances ou conditions ainsi que d'autres événements, tels que des modifications des réglementations en vigueur, de leur interprétation ou des conditions de leur application, pourraient entraîner des coûts importants et des responsabilités accrues, ce qui pourrait affecter significativement l'activité, la situation financière ou le résultat opérationnel de Rhodia. Par exemple, les révisions en cours des directives européennes concernant les déchets et la pollution des sols pourraient conduire à une évolution des obligations de Rhodia dans ces domaines. À titre d'exemple, concernant la France, certaines dispositions du Code de l'environnement instaurées en 2005, pourraient entraîner des nouvelles dépenses pour le Groupe. Ainsi, les dispositions des articles R. 515-39 et suivants du Code de l'environnement relatives aux plans de prévention des risques instaurent la maîtrise de l'urbanisation autour des sites les plus dangereux. Un plan de prévention des risques technologiques devrait être mis en place pour environ huit des sites que Rhodia ou l'une de ses Entreprises exploite en France. En outre, les dispositions des articles R. 512-1 et suivants du Code de l'environnement prévoient de nouvelles procédures de mise en sécurité et réhabilitation d'un site lors de sa cessation d'activité. Ces dispositions pourraient dans certains cas générer des coûts supplémentaires, correspondant à des scénarios qui seraient le résultat d'un dialogue avec les autorités compétentes.

Le respect des réglementations relatives à la protection de l'environnement peut, en outre, contraindre Rhodia à limiter la modification ou le développement de ses installations, à arrêter certaines productions, à mettre en place des équipements anti-pollution ou à engager des dépenses importantes de réhabilitation, y compris au titre d'amendes et pénalités. Des passifs éventuels, estimés à environ 158 millions d'euros au 31 décembre 2007, ont été réestimés à environ 183 millions d'euros au 31 décembre 2008 (montant brut sans actualisation financière), augmentation essentiellement liée au site de La Rochelle (France). Les autres passifs éventuels concernent principalement les sites de Pont de

4

FACTEURS DE RISQUES

Risques de l'émetteur

Claix (France), Silver Bow et Freeport (États-Unis d'Amérique) et Cubatao (Brésil), au titre de l'obligation éventuelle de stockage ou de traitement des déchets ou matières hors site ainsi que du confinement éventuel d'une décharge interne en France. Aucune provision sur ces éléments n'a été constatée au 31 décembre 2008 en l'absence d'obligation actuelle à cette date (se référer à la note 28.4 (Environnement) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence).

4.1.2.5 RISQUES PRODUITS ET RISQUE LIÉ À LA MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN REGISTRATION, EVALUATION AND AUTHORISATION OF CHEMICALS (« REACH »)

En Europe, le règlement REACH (Règlement (CE) n° 1907/2006) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. Il vise à mettre en place un cadre réglementaire européen pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques. Sa mise en œuvre aura un impact financier pour Rhodia et pourrait avoir un impact sur sa capacité à commercialiser certains produits chimiques en Europe.

Rhodia s'est préparé activement depuis 5 ans à la mise en œuvre du règlement REACH. Au 1^{er} décembre 2008, le Groupe a préenregistré, conformément au règlement, 736 substances incluses dans les produits importés, fabriqués ou mis sur le marché européen par ses soins. En outre, Rhodia a préenregistré par précaution environ 100 substances incluses dans des matières premières. L'enregistrement de ces substances pourrait représenter environ 80 millions d'euros de dépenses de tests sur la période correspondant à la mise en œuvre du règlement, soit entre 2008 et 2018.

La Direction Achats de Rhodia, en liaison avec les unités opérationnelles, évalue les risques que pourrait induire cette réglementation pour ses fournitures de matières premières : utilisation non prévue par un fournisseur (équivalent à une interdiction d'usage ou à une nécessité d'enregistrement propre à Rhodia), arrêt de production d'un élément de la chaîne amont, non-enregistrement de la substance par un fournisseur non européen, etc. Environ 2 300 couples matières/fournisseurs ont ainsi été évalués.

Très tôt convaincue de la nécessité d'une réglementation en la matière, et fort d'une culture *Responsible Care* ancrée depuis des décennies, Rhodia a anticipé dès 2005 la mise en œuvre de REACH, et particulièrement son volet « Autorisation », à travers, notamment, *sa ligne rouge* sur les CMR (produits Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction), relative à la maîtrise des risques liés à la mise en œuvre et à la commercialisation de ces produits.

Le Groupe a mis en place une structure pour piloter la mise en œuvre de ce règlement. Elle regroupe, outre l'ensemble des *business unit*, les fonctions concernées (Achats, Systèmes d'Information, Juridique...). Un Directeur de Projet a été nommé fin 2007.

Le Groupe s'implique également aux côtés de la Commission européenne et de l'Agence Européenne des Produits Chimiques afin

de mettre à disposition de l'industrie dans son ensemble les outils, les guides et les procédures permettant d'atteindre les objectifs de REACH, en particulier en 2008, dans le groupe de travail pour l'élaboration du guide *European Chemical Industry Council (CEFIC)/ Conservation of Clean Air and Water in Europe (CONCAWE)* sur les « Intermédiaires strictement contrôlés ».

Par ailleurs, Rhodia contribue activement à la mise en œuvre de REACH par ses fournisseurs et clients en mettant à leur disposition les documents nécessaires pour l'enregistrement des substances fournies (rapport de sécurité chimique et évaluation des risques).

Le soutien accordé par Rhodia au programme de réglementation européenne REACH s'inscrit totalement dans l'engagement du Groupe en matière de Développement Durable et dans son profil de chimiste responsable.

4.1.2.6 RISQUES LIÉS AUX MALADIES PROFESSIONNELLES

Rhodia est aujourd'hui propriétaire et exploitant de sites ayant appartenu successivement à Stauffer Chemical Inc. et à Rhône-Poulenc, où de l'amiante était parfois utilisé comme isolant thermique des tuyaux et des chaudières. Toutefois, l'amiante n'était pas directement utilisé dans le processus de production. Par conséquent, Rhodia n'a été mis en cause que dans un nombre limité de litiges liés à l'exposition à l'amiante.

Deux sites de Rhodia en France, dont un a été cédé en 2008, ont été inscrits sur la liste officielle des établissements ayant fabriqué des matériaux contenant de l'amiante, susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, et Rhodia ne peut exclure que d'autres sites soient à l'avenir également inclus sur cette liste.

Au vu des maladies professionnelles « amiante » portées à sa connaissance, et bien qu'il ne soit pas possible d'estimer le passif pouvant résulter de toutes les plaintes qui pourraient être déposées contre Rhodia, Rhodia estime, sur la base des informations disponibles et de son expérience dans ce domaine, que son risque futur en matière de réclamations liées à l'exposition à l'amiante est limité.

4.1.3 RISQUES FINANCIERS

Pour une description complémentaire des risques relatifs aux marchés financiers exposés ci-après, on pourra également se reporter à la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés sur la Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

4.1.3.1 RESSOURCES FINANCIÈRES DE RHODIA

Au 31 décembre 2008, le niveau d'endettement financier net de Rhodia s'élève à 1 311 millions d'euros comparé à 1 484 millions

d'euros au 31 décembre 2007. Cette diminution de 173 millions d'euros provient notamment des éléments suivants : un *Free Cash Flow* ⁽¹⁾ positif s'élevant à 37 millions d'euros et des produits de cession d'un montant de 230 millions d'euros, diminués des dividendes distribués et d'autres éléments sans effet de trésorerie impactant le montant de la dette (conversion, comptabilisation de la composante dette de l'OCEANE).

Au 31 décembre 2008, Rhodia dispose de ressources de liquidité d'un montant de 1 036 millions d'euros (à comparer aux 959 millions d'euros au 31 décembre 2007) qui se décompose en 502 millions d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants liquides, et en une ligne de crédit syndiquée non utilisée d'un montant de 534 millions d'euros.

Compte tenu des refinancements effectués en 2006 et finalisés au cours de 2007, notamment la levée d'une dette obligataire (*Floating Rate Notes*) de 1 100 millions d'euros à échéance 2013 et d'une obligation convertible (OCEANE) de 595 millions d'euros à échéance 2014, Rhodia estime que ses besoins en liquidités seront satisfaits jusqu'à l'échéance de la ligne syndiquée en juin 2012.

En conséquence, le Groupe estime qu'il dispose d'une flexibilité financière suffisante pour faire face à ses engagements et besoins courants.

4.1.3.2 RESTRICTIONS IMPOSÉES AU TITRE DES LIGNES DE CRÉDIT ET DES AUTRES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR RHODIA

Rhodia est soumis à des restrictions imposées et au respect de certains ratios financiers au titre de lignes de crédit et autres emprunts contractés. Cependant les opérations de refinancement effectuées en 2006 et 2007, et notamment la renégociation du « RCF » (*Revolving Credit Facility*) ont permis un assouplissement sensible des restrictions imposées.

Le RCF (*Revolving Credit Facility*) et les autres emprunts existants, notamment l'emprunt obligataire FRN (*Floating Rate Notes*), qui sont décrits au chapitre 10.3 Financement et ressources de liquidités, contenaient au 31 décembre 2008, divers engagements limitant en particulier la capacité de Rhodia et de certaines de ses filiales à :

- émettre de nouveaux emprunts ;
- rembourser par anticipation certaines tranches de la dette ;
- verser des dividendes et procéder à des rachats ou à des annulations d'actions ;
- procéder à des investissements ;
- constituer ou modifier certaines sûretés ;
- effectuer des opérations de vente ou de crédit-bail ;

(1) Le *Free Cash Flow* est calculé comme la différence entre, d'une part, les flux de trésorerie de l'activité opérationnelle avant appel de marges et hors dépenses de refinancement non récurrentes et, d'autre part, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de l'actif non courant.

- modifier son domaine d'activité de manière substantielle ;
- consolider, fusionner ou vendre tout ou une partie significative de ses actifs.

Par ailleurs, la plupart des financements existants de Rhodia comportent des clauses de défaut croisées et/ou d'accélération d'exigibilité croisées, en vertu desquelles le défaut de paiement ou l'exigibilité anticipée d'une dette financière ou une défaillance sur un engagement financier peut déclencher le défaut ou l'accélération de l'exigibilité de tout ou d'une partie significative de la dette de Rhodia.

4.1.3.3 NOTATION DE LA DETTE

Certains des instruments de dette existants font l'objet d'une notation par les agences de notation indépendantes Moody's Investors Service et Standard & Poor's.

En 2008, Moody's Investors Service a maintenu sa note *Corporate Family Rating* au rang Ba3 et a passé en décembre la perspective de positive à stable. La dette senior non garantie et l'OCEANE conservent la note B1.

Standard & Poors a attribué la note BB (*perspective stable*) à Rhodia (*Corporate credit rating*) et la note BB aux dettes à long terme en avril 2008. Ces 2 notes étaient auparavant au rang BB-. En février 2009, Standard & Poors a revu la perspective de stable à négative.

Ces notations limitent l'accès de Rhodia au marché des billets de trésorerie.

4.1.3.4 CHARGES DE RETRAITES

Les engagements de Rhodia en matière de retraite et autres obligations assimilées ne sont pas intégralement financés.

Rhodia a des obligations vis-à-vis de ses salariés et retraités en matière de prestations de départ à la retraite et autres prestations de fin de contrat dans la majorité des pays où il est présent. Aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni, ces obligations résultent des contrats de travail, des régimes et plans de retraite ainsi que d'autres plans de prestations aux salariés, dont certains s'accompagnent d'une obligation d'affectation d'actifs en vue de financer ces prestations. En France, les indemnités de départ à la retraite et les compléments de retraite sont définis par des conventions collectives, des conventions internes et les dispositions légales françaises. Les dépenses de l'exercice sont financées à partir de la trésorerie existante. Il n'existe pas en France d'obligation légale imposant d'affecter des actifs distincts destinés à financer ces obligations. Au 31 décembre 2008, la valeur actuelle des obligations de Rhodia au titre des engagements contractés en matière de retraite en France s'élevait à 856 millions d'euros.

4

FACTEURS DE RISQUES

Risques de l'émetteur

L'évaluation des obligations de Rhodia est fondée sur des estimations de salaires en fin de carrière en utilisant certaines hypothèses actuarielles qui varient selon les pays, notamment s'agissant des taux d'actualisation, des taux à long terme de rentabilité attendue des fonds investis et également s'agissant des taux d'accroissement des niveaux d'indemnisation. Si les résultats effectifs, notamment les taux d'actualisation et/ou les taux de rentabilité des fonds investis, s'avéraient différents des hypothèses de Rhodia, ses engagements en matière de retraites et avantages assimilés seraient plus ou moins élevés et sa trésorerie serait favorablement ou défavorablement affectée par le financement de ces obligations.

Rhodia ne peut, par conséquent, garantir qu'il ne sera pas contraint d'effectuer des apports supplémentaires à l'avenir. De tels apports pourraient affecter négativement la situation financière et la liquidité de Rhodia. Concernant les plans de retraite étrangers, Rhodia estimait, au 31 décembre 2008, que la valeur actuelle des obligations de paiement au titre de ses engagements de retraite s'élevait à 1 241 millions d'euros (dont 149 millions d'euros relatifs à des pays qui, comme la France, n'imposent pas d'affecter des actifs distincts destinés à financer ces obligations) et la valeur de ses actifs affectés à ces plans à 946 millions d'euros. Se reporter à la note 27 (Retraite et avantages assimilés) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 ci-après.

4.1.4 RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS FINANCIERS

Pour une description des risques relatifs aux marchés financiers, se reporter à la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés sur la Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

Ne détenant pas, à la date du présent document de référence, de participations significatives dans d'autres sociétés cotées (un litige avec la SEBI étant décrit dans la Note 32 (Litiges) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence) Rhodia n'est pas exposé à un risque action à ce titre. Il ne souscrit, dans le cadre de la gestion courante de sa trésorerie, que des instruments monétaires qui ne sont pas soumis au risque action.

Les actifs des régimes de retraite sont investis en actions de sociétés cotées pour une part significative. La répartition figure dans la note 27 (Retraite et avantages assimilés) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 ci-après. Comme rappelé au sous-paragraphe 4.1.3.4 ci-dessus, la valorisation de ces actifs impacte le financement de ses obligations par le Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (résolution 12 approuvée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 16 mai 2008 et dont la mise en œuvre a été décidée par le Conseil d'administration réuni le 29 juillet 2008), Rhodia a acquis des actions propres pour couvrir des plans existants d'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales. Au 31 décembre 2008, Rhodia détenait 1 788 803 actions propres.

4.1.5 RISQUES JURIDIQUES ET CONTRACTUELS

4.1.5.1 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Rhodia fait l'objet de demandes et actions en justice dans le cadre de l'exercice normal de son activité, initiées principalement par les acquéreurs d'activités antérieurement cédées par Rhodia ou relatives à des réclamations environnementales ou à des actions en responsabilité civile du fait de produits chimiques commercialisés. Rhodia fait, par ailleurs, l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre de l'exercice normal de son activité et dont les plus significatives sont résumées dans la note 32 (Litiges) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

4.1.5.2 RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION LIÉE À LA LIBRE CONCURRENCE

Compte tenu de la forte concentration de certains de ses marchés, le Groupe ne peut exclure le risque de faire l'objet d'enquêtes relatives à des pratiques anticoncurrentielles de la part des autorités compétentes. Toutefois, Rhodia n'a aujourd'hui pas connaissance de telles pratiques ou de plaintes le concernant.

Dans ce contexte, le Groupe mène sa stratégie commerciale et industrielle avec la plus grande prudence afin de s'assurer que ses salariés ne se livrent pas à des pratiques anticoncurrentielles (abus de position dominante, entente avec d'autres acteurs du marché, etc.). Différents outils et moyens ont été mis en place pour sensibiliser les salariés du Groupe à ces risques :

- la Politique de Comportement du Groupe, faisant l'objet d'une mise à jour régulière, énonce les règles générales et les principes de comportement à adopter et à respecter par tout salarié du Groupe en la matière ;
- des communications, formations et sensibilisations sont organisées régulièrement par rapport aux règles de comportement à adopter.

4.1.5.3 RISQUE BREVETS

En 2008, Rhodia a déposé 98 demandes de brevets portant sur une gamme étendue de produits et de procédés, qui viennent enrichir son portefeuille mondial de marques et de brevets déjà significatif. En fonction de ses besoins d'exploitation, le Groupe peut également être amené à acquérir des licences de brevets ou à les concéder. L'ensemble des brevets et des marques du Groupe constitue un patrimoine essentiel pour son activité.

Toutefois, la perte isolée d'un quelconque de ses droits de brevet ou de marque relatif à un produit ou à un procédé ne saurait affecter significativement les résultats de Rhodia, sa situation financière ou sa trésorerie.

4.1.5.4 RISQUE SOCIÉTÉS COMMUNES

Plusieurs Entreprises de Rhodia sont soumises à des risques liés aux opérations qu'elles conduisent à travers des sociétés communes dans lesquelles Rhodia détient une participation qui ne lui confère pas le contrôle exclusif. Certaines sont également des clients et/ou des fournisseurs importants de Rhodia. Une liste de ces sociétés communes consolidées par Rhodia figure dans la note 37 (Liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2008) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

Conformément aux contrats et accords régissant le contrôle et le financement de ces entités, certaines questions stratégiques, concernant notamment les nouveaux financements, les dépenses d'investissement, l'approbation des plans d'exploitation, le moment et le montant des distributions de dividendes, nécessitent l'accord de leurs associés. Il existe un risque de désaccord ou de blocage parmi les associés de ces sociétés communes. Il se peut également que des décisions contraires aux intérêts de Rhodia soient prises. Par ailleurs, les investissements de Rhodia dans ces sociétés communes, de manière générale ou en raison des accords avec leurs associés, peuvent lui imposer d'effectuer de nouvelles dépenses d'investissement, ou de procéder à la vente ou à l'achat de holdings. Rhodia estime que ces pactes comportent des clauses standard et conformes à la pratique en matière de contrats internationaux et droits des affaires et des sociétés. Ainsi, à ce jour, Rhodia n'est pas minoritaire dans le capital de ses coentreprises significatives ainsi que dans les organes de Direction de ces dernières. Par ailleurs, en cas de blocage dans le processus décisionnel au sein de ces coentreprises, les pactes d'actionnaires liant Rhodia prévoient, dans la majorité des cas, des clauses de *deadlock* visant à permettre de mettre fin à ces situations de blocage.

4.1.5.5 RISQUE DE DÉFAILLANCE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Si le système de contrôle interne relatif à la collecte des informations financières s'avérait défaillant, Rhodia pourrait ne pas être en mesure de fournir des résultats financiers exacts ou d'empêcher des fraudes.

Rhodia a conçu et continue de concevoir ses systèmes de contrôle interne dans l'idée de pouvoir disposer d'un niveau raisonnable d'assurance quant au fait que (1) ses transactions sont dûment autorisées ; (2) ses actifs sont protégés contre des usages impropres ou non autorisés ; (3) ses transactions sont effectivement enregistrées et traduites par des écritures appropriées avec pour objectif de préparer ses états financiers en conformité avec les principes comptables applicables. Ces systèmes de contrôle interne sont conçus en utilisant à la fois des ressources internes, des consultants externes, et le cas échéant avec certains des partenaires de Rhodia au sein de sociétés communes.

Tout système de contrôle, aussi performant et efficace soit-il, ne peut apporter qu'une assurance raisonnable et en aucun cas absolue quant à la réalisation des objectifs qu'il poursuit. Par ailleurs, la conception d'un système de contrôle, quel qu'il soit, se base, au moins partiellement, sur certains présupposés relatifs à la probabilité qu'un événement futur intervienne réellement. Du fait de ces limitations, et d'autres, inhérentes aux systèmes de contrôle, il ne peut y avoir de garantie absolue permettant de conclure qu'un système de contrôle, quel qu'il soit, permettra d'atteindre les objectifs fixés indépendamment d'événements futurs parfois imprévisibles à ce jour.

Le système de contrôle interne est décrit dans le rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce qui est présenté au chapitre 16.5.1 du présent document de référence.

➤ 4.2 Gestion des risques

4.2.1 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Rhodia dispose d'une organisation matricielle caractérisée par un mode de fonctionnement transversal qui vise à renforcer la performance managériale tout en intégrant les engagements du Groupe en matière de Développement Durable ainsi que les exigences attendues d'une société cotée en Bourse en matière de

gouvernance d'entreprise. Cette organisation s'articule autour de quatre pôles :

- des Entreprises à vocation mondiale qui sont responsables de leurs résultats. Elles bénéficient d'une large autonomie dans la gestion de leurs activités opérationnelles et d'une pleine responsabilité dans les domaines de la Stratégie, du Marketing & Ventes, de l'Industriel, de l'Innovation et de la *Supply Chain* ;

4

FACTEURS DE RISQUES

Gestion des risques

- des Fonctions supports (Finance, Juridique, Achats & Approvisionnement, Systèmes d'Information, Ressources Humaines, Communication, Recherche & Développement, Industriel) organisées en Services Partagés qui définissent les processus et apportent leur appui aux Entreprises ;
- des zones géographiques (Amérique du Nord, Amérique latine et Asie Pacifique) supervisées chacune par un Directeur de Zone, dont la mission est de faciliter la mise en œuvre des politiques et pratiques du Groupe, veiller à l'application de l'ensemble des législations et réglementations locales et assurer directement ou indirectement la représentation de Rhodia au Conseil d'administration des entités locales et des coentreprises ;
- le Comité de Direction Générale qui supervise les Entreprises et les Fonctions, définit et met en œuvre la stratégie et les politiques du Groupe.

Les procédures de contrôle interne significatives en vigueur dans le Groupe Rhodia sont décrites dans le rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et figurant au chapitre 16.5.1 du présent document de référence.

Les principaux outils de la gestion des risques sont décrits ci-dessous.

4.2.1.1 MANAGEMENT BOOK

Le dispositif de gestion des risques de Rhodia est cohérent avec son organisation. Ainsi, il n'existe pas au sein de Rhodia un responsable unique de gestion des risques mais chaque Directeur Général d'Entreprise, Directeur de Fonction ou encore responsable d'une Zone géographique est responsable de la gestion des risques relevant de son périmètre.

Dix processus sont présentés au sein du *Management Book* de Rhodia, et, pour chacun de ces dix processus, une description des risques fonctionnels auxquels ils pourraient avoir à faire face, est présentée. Ces dix processus sont les suivants :

- le système Spring, processus dynamique de prévisions de gestion ;
- Marketing & Ventes ;
- Industriel ;
- Finance ;
- Juridique ;
- Systèmes d'Information ;
- Achats & Approvisionnement ;
- Ressources Humaines ;
- Communication & Affaires Publiques ;
- Recherche & Développement.

Des ajustements prenant en compte les évolutions du Groupe ont été apportés au document. Cette nouvelle version du *Management Book* validée par la Direction Générale a été diffusée courant 2008.

La conception, les évolutions, la diffusion et le contrôle de chaque processus sont de la responsabilité d'un expert au plus haut niveau du Groupe, nommé *Corporate Process Owner* (CPO), membre du Comité de Direction Générale ou du Comité Exécutif. Le CPO a pleine autorité sur les décisions qui concernent son domaine d'expertise. Il est le garant de l'application des sous processus et du contrôle interne du processus dont il est responsable. Les CPO sont relayés par un réseau d'experts internes, les *Corporate Process Expert* (CPE), responsables des sous-processus clés.

Pour chaque processus sont décrits les objectifs à atteindre, les sous-processus, les risques liés au processus, les *lignes rouges* et les règles à respecter, le(s) référentiel(s) d'audit et/ou les instances en charge du contrôle interne.

Les *lignes rouges* sont les règles absolues qui doivent être appliquées dans n'importe quelle circonstance afin de limiter l'exposition du Groupe à des risques majeurs. Elles définissent les limites de l'autonomie des managers. Elles impliquent des sanctions si elles ne sont pas respectées, la responsabilité de la sanction incombant au Comité de Direction Générale.

De plus, un ensemble de règles complémentaires correspondant à des bonnes pratiques est défini pour chaque Fonction. Leur application a pour objectif d'améliorer la discipline ou l'alignement des pratiques à chaque niveau de l'organisation. Les Fonctions ont la charge de faire connaître ces règles et de les faire respecter. La non-application de ces règles peut entraîner des sanctions prises par le CPO concerné en concertation avec sa hiérarchie.

4.2.1.2 POLITIQUE DE COMPORTEMENT

Ce dispositif de gestion des risques est complété par une Politique de Comportement qui définit les principes de comportement individuel à adopter dans la diversité des situations concrètes de la vie professionnelle quotidienne. Celle-ci vise à prévenir certains risques juridiques auxquels les salariés de Rhodia peuvent être confrontés et, à ce titre, évolue selon l'environnement industriel et réglementaire du Groupe. Les enjeux, recommandations et interdictions relatifs aux domaines suivants sont ainsi présentés dans un document disponible en français et en anglais sur le site intranet du Groupe : délits d'initiés/achat et vente d'actions (et autres instruments financiers), protection des informations sensibles, protection de la personne morale, conflits d'intérêts, utilisation des systèmes d'information, respect de la libre concurrence, bonnes pratiques commerciales, prévention du risque de corruption (offre de cadeaux - invitations - financements), influence responsable. Elle fait l'objet d'adaptations régulières.

Le non-respect de la Politique de Comportement de Rhodia par un salarié peut se traduire par des sanctions à son encontre.

4.2.1.3 DROIT D'INTERPELLATION

Le droit d'interpellation, mis en place par Rhodia en juillet 2005, est un dispositif complémentaire permettant à chaque salarié dans le monde, de façon anonyme ou non, d'exercer son droit d'interpellation (*whistleblowing*) et de signaler tout manquement aux règles comptables et financières ou tout fait mettant en cause l'intérêt vital du Groupe ou l'intégrité physique ou morale de ses employés, à un comité de déontologie, par courrier ou par courriel. Dans le respect de la confidentialité, le comité de déontologie, composé de 5 salariés du Groupe, instruit les interpellations reçues avant de transmettre les dossiers recevables à la Direction Générale qui doit décider des éventuelles mesures à prendre. Les orientations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) ont été analysées et prises en compte dans la mise en œuvre de ce dispositif.

4.2.1.4 LA GESTION DE CRISE

Une crise est définie comme tout événement, avéré ou supposé, susceptible d'altérer par ses effets potentiels ou sa couverture médiatique, l'image et les intérêts stratégiques de Rhodia vis-à-vis de ses clients, du personnel, des actionnaires ou du grand public. Cet événement peut être d'ordre industriel, commercial, logistique, juridique, financier, politique ou social.

La procédure de gestion de crise de Rhodia a pour objectif de faire remonter et partager l'information d'une situation potentielle de crise, d'identifier les responsabilités pour la gestion de cette situation, de garantir la réactivité des décisions et d'assurer une communication efficace des différentes entités du Groupe Rhodia vis-à-vis des publics internes et externes.

La crise est gérée par des cellules de crise au plus près des faits et des acteurs impliqués, par les Responsables des Sites, Entreprises, entités commerciales, fonctions *Corporate*, pays ou zones concernés.

4.2.1.5 GESTION DES FRAUDES

Rhodia a construit un plan de prévention des fraudes qui doit permettre de prévenir et de détecter les fraudes. Pour une bonne part, il est une structuration d'actions déjà mises en place ou initiées au sein du Groupe et il s'appuie sur les principaux outils véhiculant la culture de contrôle interne du Groupe. Dans l'environnement prévention des fraudes, il convient particulièrement de mentionner :

- le *Management Book* ;
- la Politique de Comportement ;
- la Charte d'éthique des responsables financiers ;
- la procédure de droit d'interpellation (*whistleblowing*) ;
- la procédure de remontée et de suivi des fraudes ;
- plus généralement l'ensemble des corps de règles, procédures et contrôles ;
- le rôle des Directions du contrôle interne et de l'Audit Interne.

Les principaux référentiels mentionnés ci-dessus sont présentés dans le présent chapitre 4.2.1 ainsi que dans le rapport du Président du Conseil d'administration, prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et figurant au chapitre 16.5.1 du présent document de référence.

En 2006, la réalisation d'une cartographie des risques de fraude avait permis la formalisation d'un Plan Anti-Fraude. Ce dispositif, présenté en 2007 au Comité d'Audit, puis communiqué aux instances dirigeantes du Groupe (Comité Exécutif et Comités de Direction des Entreprises, Fonctions et Zones), a été revu et amélioré en 2008.

Des actions de sensibilisation des différents acteurs aux bonnes pratiques sont, par ailleurs, régulièrement menées en collaboration avec l'Audit Interne, soit dans le cadre de sessions dédiées, soit par le biais de la lettre d'information *Rhodia News* diffusée en interne, à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

En outre, une procédure demande aux principaux responsables de la fonction Finance de veiller à ce que tout cas de fraude soit remonté, à l'aide d'un formulaire approprié, au Contrôleur Financier Groupe et au Directeur de l'Audit Interne. Le Comité d'Audit est régulièrement tenu informé des fraudes signalées et du suivi des actions engagées.

4.2.2 GESTION DES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Maîtriser ses risques industriels et prendre en compte les conséquences environnementales de ses activités figurent parmi les engagements de Rhodia en matière de Développement Durable. La démarche de Développement Durable de Rhodia, présentée au chapitre 5.3 du présent document de référence, apporte des informations complémentaires, notamment les principales réalisations de l'année 2008 en vue d'améliorer de façon continue la maîtrise de ses risques industriels et environnementaux.

4.2.2.1 SYSTÈME DE GESTION

La maîtrise des risques industriels et environnementaux implique de les identifier et de les hiérarchiser, afin de mettre en place les mesures de prévention et de protection nécessaires en s'appuyant sur des études systématiques des procédés, des installations et des postes de travail.

Rhodia a développé son propre système de gestion de la sécurité et de l'environnement, SIMSER+, incluant les exigences des normes ISO 14000 ou OSHA 18000 et les principales réglementations internationales. Ce système, ou sa version simplifiée pour les petits sites (Règles et Recommandations Rhodia/3RHSE), est appliqué sur l'ensemble des sites de Rhodia dans le monde.

Selon ce système, chaque site doit être audité tous les trois ans. Par ailleurs, toutes les installations et procédés font l'objet d'une étude de sécurité adaptée à leurs risques. Ces études doivent être révisées tous les 5 ans à la lumière de l'évolution des réglementations et des

4

FACTEURS DE RISQUES

Gestion des risques

connaissances scientifiques et techniques, des méthodes d'analyse et d'outils de modélisation des impacts.

Tout événement significatif relatif à une installation justifie par ailleurs la réalisation ou la révision de ces études sans attendre ce délai. Rhodia dispose, pour réaliser ces études, de méthodes reconnues et d'un réseau d'experts confirmés. Un soin particulier est apporté aux sites Seveso « seuils hauts » (tels que définis par la directive européenne 96/80/CE du 9 décembre 1996, dite directive « Seveso » et qui comprennent des installations susceptibles de présenter, par danger d'explosion ou d'émanation de produits nocifs, des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement), ou équivalents, pour les sites hors Europe, soit 25 sites à périmètre historique⁽²⁾ (un site étant défini comme la localisation géographique pouvant appartenir à ou être exploité par plusieurs filiales du Groupe Rhodia) au niveau mondial (12 en Europe dont 8 en France). Ces études de sécurité permettent d'identifier les dangers, qu'ils soient de type physique ou chimique, et d'évaluer les risques en tenant compte des facteurs d'occurrence d'accidents et des cibles potentielles. Elles permettent de classer les risques en trois catégories. L'objectif de Rhodia est d'éliminer les risques les plus élevés dans l'année suivant leur identification.

Par ailleurs, Rhodia favorise l'échange d'expériences entre ses sites, qui disposent pour la plupart de systèmes de collecte des incidents. Une lettre mensuelle « Sécurité des procédés » permet de développer ces échanges.

4.2.2.2 COOPÉRATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ET LA COMMUNAUTÉ

Rhodia poursuit, à travers l'Union des Industries Chimiques (UIC) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), sa coopération avec les pouvoirs publics concernant notamment la mise en œuvre des décrets d'application de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 sur les risques industriels, et en particulier s'agissant de la maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risque et de la réhabilitation des sites pollués. Rhodia participe à la communication de ces informations par l'intermédiaire des CLIC (Comités Locaux d'Information et de Consultation). Rhodia met en œuvre avec la procédure DRC 40 une méthodologie reconnue par l'INERIS.

Au niveau européen, Rhodia est engagé dans les *Strategy Implementation Groups (Stakeholders Dialogue, Responsible Care® et Climate Change)* de l'*European Chemical Industry Council (CEFIC)* qui travaillent à la mise en œuvre de principes visant à promouvoir la transparence et le dialogue entre les industriels de la chimie européenne et leurs parties prenantes ainsi que la sécurité, la santé des personnes, le respect de l'environnement et la réduction de l'impact des gaz à effet de serre sur le climat de la planète.

4.2.2.3 POLITIQUE INTERNE DE MAÎTRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS

En outre, la politique du Groupe intègre la prévention des risques professionnels dans sa démarche Sécurité.

La signature en novembre 2006 de la *Responsible Care Global Charter* renforce l'engagement *Responsible Care* (Engagement de progrès) mis en œuvre depuis plus de trente ans. Cette politique de maîtrise des risques est l'un des trois piliers de la politique de Développement Durable du Groupe et se traduit par une amélioration continue des performances. Ainsi qu'en témoignent les taux de fréquence d'accidents du travail, 2008 a été marquée par la poursuite de l'amélioration des résultats comme indiqué au chapitre 17.1.2 ci-après.

4.2.2.4 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET CONSTITUTION DE PROVISIONS SUR LA BASE DES DONNÉES DISPONIBLES

Comme par le passé, Rhodia a l'intention de continuer à investir chaque année afin d'être en conformité avec les réglementations, normes et standards en vigueur. Compte tenu des informations disponibles à l'heure actuelle, des dépenses d'investissements ont été prévues en vue de la réalisation de projets d'amélioration en matière d'environnement. De même, Rhodia évalue de manière régulière l'ensemble de ses passifs environnementaux et les moyens de les traiter. Rhodia comptabilise des provisions pour risques environnementaux lorsqu'il y a une obligation légale, contractuelle ou implicite de le faire, dès lors qu'il est probable qu'ils se réalisent et que cela se traduise par une sortie de ressources et que cette dernière peut, dès à présent, être estimée de manière fiable. Rhodia évalue ces provisions au mieux de sa connaissance des réglementations applicables, de la nature et de l'étendue des pollutions, des techniques de réhabilitation, de l'échéancier des dépenses et des autres informations disponibles.

Au 31 décembre 2008, les provisions constituées par Rhodia en vue de dépenses de passif environnemental (études, surveillance de sols et d'eaux souterraines, projets de réalisation et exploitation de dispositifs de réhabilitation) s'élèvent à 196 millions d'euros, contre 203 millions d'euros en 2007 et 207 millions d'euros en 2006 (se référer à la note 28 (Provisions) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence).

Compte tenu des informations disponibles actuellement et des provisions constituées pour les problèmes environnementaux par Rhodia, les obligations actuelles du Groupe de se conformer aux réglementations environnementales et d'entreprendre des travaux de réhabilitation ne devraient pas avoir un impact négatif significatif sur ses opérations et ses revenus futurs.

(2) Le périmètre historique étant défini comme le périmètre au 31 décembre de chaque année.

➤ 4.3 Couverture de risques et assurances

4.3.1 EXPOSITION À DES RISQUES D'EXPLOITATION CONTRE LESQUELS LES ASSURANCES PRISES PEUVENT NE PAS ÊTRE ADÉQUATES

Rhodia met en œuvre des quantités importantes de substances potentiellement dangereuses, qui nécessitent d'être manipulées avec précaution. Rhodia a une très bonne connaissance des risques liés à son activité et fait ses meilleurs efforts pour les maîtriser. Cependant, en cas de survenance d'un accident majeur, les résultats de Rhodia pourraient s'en trouver significativement affectés. C'est pourquoi Rhodia a transféré une partie de ces risques à des assureurs en souscrivant des polices, classiques dans ce métier.

Toutefois Rhodia ne peut garantir que ces couvertures :

- sont exhaustives : certaines assurances dans l'industrie chimique ont pu ne pas être proposées ou bien l'être à des conditions prohibitives ;
- sont suffisantes : sinistre dépassant les plafonds de couverture ;
- pourront être maintenues à l'identique à l'avenir : évolution défavorable de la sinistralité et du marché de l'assurance conduisant à une envolée des coûts.

4.3.2 POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES INDUSTRIELS

Après les avoir analysés, Rhodia gère ses risques industriels en s'appuyant d'abord sur une politique globale de prévention. Dans ce cadre, Rhodia a mis en place, avec ses assureurs, un important programme global de prévention/protection des risques industriels. Ce programme s'appuie sur l'organisation de visites qui sont faites chaque année par des experts de l'assureur, visant (i) à évaluer les changements intervenus sur un site et les actions correctives menées depuis la précédente visite et (ii) à émettre de nouvelles recommandations entrant dans un processus d'amélioration continue. Par ailleurs, l'ensemble des conclusions relatives à ces visites fait l'objet d'un bilan annuel entre Rhodia et ses assureurs.

Des programmes d'assurance mondiaux complètent cette politique de maîtrise des risques. En vue à la fois de minimiser les primes versées aux assureurs et de donner une forte incitation à la prévention, tous les programmes d'assurances comportent des franchises relativement élevées.

Le Groupe Rhodia ne transfère au marché de l'assurance que les sinistres catastrophiques.

Au-delà des franchises d'assurance supportées par chacune des sociétés opérationnelles, le Groupe a mis en place un système de rétentions :

- rétention directe pour les sinistres de responsabilité ;
- rétention assumée au niveau central par le biais de sociétés captives de réassurance consolidées qui supportent la charge des sinistres dommages.

4.3.3 PRINCIPAUX PROGRAMMES D'ASSURANCE MONDIAUX

La description ci-dessous des principaux programmes d'assurance souscrits par Rhodia est nécessairement partielle et incomplète en vue de respecter des impératifs de confidentialité et de protéger la compétitivité de Rhodia :

- le programme Dommage absorbe la majorité des coûts (primes d'assurance et programme de prévention). Il est complété par une couverture des pertes d'exploitation consécutives aussi bien aux risques classiques d'incendie/explosion qu'aux bris de machines et événements naturels. Les montants garantis sont cohérents avec les analyses de risque. La plupart des sites industriels sont actuellement couverts par une police mère ayant une limite de 300 millions d'euros par sinistre. Les sites les plus importants bénéficient d'une couverture supplémentaire pouvant aller jusqu'à 800 millions d'euros, en ligne avec les analyses des sinistres maximums possibles ;
- les assurances touchant à la Responsabilité comprennent :
 - le programme de Responsabilité civile qui couvre à la fois les responsabilités liées à l'exploitation et celles du fait des produits livrés,
 - le programme de Responsabilité des *Directors and Officers*,
 - des garanties spéciales touchant à l'environnement,

Rhodia estime que le montant des garanties souscrites est conforme aux pratiques de marché.
- le programme Transport, avec une limite de 15 millions d'euros souscrite sur le marché de l'assurance (sans participation de la captive) couvre les biens sous la garde de Rhodia, en transit ou en stockage chez des tiers.

Le Groupe a mis en place des programmes mondiaux pour apporter à l'ensemble de ses filiales des couvertures d'assurances adaptées aux risques majeurs et avec un panel d'assureurs satisfaisant aux critères les plus sévères en termes de solvabilité. Plus de 85 % des primes correspondent à ces programmes. Cependant, pour des raisons légales ou économiques, certains pays n'adhèrent pas aux



FACTEURS DE RISQUES

Couverture de risques et assurances

programmes mondiaux. Dans ce cas, les garanties sont relayées partout où nécessaire par des polices locales émises soit par les représentants des assureurs leader des programmes soit pour les pays à statut particulier par des assureurs locaux de premier plan.

Pour l'ensemble des programmes mondiaux énumérés ci-dessus, le montant global des primes d'assurance était d'environ 21 millions d'euros en 2007. Profitant de la baisse du marché, Rhodia a pu

réduire ce montant à 18 millions d'euros en 2008 tout en améliorant certaines conditions. Ces primes sont payées à des assureurs et réassureurs indépendants du Groupe.

Le renouvellement au 1^{er} janvier 2009 des couvertures Dommage/ Pertes d'exploitation, d'une part, et Responsabilité civile générale et Produits, d'autre part, a été réalisé dans de bonnes conditions, avec une amélioration de la qualité des couvertures.



Informations concernant la Société

sommaire

5.1	Histoire et évolution de la Société	23
5.1.1	Dénomination de la Société	23
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	23
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	23
5.1.4	Siège social – Réglementation – Forme juridique	24
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de la Société	24
5.2	Investissements	25
5.2.1	Principaux investissements de la Société durant les périodes couvertes par les informations financières historiques	25
5.2.2	Investissements en cours	25
5.2.3	Investissements futurs	25
5.3	Engagements externes et politique de Développement Durable	26
5.3.1	Développement Durable	26
5.3.2	Les engagements de Rhodia à l'égard de l'environnement	28
5.3.3	Les responsabilités de Rhodia à l'égard des communautés locales	32
5.4	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes sur le calcul des indicateurs environnement et sécurité présentés dans le document de référence 2008 du Groupe Rhodia	35

➤ 5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ

La dénomination de la Société est Rhodia.

5.1.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 352170161. Son code APE est 6420Z.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

La Société a été constituée le 22 septembre 1989, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 21 septembre 2088, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Les origines de la Société remontent au XIX^e siècle, et plus précisément à deux sociétés chimiques, Société Chimique des Usines du Rhône et l'Entreprise de Produits Chimiques Étienne Poulenc, qui, en 1928, ont fusionné pour donner naissance à la Société Rhône-Poulenc. Au cours des années, Rhône-Poulenc s'est développé dans les secteurs du polyamide, du polyester et des sciences de la vie, et a réalisé d'importantes acquisitions dans l'industrie chimique. Durant les années 1990, Rhône-Poulenc a recentré sa stratégie sur les sciences de la vie et les chimies de spécialité.



INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Histoire et évolution de la Société

L'organisation et la dénomination actuelles de Rhodia datent du 1^{er} janvier 1998 et résultent d'une série d'opérations de restructuration conduites par Rhône-Poulenc et ses filiales.

Rhodia est devenu une société cotée le 25 juin 1998, lorsque 32,7 % de la participation de Rhône-Poulenc dans son capital social ont été vendus au public. En octobre 1999, Rhône-Poulenc a cédé sa participation restante dans le capital social de Rhodia, soit 67,3 %, par, d'une part, la cession de 39,1 % du capital social de la Société, et, d'autre part, par l'émission d'obligations convertibles en actions représentant 25,9 % du capital social de celle-ci. En décembre 2002, Rhône-Poulenc, alors devenu Aventis, a procédé au rachat anticipé de ces obligations et à leur annulation (la participation d'Aventis dans le capital de Rhodia ressortant en conséquence au 31 décembre 2002 à 25,2 %). Le 2 mai 2003, Aventis a diminué sa participation dans le capital de la Société de 25,2 % à 15,3 % au titre d'un contrat d'achat et de cession conclu avec Crédit Lyonnais (désormais le Crédit Agricole) et portant sur 17,8 millions d'actions de la Société, représentant alors 40 % de la participation d'Aventis dans celle-ci. Sanofi-Aventis a déclaré avoir cédé, le 17 octobre 2006, la totalité de sa participation dans Rhodia.

5.1.4 SIÈGE SOCIAL – RÉGLEMENTATION – FORME JURIDIQUE

Le siège social de la Société est situé Immeuble Cœur Défense – Tour A, 110, esplanade Charles de Gaulle – 92400 Courbevoie.

Le numéro de téléphone de la Société est le + 33 (0)1 53 56 64 64.

Rhodia est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

5.1.5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

En dehors des informations contenues au chapitre 9 ci-dessous, les événements importants survenus dans le développement des activités de Rhodia depuis le 31 décembre 2008 sont :

- le 12 janvier 2009, Rhodia a signé un accord pour l'acquisition de McIntyre Group Ltd, une société de chimie produisant des tensio-actifs de spécialités pour la cosmétique, employant 200 personnes et ayant réalisé, en 2008, un chiffre d'affaires estimé à 146 millions de dollars. L'acquisition de la société McIntyre par Rhodia a été réalisée le 27 février 2009.

➤ 5.2 Investissements

5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DURANT LES PÉRIODES COUVERTES PAR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Il est renvoyé à la note 3.1 (Information par secteur d'activité) de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence pour des informations sectorielles sur les investissements réalisés par Rhodia au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à la Note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés en pages 147 et suivantes du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.08-0182 pour des informations sectorielles sur les investissements réalisés par Rhodia au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et à la Note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en pages 144 et suivantes du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.07-0257 pour des informations sectorielles sur les investissements réalisés par Rhodia au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

5.2.2 INVESTISSEMENTS EN COURS

Les dépenses d'investissements (qui comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et les acquisitions d'autres éléments de l'actif non courant) se sont élevées à 282 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Ces dépenses d'investissements se sont principalement concrétisées par des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 241 millions d'euros. Les acquisitions d'autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 41 millions d'euros et concernent les acquisitions et mises en service de logiciels et les coûts de développement.

51 % de l'ensemble des dépenses d'investissements concernent des actifs situés en Europe. Ce chiffre comprend notamment les investissements en matière de systèmes d'information engagés en Europe mais déployés au niveau mondial et les investissements en matière de R&D (pour une information détaillée, se reporter à

la note 3.2 (Information par zone géographique) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence).

Les dépenses d'investissements, en 2008, se répartissent comme suit :

➤ environ la moitié est consacrée au développement des activités du Groupe.

Les projets en Asie et en Amérique latine représentent 57 % de ces dépenses de développement, dont les principaux sont :

- la construction d'une nouvelle unité de production de silices de haute performance à Qingdao (Chine) ;
- la construction d'une nouvelle unité de production de tensioactifs à Roha (Inde) ;
- l'augmentation de la capacité de l'unité de production de phénols (Brésil).

Le principal projet nord-américain concerne la mise en conformité et l'augmentation de capacité de régénération d'acide sulfurique sur le site de Houston (États-Unis).

En Europe, le principal projet concerne l'augmentation de capacité de production d'ADN sur le site de Chalampé (France) ;

➤ l'autre moitié concerne des investissements réalisés afin de maintenir les actifs de production du Groupe.

Par ailleurs, le 27 février 2009, Rhodia a finalisé l'acquisition de la société McIntyre. Cette acquisition a représenté une dépense d'investissement de 100 millions de dollars environ.

Les autres investissements réalisés depuis le 31 décembre 2008 visent à maintenir les actifs de production du Groupe.

5.2.3 INVESTISSEMENTS FUTURS

En 2009, Rhodia prévoit une gestion très sélective de ses dépenses d'investissements avec un objectif se situant entre 180 et 200 millions d'euros.



INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Engagements externes et politique de Développement Durable

➤ 5.3 Engagements externes et politique de Développement Durable

Le Groupe Rhodia considère sa démarche de long terme visant à un Développement Durable et à la prise en compte des conséquences environnementales de ses activités comme fondamentale. Cette démarche est présentée ci-dessous. On pourra, par ailleurs, se reporter au chapitre 17.1 du présent document de référence pour la prise en compte par Rhodia des conséquences sociales de ses activités.

En ce qui concerne la Société cotée Rhodia S.A. prise individuellement en tant que holding financière (détentriche directement et indirectement de la totalité des participations formant le Groupe Rhodia), son activité propre n'est pas susceptible d'entraîner des conséquences sociales et environnementales notables. Elle n'exploite pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles.

5.3.1 DÉVELOPPEMENT DURABLE

La performance globale d'une entreprise est le résultat conjugué de ses succès techniques, organisationnels, commerciaux et de son aptitude à la responsabilité sociale et environnementale. Cette compréhension guide la démarche de Développement Durable du Groupe.

Engagée dès 2000, dans le prolongement de la politique initiée il y a plus de 20 ans en matière d'hygiène, sécurité, environnement, et dotée depuis 2003 d'une Direction dédiée, la démarche Développement Durable du Groupe est aujourd'hui un des piliers de l'identité de Rhodia.

Cette démarche s'appuie sur *Rhodia Way*, le référentiel de responsabilités de Rhodia, structuré par parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, investisseurs, environnement et communautés). Son déploiement depuis 2007, marque une étape significative dans l'engagement Développement Durable du Groupe.

Cet outil permet aux managers des différentes Fonctions et Entreprises d'auto-évaluer les performances de leur propre entité en matière de responsabilité sociale et environnementale, d'en repérer

les limites et de définir les améliorations à apporter dans un esprit de progrès continu.

Intégré aux processus managériaux, le référentiel *Rhodia Way* vise à relever le niveau général de responsabilité des pratiques du Groupe au travers d'une dynamique de dialogue impliquant le plus largement possible l'ensemble des personnels et associant chaque fois que nécessaire les parties prenantes externes concernées.

Le deuxième cycle d'autoévaluation mené sur l'année 2008 a concerné 100 % des entités cibles du Groupe (sites industriels, business units, centres de recherche, Fonction Achats, Direction Finance, Direction Juridique et Affaires Publiques), représentant 92 % des effectifs. Chacune d'elles a ainsi tracé son profil de responsabilité et défini un plan de progrès. L'état d'avancement de ces plans sera analysé lors de la prochaine évaluation, planifiée pour décembre 2009.

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'exercice 2008, le Groupe a décidé de faire vérifier par PricewaterhouseCoopers son reporting *Responsible Care* (RC) conjointement avec celui afférent au référentiel de Développement Durable *Rhodia Way*. Le processus de reporting des données *Responsible Care* étant mature au sein du Groupe et son contrôle interne bien structuré (procédure DRC 06), il a été décidé de limiter l'étendue des contrôles de PricewaterhouseCoopers, ce qui explique l'émission d'un rapport d'assurance modérée en 2008 alors qu'un rapport d'assurance raisonnable était émis antérieurement (se reporter au chapitre 5.4 du présent document de référence).

5.3.1.1 DES ENGAGEMENTS EXTERNES TRADUISANT L'AMBITION DE RHODIA

Les engagements pris par Rhodia avec des partenaires externes ont pour ambition de renforcer et d'orienter les objectifs de progrès du Groupe. Ces engagements volontaires vont au-delà de simples déclarations d'intention et s'accompagnent de mesures des progrès effectués.

5.3.1.2 PRINCIPAUX ACCORDS

1997	Signature de « l'engagement de progrès de l'industrie chimique », initiative sectorielle internationalement connue sous le nom <i>Responsible Care</i> ® qui vise à promouvoir le respect de l'environnement, la sécurité, la santé des personnes.
2002	Engagement du Groupe, dans le cadre de l'Association des Entreprises pour la Réduction de l'Effet de Serre (AERES), à réduire de 30 % ses émissions de gaz à effet de serre en France pour la période 1990-2010.
2003	Adhésion au Pacte mondial de l'ONU.
2004	Signature de la Charte de la diversité en France.
2005	Signature de l'accord mondial de Responsabilité sociale et environnementale avec l'ICEM (<i>International Federation of Chemical, Energy, Mine and General Workers Unions</i>).
2006	Signature de la <i>Responsible Care</i> ® <i>Global Charter</i> . Initiative mondiale de l'industrie Chimique (<i>International Council of Chemical Associations</i>), la Charte Globale de l'Engagement pour le Progrès a pour objet d'aller au-delà des principes de <i>Responsible Care</i> ® en matière de santé, de sécurité et de performances environnementales. L'amélioration de la gestion du cycle des produits (<i>Product Stewardship</i>), une plus grande transparence vis-à-vis des parties prenantes, ainsi que l'évaluation et la publication des performances environnementales sont parmi les critères clés de cette charte qui constitue les conditions d'une chimie responsable.
2007	1 ^{re} mission d'évaluation en Chine validant la bonne application, sur le terrain, de l'accord mondial ICEM. Reconduction de l'accord avec l'ICEM pour une période de 3 ans après actualisation du texte et intégration à la démarche Rhodia Way.
2008	2 ^e mission d'évaluation de l'application de l'accord ICEM au Brésil.

5.3.1.3 UN ENGAGEMENT MONDIAL DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe Rhodia a conclu, le 1^{er} février 2005, avec la plus importante fédération syndicale internationale (ICEM) un accord mondial de Responsabilité sociale et environnementale. Ce texte s'applique à l'ensemble des salariés du Groupe partout dans le monde.

Premier du genre dans la chimie, cet accord permet d'organiser un cadre de dialogue permanent, pour le respect des standards sociaux internationaux et d'un ensemble d'engagements propres à Rhodia, couvrant les domaines de :

- la santé et la sécurité ;
- la mobilité et l'employabilité ;
- la protection sociale ;
- les relations fournisseurs et sous-traitants ;
- la maîtrise des risques et le respect de l'environnement ;
- le dialogue social ;
- le dialogue civil ;
- le droit d'interpellation.

En 2006, le premier bilan réalisé avec l'ICEM a souligné la réalisation des engagements pris pour assurer l'information sur cet accord :

- traduction du texte dans les cinq langues principales du Groupe ;

- mise à disposition du texte sur le site intranet ;
- information du Comité de Groupe ;
- information du Comité d'Entreprise Européen.

En 2007, la première mission d'évaluation a été menée en Chine par une délégation composée de membres de l'ICEM et de la Direction Générale du Groupe. La visite de deux sites et la rencontre avec leur management ainsi que des représentants des salariés ont permis d'établir la bonne application de l'accord.

Les bilans annuels successifs ainsi que les conclusions de la mission d'évaluation menée en Chine ont été présentés aux instances représentatives des salariés du Groupe (Comité d'Entreprise Européen).

Rhodia et l'ICEM ont reconduit, début 2008, l'accord arrivé à échéance et ce pour une nouvelle période de trois ans. Le texte actualisé et renforcé est à présent partie intégrante de la démarche Rhodia Way.

Fin 2008, une nouvelle délégation représentant l'ICEM et la Direction Générale Rhodia a mené une deuxième mission d'évaluation au Brésil comprenant visite des installations et rencontre avec le management, les salariés et leurs représentants. Cette visite de terrain a, notamment, permis aux représentants de l'ICEM d'enquêter sur le taux de fréquence des accidents, les niveaux de rémunération, la politique de formation, le taux de féminisation de l'encadrement, le contrôle des fournisseurs et des sous-traitants, le dialogue social.



INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Engagements externes et politique de Développement Durable

5.3.1.4 UNE POLITIQUE HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Rhodia, conformément à son engagement initial *Responsible Care*® de 1997, qui a été renouvelé en 2006 avec la *Responsible Care*® *Global Charter*, a mis en place une politique de progrès continu en matière d'hygiène, de sécurité des personnes et des biens, d'environnement, de transport, de sûreté et de sécurité produit, reposant sur un système de management de ces domaines.

Rhodia a développé son propre système pour gérer la sécurité de ses employés et de ses sites, et la réduction de ses impacts sur l'environnement (SIMSER+ : système intégrant le management de la sécurité, de l'environnement, de l'hygiène industrielle et du transport propre à Rhodia pour les sites de plus de 100 personnes, et 3RHSE – règles et recommandations Rhodia en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement – pour les sites de moins de 100 personnes). Ce système a été certifié en 2005 par le cabinet DP2i comme conforme au référentiel OHSAS 18001 et, pour ce qui concerne l'environnement, est identique à la norme ISO 14001.

Avec un taux de *reporting* de 100 %, la prise en compte du *Responsible Care*® *Global Charter* est confirmée par l'ensemble des entités Rhodia de par le monde.

Avec 100 % de ses sites audités selon ses référentiels (3RHSE et/ou SIMSER+) depuis moins de 3 ans⁽³⁾, Rhodia réalise une excellente performance.

Le taux de fonctions évaluées depuis moins de 5 ans en termes de risques santé et sécurité se maintient à un excellent niveau en 2008 avec une réalisation à 91 %.

Les investissements du Groupe au niveau mondial pour les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement se sont élevés en 2008 à 52,8 millions d'euros dont 16,1 pour la sécurité et l'hygiène et 36,7 pour l'environnement.

5.3.2 LES ENGAGEMENTS DE RHODIA À L'ÉGARD DE L'ENVIRONNEMENT

La politique de Rhodia en matière environnementale et les objectifs associés reposent sur trois axes :

- promouvoir la gestion environnementale ;
- préserver les ressources naturelles ;
- limiter les impacts sur l'environnement et préserver la biodiversité.

5.3.2.1 PROMOUVOIR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

Rhodia utilise son propre système de management en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (SIMSER+), système conforme à la norme ISO 14001 sur la partie environnement.

(3) Parmi les sites ayant l'obligation de réaliser des audits selon les procédures internes applicables au Groupe.

(4) Le périmètre actuel au 31 décembre 2008 correspond à l'ensemble des sites appartenant totalement ou partiellement (selon la procédure interne Rhodia DRC 06) au Groupe au 31 décembre 2008.

Les analyses reposent sur une identification rigoureuse des dangers et une évaluation précise des risques et des impacts potentiels des activités du Groupe sur l'environnement. En 2008, 86 % des installations ont fait l'objet d'une étude environnementale adaptée, réalisée ou revue depuis moins de 5 ans, à comparer à un taux de 80 % en 2006 et de 90 % en 2007.

Des études régulières de conformité des sites du Groupe, donnant lieu à des actions correctives de mise à niveau, sont effectuées, et une veille réglementaire permet d'orienter les études nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences.

En 2007, un *reporting* des accidents/incidents ayant un impact sur l'environnement (perte de confinement, rejets dans l'eau, l'air et les sols), a été mis en place mondialement et un indicateur de maîtrise environnementale illustrant ces accidents a été construit. Cet indicateur et les plans d'action associés permettent aux sites d'améliorer la maîtrise de leurs rejets et émissions.

Les incidents et accidents avec impact sur l'environnement ont diminué de 21 % en 2008 par rapport à 2007. Les accidents les plus significatifs ont fait l'objet d'actions correctives.

5.3.2.2 PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES

Les données ci-après sont à périmètre actuel⁽⁴⁾ à fin décembre 2008 et les évolutions présentées se rapportent aux données des années antérieures, retraitées au périmètre du 31 décembre 2008.

Prélèvements d'eau

Les prélèvements en eaux de surface et eaux souterraines, utilisées principalement pour le refroidissement des installations, sont en baisse en 2008 (- 3,4 % par rapport à 2007). Cette baisse se fait principalement sur les prélèvements d'eaux de surface et dans une moindre mesure sur les prélèvements en nappes souterraines.

La consommation d'eau potable est également mieux maîtrisée sur l'année 2008, avec une baisse de 1,7 % par rapport à 2007.

L'inventaire des sites de Rhodia présents sur zone à stress hydrique a été réalisé et une cartographie de leurs prélèvements et consommations a été effectuée.

Consommations d'énergie

Energy Services est l'Entreprise du Groupe chargée de la gestion de l'approvisionnement et de la production d'énergies, ainsi que de la gestion des émissions de gaz à effet de serre.

Energy Services gère les achats d'énergie pour le compte du Groupe et de tiers, dont 55 % de gaz naturel et 30 % d'électricité. En France, l'Entreprise est le deuxième acheteur industriel de gaz et se classe parmi les dix plus gros acheteurs d'électricité.

La mission d'Energy Services est également d'optimiser les actifs de production d'énergie du Groupe. Dans ce cadre, l'Entreprise a déployé des actions d'efficacité énergétique portant sur

l'amélioration du fonctionnement des installations de cogénération (outils industriels permettant de produire à la fois de l'énergie thermique et de l'électricité grâce à des turbines à gaz) ainsi que sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de CO₂, grâce à l'optimisation des productions, distributions et consommations d'utilités (telles que celles relatives à la vapeur, l'électricité, le gaz, les fluides thermiques ou l'air comprimé) au sein des procédés industriels. D'importantes économies ont ainsi été réalisées en 2008.

Par ailleurs, Energy Services est un membre fondateur d'Exeltium, le consortium d'industriels électro-intensifs français d'achat d'électricité en France. L'objectif de ce consortium est de s'approvisionner, à partir de 2009, à des prix basés sur les coûts d'investissement nucléaire via un contrat d'achat d'électricité à long terme (se reporter au chapitre 6.4 du présent document de référence).

Déchets

Recyclage, réutilisation et valorisation thermique sont les techniques déployées sur les sites du Groupe.

La généralisation du tri sélectif sur l'ensemble des sites industriels et des centres de recherche de Rhodia se poursuit afin de permettre la réutilisation d'une partie des matières premières et emballages.

En outre, 67 % des déchets incinérés en 2008 l'ont été avec valorisation thermique.

5.3.2.3 RÉDUIRE LES IMPACTS DES ACTIVITÉS DE RHODIA SUR L'AIR ET L'EAU

Les évolutions présentées dans cette partie se rapportent aux données des années antérieures, retraitées au périmètre du 31 décembre 2008.

Rejets atmosphériques

Les émissions atmosphériques font l'objet d'évolutions réglementaires et les exigences en la matière sont désormais plus élevées et plus contrôlées. Ces émissions concernent bien évidemment l'aspect changement climatique avec les rejets de gaz à effet de serre mais aussi l'aspect santé-environnement avec les rejets de composés organiques volatils (COV), d'oxydes d'azote (NOx) et d'oxydes de soufre (SOx).

Depuis 2007, les émissions indirectes de CO₂ liées aux achats d'électricité sont retraitées par application de coefficients d'émissions nationaux à la place du coefficient mondial adopté par Rhodia. Les émissions totales de gaz à effet de serre du Groupe en 2008, après retraitement, sont de l'ordre de 6,3 millions de tonnes équivalent CO₂ contre 7,9 millions de tonnes en 2007.

En 2008, Rhodia a encore réalisé une réduction très significative de ses émissions de gaz à effet de serre. Sans prise en compte du retraitement sur l'électricité, les émissions totales du Groupe s'établissent en 2008 à environ 6,9 millions de tonnes en équivalent CO₂ contre 8,4 millions de tonnes en 2007, soit une baisse de

17,6 % par rapport à 2007. Rhodia a monétisé une partie de ses réductions sous la forme de vente de crédits carbone (CER⁽⁵⁾) en provenance des projets de Mécanisme de Développement Propre (MDP) réalisés sur les sites d'Onsan en Corée du Sud et de Paulinia au Brésil.

En matière de **COV** (composés organiques volatils), les rejets totaux se stabilisent en 2008 après une baisse totale d'environ 17 % depuis 2005. Les baisses enregistrées sur plusieurs sites (Santo André (Brésil), Freiburg (Allemagne), Saint Fons et Salindres (France)) sont neutralisées par des données résultant de la réalisation de bilans plus exhaustifs, notamment sur certains sites français pour la réalisation des bilans de fonctionnement réglementaires.

Les **rejets d'oxydes de soufre (SOx)** ont diminué de 7,1 % en 2008, les investissements décidés en 2007 ayant porté leurs fruits (sites de Houston et Baton-Rouge aux États-Unis notamment).

Enfin, dans le domaine des **oxydes d'azote (NOx)**, précurseurs avec les COV (composés organiques volatils) de la pollution troposphérique (ozone), Rhodia réalise en 2008 une baisse sensible de ses rejets (- 10,8 %) qui s'explique, notamment, par une activité moindre au dernier trimestre 2008 (Livourne), une meilleure maîtrise de ses opérations sur les sites de Chalampé et Roussillon (France) et par plusieurs investissements sur de grandes installations de combustion en France (Pont de Claix, Saint Fons,...).

Rejets aqueux

La législation de certains des pays où Rhodia exerce ses activités prévoit la constitution de dossiers intégrant des aspects « impacts sur la faune et la flore » en fonction des matières utilisées ou des produits fabriqués lors de la demande d'un permis d'exploiter. C'est ainsi qu'en France sont examinés les impacts potentiels à l'égard des ZNIEF (inventaire national des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et les ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux).

Demande chimique en oxygène (DCO), rejets en azote (N) et phosphore (P) contribuant à l'eutrophisation des eaux, substances dangereuses (composés organo-halogénés et métaux lourds), matières en suspension, pH et température sont les principaux paramètres physicochimiques suivis.

Plusieurs sites (en France notamment) ont fait l'objet de mesures d'écotoxicité de leurs effluents aqueux et de mesures d'indices biotiques sur le milieu récepteur concerné.

La baisse de la **demande chimique en oxygène (DCO)** des rejets du Groupe, déjà importante en 2007, s'est poursuivie en 2008 (- 12,1 %). Cette baisse s'explique notamment par une meilleure maîtrise des opérations sur le site de Chalampé (France) et Baotou (Chine) mais aussi par une activité moindre au dernier trimestre 2008 sur les sites de Chalampé et Saint Fons (France).

La baisse significative (- 19 %) des **rejets azote (N)** est à attribuer à la maîtrise des opérations sur différents sites, en particulier Chalampé, La Rochelle et Roussillon (France).

(5) Certified Emission Reduction Unit ou URCE (Unité de Réduction Certifiée d'Émission).



INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Engagements externes et politique de Développement Durable

La baisse des **rejets phosphore (P)** de 21 %, aussi significative que celle de l'année précédente, s'explique, quant à elle, par la valorisation de certains rejets à Chalampé (France), par une meilleure maîtrise sur le site de Charleston (USA) et par une baisse d'activité sur le site d'Oldbury (Angleterre).

La réduction significative des rejets de substances dangereuses, se traduisant aussi par des émissions de composés organo-halogénés absorbables (AO_x), s'est également poursuivie en 2008 (- 59 % par rapport à 2007) en raison d'une meilleure maîtrise des opérations du site de Salindres (France). Ces rejets d'AOX représentent pour 2008 environ 14 tonnes.

Enfin, les rejets de métaux lourds de l'ordre de 3,4 tonnes équivalent cuivre ont diminué de 27 %.

5.3.2.4 DES ACTIONS POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES POLLUTIONS DE SOLS

La politique du Groupe vise à améliorer la connaissance des impacts de ses activités sur les sols de ses sites pollués pour apporter les traitements les plus appropriés (en particulier en ce qui concerne les cas de « pollution historique » ou les sites en cessation d'activité) et pour maintenir au minimum l'état du « terrain » compatible avec

un usage industriel. Ces actions consistent principalement dans le confinement, le traitement, l'incinération ou la mise en décharge réglementée des terrains pollués, dans le pompage et le traitement des nappes souterraines, ou dans la simple surveillance.

À la fin de l'exercice 2008, les provisions environnementales de Rhodia s'élèvent à 196 millions d'euros, permettant de couvrir la valeur actualisée de l'ensemble des dépenses raisonnablement estimables sur l'horizon requis pouvant aller jusqu'à 2020 voire 2050 pour certains sites dont la situation le justifie. Les décaissements, qui se sont élevés à 26,5 millions d'euros en 2008, couvrent les frais d'études et de réalisation d'opérations de maîtrise des impacts ou de remise en état, ainsi que les coûts d'exploitation des installations de traitement de pollutions historiques, tant sur ses sites fermés que sur ceux en exploitation en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique latine.

L'année 2008 a vu la réalisation des chantiers suivants : démolition des installations industrielles du site de Mulhouse (France) arrêté en décembre 2007 et de Lille (France) ; élimination des briques des fours à Silver Bow (États-Unis) ; poursuite de la destruction de l'ancienne unité à Cubatao (Brésil) ; fin de la réhabilitation de la friche à Wattrelos (France), effectuée sous la responsabilité de l'Établissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais.

5.3.2.5 RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX

Les résultats environnementaux ci-après sont calculés sur la base d'un périmètre historique ⁽⁶⁾ et montrent les impacts annuels du Groupe.

Eau	2005	2006	2007	2008
Eutrophisation – Total phosphore et azote (en tonnes)	5 082	5 043	3 717	3 080
Dégradation du milieu aquatique – Demande chimique en oxygène (DCO) (en tonnes d'oxygène)	15 893	13 389	10 289	8 868
Prélèvements d'eau (en milliers de m ³)	464 301	469 482	425 690	395 948
Air (en tonnes)	2005	2006	2007	2008
Effet de serre – Total en équivalent CO ₂ (cessions intra-Groupe neutralisées)	23 940 618	22 559 640	8 402 665 ⁽¹⁾	6 564 086 ⁽¹⁾
Acidification – Total SO _x + NO _x	31 096	29 093	25 271	23 044
Ozone troposphérique – Composés Organiques Volatils (COV)	6 973	5 939	5 494	5 275

⁽¹⁾ En retraitant les émissions indirectes 2008 liées aux achats d'électricité, par application de coefficients d'émissions nationaux à la place du coefficient mondial adopté par Rhodia. Sans ce retraitement, les émissions 2008 seraient de 7 300 216 et celles de 2007 seraient de 9 051 572 tonnes.

Tous les indicateurs représentatifs des émissions ou rejets dans l'air ou dans l'eau sont en amélioration en 2008 par rapport à 2007, et ce, même en faisant abstraction des effets des cessions (comme présenté aux chapitres 5.3.2.2 et 5.3.2.3).

L'année 2008 confirme les progrès réguliers et significatifs du Groupe en matière de réduction de ses émissions, tant dans l'air que dans l'eau. Les objectifs fixés en 2005 pour 2010 ont été dépassés,

à l'exception de l'acidification de l'air pour laquelle l'objectif 2010 est actuellement rempli à hauteur de 75 %.

Ainsi, les émissions gazeuses COV, SO_x/NO_x et CO₂ baissent respectivement de 17 %, 15 % et 72 % en 2008 par rapport à 2005, alors que les objectifs de réduction pour 2010 s'élèvent à 10, 20 et 33 %.

⁽⁶⁾ Le périmètre historique d'une année N correspond aux sites appartenant ou ayant appartenu, totalement ou partiellement (selon la procédure interne Rhodia DRC 06) au Groupe au cours de cette année N.

Les émissions aqueuses, à savoir la Demande Chimique en Oxygène, reflet de la dégradation de l'eau, et la présence d'azote et de phosphore, causes de l'eutrophisation, baissent respectivement de 34 % et 45 % en 2008 par rapport à 2005, alors que les objectifs de réduction sont de 20 % à l'horizon 2010.

Concernant les **gaz à effet de serre**, la baisse très significative des émissions est le résultat des deux investissements réalisés en 2006 sur les sites d'Onsan en Corée du Sud et de Paulinia au Brésil, et en 2008 sur le site de Salindres en France (données 2005 retraitées au périmètre du Groupe au 31 décembre 2008).

Déchets	2005	2006	2007	2008
Déchets classés dangereux mis en Centre d'Enfouissement Technique (CET) (en tonnes)	26 082	31 650	7 543	20 490
Déchets classés non dangereux mis en CET (en tonnes)	39 743	29 270	35 554	39 323
Taux d'incinération avec valorisation thermique (en %)	67	65	70	68
Énergie (en tonnes équivalent pétrole)	2005	2006	2007	2008
Total TEP (cessions internes neutralisées)	2 298 482	2 154 735	1 913 821	1 824 282

L'augmentation des déchets dangereux mis en CET résulte du démantèlement du site de Lille en France.

5.3.2.6 INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DÉPENSES DE RÉHABILITATION EN 2008

Les investissements en matière d'environnement se sont élevés au total en 2008 à 36,7 millions d'euros (contre 30,6 en 2007 et 34,5 en 2006). Ils se décomposent comme suit :

- air : 25,7 millions d'euros (soit 70 %) ;
- eau : 8,1 millions d'euros (soit 22 %) ;
- déchets : 1,4 million d'euros (soit 4 %) ;
- démantèlement d'ateliers, sols, bruit environnemental et esthétique des sites : 1,5 million d'euros (soit 4 %).

Par ailleurs, les dépenses en matière de réhabilitation de sites se sont élevées à 26,5 millions d'euros en 2008.

5.3.2.7 LES ENGAGEMENTS DE RHODIA POUR UNE GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS

La démarche de *Product Stewardship*

Elle consiste en la maîtrise des aspects Santé, Sécurité et Environnement tout au long du cycle de vie de ses produits, c'est-à-dire de leur conception à leur fin de vie.

Chaque produit fait notamment l'objet d'une fiche de données de sécurité (FDS en Europe – ou MSDS, *Material safety data sheet*, en Amérique du Nord) délivrant les informations nécessaires sur la santé, la sécurité, l'environnement ou le transport. Celle-ci doit être remise à jour au minimum tous les trois ans selon les règles du Groupe. Elle est ensuite transmise aux clients ainsi qu'aux équipes de recherche et de production, qui sont informées des différents dangers en fonction de l'étape traitée.

À fin 2008, les 4 zones Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, et Asie, ont dépassé tous leurs objectifs de révision tri-annuelle de fiches de données de sécurité.

Le déploiement opérationnel en 2008 d'une base de données intégrée (base Compo EHS), permettant de tracer toutes les compositions réalisées (matières premières et produits) mises sur le marché, a permis une avancée majeure du programme *Product Stewardship*. Ce nouveau management de la traçabilité, répondant aux exigences réglementaires, permet désormais à Rhodia d'offrir à ses clients une mise à jour qualitative continue des informations que le Groupe met à leur disposition.

Recherche et enregistrement des substances CMR (*CMR : cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction*)

Rhodia satisfait bien entendu aux exigences du règlement européen REACH pour l'enregistrement des différentes substances qu'il produit ou importe. De plus, dans un souci de progrès continu, le Groupe a également développé dès 2006 des normes complémentaires qui lui sont propres (« ligne rouge » CMR). Celles-ci couvrent un périmètre mondial qui va au-delà de celui de REACH.

La « ligne rouge » CMR : l'engagement volontaire de Rhodia au niveau mondial

Dans le cadre de son *Management Book* (outil de contrôle interne présenté au chapitre 4.2.1.1 – *Management Book* du présent document de référence), le Groupe a mis en place en 2006 une procédure spécifique concernant les substances CMR (tous produits mis sur le marché, CMR 1, 2 de l'Union européenne et groupes 1 et 2A selon la classification du CIRC) au niveau mondial. Cette « ligne rouge » déployée sur l'ensemble des sites du Groupe exige l'inventaire des produits CMR Rhodia, la recherche systématique de produits de substitution et la gestion des risques inhérents à ces produits.



INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Engagements externes et politique de Développement Durable

En 2006, l'inventaire avait permis de recenser 5 substances CMR Rhodia mises sur le marché seules ou en tant que constituant contribuant à la classification CMR d'un produit. Au cours de la même période, conformément à son engagement *Responsible Care*[®], le Groupe a décidé d'autoclassifier 3 substances supplémentaires, portant à 8 le nombre de substances CMR répertoriées par le Groupe au niveau mondial dans le cadre de sa politique interne.

En 2007, en application de la ligne rouge, 6 substances sur les 8 répertoriées ont fait l'objet d'une étude de substitution et de maîtrise des risques chez les clients Rhodia. Le Groupe a également arrêté la production et la commercialisation d'une substance, portant à 7 le nombre de substances CMR Rhodia mises sur le marché mondial, seules ou en tant que constituants.

En 2008, le nombre de substances CMR Rhodia mises sur le marché est toujours de 7. Les études de substitution ont été réalisées ou mises à jour pour l'ensemble de ces 7 substances.

Une des études de substitution concernant une gamme de produits destinés au marché industriel est particulièrement exemplaire. Grâce à l'analyse des procédés de fabrication et au suivi analytique des teneurs en formaldéhyde, le profil CMR lié à la présence de cette substance a pu être retiré pour plus de la moitié des produits de la gamme commercialisée par Rhodia.

Inventaire des substances CMR soumises au règlement REACH, sur le périmètre européen

Rhodia a clôturé le pré-enregistrement (première étape de la mise en œuvre de REACH) de 736 substances. Parmi ces 736 substances, 3 des 7 substances CMR répertoriées dans la « ligne rouge » Rhodia seront potentiellement soumises à autorisation dans le cadre du règlement REACH en tant que CMR 1 et 2.

Il est à noter que la Commission européenne estimait en 2006 à 30 000 le nombre de substances qui devraient être enregistrées dans le cadre de REACH par l'ensemble des producteurs et importateurs industriels européens. Parmi ces 30 000 substances, elle estimait aussi que 700 à 800 substances CMR devraient être soumises à autorisation.

Organisation interne pour répondre au règlement REACH

En raison du lancement de REACH, 2008 aura été une année de forte mobilisation, marquée en particulier par :

- la poursuite de l'inventaire des substances soumises à pré-enregistrement et la mise en place des outils de *tracking* des substances produites et importées par Rhodia en Europe ;
- la poursuite du plan d'action REACH auprès des fournisseurs de matières premières de Rhodia afin de s'assurer du pré-enregistrement de celles-ci ;
- l'installation des outils informatiques (IUCLID5, REACH IT...) développés par l'Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA basée à Helsinki) ;

(7) Indicateur basé sur le cumul des pourcentages de couverture de chaque unité.

- l'évaluation du statut « conditions strictement contrôlées » des intermédiaires isolés de la première bande de tonnage (soumis à enregistrement avant le 1^{er} décembre 2010). Ces évaluations permettent de démontrer d'une part que la production et l'utilisation de ces intermédiaires sont maîtrisées grâce à un système de management HSE, et d'autre part que les expositions vis-à-vis de la Santé et l'Environnement sont maîtrisées par Rhodia ;
- la participation à des préconsortia ou à des consortia (conjointement avec d'autres producteurs et importateurs de substances identiques) afin de préparer l'enregistrement des substances de la première bande de tonnage (soumis à enregistrement avant le 1^{er} décembre 2010) ; et
- le pré-enregistrement de l'ensemble des substances fabriquées ou importées par Rhodia et contenues dans des produits de Rhodia mis sur le marché de l'Espace Économique Européen, soit au total 736 substances qu'il prévoit d'enregistrer.

5.3.3 LES RESPONSABILITÉS DE RHODIA À L'ÉGARD DES COMMUNAUTÉS LOCALES

5.3.3.1 MAÎTRISER LES RISQUES INDUSTRIELS

Évaluer les risques liés aux installations et procédés

La maîtrise des risques industriels de Rhodia se base sur une évaluation précise des risques existants. À cette fin, un programme d'étude de sécurité existe à l'égard de toutes les installations du Groupe. Ces études « Sécurité procédés » extrêmement détaillées évaluent avec précision les risques potentiels liés à la fois aux produits et aux procédés, et sont revues tous les cinq ans. Ce programme s'appuie sur un réseau d'experts en sécurité des procédés, soutenus par des responsables de procédés, ayant la responsabilité de valider le passage d'une phase à l'autre d'un projet, tant dans sa dimension de production que dans celle de la sécurité. L'objet de ces procédures est de penser les mesures de prévention et de protection requises pour tous les sites et installations, et d'analyser tous les processus en action afin d'en évaluer les risques en détectant les paramètres clés. Rhodia a pour principe de maintenir sa vigilance à un niveau élevé.

L'objectif est d'avoir réalisé ou révisé depuis moins de cinq ans, pour chaque installation, une étude de sécurité adaptée à ses risques.

Une analyse des risques en matière de sécurité des procédés a été réalisée sur 89 % des installations depuis moins de 5 ans. L'effort a surtout porté sur les installations classées Seveso ou assimilées (pour les pays hors de l'Union européenne) pour lesquelles un taux de couverture de 99 %⁽⁷⁾ a été atteint.

D'autre part, à la fin du mois de décembre 2008, Rhodia a identifié dans son reporting, 25 sites Seveso « seuil haut ou bas » ou assimilés, dans le monde (dont 12 en Europe), susceptibles de présenter, par danger d'explosion ou d'émanation de produits nocifs, des risques pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement.

Tous les événements accidentels, ayant pour origine un dysfonctionnement lié à un procédé, sont enregistrés et analysés. Rhodia suit à une échelle mondiale le nombre de ces « accidents » en les classant par niveau de gravité : C (catastrophique), H (haut), M (moyen), L (faible).

	2005	2006	2007*	2008*
Nombre d'accidents « procédés » de catégorie C	0	0	0	0
Nombre d'accidents « procédés » de catégorie H	1	3	2	3
Nombre d'accidents « procédés » de catégorie M	45	19	37	48
Nombre d'accidents « procédés » de catégorie L	N/A	N/A	112	324

* À partir de 2007, le périmètre de reporting des accidents procédés de Rhodia a changé. Le Groupe a, en effet, mis en œuvre deux reportings distincts, qui permettent de gagner en visibilité sur les origines des accidents (d'origine accidentelle ou chronique).

L'amélioration de la sécurité des procédés s'inscrit dans une démarche de progrès permanent et fait l'objet d'efforts constants de la part des sites du Groupe.

En 2008, et pour la neuvième année consécutive, aucun événement de catégorie C (catastrophique) n'est à déplorer.

Par ailleurs, le nombre d'accidents de niveau H (haut) est faible et constant d'une année sur l'autre depuis 4 ans.

Enfin, toujours soucieux d'améliorer la sécurité de ses procédés, Rhodia a débuté en 2007 un reporting des accidents de niveau L (faible). La sensibilisation des principaux acteurs à ce nouveau reporting a permis d'en améliorer l'exhaustivité en 2008, ce qui explique l'augmentation du nombre d'accidents de cette catégorie par rapport à 2007. L'analyse de leurs principales causes vise la mise en œuvre d'actions de prévention, qui devraient contribuer, de manière générale, à une maîtrise renforcée du risque accidentel.

Enfin, en France, l'effort en matière d'analyses des risques a été maintenu avec la poursuite de l'élaboration des dossiers pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dans le cadre de la loi du même nom du 30 juillet 2003.

Définir les plans d'urgence pour gérer tout type de situation accidentelle

Rhodia a pour objectif de réaliser, pour chaque entité et chaque activité, un plan d'urgence adapté aux risques identifiés. Rhodia mène des efforts importants de prévention des accidents avec pour

objectif le « zéro accident ». Le risque nul n'existant pas, le Groupe se prépare à différents types de situations accidentelles, qu'elles soient liées à l'industrie, aux transports ou aux produits. Face à la variété des risques, le Groupe a établi des plans d'urgence à différents niveaux de l'organisation : Groupe, pays, entreprises et sites industriels. Les plans d'urgence définissent les rôles de chaque entité selon le type de crise rencontrée et précisent comment les différentes entités doivent se coordonner entre elles pour assurer une gestion efficace. L'objectif est que chaque entreprise mette en place (ou révise) un plan d'urgence adapté à ses activités.

Comme la préparation des employés aux interventions d'urgence est indispensable pour acquérir les bons réflexes et agir de façon proactive, des formations ont été dispensées notamment dans les principaux pays où le Groupe est industriellement présent. Ces programmes mondiaux de formation à la gestion de crise mettent l'accent sur l'importance de la coordination, la cohésion et la mobilisation des expertises (internes et externes au Groupe), ainsi que sur les différentes étapes des situations de crise.

Les réalisations suivantes ont été effectuées en 2008, dans la continuité des actions de 2007 :

- 98 % des entités ont testé leur plan d'urgence depuis moins de 3 ans (95 % ayant révisé leur plan d'urgence depuis moins de 3 ans). Cette réalisation, confirmant le progrès enregistré l'année dernière, démontre que cette pratique est désormais établie de façon permanente sur la quasi-totalité des entités opérationnelles du Groupe.

En ce qui concerne le transport, l'évolution du nombre d'accidents est la suivante :

À périmètre historique	2005	2006	2007	2008
Nombre d'accidents	23	22	25	22



INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Engagements externes et politique de Développement Durable

Près de 55 % des accidents restent imputables à des événements intervenant au cours du transport : les actions d'information auprès des transporteurs seront poursuivies en 2009. Près de 45 % des accidents surviennent au cours des opérations de chargement ou de déchargement : un rappel des procédures est effectué sur les sites pour remédier à ces dysfonctionnements.

Rhodia apporte une attention toute particulière au choix de ses transporteurs, en s'appuyant sur les données du CEFIC. Par ailleurs, un questionnaire d'évaluation Développement Durable et Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) a été mis en place et sera généralisé en 2009 dès l'étape de sélection des nouveaux fournisseurs. Enfin, un processus d'évaluation annuelle de la performance a commencé à se déployer sur la zone Europe.

Les actions suivantes, initiées en 2006, ont été poursuivies dans le domaine des transports :

- en application des réglementations internationales relatives au transport, les sites de Rhodia ont mis en place des plans de sûreté transport pour ce qui concerne les marchandises dangereuses à haut risque (*high consequence dangerous goods*). Par « sûreté », on entend les mesures ou les précautions à prendre pour minimiser le vol ou l'utilisation impropre de marchandises dangereuses pouvant mettre en danger des personnes, des biens ou l'environnement ;
- suite à l'engagement que Rhodia a pris en 2003 de lutter contre le terrorisme dans le cadre de l'engagement volontaire américain C-TPAT (*Customs Trade Partnership against Terrorism*), les douanes américaines ont conduit un audit en 2006 sur 3 des sites français de Rhodia. Les inspecteurs ont estimé que certaines bonnes pratiques mises en œuvre sur ces sites pouvaient être considérées comme des exemples à diffuser. En 2007, ils ont décerné à Rhodia Inc. le meilleur niveau atteignable (tier III). La « re-certification » triennale par les douanes américaines interviendra en 2009 ;
- une clause relative à la sûreté des transports vis-à-vis des menaces terroristes a été introduite dans les nouveaux contrats de transport. Elle indique, dès lors, que les flux de transport confiés aux prestataires impliquent des expéditions par conteneur maritime de marchandises à destination des États-Unis d'Amérique, que ces derniers devront répondre aux exigences de l'engagement volontaire C-TPAT des États-Unis d'Amérique.

5.3.3.2 RENFORCER LES ÉCHANGES ET LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES LOCALES

Informier et communiquer de façon proactive

Dès lors qu'il s'est engagé à mener une politique de maîtrise de ses risques industriels, le Groupe s'efforce de l'appliquer à tout le réseau et de l'expliquer à l'extérieur. En effet, il est impératif pour

Rhodia de répondre aux attentes de ses parties prenantes afin que ses activités soient intégrées durablement au sein de leurs territoires. Habiter à proximité des sites donne aux riverains, aux élus locaux et aux associations le droit d'être écoutés et informés sur les métiers de Rhodia, dans le cadre d'un dialogue franc et loyal. L'ouverture de sites comme lors des journées portes ouvertes en France y contribue, ainsi que la participation aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC en France, Comités consultatifs communautaires aux États-Unis, etc.).

En 2008, Rhodia a poursuivi en France l'application de la démarche « communication à chaud » lancée par l'Union des Industries Chimiques (UIC) et le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT). Cette démarche vise à informer rapidement des incidents, même mineurs, survenant sur les sites de production du Groupe ou lors du transport de ses produits. Applicable à toutes les unités de production de Rhodia en France, cette approche de communication proactive renforce le dialogue que le Groupe entretient avec les riverains, la presse locale, les élus et autres parties prenantes.

Être un acteur de la vie locale

La Fondation Rhodia (*Instituto Rhodia*), créée au Brésil en 2007 par le Groupe, fonctionne comme un organisme indépendant. Elle a pour vocation de développer des projets sociétaux et environnementaux dans le pays. La Fondation est financée à hauteur d'un million de dollars américains (735 000 euros) répartis sur 6 ans (2007-2013), s'appuyant sur une partie de la valeur créée par le projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre du site de Paulinia au Brésil.

Le premier projet de cette fondation, intitulé *Alquimia Jovem* (Alchimie Jeune), est centré sur l'éducation des jeunes défavorisés ou en situation d'exclusion sociale. Il implique les communautés proches du centre de recherche de Rhodia situé dans cette région. À partir de 2009, le Conseil d'administration de la fondation, composé de dirigeants et salariés de Rhodia ainsi que de représentants de la société civile locale, étudiera le développement de nouveaux projets.

Le soutien de Rhodia Brésil au programme *Museu de Arte Jovem* (programme liant art et jeunesse) s'est poursuivi en 2007. Depuis mars 2008, le Groupe développe un nouveau projet, intitulé *Memoria Local Na Escola*. Ce projet s'adresse à des enfants de 9 à 12 ans, scolarisés dans 15 écoles publiques de Santo André, ville où Rhodia a implanté sa première usine brésilienne. L'objectif est de faire réfléchir enfants et professeurs sur l'histoire de leur communauté, de rapprocher les plus jeunes des anciens. À la fin de l'année, des expositions dans des lieux publics ont présenté le résultat de ces travaux, et un site internet dédié a été créé : www.institutorhodia.com.br.

➤ 5.4 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes sur le calcul des indicateurs environnement et sécurité présentés dans le document de référence 2008 du Groupe Rhodia

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes du Groupe Rhodia, nous avons procédé à des travaux visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur les données 2008 suivantes, exprimées à périmètre historique 2008 (sites appartenant ou ayant appartenu au Groupe en 2008), figurant aux chapitres 5.3.2.5 et 17.1.2 du présent document de référence :

- air : effet de serre exprimé en équivalent CO₂, acidification (oxydes d'azote et de soufre), ozone troposphérique (composés organiques volatils),
- eau : prélèvement d'eau, eutrophisation (azote et phosphore), dégradation du milieu aquatique (demande chimique en oxygène, matières en suspension),
- sécurité : personnel Rhodia (TF1, TF2, taux de gravité, décès), personnel extérieur (TF1, TF2 et décès) et personnel intérimaire (TF1, TF2 et décès), ensemble des personnels (Rhodia, extérieur et intérimaire : TF1 et TF2).

Ces données ont été préparées sous la responsabilité de la Direction Générale conformément aux procédures en matière de reporting des données Responsible Care (DRC 06 et son glossaire afférent, DRC 06-01), consultables au siège du Groupe et qui constituent le référentiel généralement admis par le secteur chimique mondial. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces données.

Effet de serre 2008 (équivalent CO ₂ , cessions intra-groupe neutralisées)	45 %
Acidification (rejets d'oxydes d'azote et d'oxydes de soufre) 2008	43 %
Ozone Troposphérique (rejets de COV) 2008	40 %
Prélèvement d'eau 2008	52 %
Eutrophisation (rejets d'azote et de phosphore) 2008	36 %
Dégradation du milieu aquatique : rejets en DCO 2008	32 %
Dégradation du milieu aquatique : matières en suspension 2008	25 %

Pour les indicateurs sécurité, les données issues des sites visités couvrent les pourcentages suivants en matière d'heures travaillées nécessaires au calcul des taux de fréquence et de gravité :

Personnel Rhodia	12 %
Personnel d'entreprises extérieures	10 %
Personnel intérimaire	6 %
Ensemble des personnels (Rhodia, extérieur, intérimaire)	11 %

Nous avons mis en oeuvre les diligences suivantes permettant d'obtenir l'assurance modérée que les données ne comportent pas d'anomalie significative. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Les travaux ont été conduits au niveau du siège et sur 5 sites géographiques significatifs, représentant 5 entités opérationnelles du Groupe, sélectionnées sur la base des données de l'exercice 2007 (entités majoritairement contributrices aux indicateurs environnement) :

- Onsan PI (Corée),
- Chalampé (France)
- Freiburg Acetow (Allemagne)
- Santo Andre Acetow (Brésil)
- Houston Regen Acid (Etats-Unis)

L'ensemble de ces travaux a été effectué de décembre 2008 à fin janvier 2009.

Les données environnementales issues des entités que nous avons visitées couvrent, pour chacun des indicateurs concernés, les pourcentages suivants par rapport aux chiffres publiés par le Groupe Rhodia :

Au siège et préalablement aux visites de sites :

- Appréciation des procédures de reporting au regard de leur pertinence, leur fiabilité, leur objectivité et leur caractère compréhensible.



INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes
sur les indicateurs environnement sécurité en 2008

Lors des visites de sites :

- Vérification de la bonne application des règles de reporting définies par le Groupe, en particulier des définitions relatives aux indicateurs Responsible Care entrant dans le périmètre du présent avis ;
- Concernant les indicateurs environnement et sécurité :
 - Revue des méthodes de calcul utilisées pour établir les données du reporting Responsible Care, et en particulier de leur cohérence et de leur fiabilité ;
 - Rapprochement, sur base de sondages, des données déclarées par les entités opérationnelles dans le système de reporting avec des sources d'informations variées (dont résultats d'auto-contrôle, déclarations destinées à l'administration ou rapports résultant d'interventions de prestataires externes réalisés dans le cadre des réglementations locales, documents de suivi interne, factures, suivi de contrôle de gestion) ;
 - Revue analytique des données brutes entrant dans le calcul des indicateurs de l'exercice 2008 par rapport à celles de l'exercice précédent ;
 - En cas d'écart sur une donnée déclarée, détermination de la valeur à retenir en liaison avec l'entité opérationnelle et la Direction Responsible Care, et vérification de la bonne prise en compte de la donnée modifiée dans la fiche de reporting de l'entité concernée.

Suite aux visites, au siège du Groupe :

- Concernant les sites visités :
 - Validation de la bonne prise en compte des données revues pour les entités opérationnelles visitées dans la consolidation globale réalisée par la Direction Responsible Care ;
- Concernant les sites non visités :
 - Revue, sur la base de sondages, des travaux de relance et d'explication des écarts entre les données 2007 et 2008 effectués par l'équipe en charge du reporting ;
 - Revue, sur la base de sondages, des contrôles de cohérence effectués par l'équipe en charge du reporting ;
 - Revue, sur la base de sondages, des corrections significatives effectuées par les sites non visités à la demande de l'équipe en charge du reporting ;

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, aux experts de notre département Développement Durable.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les données sécurité et environnement mentionnées dans le premier paragraphe ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de reporting applicables en 2008 au sein du Groupe.

Neuilly-sur-Seine, le 12 février 2009

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier
Associé
Commissaire aux Comptes

Sylvain Lambert
Associé
Département Développement Durable



Aperçu des activités – Informations générales sur nos produits et nos marchés

sommaire

6.1	Polyamide	37
6.2	Novecare	39
6.3	Silcea	41
6.4	Energy Services	44
6.5	Acetow	45
6.6	Éco Services	46

Ce chapitre présente pour chacune des Entreprises de Rhodia une description de leurs activités, de leurs technologies, de leurs stratégies, de leurs leviers de croissance et des conditions de marché. La stratégie de Rhodia vise la croissance rentable à travers les quatre plates-formes que sont Polyamide, Novecare, Silcea et Energy Services. Ces Entreprises bénéficient de positions de leader sur leurs marchés. Riches de solutions innovantes, elles répondent, notamment, à la demande suscitée par les enjeux environnementaux. Acetow et Eco Services sont, par ailleurs, deux Entreprises qui contribuent très significativement aux résultats du Groupe.

Les positions de marché des différentes Entreprises dont il est fait état ci-dessous reposent sur des estimations faites par le management.

➤ 6.1 Polyamide

Cette Entreprise a réalisé 1 789 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2008, soit 38 % du chiffre d'affaires consolidé de Rhodia.

Avec 14 sites industriels et 7 centres techniques de développement associés, Polyamide sert ses clients partout dans le monde.

Rare acteur à disposer d'une chaîne de fabrication intégrant les divers procédés de fabrication des différents types et grades de polyamides, l'Entreprise estime qu'elle bénéficie d'un avantage concurrentiel majeur. En amont de cette chaîne, elle produit deux grandes familles de polymères, les polymères PA 6 et PA 6.6. Ces derniers sont obtenus à partir de procédés de fabrication spécifiques, qui diffèrent selon la matière première utilisée, et génèrent chacun une série de produits intermédiaires, tels que phénol, acide adipique, ADN, HMD, olone, sels nylon, essentiellement. En aval, l'Entreprise développe, à partir des polymères PA 6.6, des gammes de produits de haute performance à forte valeur ajoutée, tels que des plastiques techniques, des fibres et fils industriels et des textiles.

Les produits à base de polyamide 6.6 (intermédiaires, polymères et plastiques techniques) représentent 90 % des ventes de l'Entreprise. L'activité polyamide 6, très concurrentielle en raison d'un nombre d'acteurs important, représente quant à elle 10 % de ses ventes. Tout en servant ses propres besoins, elle lui permet d'offrir un service complet à ses clients, essentiellement sur le marché asiatique du textile et des fibres.

L'Entreprise vise une croissance rentable à travers :

- le développement de ses activités intermédiaires et polymères polyamide 6.6, dont elle est, selon ses estimations, le deuxième producteur mondial parmi quatre principaux acteurs.
- le développement de son offre de plastiques techniques à haute valeur ajoutée, secteur très concentré dans lequel elle occupe la troisième position mondiale du marché, après DuPont et BASF. Rhodia estime que la concentration de ce secteur est renforcée par des barrières à l'entrée technologiques et financières.



APERÇU DES ACTIVITÉS – INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR NOS PRODUITS ET NOS MARCHÉS

Polyamide

- la mise en œuvre d'un programme mondial de réduction des coûts de façon à accroître sa compétitivité.

Les produits issus de la chaîne polyamide de l'Entreprise et les marchés associés sont les suivants :

- les **intermédiaires** sont fabriqués à partir de dérivés de la pétrochimie (gaz naturel, butadiène et cyclohexane, essentiellement). Ils sont les éléments essentiels pour obtenir les **polymères PA 6.6** nécessaires à la fabrication des plastiques techniques, des fibres techniques industrielles et des fils textiles. Sous la marque STABAMID™, l'Entreprise propose une gamme complète de polymères PA 6.6, apportant de nouvelles fonctionnalités (anti-UV ou antistatiques). Les intermédiaires produits à partir de HMD trouvent également leurs applications dans les peintures ;
- les **solvants et dérivés**, fabriqués au Brésil, détiennent une très forte position compétitive et font de l'Entreprise un leader reconnu en Amérique latine pour le phénol, le bisphénol A, l'acide adipique et les solvants oxygénés :
 - le **phénol** est la matière première principale pour la production de la résine de synthèse utilisée pour le contreplaqué (construction), la fonderie (automobile) et les abrasifs,
 - les **solvants oxygénés** (acétone, acide acétique et ses dérivés), servent quant à eux, les marchés de l'automobile (peintures, nettoyage du métal) et des biens industriels (conditionnements flexibles, revêtements, adhésifs, agrochimie, textile et cuirs) ou de consommation (soin de la personne et de la maison) en synergie naturelle avec les marchés traditionnels de l'activité polyamide. Ils possèdent un pouvoir solvant élevé, une faible toxicité et leur impact sur la couche d'ozone est faible. Biodégradables, ils sont la principale alternative aux solvants chlorés ;

- les **plastiques techniques**, utilisés pour leurs performances mécaniques et thermiques, opèrent dans des secteurs à haute technicité, tels que l'automobile, les composants électriques ou électroniques, les biens industriels ou de grande consommation, le sport ou les loisirs. Activité à très forte innovation, les plastiques techniques de Rhodia apportent des fonctionnalités à forte valeur ajoutée (hautes performances mécaniques, chimiques, thermiques, excellent aspect de surface) adaptées aux besoins spécifiques des applications, souvent en substitution de l'acier ou de l'aluminium, permettant des gains de poids significatifs ainsi qu'une grande liberté de design. Les clés du succès de l'activité plastiques techniques de Rhodia tiennent à la mondialisation de son offre, à sa capacité d'innovation et à la compétitivité de ses produits et services. L'Entreprise a lancé plus de vingt nouvelles gammes de produits en cinq ans. Sa marque phare, Technyl®, s'enrichit régulièrement d'innovations ;

- les **fils et fibres techniques** sont pour l'essentiel fabriqués à Valence (France) et au Brésil. La gamme phare de fibres en polyamide, Passoréa™, destinée au marché de l'automobile, présente une durabilité exceptionnelle en termes d'usure et de résistance à la lumière ;

- les **fils textiles**, produits exclusivement au Brésil, sont utilisés dans la lingerie, les vêtements de sport et les vêtements de ville.

Les nouveaux produits et gammes de produits lancés par l'Entreprise Polyamide en 2008 sont présentés au chapitre 11 Recherche et Développement du présent document de référence.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Intermédiaires et polymères	Peintures industrielles, textile, pneumatique, airbag, automobile, électronique	Stabamid™	Invista, BASF, Solutia, DuPont, Asahi, Radici
Solvants oxygénés	Peintures industrielles, cuir, automobile, packaging, encres, biens industriels, biens de consommation	Rhodialsolvo®, RhodiaEco®	BP, Celanese, Exxon, Dow, Oxiteno, Shell
Plastiques techniques	Automobile, électrique, électronique, biens industriels, biens de consommation courante	Technyl®, Technyl® Force, Technyl® Alloy, Technyl® Xcell, Technyl® SI, Technyl® XT, Technyl® HP, Technyl Star™, Oromid, Technyl Star™ AFX	DuPont, BASF, Lanxess, DSM, Solutia
Fils et fibres techniques	Automobile, pneumatique, filtration, imprimerie, cordages, moquettes, ameublement, textile	Sylkharesse®, Noval®, Passoréa™	Invista, Acordis, Asahi, Dusa, Honeywell, Solutia, Toray
Fils textiles	Lingerie, vêtements de ville et de sport	Amni®, Emanat™	Invista, Radici Nilit, TWD, Hyosung

Depuis la fin de l'année 2007, les grands équilibres du marché mondial des polyamides 6.6 se sont modifiés, en raison, principalement, du ralentissement de la consommation apparu en Amérique du Nord sur le marché des fibres pour tapis. Ce ralentissement a créé une surcapacité de polymères que les producteurs locaux nord-américains ont replacée sur les marchés européens et asiatiques. Parallèlement, un ralentissement de la demande en Europe s'est

opéré à partir du deuxième semestre de l'année 2008, en particulier, sur les marchés de l'automobile, du textile, de la construction et du bâtiment.

Enfin, la faiblesse du dollar américain par rapport à l'euro ainsi que l'inflation record du coût des matières premières et de l'énergie se sont avérées défavorables à l'Entreprise, en particulier au cours des

neuf premiers mois de l'année 2008. Dans ce contexte, l'Entreprise a mené une politique très volontariste de hausse de ses prix de vente, qui lui a permis, dans un premier temps, de presque neutraliser la hausse de ses coûts d'approvisionnement. En outre, l'Entreprise a démarré un recentrage de ses activités industrielles afin d'améliorer sa compétitivité. Dans ce cadre, un plan d'action visant à optimiser ses structures de production et de recherche & développement en Europe a été lancé au quatrième trimestre 2008. Il se traduira par la fermeture du site de Ceriano (Italie) début 2009. Ce plan constitue la première étape d'un programme mondial plus large qui vise à réduire les coûts d'environ 60 millions d'euros par an d'ici 2011.

Au cours du quatrième trimestre 2008, la forte accélération de la dégradation de l'environnement macroéconomique mondial, et en particulier la chute brutale du marché de l'automobile, s'est traduite par une baisse très significative de la demande dans toutes les zones géographiques où l'Entreprise opère. Cependant, malgré le ralentissement observé, l'Asie, où l'Entreprise dispose d'une base industrielle solide, continue néanmoins de bénéficier d'une croissance moyenne annuelle significative, et représente, à ce titre, un levier de croissance future pour Polyamide.

➤ 6.2 Novecare

Cette Entreprise a réalisé 971 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2008, soit 20 % du chiffre d'affaires consolidé de Rhodia.

Novecare fournit des produits chimiques de haute performance à un large panel d'industries servant des segments clés des marchés de la cosmétique, la détergence, l'industrie du pétrole, l'agrochimie, l'automobile, la construction et le bâtiment.

La stratégie de l'Entreprise est de générer une croissance rentable et durable en servant des marchés de niche sur lesquels elle détient de solides positions de leadership ainsi qu'une expertise technologique reconnue. Par ailleurs, Novecare développe ses activités grâce à d'ambitieux projets d'innovation qu'elle mène en partenariat avec ses clients stratégiques. En s'appuyant sur sa forte capacité d'innovation, elle met en œuvre des programmes de recherche de court terme pour la conception de formulations sur-mesure rapidement commercialisables. Elle conduit parallèlement des programmes d'innovation de rupture portant sur la conception de produits et procédés novateurs destinés à des marchés ciblés à forte croissance. En outre, Novecare développe des partenariats de recherche avec des organismes reconnus afin d'enrichir et d'accroître son potentiel d'innovation tant sur le plan de la recherche, de l'expertise technique que de la connaissance des marchés.

Avec vingt-deux sites industriels et quatre sièges sociaux régionaux, situés respectivement à Cranbury (États-Unis d'Amérique), Aubervilliers (France), Singapore et Sao Paulo (Brésil), et une plateforme européenne de services après-vente, l'Entreprise bénéficie d'une présence industrielle et R&D mondiale, qu'elle s'attache à renforcer sur les marchés à forte croissance et haut potentiel, en particulier l'Asie et l'Amérique latine. Elle se positionne comme partenaire clé en assurant un suivi local de ses clients mondiaux ainsi qu'un même niveau de services et de qualité de produits dans toutes les régions où elle opère.

Les produits de l'Entreprise et les marchés associés sont les suivants :

- les **tensioactifs** sont des molécules composées de deux parties distinctes, l'une possédant une forte affinité pour les huiles et l'autre pour l'eau ; ils sont utilisés comme additifs de performance pour la préparation de formulations servant notamment les marchés des soins de la personne et de l'entretien ménager ;
- les **dérivés phosphorés** sont utilisés dans de nombreuses applications, du traitement des eaux aux produits agrochimiques et à la protection contre le feu ;
- les **polymères naturels** et leurs dérivés, d'origine végétale et hydrodispensables, ont des propriétés utilisées pour modifier la texture ou la rhéologie, émulsifier des huiles, stabiliser des préparations complexes et prolonger l'efficacité des actifs, ou encore modifier les surfaces. Ils trouvent des applications dans de très nombreux marchés, comme la cosmétique, les préparations agrochimiques et le forage pétrolier ;
- les **polymères de spécialité** sont obtenus par polymérisation radicalaire ou par condensation. La gamme, très large, répond à des besoins très diversifiés et spécifiques. Les monomères de spécialité, utilisés en très faible quantité, améliorent la performance des revêtements et adhésifs, lors de la mise en émulsion, solution ou polymérisation ;
- les **préparations ou « formulations »** sont des systèmes à composants multiples qui apportent des caractéristiques complémentaires et synergiques aux produits d'application dotés de propriétés multifonctionnelles telles que la détergence, les produits de soins de la personne, le traitement du métal et l'agrochimie ;
- les **solvants à base d'ester dibasique** sont des molécules produites par estérification de diacide avec un certain nombre d'alcools réalisant ainsi un solvant biodégradable, non toxique et respectueux de l'environnement qui est utilisé dans plusieurs



APERÇU DES ACTIVITÉS – INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR NOS PRODUITS ET NOS MARCHÉS

Novecare

domaines et notamment le traitement des métaux, le revêtement et l'enduit de surfaces ainsi que le nettoyage industriel.

Pour répondre à la forte demande suscitée par les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux, le développement durable est devenu l'axe principal du portefeuille d'innovations de l'Entreprise. En 2008, Novecare a lancé 55 nouveaux produits et réalisé plus de 20 % de ses ventes avec des produits de moins de cinq ans. La part de son chiffre d'affaires consacrée à la R&D est supérieure à la moyenne des autres Entreprises du Groupe. L'accent a été mis sur des programmes d'innovation ciblés requérant des compétences fondamentales en solvants biodégradables, activateurs d'herbicides, rhéologie et modification de surface.

Sur le marché des soins de la personne et de l'entretien ménager, les nouveaux produits de Novecare servent trois segments stratégiques : les soins du cheveu et de la peau, les nettoyants de spécialité et les polymères de spécialité pour surfaces difficiles à nettoyer. Les innovations brevetées par Novecare apportent aux consommateurs finaux de multiples bénéfices tout en procurant aux industriels des solutions compétitives (facilité de formulation et d'adaptation).

Dans le domaine des solutions de haute performance :

➤ **dans le secteur de l'extraction pétrolière**, Novecare offre un éventail de produits chimiques de performance pour le forage, le rendement et le renfort des puits au moyen d'une large

gamme de technologies incluant des biopolymères à base de guar (Jaguar®), des polymères synthétiques, des tensioactifs, des dérivés phosphorés (Aquarite®) et des biocides (Tolcide®).

➤ **sur le marché de l'agrochimie**, la stratégie de Novecare vise à développer de nouveaux « bio-activateurs » pour des formulations à base de glyphosate liquide généralement utilisées comme herbicides et à élargir son offre de solvants écologiques pour pesticides.

Dans le domaine des formulations industrielles :

➤ **dans le secteur des solvants destinés à l'industrie**, Novecare continue de renforcer sa position de leader dans les solvants écologiques par le lancement de plusieurs projets destinés à répondre à la forte croissance de ce marché ainsi qu'à la demande croissante en produits satisfaisant à des normes d'utilisation et environnementales de plus en plus strictes.

➤ d'autres produits ou gammes de produits intégrant la dimension développement durable ont été lancés en 2008 **dans le secteur des dérivés phosphorés de spécialités** ainsi que **sur le marché des peintures et revêtements industriels**.

Les nouveaux produits et gammes de produits lancés par l'Entreprise Novecare en 2008 sont présentés au chapitre 11 Recherche et Développement du présent document de référence.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Tensioactifs	Cosmétique, détergence, préparations agrochimiques, lubrifiants, émulsions, polymérisation, pétrole	Miranol, Dermalcare, Miracare, Soprophor, Lubrhopos, Supersol, Abex, Rhodafac, Geroxon, Antarox, Supragil, Alkamuls, Igepal, Rhodacal	Akzo Nobel, BASF, Clariant, Cognis, Croda, Dow, Evonik, Huntsman, ICI, Sasol (Condea), Shell, Stepan
Dérivés phosphorés	Chimie fine, agrochimie, traitement de l'eau, protection contre le feu, pétrole	Proban, Amgard, Tolcide, Briquest, Bricorr, Albrite, Aquarite	Bayer, Solutia, Cytec, Thermphos, Clariant, Ciba Hercules, Lamberti
Polymères naturels	Cosmétique, détergence, préparations agrochimiques, préparations industrielles, pétrole	Jaguar, Rheozan, Rhodopol, Rhodicare	Hercules, Lamberti
Polymères et monomères de spécialité	Cosmétique, détergence, préparations agrochimiques, préparations industrielles, polymérisation, émulsions	Geroxon, Mirapol, Polycare, Carbomer, Glokill, Albritect, Repel-O-Tex, Sipomer	BASF, Arkema, ISP, Dow-Amerchol, Evonik, Clariant, Rohm & Haas
Formulations	Cosmétique, détergence, préparations agrochimiques, préparations industrielles	Mirasheen, Supersol, Miracare SLB	Cognis, Clariant, Zeller
Solvants	Fonderies, revêtement de tôle d'acier et vernis lithographique, nettoyants, additifs pour peinture	Rhodiacal	Invista, Cytec

Sur l'ensemble de l'année, Novecare a connu une croissance satisfaisante sur les marchés des soins de la personne, de l'entretien ménager, de l'agrochimie et de l'industrie du pétrole. Le secteur des formulations industrielles, qui sert essentiellement les marchés de l'industrie automobile, de la construction et du bâtiment, a, quant à lui, été affecté par la rapide dégradation de l'environnement macroéconomique mondial au quatrième trimestre de l'année.

Par ailleurs, en 2008, Novecare a compensé avec succès l'augmentation significative du coût des matières premières et de

l'énergie, grâce à une politique de hausse des prix de vente renforcée dans toutes ses activités, y compris ses activités polymères, monomères, détergents, quars et dérivés phosphorés. Sur l'ensemble de l'année, et malgré la forte baisse de la demande dans le secteur des formulations industrielles au quatrième trimestre, la rentabilité de l'Entreprise a progressé par rapport à 2007.

Les programmes d'excellence opérationnelle (*Six Sigma, World Class Manufacturing, etc.*) visant à améliorer sa compétitivité et sa productivité se sont poursuivis en 2008 et ont permis de

générer d'importantes économies, à travers environ 130 projets dans le monde, portant sur l'optimisation des actifs industriels, des coûts variables et fixes liés à la production et à la chaîne d'approvisionnement.

En outre, l'Entreprise a étendu sa certification ISO 9001 à l'ensemble de ses sites - soit vingt-deux sites industriels, quatre sièges sociaux régionaux situés respectivement à Cranbury (États-Unis d'Amérique), Aubervilliers (France), Singapour et São Paulo (Brésil) et une plateforme européenne de services après-vente démontrant ainsi sa capacité à fournir le même niveau de service et la même qualité de produits dans toutes les zones géographiques où elle opère.

Par ailleurs, Novacare a réalisé plusieurs investissements visant à renforcer sa présence dans des zones géographiques et sur des marchés en forte croissance :

- en Inde, la construction d'une nouvelle unité de production de tensioactifs, qui répondra essentiellement à la demande croissante en produits de soin de la personne et en produits ménagers dans la région, est en cours ;
- l'Entreprise a signé un accord de partenariat exclusif avec l'entreprise de chimie de spécialités sud-coréenne KCI pour la fourniture de polymères permettant la formulation de

shampoings et de gels douche. Avec dix produits de la gamme Polyquaternium de KCI désormais formulés par Novacare sous le nom de marque Polycare®, Novacare devient la première entreprise capable d'offrir une gamme complète de soins du cheveu et de la personne ;

- début 2009, le Groupe a réalisé l'acquisition de McIntyre Group Ltd, une société de chimie produisant des tensio-actifs de spécialités. Cette acquisition ciblée permettra à la fois de consolider la gamme de produits de Novacare sur le segment de l'hygiène-beauté et d'enrichir son offre sur le segment des soins capillaires et des détergents industriels et domestiques. Ce rapprochement favorisera en outre le développement d'applications dans l'extraction pétrolière et l'agrochimie ainsi que l'émergence de nouvelles opportunités de marché dans des régions à forte croissance telles que l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine.

Enfin, sur le marché asiatique de la détergence, de la cosmétique et des applications industrielles, l'Entreprise bénéficiera des compétences du nouveau Centre international de Recherche et Développement situé à Shanghai (Chine), inauguré par le Groupe en novembre 2008, dont l'une des principales missions est de développer des formulations combinant compétitivité, hautes performances et respect de l'environnement.

➤ 6.3 Silcea

Cette Entreprise a réalisé 746 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2008, soit 16 % du chiffre d'affaires consolidé de Rhodia.

L'Entreprise Silcea regroupe trois activités principales : les silices de haute performance (*Silica Systems*), les compositions à base, principalement, de terres rares (*Electronics & Catalysis*) et l'« arbre-produits » diphénols, dérivés de la chimie du phénol. Issue de la restructuration de l'ex-entreprise Organics⁽⁸⁾, l'activité diphénols a été intégrée à Silcea au premier trimestre 2008.

Silcea est numéro un mondial dans chacune de ces activités. L'Entreprise dispose de dix-huit unités de production situées en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Asie.

S'appuyant sur un leadership technologique incontesté, la stratégie de l'Entreprise est de poursuivre une croissance rentable et durable :

- en se différenciant par une offre produits complète et innovante répondant à des contraintes réglementaires de plus en plus strictes en termes de respect de l'environnement ;

- en créant des partenariats uniques avec certains clients grands comptes ;
- en renforçant sa présence mondiale par l'expansion géographique.

Les produits de l'Entreprise et les marchés associés sont les suivants :

Les **silices** de Silcea sont des silices amorphes produites par réactions chimiques et précipitation. Le procédé consiste à mélanger du sable et du carbonate de sodium, puis à cuire ce mélange à 1 400 °C pour obtenir du silicate de sodium. Après dissolution et dilution, la solution de silicate de sodium obtenue est neutralisée par précipitation au moyen d'acide sulfurique. Cette étape de précipitation est déterminante pour la fabrication de silices de haute performance. Une étape de filtrage permet d'éliminer les sous-produits. Les silices de haute performance sont ensuite lavées, séchées, broyées puis stockées.

(8) L'activité Isocyanates a été vendue au groupe Perstorp et l'activité « Salicyliques » a été rattachée à une « Business Unit » intégrée dans « Corporate et divers ».



APERÇU DES ACTIVITÉS – INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR NOS PRODUITS ET NOS MARCHÉS

Silcea

Inventeur de la silice de haute performance dans les années 1990 et leader mondial de cette technologie, l'Entreprise sert essentiellement le marché des pneumatiques. Silcea a développé des produits essentiels à de nombreuses innovations, telles que les pneus dits « verts » (pneus à faible consommation d'énergie), utilisés aujourd'hui par la plupart des pneumaticiens mondiaux. Elle sert également les marchés de la nutrition animale et du dentifrice.

Les **terres rares** sont des éléments naturels, comme le sont le fer ou l'oxygène, présents en grande quantité dans l'écorce terrestre. Silcea intervient dans les processus de séparation et de finition de ces éléments pour formuler des compositions à haute valeur ajoutée adaptées aux besoins de ses clients. L'Entreprise sert les marchés de l'électricité et de l'électronique (luminescence pour ampoules à économie d'énergie, écrans plats LCD, optique de précision, polissage, composants électroniques, semi-conducteurs, etc.) et de la catalyse automobile (dépollution des véhicules à motorisation essence ou diesel). Dernière acquisition en date, les alumines pour

washcoat, dont la production est localisée à Cincinnatti (États-Unis d'Amérique), viennent compléter cette offre de matériaux pour la dépollution automobile.

Silcea est le premier producteur mondial de **diphénols**, un « arbre-produits » qui comprend notamment : hydroquinone, catéchol, vanilline et éthylvanilline. L'hydroquinone trouve ses applications sur le marché des inhibiteurs de polymérisation et d'anti-oxydants. Le catéchol est un intermédiaire utilisé principalement dans la fabrication de vanilline et d'éthylvanilline, et dans des applications pour l'agrochimie. La vanilline et à l'éthylvanilline sont, quant à eux, des ingrédients indispensables au marché des arômes et de la parfumerie. Le leadership de cette activité se fonde sur des procédés compétitifs, fiables et conformes aux exigences environnementales, sur une avance technologique significative et sur des relations clients fortes. Silcea est le seul acteur du secteur à disposer de trois sites de production sur trois continents : Saint-Fons (France), Baton Rouge (États-Unis d'Amérique) et Zhenjiang (Chine), démarré en 2007.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Silices de Haute Performance	Industrie du pneumatique, de la pièce technique en caoutchouc, élastomères et silicones, chaussure de sport, alimentation et nutrition animale, hygiène bucco-dentaire...	Zeosil®, Zeosil® Premium, Tixosil®, Tioxlex®	Evonik, Huber, PPG, OSC
Compositions à base de Terres Rares, Alumines pour <i>washcoat</i>	Matériaux luminescents pour écrans plats et ampoules à économie d'énergie. Poudres de polissage pour l'optique de précision, les écrans plats, l'accessoire de luxe et les composants électroniques. Formulations pour la dépollution automobile des véhicules à motorisation essence ou diesel	Luminostar™ Ceriox™, Opaline™ Superamic™, Neolor™ Eolys™, Actalys™, Optalys™	NeoMaterial, DKK, MEL, producteurs chinois, Innospec, Infineum, Sasol, Mitsui, SDK
Arbre produits des diphénols	Arômes et notes olfactives de synthèse pour l'industrie alimentaire, la parfumerie fine, les produits cosmétiques et la détergence. Produits de performance pour l'industrie : inhibiteurs de polymérisation, l'agrochimie, la photographie argentique	Rhovani® Rhovani®, Natural, Rhodiarome®, Rhodiantal™ Rhodiascent™	Borregaard, Jiaxing, Mitsui, Ube, Eastman

Avant de ressentir les effets de la dégradation de l'environnement macroéconomique mondial en fin d'année 2008, Silcea a bénéficié de conditions favorables sur ses principaux marchés, jusqu'au troisième trimestre inclus :

➤ Le marché des pneumatiques à faible consommation d'énergie

Sur ce marché, les silices de haute performance Zeosil® ont connu un fort développement, grâce à l'augmentation de la pénétration de cette technologie en Europe. En outre, l'Entreprise a lancé en début d'année une nouvelle génération de silices de haute surface, la gamme Zeosil® Premium.

Par ailleurs, tirée par une prise de conscience des enjeux environnementaux, la croissance s'est montrée dynamique en Amérique du Nord et en Asie. Pour servir le marché asiatique, la construction d'une nouvelle usine de silices de haute performance à Qingdao (Chine) a débuté en cours d'année 2008.

➤ Le marché de la catalyse automobile

Soutenue par l'évolution des réglementations et la prise de conscience environnementale, ce marché bénéficie du déploiement au niveau européen des filtres à particules pour véhicules particuliers diesel, pour lesquels la technologie additivée Eolys™ est une référence avec plus de 3,5 millions de véhicules équipés à ce jour.

En outre, les matériaux pour pots catalytiques Actalys™ et Optalys™ pour motorisations essence et les aluminés pour *washcoat* viennent compléter l'offre existante pour le traitement des émissions polluantes. Dans ce secteur, où des solutions innovantes sont proposées grâce aux synergies entre oxydes de terres rares et aluminés, les ventes ont progressé jusqu'au troisième trimestre inclus.

➤ Le marché de l'électricité et de l'électronique

Sur le marché de l'électricité, les exigences croissantes en termes d'économies d'énergie ont généré une augmentation de la demande en matériaux luminescents à base de terres rares (gamme Luminostar™) pour ampoules à faible consommation d'énergie, celles-ci se substituant progressivement aux ampoules à incandescence.

Sur le marché de l'électronique, la demande en matériaux luminescent (gamme Luminostar™) et en poudres de polissage (gammes Cerox™ et Opaline™) a progressé, portée par le développement des écrans plats. Enfin, la part croissante des appareils électroniques portables (ordinateurs de poche, etc.) s'est traduite par une augmentation de la demande en matériaux de performance (gamme Superamic™).

➤ Le marché des arômes et parfums

À la suite des récentes crises alimentaires intervenues notamment en Asie, les pays émergents ont renforcé leurs exigences en termes de traçabilité des produits et de sécurité alimentaire. Grâce à ses produits répondant aux réglementations les plus sévères et à ses technologies les plus respectueuses de l'environnement, la position de Rhodia sur le marché des arômes n'a cessé de se renforcer.

En Europe et aux États-Unis, la demande croissante en formulations à haute intensité aromatique, qui permettent de relever le faible goût des produits sans sucre et à faible teneur en graisse ou en calories, a généré une progression de la demande en vanilline et éthylvanilline (marques Rhovanil® et Rhodiarome®).

Par ailleurs, la vanilline naturelle (Rhovanil® Natural) produite par Rhodia a renforcé sa part de marché en raison de la pression grandissante pour un étiquetage « arôme naturel », notamment dans le segment des crèmes glacées et des boissons.

➤ Le marché des produits de performance pour l'industrie

Très bien positionnée sur le marché asiatique, l'Entreprise a bénéficié de la forte croissance du besoin d'inhibiteurs de polymérisation liée à l'installation de nouvelles capacités en

monomères (styrène, butadiène, acryliques et esters) dans cette région. Par ailleurs, la demande en intermédiaires pour l'agrochimie connaît une forte progression, notamment en Amérique latine, tirée par la volonté d'utiliser des sources énergétiques alternatives au pétrole, en particulier, les biocarburants.

Des informations complémentaires sur les nouveaux produits et gammes de produits lancés par l'Entreprise Silcea en 2008 sont présentées au chapitre 11 Recherche et Développement du présent document de référence.

Sur l'ensemble de l'année, l'Entreprise a dû faire face à la forte augmentation du prix des matières premières et de l'énergie, qu'elle a quasiment compensée grâce à la maîtrise de son mix-produits et la hausse de ses prix de vente.

Au cours du quatrième trimestre, Silcea a été affectée, comme l'ensemble de l'industrie, par la forte dégradation de l'environnement macroéconomique mondial, qui s'est traduite, dès ce trimestre, par une baisse significative de la demande sur l'ensemble de ses marchés.

Cependant, l'offre de produits de haute performance de l'Entreprise, complète, compétitive et capable de répondre aux évolutions technologiques ainsi qu'aux contraintes réglementaires de plus en plus strictes en termes de respect de la santé humaine et de l'environnement, représente de véritables atouts pour réduire son exposition à la cyclicité des marchés.

Ainsi, malgré le ralentissement observé dans le secteur automobile, l'évolution de la législation en matière de réduction des émissions polluantes devrait continuer à servir l'activité terres rares de l'Entreprise. Les applications de cette activité dans le secteur de l'électronique et de l'électricité bénéficient par ailleurs de perspectives de croissance favorables, particulièrement sur le segment des téléviseurs à écrans plats et des ampoules à faible consommation d'énergie. En outre, avec sa technologie silices, l'Entreprise vise à renforcer sa position sur le segment des pneus de remplacement (qui représente 70 % des ventes totales de pneus dans le monde), moins exposé à une baisse supplémentaire de la demande, que le segment des pneus pour véhicules neufs. Étroitement liée aux produits de grande consommation courante, l'activité diphenols (arômes alimentaires, notes olfactives pour détergents) reste dans l'ensemble dans une moindre mesure soumise à la cyclicité de la demande.

Enfin, sur le marché asiatique, où Silcea dispose d'une base industrielle et commerciale solide, l'Entreprise continue de bénéficier de perspectives de croissance favorables.



➤ 6.4 Energy Services

Cette Entreprise a réalisé 233 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2008, soit 5 % du chiffre d'affaires consolidé de Rhodia.

Energy Services est en charge de l'approvisionnement du Groupe en énergie et de la gestion des projets de Rhodia dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'engagement de Rhodia de lutte contre le réchauffement climatique.

Dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre, la mission de l'Entreprise est d'assurer le développement de projets de réduction des émissions des sites du Groupe et la production des crédits d'émissions (CER) dans le cadre du Protocole de Kyoto ou dans le cadre de projets volontaires. En 2008, les volumes de CER reçus par Rhodia ont représenté environ 14 % de l'ensemble des CER émis dans le monde.

La fabrication d'acide adipique, dont Rhodia est le deuxième producteur mondial et qu'il utilise en tant que matière première du polyamide PA 6.6, génère une production de protoxyde d'azote. Le protoxyde d'azote, ou N₂O, est l'un des gaz à effet de serre identifié par le protocole de Kyoto. Dans le cadre des Mécanismes de Développement Propre (MDP) de ce protocole, Rhodia a développé deux projets de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (N₂O) sur ses sites d'Onsan (Corée du Sud) et de Paulinia (Brésil). Opérationnelles depuis fin 2006, les installations visant à réduire les émissions de ces sites se sont révélées fiables et performantes. Depuis 2007, elles ont ainsi permis au Groupe de disposer de l'ordre de 13,5 millions de tonnes de CER par an. Le Groupe s'attend à générer environ 13 millions de tonnes de CER en 2009, dont 55 % ont été couverts au prix de 15,5 € la tonne.

Par ailleurs, dans le cadre du *Chicago Climate Exchange*, Rhodia a également réduit ses émissions sur ses sites au Brésil, en particulier à travers un projet de substitution de combustibles fossiles (projet de passage du fuel au gaz).

En outre, Energy Services a développé en 2008 le premier projet domestique de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national français, en s'inscrivant dans le cadre du Protocole de Kyoto. Il concerne l'atelier de production d'acide trifluoroacétique de son site de Salingres (France). La production d'acide, sans impact sur l'ozone stratosphérique et, à ce titre, non visé par le protocole de Montréal, coproduit cependant des gaz à effet de serre reconnus par le Secrétariat de la Convention Climat de l'ONU (UNFCCC). Le projet permettra de détruire ces coproduits ainsi que d'autres gaz à effet de serre non inclus dans le protocole de Kyoto. Ces réductions d'émissions donneront droit à des Unités de Réduction d'Émission (ERU), pour un volume estimé à environ 200 000 tonnes équivalents CO₂ par an sur la période 2009-2012. Les premières livraisons devraient avoir lieu courant 2009. Le projet a été approuvé en 2008 par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, après validation par un auditeur indépendant accrédité.

Le Groupe s'est également associé à Société Générale Énergie (filiale à 100 % du groupe Société Générale) en vue de réduire les risques liés à la volatilité et à la fluctuation du marché des crédits d'émission et de maximiser la valeur de ses CER. En 2006, Rhodia a ainsi créé **orbeo**, une entreprise qu'il détient à part égale avec Société Générale Énergie.

Basé sur un *business model* qui intègre amont et aval, combinant expertises industrielles et financières, **orbeo** couvre toute la chaîne du carbone, depuis les projets jusqu'au marché, et fait partie des premiers acheteurs et vendeurs de produits CO₂. **orbeo** propose des services d'origination (identification et développement de projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre auprès de tiers), de négoce, d'optimisation de portefeuille de crédits carbone et de structuration de transactions personnalisées pour tous types de clients tels que des industriels, gouvernements, investisseurs et acheteurs volontaires. **orbeo** est une société d'investissement agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI).

En 2008, **orbeo** a continué à se développer sur les marchés mondiaux du carbone. **orbeo** a ainsi été sélectionné pour être teneur de marché sur les transactions des contrats futurs sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) du Canada réalisées sur le Marché climatique de Montréal. **orbeo** occupe également une position de teneur de marché sur la Bourse dédiée à l'environnement, BlueNext, pour les contrats dérivés futurs sur les quotas de l'Union européenne (EUA).

Par ailleurs, **orbeo** a bénéficié du lancement en octobre 2008 du registre international des transactions, *International Transaction Log (ITL)*, qui contribue à augmenter la liquidité du marché des CER. En outre, elle a été la première entreprise à traiter un contrat d'options CER sur le marché *European Climate Exchange* par le biais de la plate-forme de négociation électronique ICE. Le traitement des options sur les CER apporte plus de liquidité au marché et permet à **orbeo** de développer des stratégies de couverture de risque pour son propre compte ainsi que pour le compte de ses clients.

Grâce à son activité de négoce et de développement de nouveaux produits, **orbeo** soutient l'émergence d'un marché environnemental global et liquide. **orbeo** contribue ainsi à fournir un prix de marché du CO₂, significatif et fiable, qui permet aux industriels d'évaluer la rentabilité de leurs futurs projets d'investissements industriels.

Dans le domaine de l'origination, de nombreux projets ont été signés en 2008. Parmi eux, **orbeo** a par exemple signé un accord d'achat de réduction d'émission avec la société camerounaise, Hysacam, spécialisée dans le traitement des déchets. Basé sur la récupération du gaz émis par une décharge au Cameroun, ce projet inédit devrait permettre d'éviter l'émission de 400 000 tonnes de CO₂ d'ici à 2012 et générer 200 emplois. Il devrait être enregistré dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre en juillet 2009.

Outre l'activité croissante en Chine, pays qui accueille une très grande partie des projets de réduction d'émission de gaz à effet de

serre dans le monde, **orbeo** développe sa couverture géographique et signe des accords d'achat de réduction d'émission en Amérique latine, au Vietnam et en Afrique.

En ce qui concerne la vente de crédits carbone, **orbeo** a conclu en 2008, en partenariat avec Rhodia Japon, une nouvelle transaction portant sur une quantité d'environ 8 millions de tonnes de CER sur la période 2008-2013 avec l'agence administrative japonaise, *New Energy and industrial technology Development Organization (NEDO)*, en charge d'un programme d'achat de CER visant à permettre au Japon de respecter son engagement dans le cadre du protocole de Kyoto. Par ailleurs, **orbeo** développe la vente de crédits carbone (CER) primaires, et a par exemple vendu à l'institution financière internationale regroupant cinq pays nordiques, *Nordic Environment Finance Corporation (NEFCO)*, des CER en provenance d'une petite centrale hydraulique en Chine.

En 2008, les ventes de CER ont progressé de plus de 10 % par rapport à 2007 et généré 158 millions d'euros d'EBITDA récurrent en 2008 contre 135 millions d'euros en 2007. Après avoir atteint un pic de 26 euros la tonne dans le courant du mois de juillet 2008, les prix des CER ont progressivement baissé suite à la dégradation de l'environnement macroéconomique mondial, pour atteindre environ 14 euros la tonne en fin d'année 2008.

Après plusieurs récompenses obtenues en 2007 et 2008, **orbeo** a été désignée en juin 2008 comme *House of the Year – Emissions Europe* par le magazine *Energy Risk*.

Dans le domaine de l'énergie, Energy Services gère les achats d'énergies dans le monde pour le compte du Groupe et de tiers, dont 55 % de gaz naturel et 30 % d'électricité. À ce titre, elle est, en

France, le deuxième acheteur industriel de gaz et se classe parmi les dix premiers acheteurs d'électricité.

Ainsi, au deuxième semestre 2008, Energy Services a signé un contrat de services d'une durée de 10 ans avec une plateforme chimique multi-opérateurs visant à optimiser l'approvisionnement énergétique du site grâce à la globalisation des achats d'énergies primaires.

En outre, Energy Services est également membre d'Exeltium, un consortium d'industriels électro-intensifs français d'achat d'électricité en France, qui a signé un protocole d'accord en janvier 2007 avec Électricité de France (EDF) définissant les conditions d'un partenariat industriel et commercial à long terme. Ce protocole a reçu l'aval de la Commission européenne le 31 juillet 2008. L'objectif est de négocier un contrat définitif d'achat d'électricité long terme à des prix basés sur les coûts d'investissement nucléaire d'EDF à partir de 2009.

La mission d'Energy Services est également d'optimiser les actifs de production d'énergie du Groupe. Dans ce cadre, l'Entreprise a déployé des actions d'efficacité énergétique portant sur l'amélioration du fonctionnement des cogénérations (outil industriel permettant de produire à la fois de l'énergie thermique et de l'électricité grâce à des turbines à gaz) ainsi que sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de CO₂, grâce à l'optimisation des productions, distributions et consommations d'utilités au sein des procédés industriels, telles que la vapeur, l'électricité, le gaz, les fluides thermiques ou l'air. D'importantes économies ont été ainsi réalisées en 2008.

➤ 6.5 Acetow

Cette Entreprise a réalisé 467 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2008, soit 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Rhodia.

Avec quatre sites de production dans le monde, Acetow est le troisième producteur mondial d'acétate de cellulose pour filtres à cigarettes, et l'un des principaux fabricants de particules d'acétate de cellulose.

L'Entreprise sert environ 18 % du marché mondial des filtres à cigarettes. Ses principaux marchés se situent en Europe, en CEI, en Asie et en Amérique latine.

Les particules d'acétate de cellulose sont issues d'une transformation chimique obtenue par réaction d'anhydride acétique avec de la pâte

à bois. Pour obtenir le câble acétate, les particules d'acétate de cellulose sont mises en solution dans de l'acétone et extrudées en filaments qui vont composer le câble. Le câble ainsi produit est livré aux fabricants de cigarettes qui confectionnent les filtres. Grâce à sa solide expertise technique qui lui permet d'offrir des produits d'excellente qualité, à son assistance clientèle et à la performance de son outil de production, Acetow est devenue un partenaire privilégié des grands industriels de la cigarette.

Reconnue pour ses capacités d'innovation, Acetow a développé en étroite collaboration avec ses principaux clients de nouveaux procédés de fabrication qui lui permettent de produire un câble acétate adapté à une nouvelle génération de cigarettes, appelées cigarettes « super slim ».



APERÇU DES ACTIVITÉS – INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR NOS PRODUITS ET NOS MARCHÉS

Éco Services

Gammes de produits	Marchés	Marques	Concurrents
Câble acétate	Industrie de la cigarette	Rhodia® Filter Tow	Celanese, Eastman, Daicel, Mitsubishi
Particules d'acétate de cellulose	Industrie du textile	Rhodia® Acetol	Celanese, Eastman, Daicel, Acetati

Le marché mondial des filtres à cigarettes a progressé de 4,5 % en 2008, contre 3,5 % en 2007, porté par une demande croissante, principalement en CEI et dans les régions Asie et Moyen Orient. Cette progression, ainsi que des fermetures d'usines consécutives à la consolidation de ce secteur depuis 2007, ont généré un taux d'utilisation global proche de 100 % pour l'ensemble des acteurs du marché. Ce marché bénéficie d'une bonne capacité de résistance dans le contexte économique actuel et devrait poursuivre sa croissance dans les années à venir.

En 2008, Acetow a fait face à la forte augmentation du coût des matières premières et de l'énergie, qu'elle a compensée avec succès grâce à la hausse de ses prix de vente et à la réduction de ses coûts de production.

Intervenant sur des marchés libellés en dollar américain, l'Entreprise a été particulièrement affectée par la dépréciation de cette devise par rapport à l'euro au cours des neuf premiers mois de l'année 2008. Ses efforts pour libeller une part importante de ses ventes en euro ont permis de pratiquement neutraliser l'effet négatif des variations monétaires au quatrième trimestre de l'année.

Enfin, le plan ambitieux d'amélioration de la compétitivité lancé par l'Entreprise fin 2007 a commencé à porter ses fruits au deuxième semestre 2008. Celui-ci a permis des réductions de coûts et des gains de productivité, qui devraient conduire à une augmentation de sa capacité de production de l'ordre de 10 000 tonnes à l'horizon 2010. Acetow devrait être ainsi en ligne avec son objectif visant à générer 35 millions d'euros d'économies à l'horizon 2011.

➔ 6.6 Éco Services

Cette Entreprise a réalisé 306 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2008, soit 6 % du chiffre d'affaires consolidé de Rhodia.

Éco Services produit et régénère de l'acide sulfurique destiné essentiellement aux raffineries de pétrole et à l'industrie chimique nord-américaines. Implantée aux États-Unis, l'Entreprise sert le marché américain via un réseau de huit unités de production situées dans six localités de la côte du Golfe, de la Californie et du Midwest, son unité de la région du Midwest servant également les raffineries canadiennes. Dans la région du Golfe, deux sites assurent, en outre, un service de traitement de résidus chimiques spéciaux.

L'acide sulfurique, produit chimique le plus utilisé aux nombreuses applications industrielles, est aussi un composant essentiel des infrastructures énergétiques nord-américaines. À ce titre, la fiabilité et l'expertise technique d'Éco Services sont primordiales et reconnues depuis de longues années par ses clients.

Éco Services **est leader dans les services de régénération de l'acide sulfurique** adressés aux raffineries de pétrole. L'acide sulfurique, qui catalyse la production d'alkylate, composant clé de l'essence à indice d'octane élevé, accumule, au cours du processus, des impuretés qui diminuent ses capacités catalytiques. L'acide utilisé est alors acheminé sur les sites de l'Entreprise, où il est purifié dans

des fours à haute température fonctionnant au gaz naturel, avant d'être restitué aux raffineries qui le réutilisent.

L'Entreprise **produit par ailleurs de l'acide sulfurique**, qu'elle fabrique à partir de soufre, dans différentes concentrations selon les besoins de ses clients. Au-delà de la qualité de ses produits sur-mesure, ses clients la sollicitent également pour son expertise en termes d'applications, de transport et de manipulation des produits.

Éco Services travaille dans le cadre de contrats pluriannuels pour la mise en œuvre desquels la fiabilité opérationnelle, la sécurité des opérations, mais également, la diversité des modes de transport sont des aspects essentiels. L'acheminement de ses produits est ainsi assuré par transport ferroviaire, fluvial, routier ou par pipeline.

Une partie de ce réseau de transport située le long de la côte du Golfe ainsi que trois sites d'Éco Services ont été affectés par les ouragans Gustav et Ike à l'été 2008. Ces sites ont été contraints de suspendre leurs opérations pendant et après le passage des ouragans – comme de nombreux sites de ses clients. Dans l'intervalle, les autres sites du réseau d'Éco Services ont assuré rapidement la reprise des services de régénération, réactivité qui n'a fait que renforcer son avantage compétitif lié à la réputation de fiabilité de l'Entreprise.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Acide sulfurique, services de régénération et autres dérivés du soufre	Raffinage de pétrole, production chimique et pétrochimique	-	Chemtrade, DuPont, General Chemical, Marsulex

L'Entreprise a enregistré un niveau de productivité élevé en 2008, ainsi que de très bons résultats sécurité. De nouveaux investissements continuent d'améliorer les performances environnementales de ses sites, conformément à la démarche de développement durable du Groupe. Ainsi, dans le cadre de son engagement signé avec l'Agence américaine de protection de l'environnement (*USEPA: US Environmental Protection Agency*) en 2007, les premières étapes de la construction des installations visant à réduire ses émissions de dioxyde de soufre de 90 % à l'échéance de 2014 ont été finalisées. Cet engagement, le premier parmi les producteurs américains d'acide sulfurique, lui a permis d'obtenir l'autorisation d'augmenter la capacité de plusieurs de ses unités.

En 2008, Éco Services a fait face à l'inflation record du coût du soufre (plus de 1 200 % au total par rapport à 2007), matière première clé de l'acide sulfurique, et, dans une moindre mesure, à celle du coût du gaz naturel. Cette forte augmentation des coûts a été absorbée par d'importantes hausses des prix de vente, qui, au deuxième semestre 2008, ont généré une baisse de la demande d'acide sulfurique. En 2009, Rhodia attend un retour du prix du soufre à des niveaux historiques.



Organigramme

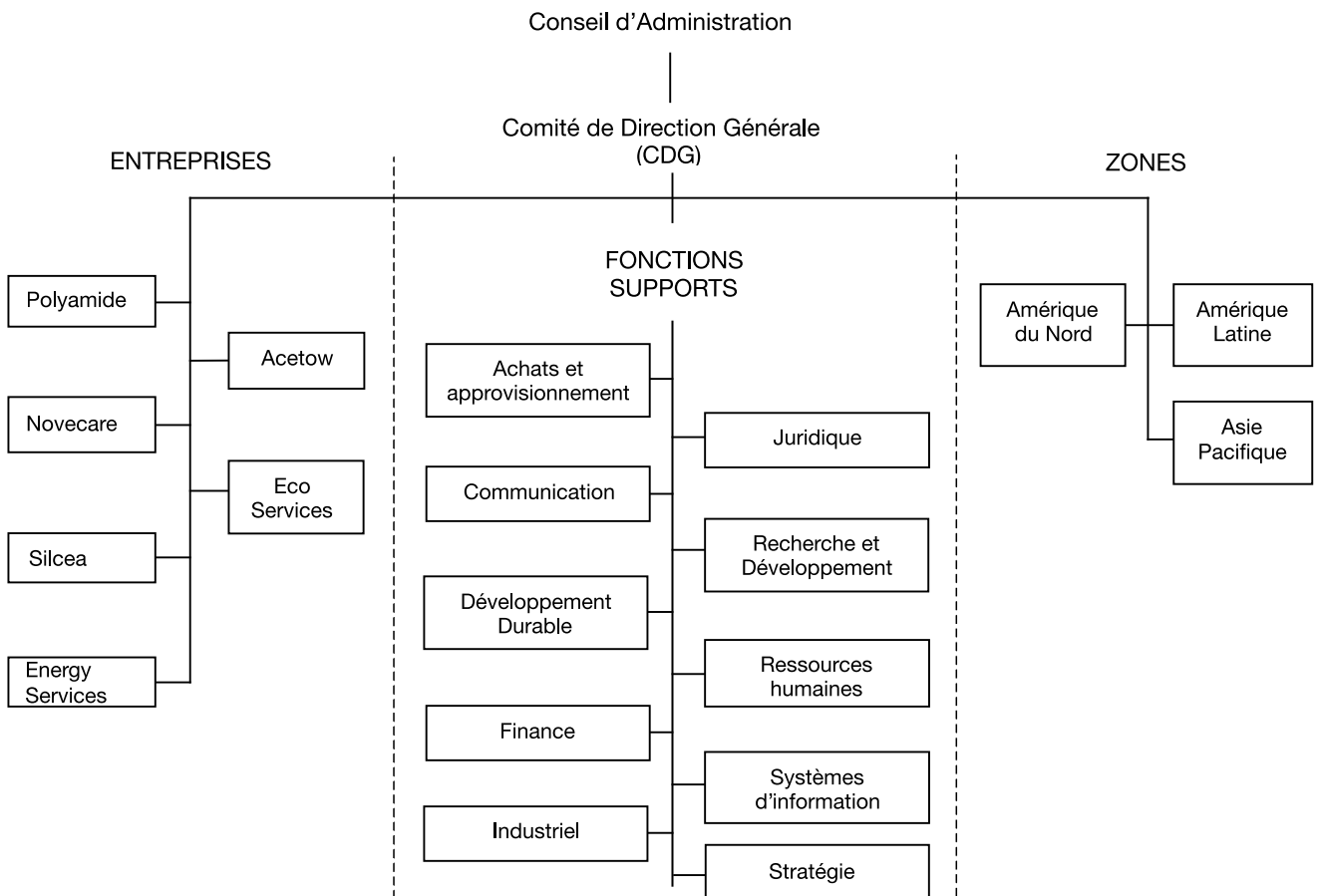
sommaire

7.1	Le Groupe	48
7.1.1	Organigramme fonctionnel en 2008	48
7.1.2	Fonctionnement du Groupe	49
7.1.3	Relations société mère – filiales	49
7.2	Les filiales et participations de la Société	51

7.1 Le Groupe

7.1.1 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL EN 2008

Ci-dessous est présenté l'organigramme fonctionnel simplifié du Groupe en 2008.



7.1.2 FONCTIONNEMENT DU GROUPE

7.1.2.1 LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

Le Comité de Direction Générale (CDG), dont la présentation figure au chapitre 14.1.2.1 ci-après, supervise les Entreprises, Fonctions Supports et Zones. Il contribue à la définition et met en œuvre la stratégie du Groupe arrêtée par le Conseil d'administration et définit les politiques au niveau du Groupe. Il rend les arbitrages et alloue les ressources. Il s'appuie pour cela sur une équipe fonctionnelle restreinte dans les domaines de la stratégie, de l'industriel, du marketing et des ventes, ainsi que sur les compétences et expertises des Fonctions Supports.

Au-delà de ce premier cercle de Direction Générale du Groupe, le Comité Exécutif (Comex), qui réunit les membres du CDG, Directeurs Généraux des Entreprises et Directeurs des Fonctions Supports et Zones géographiques, a pour vocation d'arrêter les grandes orientations sur les politiques générales du Groupe (organisation, modalités d'affectation des investissements, règles de la rémunération variable, etc.). Il assure l'alignement des priorités entre les différentes entités composant Rhodia (Entreprises, Fonctions supports, Zones géographiques) et coordonne l'action du Groupe sur les sujets transversaux (innovation, communication, développement de Rhodia dans le pays à forte croissance, etc.). Il a également pour mission d'être le « champion » et le porteur de la culture, des valeurs et de l'identité du Groupe Rhodia.

Par ailleurs, en 2008, la Direction Générale a souhaité enrichir les travaux du CDG en y intégrant la compétence et l'expérience de responsables opérationnels aux profils variés. Ceci a conduit à la création d'un Comité de Direction Générale élargi qui se réunit mensuellement et a la responsabilité de contribuer à la définition et d'assurer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe arrêtée par le Conseil d'administration, d'allouer les ressources entre les diverses Entreprises et Fonctions et de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble des processus opérationnels du Groupe.

7.1.2.2 ENTREPRISES DE RHODIA

Les activités opérationnelles de Rhodia sont organisées depuis le premier trimestre 2008 en six Entreprises :

.....
Entreprises
.....

Polyamide

Acetow

Novecare

Silcea

Éco Services

Energy Services
.....

Les Entreprises ont une vocation mondiale. Elles bénéficient d'une large autonomie dans la gestion de leurs activités opérationnelles et d'une pleine responsabilité dans les domaines du marketing et des

ventes, de l'industriel, de l'innovation et de la chaîne de production. Elles proposent leur stratégie à la Direction Générale. À cet effet, elles disposent de ressources dédiées et sont responsables de leurs résultats opérationnels. Pour plus d'informations sur l'activité des Entreprises, se reporter au chapitre 6 ci-dessus.

Dans le cadre de la simplification de son organisation, Rhodia a annoncé le 19 mars 2008 une disparition de l'Entreprise Organics à compter du premier trimestre 2008 consécutive au projet de cession de son activité Isocyanates. Cette activité a été classée en « Activités abandonnées » depuis le premier trimestre 2008.

L'activité stratégique Diphénols a été intégrée à l'Entreprise Silcea ; les activités Isocyanates ont été cédées le 1^{er} septembre 2008 à la société Perstorp ; les autres activités de chimie organique fine, pour lesquelles des mesures de restructuration ou de fermeture ont déjà été annoncées, ont été rattachées à une Business Unit spécifique intégrée dans « Corporate & Divers ».

7.1.2.3 LES FONCTIONS SUPPORTS

Les Entreprises peuvent s'appuyer sur les fonctions supports suivantes : les Fonctions Achats et Approvisionnement, Communication, Développement Durable, Finance, Industriel, Juridique, Recherche et Développement, Ressources humaines et Systèmes d'information. Elles ont pour mission de fournir des services aux Entreprises à des conditions d'efficacité, de coûts et de niveau de service optimum. Elles sont responsables de leurs coûts et disposent de ressources propres (effectifs, organisation, etc.) leur permettant de rendre ces services qu'elles dimensionnent et allouent selon un critère d'efficacité, de coût et de niveau de service. Elles sont organisées en services partagés mais peuvent également décider de dédier du personnel à telle ou telle Entreprise.

7.1.2.4 LES ZONES

Les Zones Amérique du Nord, Amérique latine et Asie Pacifique sont supervisées chacune par un Directeur de Zone. Leur rôle est de faciliter la mise en œuvre des politiques et pratiques du Groupe, de veiller à l'application de l'ensemble des législations et réglementations locales et d'assurer directement ou indirectement la représentation de Rhodia au Conseil d'administration des entités locales et des coentreprises.

7.1.3 RELATIONS SOCIÉTÉ MÈRE – FILIALES

Rhodia est la holding financière du Groupe et n'exploite, en conséquence, pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles. Elle fournit également en sa qualité de société mère des prestations de services concernant le support, le conseil, la coordination et l'animation des filiales de Rhodia.

Lorsque ces participations sont indirectes, elles sont détenues par le biais de sous-holdings de participation présentes dans différentes



ORGANIGRAMME

Le Groupe

zones. Cette répartition, en partie issue de l'historique du Groupe, répond à des nécessités géographiques et organisationnelles.

La Société Rhodia entretient avec ses filiales des relations de type « Mère Filles », dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice 2008 figurant dans les comptes sociaux de Rhodia au chapitre 20.3.2, sont :

- la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe assurée par Rhodia et actuellement organisée avec une banque ;
- la refacturation de services communs ou d'assistance par Rhodia S.A. aux entreprises qui lui sont liées pour un montant de 6 millions d'euros en 2008 ;

- l'octroi de garanties par Rhodia S.A. dans le cadre de certains financements bancaires et/ou contrats opérationnels au bénéfice de ses filiales ;
- la centralisation des risques de change et des risques de taux du Groupe ;
- la gestion centralisée des risques liés aux marchés de commodités ;
- la gestion de l'intégration fiscale française.

On pourra par ailleurs se reporter aux chapitres 6 et 9.1 du présent document de référence pour une présentation de l'activité des filiales.

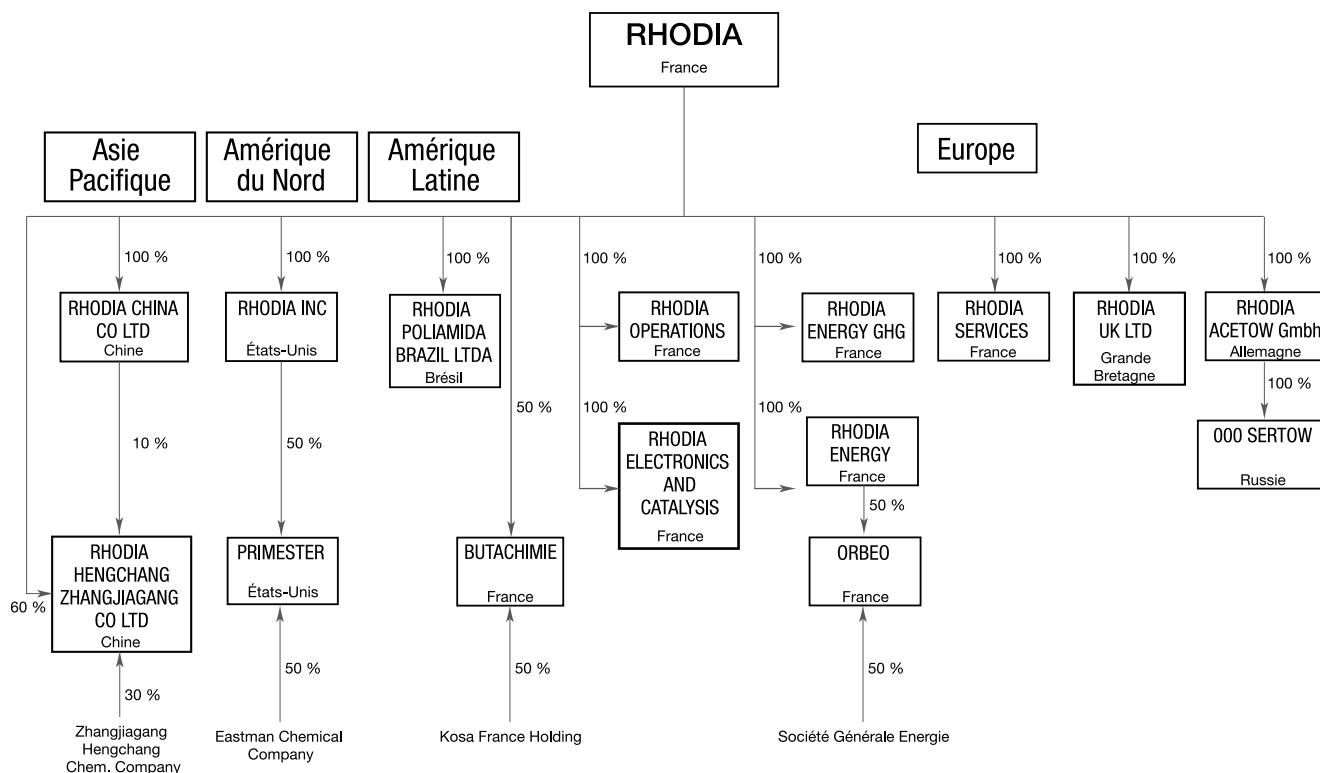
➤ 7.2 Les filiales et participations de la Société

Le tableau des filiales et participations de la Société est présenté à la Note 24 de l'annexe aux comptes sociaux figurant au chapitre 20.3.2.3.

Le périmètre de consolidation de Rhodia au 31 décembre 2008 est présenté à la Note 37 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

Il est également indiqué que, au cours de l'exercice 2008, Rhodia n'a pas pris de participation dans une société française au sens de l'article L. 233-6 du Code de commerce.

L'organigramme ci-dessous présente la structure sociétaire simplifiée du Groupe, en 2008, (comprenant les principales sociétés du Groupe).





Propriétés immobilières, usines et équipements

sommaire

8.1	Immobilisation corporelle importante ou planifiée	52
8.2	Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par Rhodia de ces immobilisations	53

8.1 Immobilisation corporelle importante ou planifiée

La valeur brute totale des immobilisations corporelles du Groupe s'élève au 31 décembre 2008 à 4 965 millions d'euros dont 121 millions d'euros d'immobilisations en cours. Elle comprend principalement la valeur des matériels et outillages pour 3 949 millions d'euros et les constructions pour 762 millions d'euros.

La valeur nette totale des immobilisations corporelles du Groupe s'élève au 31 décembre 2008 à 1 501 millions d'euros soit environ 34,7 % du total du bilan consolidé au 31 décembre 2008. Elle comprend la valeur des matériels et outillages pour 1 050 millions d'euros, les constructions pour 228 millions d'euros, les terrains pour 102 millions d'euros et 121 millions d'euros d'immobilisations en cours.

Mode de détention des actifs

Au 31 décembre 2008, les principales immobilisations corporelles en pleine propriété et location financement se composent comme suit :

(millions d'euros)	Terrains et Constructions	Matériel et outillage	Immobilisations en cours
Immobilisations Corporelles :			
Valeur brute	895	3 949	121
Amortissement	(565)	(2 899)	
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	330	1 050	121
dont :			
immobilisations en pleine propriété :			
Valeur brute	890	3 926	
Amortissement	(561)	(2 885)	
Total immobilisations en pleine propriété	329	1 041	
immobilisations en location financement :			
Valeur brute	5	23	
Amortissement	(4)	(14)	
Total immobilisations en location financement	1	9	

Localisation des sites

Le tableau ci-dessous présente le nombre de sites de Rhodia, par Entreprise et par Zone Géographique, au 31 décembre 2008. La taille de ces sites peut varier considérablement en termes de nombre d'employés et de capacité de production. Sur 65 sites, 10 sont

partagés par plusieurs de nos Entreprises. Chaque site énuméré dans le tableau ci-dessous est classé en fonction de l'Entreprise qui l'utilise le plus. Ce tableau ne comprend pas les 2 sites non consolidés au niveau du Groupe qui sont essentiellement détenus en joint-venture.

.....
Au 31 décembre 2008

Entreprises	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie- Pacifique	Total
Novecare	5	8	1	9	23
Silcea	4	2	1	7	14
Polyamide	6		4	2	12
Acetow	2	1	1		4
Éco Services		7			7
Energy Services	1				1
Autres	2			2	4
TOTAL	20	18	7	20	65

➤ 8.2 Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par Rhodia de ces immobilisations

.....

Les informations environnementales sont insérées aux chapitres 4.1.2 et 5.3 du présent document de référence.



Examen de la situation financière et du résultat

sommaire

9.1	Convention dans l'analyse de gestion	54
9.2	Aspects comptables	55
9.3	Résultats opérationnels du Groupe pour l'exercice 2007 et l'exercice 2008	55
9.3.1	Chiffre d'affaires	55
9.3.2	Charges opérationnelles	56
9.3.3	Résultat opérationnel	56
9.3.4	Analyse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel	57
9.3.5	Autres éléments du compte de résultat	62

➤ 9.1 Convention dans l'analyse de gestion

Ce paragraphe comprend des informations concernant la comparaison d'une année sur l'autre de la performance de Rhodia et de ses Entreprises, et notamment des données comptables non auditées extraites de rapports de la Direction relatifs à l'impact des éléments suivants sur le chiffre d'affaires et sur les principaux composants du compte de résultat de Rhodia :

- variations de structure (résultant, par exemple, de cessions, changements de périmètre de consolidation non reclassés en activités abandonnées et, s'agissant des comparaisons des résultats des Entreprises, des transferts d'activités entre Entreprises) ;
- variations résultant de la conversion en euros des chiffres d'affaires, charges et autres postes du compte de résultat, libellés en monnaies autres que l'euro ;
- variations des prix de vente moyens ;
- variations de volume ; et
- l'effet de change transactionnel (défini comme la variation résultant de la conversion en devise locale de ventes ou d'achats effectués dans une autre devise).

Rhodia a mis en place cette mesure et suit l'évolution de sa performance sur la base de rapports trimestriels communiqués par ses diverses entités et l'utilise pour ses besoins d'analyse internes. Ces mêmes informations de gestion sont utilisées pour sa communication financière. Dans le cadre de la comparaison des résultats d'activité de deux périodes (la période « antérieure », par

exemple 2007, et la période « actuelle », par exemple 2008), Rhodia calcule l'incidence de ces variations comme suit :

- L'impact des variations de structure est estimé (i) dans le cas d'acquisitions, grâce à l'inclusion dans les données de l'année antérieure des résultats de l'année actuelle générés par le périmètre acquis, tout au moins sur les mois de l'année antérieure où le périmètre n'était pas encore acquis, et au maximum sur une période n'excédant pas les mois de présence du périmètre acquis dans l'année actuelle et (ii) dans le cas de cessions, par l'exclusion des résultats de la période antérieure de toute activité incluse dans les comptes consolidés générés au-delà de la période équivalente pendant laquelle l'activité était détenue.
- L'impact des variations des taux de change est estimé par ajustement des résultats de la période antérieure de manière à prendre en compte l'impact de la fluctuation des taux de change, en convertissant les soldes comptables de la période antérieure libellés en monnaies autres que l'euro aux mêmes taux de change moyens utilisés pour la période actuelle.
- L'impact des variations des prix de vente moyens est estimé par comparaison du prix de vente unitaire net moyen pondéré de chaque produit au cours de la période actuelle (par exemple, le coût en euros par tonne) avec le prix de vente unitaire net moyen pondéré de la période antérieure, multiplié, dans les deux cas, par les volumes vendus au cours de la période actuelle.
- L'impact des variations de volume est estimé par comparaison des quantités livrées au cours de la période actuelle avec les quantités livrées au cours de la période antérieure, multipliées, dans les deux cas, par les prix de vente unitaires nets moyens pondérés de la période antérieure.

Par ailleurs, Rhodia utilise pour ses analyses et sa communication financière des indicateurs pro forma dont la définition est la suivante :

- EBITDA récurrent défini comme étant le résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements et pertes de valeurs, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels ;
- *Free Cash Flow* calculé comme la différence entre, d'une part, les flux de trésorerie de l'activité opérationnelle avant appel de marges et hors dépenses de refinancement non récurrentes et, d'autre part, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de l'actif non courant.

Rhodia estime que ces mesures constituent des outils utiles pour l'analyse et l'explication des variations et tendances du résultat historique de ses opérations, car elles permettent de comparer la performance sur une base régulière. Elles ne sont toutefois pas soumises à audit et ne constituent pas des mesures de la performance au regard des normes ou des IFRS. Elles ne doivent pas être considérées comme pouvant se substituer à des mesures de performance dans le cadre des normes ou des IFRS. Les méthodes de calcul des variations utilisées par Rhodia peuvent différer de celles utilisées par d'autres sociétés.

➤ 9.2 Aspects comptables

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Ces états financiers consolidés sont également conformes au référentiel IFRS adopté et publié par l'IASB (*International Accounting Standard Board*) et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La préparation des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les montants définitifs sont susceptibles de différer des estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers présentés. La Direction est également amenée à exercer son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables. Les domaines impliquant un degré élevé de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 2.2 (Bases de préparation) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3.

➤ 9.3 Résultats opérationnels du Groupe pour l'exercice 2007 et l'exercice 2008

Le tableau ci-après présente une analyse du résultat opérationnel de Rhodia pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 :

(millions d'euros)	2007	2008	Variation en %
Chiffre d'affaires	4 781	4 763	(0,4) %
Autres produits de l'activité	463	550	18,8 %
Coût des ventes	(4 168)	(4 382)	(5,1) %
Frais administratifs et commerciaux	(506)	(482)	4,7 %
Frais de Recherche et Développement	(93)	(73)	21,5 %
Coûts de restructuration	(55)	(40)	27,3 %
Autres produits et charges opérationnels	0	(27)	
Résultat opérationnel	422	309	(26,8) %

9.3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Rhodia enregistre en 2008 une légère baisse de (0,4) %. Il s'établit à 4 763 millions d'euros en 2008, contre 4 781 millions d'euros en 2007.

Grâce à ses solides positions sur la plupart de ses marchés, Rhodia a poursuivi sa politique de hausses des prix de vente dans un

contexte de forte augmentation du coût des matières premières et de l'énergie. Ces hausses de prix représentent un impact favorable de 440 millions d'euros, qui est neutralisé par :

- l'impact défavorable des variations de change (conversion et transaction) de (233) millions d'euros, soit (4,9) % ;



EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Résultats opérationnels du Groupe pour l'exercice 2007 et l'exercice 2008

- l'effet négatif de (224) millions d'euros, soit (4,7) %, lié à la baisse des volumes, particulièrement en fin d'année suite à la très forte dégradation du contexte macroéconomique qui a affecté un certain nombre de marchés finaux du Groupe, et notamment de l'Entreprise Polyamide, tels que l'automobile, l'électronique, la construction et le textile ;
- et l'impact négatif de (1) million d'euros provenant des variations de structure.

Se référer au chapitre 9.3.4 ci-dessous pour une description plus détaillée du chiffre d'affaires du Groupe.

9.3.2 CHARGES OPÉRATIONNELLES

Coût des ventes

Le coût des ventes augmente de (214) millions d'euros, soit (5,1) %, passant de (4 168) millions d'euros en 2007 à (4 382) millions d'euros en 2008. Cette évolution sensible des coûts reflète la hausse du prix des matières premières et de l'énergie ; celle-ci est partiellement compensée par un effet conversion favorable de 126 millions d'euros (majoritairement dû à la dépréciation du dollar américain, du won et de la livre sterling par rapport à l'euro) ainsi que par des volumes plus faibles.

Frais administratifs et commerciaux

Les dépenses administratives et les frais commerciaux sont en baisse à (482) millions d'euros en 2008, contre (506) millions d'euros en 2007 principalement grâce à un effet de conversion favorable de 11 millions d'euros, et aux efforts de réduction des coûts engagés en particulier sur la dernière partie de l'année face à la détérioration de la situation économique.

Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche et développement à 73 millions d'euros baissent de 21,5 % en 2008 par rapport à 2007, en raison, essentiellement, de la réduction des coûts de fonctionnement obtenue grâce à des gains de productivité. Par ailleurs, ces frais sont présentés nets de l'impact du crédit impôt recherche.

Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration se sont élevés à (40) millions d'euros en 2008, contre (55) millions d'euros en 2007.

En 2008, les nouvelles mesures représentent un coût total estimé à 30 millions d'euros et concernent, pour l'essentiel, le projet de fermeture du site de Ceriano en Italie (Polyamide) ainsi que de nouvelles mesures de productivité sur les fonctions support en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Elles ont entraîné en Italie une accélération de dépréciation d'actifs corporels pour un montant de 4 millions d'euros.

En 2007, les mesures les plus significatives en France concernaient le projet d'arrêt des activités du site de Mulhouse Dornach, de l'activité paracétamol sur le site de Roussillon ; à l'étranger, les projets les plus importants étaient le projet d'arrêt des activités du

site d'Avonmouth, et le plan d'amélioration de la productivité du site de Freiburg d'Acetow en Allemagne.

La note 6 (Coûts de restructuration) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence présente une information détaillée sur cette section.

Autres produits et charges opérationnelles

Les autres charges et produits opérationnels, qui faisaient apparaître un solde nul en 2007, s'élèvent à (27) millions d'euros sur l'exercice 2008.

Les plus ou moins values nettes sur cession représentent un effet positif de 26 millions d'euros en 2008, contre 27 millions d'euros en 2007. Elles comprennent notamment la cession du réseau de distribution de Rhodia en Asie du Sud-Est, en Inde, en Australie et à Taïwan, et de ses 180 salariés à Brenntag, acteur majeur de la distribution de produits chimiques. En 2007, les résultats de cession constatés comprenaient principalement les plus values consécutives à la cession de l'activité sulfurique en France à la société Adisséo, filiale de China National Bluestar Corporation, ainsi que le résultat de cession du fonds de commerce Di-Calcium Phosphates à Innophos.

Les charges liées à l'environnement s'élèvent à (34) millions d'euros en 2008 contre (14) millions d'euros en 2007. Cette augmentation provient essentiellement d'un complément de provision concernant le site de La Rochelle (France), correspondant principalement à la révision des coûts d'études du futur centre de l'ANDRA (Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radifères), selon les dernières données disponibles fournies par l'agence, ainsi qu'à la révision des coûts de stockage des déchets radifères devant être stockés dans ce futur centre. Se reporter à la note 28.4 (Environnement) du chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

Les autres produits et charges opérationnels se sont élevés à (19) millions d'euros en 2008 contre (13) millions d'euros en 2007 et sont notamment constitués de la composante « trading », de l'activité d'**orbeo** (achats/ventes de CER et d'EUA), des variations de juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture portant sur des éléments opérationnels, ainsi que des variations de valeur correspondant à la part inefficace du dérivé dans les cas de couverture portant sur des éléments opérationnels.

Voir aussi la note 7 (Autres charges et produits opérationnels) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

9.3.3 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel de Rhodia s'établit à 309 millions d'euros en 2008, contre 422 millions d'euros en 2007, soit une baisse de (26,8) %.

Cette évolution s'explique notamment par la baisse des volumes, dont l'impact négatif s'élève à (52) millions d'euros, soit (12,3) %, et par l'effet défavorable des variations de change de (78) millions d'euros, soit (18,5) %, qui provient notamment de la faiblesse du dollar américain par rapport aux principales devises.

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT
 Résultats opérationnels du Groupe pour l'exercice 2007 et l'exercice 2008

L'augmentation massive du coût des matières premières et de l'énergie, pour un montant de (417) millions d'euros, est largement compensée par la hausse des prix de vente, pour un montant de 440 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi ses efforts de réduction de ses frais fixes, qui enregistrent une diminution de 23 millions d'euros.

Se référer au chapitre 9.3.4 ci-dessous pour une description plus détaillée du résultat opérationnel.

9.3.4 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le tableau ci-après présente une analyse de l'évolution du chiffre d'affaires de l'exercice 2008 comparé à celui de l'exercice 2007 :

Évolution du chiffre d'affaires (millions d'euros)	Chiffre d'affaires 2007	Structure	Effet de change conversion	Chiffre d'affaires 2007 à structure et Tx de conversion constants			Effet de change transactionnel ⁽¹⁾	Chiffre d'affaires 2008	Évolution chiffre d'affaires 2007-2008	Évolution chiffre d'affaires 2007-2008 structure et Tx de conversion constants
				Volume & mix	Prix de vente					
Rhodia	4 781	(1)	(149)	4 631	(224)	440	(84)	4 763	(0,4) %	2,9 %
Polyamide	1 975	(7)	(60)	1 908	(154)	87	(52)	1 789	(9,4) %	(6,2) %
Novicare	931	(5)	(50)	876	(18)	113	0	971	4,3 %	10,8 %
Silcea	736	12	(17)	731	(33)	54	(6)	746	1,4 %	2,1 %
Energy Services	202	0	1	203	17	13	0	233	15,3 %	14,8 %
Acetow	441	0	(7)	434	21	34	(22)	467	5,9 %	7,6 %
Éco Services	218	0	(15)	203	(11)	114	0	306	40,4 %	50,7 %
Corporate & divers (dont élimination des ventes intersecteurs)	278	(1)	(1)	276	(46)	25	(4)	251	(9,7) %	(9,1) %

(1) Somme de l'effet de change transactionnel sur les prix de vente et de l'effet de change transactionnel sur l'achat des matières premières et de l'énergie.

Le tableau ci-après indique le chiffre d'affaires et sa répartition par Entreprise pour les exercices 2007 et 2008 :

(millions d'euros)	2007	2008
Chiffre d'affaires de Rhodia	4 781	4 763
Contribution nette au chiffre d'affaires de Rhodia par Entreprise (en %) :		
Polyamide	41 %	38 %
Novicare	20 %	20 %
Silcea	15 %	16 %
Energy Services	4 %	5 %
Acetow	9 %	10 %
Éco Services	5 %	6 %
Corporate & divers (dont élimination des ventes intersecteurs)	6 %	5 %
TOTAL	100 %	100 %

Le tableau ci-après indique le chiffre d'affaires et sa répartition par zone géographique pour les exercices 2007 et 2008 :

(millions d'euros)	2007	2008
Chiffre d'affaires de Rhodia	4 781	4 763
Contribution nette au chiffre d'affaires de Rhodia par zone géographique de destination (en %) :		
France	9 %	9 %
Europe (hors France)	30 %	28 %
Amérique du Nord	17 %	20 %
Amérique Latine	17 %	15 %
Asie et Autres Pays	27 %	28 %
TOTAL	100 %	100 %



EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Résultats opérationnels du Groupe pour l'exercice 2007 et l'exercice 2008

Le tableau ci-après présente une analyse de l'évolution du résultat opérationnel de l'exercice 2008 comparé à celui de l'exercice 2007 :

Évolution du résultat opérationnel (ROP) (millions d'euros)	ROP		Effet de change (conversion)	Volume & mix-produits	Prix	Change/Prix	Prix/Matières premières & énergie	Change/Matières premières & énergie	Frais Fixes	APCO*	Restructuration hors amortissements	Amortissements & dépréciations	ROP Déc. 2008
	Déc. 2007	Structure											
Rhodia	422	(27)	(12)	(52)	440	(84)	(417)	18	23	-	16	(18)	309
Polyamide	156	-	(6)	(46)	87	(52)	(134)	13	1	17	(21)	(5)	10
Novacare	71	-	(7)	3	113	-	(89)	-	1	-	1	(2)	91
Silcea	93	(1)	(3)	(18)	54	(6)	(61)	-	3	(17)	-	(3)	41
Energy Services	165	-	-	26	13	-	-	-	(7)	(2)	-	-	195
Acetow	42	2	(1)	4	34	(22)	(27)	7	4	1	8	2	54
Éco Services	54	-	(5)	(8)	114	-	(88)	-	(10)	-	-	1	58
Corporate & Divers	(159)	(28)	10	(13)	25	(4)	(18)	(2)	31	1	28	(11)	(140)

* Autres produits et charges opérationnelles.

Chiffre d'affaires Groupe

Le chiffre d'affaires de Rhodia en 2008 s'établit à 4 763 millions d'euros, soit une baisse de (0,4) %, contre 4 781 millions d'euros en 2007. Les variations de structure (activités ayant modifié le périmètre du Groupe mais n'étant pas classées dans les « activités abandonnées » telles que définies par IFRS 5 ou changement des méthodes comptables) représentent un impact négatif de (1) million d'euros. Les variations des taux de conversion, provenant principalement de la baisse du dollar américain et du won coréen par rapport à l'euro et, dans une moindre mesure, de la baisse de la livre sterling par rapport à l'euro, se sont traduites par un effet négatif de (3,1) % sur l'ensemble de l'année 2008 par rapport à l'année 2007.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires progresse de 2,9 % en raison de la hausse des prix de vente, pour 9,5 %. L'effet de change transactionnel négatif de (1,8) % provient essentiellement de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro et au real brésilien. L'effet négatif de (4,8) % résulte de la baisse des volumes, particulièrement en fin d'année suite à la très forte dégradation du contexte macroéconomique qui a affecté un certain nombre de marchés finaux du Groupe, et notamment ceux de l'Entreprise Polyamide, tels que l'automobile, l'électronique, la construction et le textile.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Rhodia s'établit à 309 millions d'euros en 2008 contre 422 millions d'euros en 2007, soit une baisse de (26,8) %.

Cette évolution provient essentiellement d'une baisse de (12,4) % de l'EBITDA récurrent, qui passe de 758 millions d'euros en 2007 à 664 millions d'euros en 2008. La marge d'EBITDA récurrent passe ainsi de 15,9 % en 2007 à 13,9 % en 2008. Les variations des taux de conversion, provenant principalement de la baisse du dollar américain et du won coréen par rapport à l'euro et, dans une moindre mesure, de la baisse de la livre sterling par rapport à l'euro, se sont traduites par un effet négatif de (22) millions d'euros.

Des plus-values enregistrées en 2007 résultant de la cession de l'activité Sulfurique en France et de la cession du fonds de commerce

Di-Calcium Phosphates expliquent l'effet de structure négatif de (27) millions d'euros en 2008.

La dégradation accélérée de l'environnement macroéconomique au quatrième trimestre de l'année 2008 a généré une forte baisse des volumes, particulièrement sur les marchés de l'automobile, de l'électronique, de la construction, du bâtiment et, dans une moindre mesure, des spécialités industrielles. Cette baisse des volumes, qui concernent essentiellement les Entreprises Polyamide, Novacare et Silcea, se traduit par un effet négatif de (52) millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2008.

Rhodia a poursuivi sa politique de hausses des prix de vente, qui s'est traduite par un effet positif en devises locales de 440 millions d'euros. Ces hausses de prix compensent largement la forte augmentation du coût des matières premières et de l'énergie, dont l'effet négatif en devises locales s'élève à (417) millions d'euros. Les hausses de prix sont affectées par un effet de change transactionnel négatif de (84) millions d'euros, tandis que les achats de matières premières et d'énergie bénéficient d'un effet de change transactionnel positif de 18 millions d'euros. À cet effet de change transactionnel négatif s'ajoute l'effet de conversion négatif de (12) millions d'euros provenant essentiellement de la dépréciation du dollar américain et du won coréen par rapport à l'euro.

Les autres éléments expliquant l'évolution du résultat opérationnel du Groupe en 2008 comparé à celui de l'année 2007 sont les suivants :

- les frais fixes diminuent de 23 millions d'euros, en raison, essentiellement, des économies générées par les programmes d'amélioration de la productivité à travers le Groupe et de la hausse significative du crédit d'impôt recherche ;
- les charges de restructuration hors amortissements baissent de 16 millions d'euros. Les nouvelles mesures prises en 2008 concernent essentiellement Polyamide ainsi que de nouvelles mesures de productivité sur les fonctions support. En 2007, les mesures les plus significatives concernaient essentiellement Organics et le plan d'amélioration de la productivité du site de Freiburg d'Acetow en Allemagne ;
- les amortissements et dépréciations augmentent de (18) millions d'euros, en raison essentiellement des dépréciatifs d'actifs.



EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Résultats opérationnels du Groupe pour l'exercice 2007 et l'exercice 2008

Polyamide

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Polyamide s'établit à 1 789 millions d'euros en 2008 contre 1 975 millions d'euros en 2007, soit un repli de (9,4) %.

La variation des taux de conversion engendre un effet de change négatif de (3) % qui provient essentiellement de la dépréciation du won coréen et, dans une moindre mesure, du dollar américain et du real brésilien par rapport à l'euro.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires de Polyamide baisse de (6,2) %. Les volumes, en baisse de (8,1) %, ont été fortement affectés par la crise du secteur automobile et par le ralentissement de la demande dans le secteur du bâtiment et du textile. Les hausses de prix, dont l'effet positif est de 4,6 %, n'ont pas permis de compenser la totalité de l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie. En effet, la capacité de l'Entreprise à augmenter ses prix a été limitée par les concurrents américains, qui, d'une part, ont bénéficié de la compétitivité du dollar et, d'autre part, ont adopté une stratégie commerciale offensive pour compenser le ralentissement d'importants marchés domestiques. L'impact de change transactionnel négatif de (2,7) % provient de l'affaiblissement du dollar américain face au réal brésilien et à l'euro et, dans une moindre mesure, de celle du won coréen par rapport à l'euro.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Polyamide s'élève à 10 millions d'euros en 2008 contre 156 millions d'euros en 2007, soit un recul de (93,6) %.

Cette évolution s'explique par la diminution de (49,3) % de l'EBITDA récurrent qui s'élève à 142 millions d'euros en 2008 contre 280 millions d'euros en 2007. La marge d'EBITDA récurrent ressort ainsi à 7,9 % en 2008 contre 14,2 % en 2007.

L'impact négatif de la baisse des volumes sur le résultat opérationnel est de (46) millions d'euros. L'effet positif des hausses de prix, de 87 millions d'euros, n'a pas permis d'absorber la totalité de l'impact négatif de (134) millions d'euros résultant de la très forte augmentation du coût des matières premières et de l'énergie tout au long de l'année 2008. En outre, Polyamide est affectée par la dépréciation du dollar américain par rapport au réal brésilien et l'euro, qui génère un effet de change transactionnel négatif de (39) millions d'euros.

Les autres produits et charges opérationnels enregistrent une variation favorable de 17 millions d'euros, l'année 2007 intégrant des provisions exceptionnelles pour créances douteuses liées à Nylstar France. Cette variation compense partiellement l'augmentation des charges de restructuration de (21) millions, consécutive à la mise en œuvre du programme d'amélioration de la compétitivité de ses activités européennes au quatrième trimestre.

Les autres éléments expliquant l'évolution du résultat opérationnel de Polyamide incluent la baisse des frais fixes de 1 million d'euros, l'effet de conversion négatif de (6) million d'euros, résultant de la faiblesse

du won coréen par rapport à l'euro, ainsi que l'augmentation des amortissements et dépréciations de (5) millions d'euros, en raison de l'amortissement accéléré des actifs affectés par les programmes d'amélioration de la compétitivité, notamment la fermeture du site de Ceriano en Italie.

Novecare

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Novecare progresse de 4,3 %, pour s'établir à 971 millions d'euros en 2008, contre 931 millions d'euros en 2007.

L'Entreprise enregistre un effet négatif de (5,4) % lié à la variation des taux de conversion provenant essentiellement de la dépréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport à l'euro et correspondant principalement aux activités de l'Entreprise situées aux États-Unis.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires de Novecare progresse de 10,8 %. L'Entreprise a poursuivi une politique volontariste de hausses des prix, qui ont permis d'enregistrer un effet positif de 12,9 % sur le chiffre d'affaires. La demande sur les marchés de l'agrochimie et du pétrole a progressé tout au long de l'année, tandis que les marchés des soins de la personne et de l'entretien ménager ont fait preuve d'une bonne tenue, même en fin d'année. La baisse des volumes, de (2,1) %, provient ainsi essentiellement du ralentissement significatif de la demande sur les marchés formulations industrielles, de la construction et du bâtiment au quatrième trimestre de l'année.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Novecare progresse de 28,2 % et s'établit à 91 millions d'euros en 2008, contre 71 millions d'euros en 2007.

Cette amélioration provient d'une hausse de 16,5 % de l'EBITDA récurrent, qui atteint 127 millions d'euros en 2008, contre 109 millions d'euros en 2007. La marge d'EBITDA récurrent passe ainsi de 11,7 % en 2007 à 13,1 % en 2008. Les variations des taux de conversion, provenant principalement de la dépréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport à l'euro, génèrent un effet négatif de (10) millions d'euros.

La croissance des volumes génère un effet positif de 3 millions d'euros. L'impact positif des importantes hausses de prix, de 113 millions d'euros au total, permet de largement compenser l'effet négatif de (89) millions d'euros provenant de l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie. Ces fortes augmentations de prix ont été obtenues grâce, d'une part, aux positions de leadership de Novecare sur ses marchés et, d'autre part, aux relations étroites développées avec ses clients dans le cadre de partenariats durables.

Enfin, l'effet positif de 2 millions d'euros au total, lié à la baisse des frais fixes et des charges de restructuration, absorbe l'effet négatif de (2) millions d'euros provenant de l'augmentation des amortissements et dépréciations.



EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Résultats opérationnels du Groupe pour l'exercice 2007 et l'exercice 2008

Silcea

Chiffre d'affaires

À 746 millions d'euros, le chiffre d'affaires de Silcea enregistre une légère progression en 2008. L'intégration de l'activité Washcoat d'alumine mi-2007 a permis de constater un effet de structure positif de 1,6 %. La variation des taux de conversion, qui provient essentiellement de la dépréciation du dollar américain et du won coréen par rapport à l'euro, représente un impact négatif de (2,3) %.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires de Silcea affiche une hausse de 2,1 %. L'Entreprise a bénéficié d'une demande soutenue sur l'ensemble de ses marchés jusqu'à la fin du troisième trimestre. Cependant, au quatrième trimestre, les volumes ont fortement baissé sur ses trois segments (terres rares, silices et diphénols) en raison de la crise qui a frappé l'industrie automobile et l'électronique ainsi que, dans une moindre mesure, du ralentissement de la demande dans les secteurs de la construction et du bâtiment. Ainsi, en 2008, les volumes enregistrent un effet négatif de (4,5) %. L'Entreprise a quasiment transféré l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie sur ses prix de vente, en hausse de 7,4 %.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Silcea recule de (55,9) % à 41 millions d'euros en 2008, contre 93 millions d'euros en 2007.

Cette évolution résulte d'une baisse de (23,2) % de l'EBITDA récurrent, qui s'établit à 106 millions d'euros en 2008 contre 138 millions d'euros en 2007. La marge d'EBITDA récurrent passe ainsi de 18,8 % en 2007 à 14,2 % en 2008.

Les volumes enregistrent une baisse de (18) millions d'euros en raison de la forte baisse de la demande sur l'ensemble des marchés servis par l'Entreprise en fin d'année.

Des augmentations de prix, en devises locales, compensent quasiment la très importante hausse du coût des matières premières et de l'énergie en 2008. Sur l'ensemble de l'année, l'effet positif des hausses de prix s'élève à 54 millions d'euros, tandis que l'inflation du coût des matières premières et de l'énergie engendre un effet négatif de (61) millions d'euros. En outre, les frais fixes baissent de 3 millions d'euros.

La dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro et au réal brésilien a pesé sur l'effet de change transactionnel, qui est négatif de (6) millions d'euros.

Les autres produits et charges opérationnels entraînent un impact négatif de (17) millions d'euros correspondant essentiellement à la révision des coûts d'études du futur centre de stockage de l'ANDRA (Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radifères) selon les dernières données disponibles par l'agence, ainsi qu'à la révision des coûts de stockage des déchets radifères devant être stockés dans ce futur centre.

Enfin, les autres éléments générant un effet négatif sur le résultat opérationnel de l'Entreprise sont :

- un effet de conversion négatif de (3) millions d'euros en raison, essentiellement, de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro et, dans une moindre mesure, de celle du won coréen par rapport à l'euro ;
- une hausse de (3) millions d'euros des amortissements et dépréciations ;
- un effet de structure négatif de (1) million d'euros.

Energy Services

Chiffre d'affaires

En 2008, le chiffre d'affaires d'Energy Services atteint 233 millions d'euros, en hausse de plus de 15 %. Il provient essentiellement du produit de la vente des crédits d'émission de CO₂ (CER). Plus de 90 % du chiffre d'affaires de l'Entreprise est lié à la vente des crédits d'émission (CER) qui progresse de plus de 10 % par rapport à 2007 grâce à l'effet combiné des augmentations de prix et de volumes. L'activité liée à l'optimisation de l'approvisionnement en énergie du Groupe est également en progression.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel d'Energy Services progresse de 18,2 % et passe ainsi de 165 millions d'euros en 2007 à 195 millions d'euros en 2008. Cette amélioration provient d'une progression de l'EBITDA récurrent qui ressort à 213 millions d'euros en 2008, contre 181 millions d'euros en 2007.

L'activité de vente de CER a contribué à hauteur de 158 millions d'euros à l'EBITDA récurrent au cours de l'exercice 2008, contre 135 millions d'euros en 2007, soit une progression de 17 %.

L'augmentation des volumes se traduit par un effet positif de 26 millions d'euros. En outre, des augmentations de prix – principalement les prix de vente des CER dans un marché carbone dynamique – génèrent un effet positif de 13 millions d'euros.

Par ailleurs, sous l'effet de la montée en puissance de la nouvelle activité de production et de commercialisation des CER, les frais fixes augmentent de (7) millions d'euros.

Enfin, le résultat opérationnel de l'Entreprise enregistre un effet négatif de (2) millions d'euros provenant des autres produits et charges opérationnels.

Acetow

Chiffre d'affaires

Les marchés d'Acetow se sont montrés dynamiques sur l'ensemble de l'année et ont bien résisté à la dégradation de l'environnement macroéconomique en fin d'année. Le chiffre d'affaires de l'Entreprise s'inscrit ainsi en amélioration de 5,9 %, à 467 millions d'euros.

La variation des taux de conversion, provenant essentiellement de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro, conduit à un effet négatif de (1,6) %.



EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Résultats opérationnels du Groupe pour l'exercice 2007 et l'exercice 2008

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires d'Acetow progresse de 7,6 %, grâce à des volumes en croissance et des hausses de prix dont les impacts positifs s'élèvent respectivement à 4,8 % et 7,8 %. Sur l'ensemble de l'année, l'effet de change transactionnel est négatif de (5,1) %. Les efforts initiés au premier semestre 2008 pour libeller les transactions en euros ont pratiquement permis de neutraliser l'exposition de l'Entreprise aux variations du dollar américain en fin d'année.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel d'Acetow progresse de 28,6 % pour s'établir à 54 millions d'euros en 2008, contre 42 millions d'euros en 2007. L'Entreprise enregistre un effet de structure positif de 2 millions d'euros. La variation des taux de conversion, qui provient essentiellement de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro, s'est traduite par un effet négatif de (1) million d'euros.

L'EBITDA récurrent enregistre une légère augmentation de 1,2 % et s'inscrit à 84 millions d'euros en 2008, contre 83 millions d'euros en 2007. La marge d'EBITDA récurrent baisse légèrement sous l'effet mécanique de l'augmentation du chiffre d'affaires consécutive aux hausses des prix de vente. Elle passe ainsi de 18,8 % en 2007 à 18 % en 2008.

L'augmentation des volumes se traduit par un effet favorable de 4 millions d'euros. La hausse des prix de vente, dont l'impact positif en devises locales est de 34 millions d'euros, a compensé l'impact négatif de (27) millions d'euros provenant de l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie. Bien que l'Entreprise ait réussi à pratiquement neutraliser son exposition aux variations monétaires au quatrième trimestre, la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro représente un effet de change transactionnel négatif de (15) millions d'euros.

Le plan d'amélioration de la compétitivité lancé par l'Entreprise en décembre 2007 a permis de réaliser de l'ordre de 15 millions d'euros d'économies en 2008 qui génèrent une baisse des frais fixes de 4 millions d'euros par rapport à 2007.

Enfin, les autres éléments générant un effet positif sur le résultat opérationnel de l'Entreprise sont :

- une baisse des charges de restructuration de 8 millions d'euros ;
- une baisse des amortissements et dépréciations de 2 millions d'euros ;
- un effet positif de 1 million d'euros provenant des autres produits et charges opérationnels.

Éco Services

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Éco Services est en très forte progression de 40,4 %, pour atteindre 306 millions d'euros en 2008, contre 218 millions d'euros en 2007.

La variation des taux de conversion, provenant de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro, se traduit par un effet négatif de (6,9) %.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires d'Éco Services est en hausse de 50,7 %. De très importantes hausses de prix, intervenant dans un contexte de forte augmentation du coût des matières premières et de l'énergie, génèrent un effet favorable de 56,2 %. Des volumes en baisse au cours du deuxième semestre de l'année engendrent un effet négatif de (5,4) %.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel d'Éco Services progresse de 7,4 % à 58 millions d'euros en 2008, contre 54 millions d'euros en 2007.

Cette progression provient d'une amélioration de 2,9 % de l'EBITDA récurrent, qui passe de 70 millions d'euros en 2007 à 72 millions d'euros en 2008. Bien que l'EBITDA récurrent progresse, la marge d'EBITDA récurrent passe de 32,1 % en 2007 à 23,5 % en 2008 sous l'effet mécanique de la très forte augmentation du chiffre d'affaires consécutive aux importantes hausses des prix de vente.

Ces hausses de prix, pour un montant de 114 millions d'euros, ont permis d'absorber largement l'augmentation du coût des matières premières (soufre) et de l'énergie (gaz naturel) de (88) millions d'euros, ainsi que l'augmentation des frais fixes de (10) millions d'euros, qui s'explique principalement par la part des dommages causés par les ouragans aux États-Unis non couverte par les assurances, la hausse des frais de maintenance et l'inflation.

Les volumes enregistrent une baisse de (8) millions d'euros en raison, essentiellement, du ralentissement de la demande d'acide sulfurique au quatrième trimestre 2008.

Éco Services opérant exclusivement aux États-Unis, le résultat opérationnel est affecté par un effet de conversion négatif de (5) millions d'euros résultant de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro.

Enfin, les amortissements et dépréciations baissent de 1 million d'euros.

Corporate & divers

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Corporate & Divers (avant élimination des ventes internes au Groupe) s'élève à 303 millions d'euros. Il est essentiellement composé des activités Salicyliques, de l'activité de négoce du Groupe dans le monde, pour son propre compte et celui de tiers.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Corporate & Divers s'établit à une charge de (140) millions d'euros en 2008, contre une charge de (159) millions d'euros en 2007.

La charge au niveau de l'EBITDA récurrent est en amélioration, à (80) millions d'euros en 2008, comparé à une charge de (103) millions d'euros en 2007.



EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Résultats opérationnels du Groupe pour l'exercice 2007 et l'exercice 2008

Le résultat opérationnel de Corporate et Divers est constitué de la marge sur les activités Salicyliques et de négoce, mais également des charges liées aux services et fonctions Corporate du Groupe, aux restructurations provenant de la réorganisation du Groupe, à la comptabilisation complémentaire de provisions pour environnement relatives aux sites et activités arrêtés ainsi qu'à des plus ou moins-values de cessions.

Des plus-values enregistrées en 2007 résultant de la cession de l'activité Sulfurique en France et de la cession du fonds de commerce Di-Calcium Phosphates expliquent essentiellement l'effet de structure négatif de (28) millions d'euros en 2008.

La hausse des amortissements de (11) millions d'euros provient de reclassements comptables et de pertes de valeur, essentiellement liées à des dépréciations d'actifs. Ces pertes de valeur sont

compensées par la baisse du niveau des amortissements de cette activité, consécutive aux arrêts de sites.

D'autre part, l'arrivée à son terme des mesures de réorganisation et restructuration, notamment en France (arrêt des activités du site de Mulhouse Dornach et arrêt de l'activité paracétamol du site de Roussillon), provisionnées en 2007, a fait baisser les charges de restructuration de 28 millions d'euros par rapport à 2007.

Enfin, les autres produits et charges opérationnels représentent un impact positif de 1 million d'euros qui provient essentiellement de la différence entre la plus-value de cession du réseau de distribution de Rhodia en Asie du sud-est, en Inde, en Australie et à Taïwan à Brenntag en 2008 et l'ajustement favorable en 2007 des provisions pour litiges, en lien notamment avec les contrôles fiscaux et certains autres litiges.

9.3.5 AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

(millions d'euros)	2007	2008	Variation en %
Résultat opérationnel	422	309	(26,8) %
Résultat financier	(294)	(178)	
QP dans le résultat des entreprises associées	2	(1)	
Charge d'impôt	(83)	(55)	
Résultat des activités poursuivies	47	75	
Résultat des activités abandonnées	84	32	
Produits/Pertes de l'exercice	131	107	
Dont Part du Groupe	129	105	(18,6) %
Dont Intérêts minoritaires	2	2	

Résultat financier

Le résultat financier net s'établit à (178) millions d'euros comparé à (294) millions d'euros pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2007. Cette évolution correspond principalement à l'absence en 2008 de charges non récurrentes liées aux opérations de refinancement.

En 2007, les charges liées au refinancement comprennent les malis de rachat des emprunts obligataires High Yield et se montent à (96) millions d'euros.

La charge d'intérêts récurrente se monte à (135) millions d'euros en 2008 contre (154) millions d'euros en 2007, soit une baisse de 19 millions d'euros. Cette diminution provient principalement de l'impact en année pleine de la réduction du coût de la dette résultant des opérations de refinancement finalisées au cours du premier semestre 2007.

Quote-part dans le résultat des Entreprises associées

La quote-part dans le résultat des Entreprises associées s'établit à (1) million d'euros en 2008.

Charge d'impôt

Le Groupe a constaté sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 une charge d'impôt de (55) millions d'euros. Cette charge d'impôt

correspond majoritairement à l'impôt constaté par les entités américaines, allemandes, brésiliennes et asiatiques. S'agissant des groupes fiscaux français et britanniques, la Société n'a pas modifié son estimation de la probabilité de récupération des actifs d'impôts différés. En conséquence, leurs actifs d'impôt différé ont été constatés dans la limite du montant des impôts différés passifs de sorte que la position fiscale différée des groupes français et britannique demeure nulle.

Actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées

Se référer à la note 10 (Actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.1.3.3 du présent document de référence.

Intérêts minoritaires

La part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires à fin 2008 représente un montant de 2 millions d'euros.

Résultat attribuable aux actionnaires de Rhodia

Le bénéfice attribuable aux actionnaires de Rhodia s'établit à 105 millions d'euros au 31 décembre 2008, comparés à un bénéfice de 129 millions d'euros au 31 décembre 2007.



Trésorerie et capitaux

sommaire

10.1	Informations sur les capitaux propres du Groupe	63
10.1.1	Fonds de roulement d'exploitation	63
10.1.2	Dettes nettes consolidées	63
10.1.3	Retraites et avantages assimilés	64
10.1.4	Provisions	64
10.1.5	Autres passifs non courants	64
10.1.6	Capitaux propres	64
10.2	Source et montant des flux de trésorerie consolidés du Groupe et description de ces flux	65
10.2.1	Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	65
10.2.2	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	65
10.2.3	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	65
10.3	Financement et ressources de liquidités	66
10.3.1	Financement de Rhodia	66
10.3.2	Engagements hors bilan et obligations contractuelles	66
10.3.3	Ressources de liquidités	67
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société	67
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer certains engagements	67

➤ 10.1 Informations sur les capitaux propres du Groupe

Ce paragraphe présente une analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2008 comparé au 31 décembre 2007.

10.1.1 FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

Le besoin en fonds de roulement était de 562 millions d'euros au 31 décembre 2008 par rapport à 587 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le ratio de besoin en fonds de roulement d'exploitation sur le chiffre d'affaires et autres produits de l'activité s'est établi à fin décembre 2008 au même niveau qu'à fin décembre 2007, soit 10,8 %.

10.1.2 DETTE NETTE CONSOLIDÉE

La dette financière brute, définie comme la somme des emprunts et dettes financières courants et non courants s'élève à 1 831 millions d'euros au 31 décembre 2008 comparée à 1 918 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette baisse est principalement liée à un moindre recours aux programmes de cession de créances en raison notamment de la situation de trésorerie excédentaire du Groupe.

La trésorerie et équivalents de trésorerie et les autres actifs financiers courants sont passés de 434 millions d'euros au 31 décembre 2007 à 520 millions d'euros au 31 décembre 2008.



TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Informations sur les capitaux propres du Groupe

De ce fait, la dette nette consolidée (définie comme la somme des emprunts et dettes financières courantes et non courantes moins la trésorerie et équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants) est en baisse à 1 311 millions d'euros au 31 décembre 2008, comparé à 1 484 millions d'euros au 31 décembre 2007.

10.1.3 RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Les obligations de Rhodia sont évaluées et comptabilisées au 31 décembre 2008 conformément à l'IAS 19 amendé – Avantages du personnel.

Les engagements de retraite ont pour nature le versement de retraites, de compléments de retraites et d'indemnités de départ à la retraite.

Les autres avantages accordés au personnel sont principalement composés de gratifications liées à l'ancienneté des salariés employés en France, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni.

Le total des obligations inscrites au passif du bilan s'est établi à 1 248 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 1 246 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Une description détaillée de l'analyse des obligations de retraites et avantages assimilés est présentée en note 27 (Retraite et avantages assimilés) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

10.1.4 PROVISIONS

Les provisions classées en passifs courants et non courants se sont élevées à 416 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 456 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Ces provisions s'analysent par nature en :

- provision pour restructuration couvrant les frais de personnel et les frais liés à l'arrêt des sites ;

- provision pour environnement. Rhodia évalue de manière régulière l'ensemble de ses passifs environnementaux et les moyens de les traiter. La provision est calculée sur la base de flux de trésorerie futurs actualisés ;

- autres provisions.

Une description détaillée de l'analyse des provisions par nature est présentée en note 28.3 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence pour la partie Restructuration et en note 28.4 pour la partie Environnement.

10.1.5 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants se sont élevés à 33 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 29 millions d'euros au 31 décembre 2007.

10.1.6 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont de (356) millions d'euros au 31 décembre 2008 contre (368) millions d'euros au 31 décembre 2007.

Le 15 janvier 2008, Rhodia a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 8 617 512 euros relative au plan d'attribution d'actions gratuites de 2006 soit 718 126 actions.

Au cours de l'exercice 2008, l'exercice d'options de souscription d'actions a donné lieu à l'émission de 1 111 actions.

Au 31 décembre 2008, le capital social est composé de 101 087 068 actions de 12 euros de valeur nominale chacune.

➤ 10.2 Source et montant des flux de trésorerie consolidés du Groupe et description de ces flux

Ce paragraphe présente une analyse des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2008 comparé au 31 décembre 2007.

(millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2008
Flux de trésorerie		
Résultat net	129	105
Flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle avant variation du besoin en fonds de roulement	413	375
Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	413	319
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(52)	(82)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(412)	(129)
Incidence de la variation des taux de change	(1)	(31)
Variation de la trésorerie et équivalent de trésorerie	(52)	77

10.2.1 FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

La génération de trésorerie par l'activité opérationnelle s'élève à 319 millions d'euros en 2008 contre 413 millions d'euros en 2007.

Cette évolution résulte d'une part de la baisse du flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle avant variation du besoin en fonds de roulement qui est passé de 413 millions d'euros en 2007 à 375 millions d'euros en 2008, et d'autre part de l'évolution de la variation du besoin en fonds de roulement (définie comme étant la variation des clients et autres débiteurs, plus variation des stocks moins variation des fournisseurs et autres créditeurs plus variation des autres actifs/passifs courants). En 2007, la variation du besoin en fonds de roulement n'avait pas d'impact sur la trésorerie tandis qu'en 2008, ce besoin a augmenté de 56 millions d'euros en 2008. Cette augmentation du besoin en fonds de roulement provient pour l'essentiel de l'évolution des stocks en raison de la hausse du coût d'achat des matières premières et de l'énergie.

10.2.2 FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement représente une utilisation de trésorerie de 82 millions d'euros en 2008 à comparer avec une utilisation de trésorerie de 52 millions d'euros en 2007.

Les facteurs expliquant cette augmentation de consommation de ressources de 30 millions d'euros sont les suivants :

- une réduction des acquisitions d'immobilisations corporelles de 17 millions d'euros et une baisse des acquisitions d'autres

éléments de l'actif non courant de 25 millions d'euros (notamment la réduction du montant des acquisitions de logiciels de 15 millions d'euros par rapport à 2007) ;

- une baisse de 64 millions d'euros des produits des cessions d'actifs, qui s'élèvent à 209 millions d'euros pour l'exercice 2008, contre 273 millions d'euros pour l'exercice 2007. Rhodia a notamment finalisé la cession de son réseau de distribution en Asie du sud-est, en Inde, en Australie et à Taiwan à Brenntag, ainsi que ses activités Isocyanates à Perstorp en 2008, alors qu'elle avait finalisé en 2007 la cession de l'activité Silicones à China National Bluestar Corporation, ainsi que l'activité de production de phosphates en Espagne à Misa Inc ;
- l'absence d'acquisitions d'entités en 2008 générant une amélioration de 17 millions d'euros, notamment en raison de l'acquisition en 2007 de l'activité « washcoat » d'alumines auprès du groupe américain W.R. Grace & Co-Conn ;
- une diminution de 25 millions d'euros des remboursements de prêts non courants qui ont généré un flux de trésorerie négatif de 9 millions d'euros en 2008 contre un flux positif de 16 millions d'euros en 2007.

10.2.3 FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de refinancement représente une consommation de trésorerie de (129) millions d'euros en 2008, comparé à (412) millions d'euros en 2007. Cette baisse de consommation nette est liée à l'absence d'opérations significatives de refinancement suite à la finalisation de la restructuration de la dette de Rhodia en 2007, notamment avec le rachat par anticipation de l'essentiel de la dette « High Yield » restante au cours des mois de février et mai, partiellement compensé par la levée de fonds de l'OCEANE en avril.

➤ 10.3 Financement et ressources de liquidités

10.3.1 FINANCEMENT DE RHODIA

Compte tenu des refinancements effectués en 2006 et finalisés au cours de 2007, notamment la levée d'une dette obligataire (*Floating Rate Notes*) de 1 100 millions d'euros à échéance 2013 et d'une obligation convertible (OCEANE) de 595 millions d'euros à échéance 2014, Rhodia estime que ses besoins en liquidités seront satisfaits jusqu'à l'échéance de la ligne syndiquée en juin 2012.

La capacité du Groupe à rembourser et/ou refinancer les dettes à échéance dépendra de sa capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels positifs et des conditions de marché.

Pour plus d'informations, se référer à la note 24 (Emprunts et dettes financières), et à la note 26.7 (Risque de liquidité) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence, ainsi qu'au chapitre 4.1.3 du présent document de référence relatif aux risques financiers.

10.3.1.1 LIGNE DE CRÉDIT SYNDIQUÉE

En mars 2007, Rhodia a conclu avec un Groupe restreint de banques une ligne de crédit revolving syndiquée multidevises d'un montant de 600 millions d'euros (*Multicurrency Revolving Credit and Guaranty Facility* ou « RCF ») à échéance au 30 juin 2012. Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge applicable est dégressive en fonction de l'amélioration du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté à l'EBITDA ajusté. Cette ligne de crédit est utilisable sous forme d'emprunts et/ou de cautions bancaires. En 2008, elle n'a été utilisée que pour des cautions bancaires.

Pour plus d'informations, se référer à la note 24.4 (Commentaires sur les financements) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

10.3.1.2 EMPRUNT HIGH YIELD ET OCEANE

Suite aux opérations de refinancement menées en 2006 et 2007, la dette obligataire de Rhodia est principalement constituée au 31 décembre 2008 :

- d'un emprunt obligataire de type « High Yield », le *Floating Rate Notes*, émis pour un montant nominal de 1 100 millions d'euros au taux Euribor 3 mois + 2,75 % et à échéance au 15 octobre 2013. En décembre 2008, Rhodia a procédé au rachat anticipé d'une partie de ces obligations pour un montant nominal de 33 millions d'euros, portant ainsi le nominal de l'emprunt à 1 067 millions d'euros. Le prix de ce rachat était de 17 millions d'euros ;
- d'obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant

intérêt à un taux annuel de 0,5 %. Les OCEANE sont assorties d'une prime de remboursement de 13,22 %. Elles comprennent une option de rachat émetteur exerçable par Rhodia sous certaines conditions.

10.3.1.3 PROGRAMMES DE CESSION DE CRÉANCES

Rhodia dispose d'une autre source de financement constituée par la cession de certaines de ses créances non recouvrées.

En effet, certaines sociétés du Groupe cèdent leurs créances non recouvrées dans le cadre d'accords pluriannuels de titrisation d'actifs conclus avec divers établissements financiers ou dans le cadre de contrats de cessions de créances. Ces cessions sont effectuées, soit avec un droit de recours, soit auprès d'entités *ad hoc* contrôlées en substance par Rhodia conservant les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif cédé. En conséquence, ces créances restent comptabilisées au bilan.

Deux programmes de titrisation ont été mis en place sur l'année 2005, l'un en Europe, l'autre en Amérique du Nord.

Pour plus d'informations, se référer à la note 24.4 (Commentaires sur les financements) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

10.3.1.4 FINANCEMENTS NON CONFIRMÉS DE RHODIA ET DE SES FILIALES

Rhodia et certaines de ses filiales, y compris ses filiales non consolidées, ont conclu auprès de diverses institutions financières des prêts non confirmés, des autorisations de découvert et des lettres de crédit. La majorité de ces disponibilités permet de financer le fonds de roulement pour couvrir les besoins administratifs et opérationnels. Ces sources de financement n'ont pas d'échéance spécifiquement prévue, et les prêteurs ont généralement la faculté de les résilier avec un préavis relativement court.

Le montant total des lignes de crédit non confirmées et des autorisations de découvert des filiales consolidées s'élève à 79 millions d'euros au 31 décembre 2008.

10.3.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La note 31 de l'annexe aux comptes consolidés, figurant au chapitre 20.3.1.3, présente de manière synthétique le détail des engagements hors bilan et obligations contractuelles.

Lors de la mise en place en mars 2007 de la ligne de crédit renouvelable syndiquée multidevises « RCF », Rhodia S.A. a consenti des sûretés aux banques signataires de l'accord. Ces sûretés sont

Informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer certains engagements

constituées par le nantissement des titres d'une de ses filiales et d'un prêt sécurisé d'une autre de ses filiales. Au 31 décembre 2008, ces sûretés couvraient très largement l'utilisation faite du RCF qui, à cette date, s'élève à 66 millions d'euros.

10.3.3 RESSOURCES DE LIQUIDITÉS

Rhodia dispose de 492 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2008 à comparer aux 415 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Rhodia dispose également de 10 millions d'euros d'autres actifs financiers courants liquides au 31 décembre 2008.

Le Groupe Rhodia dispose par ailleurs d'une ligne de crédit syndiquée non utilisée à hauteur de 534 millions d'euros.

Les ressources de liquidités du Groupe sont ainsi de 1 036 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 959 millions d'euros au 31 décembre 2007.

➤ 10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société

Se reporter aux chapitres 4 et 10.3 ci-dessus.

➤ 10.5 Informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer certains engagements

Les informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer les engagements, notamment décrits aux chapitres 5.3 et 8.1, figurent au chapitre 10.3 ci-dessus.



Recherche et Développement

sommaire

11.1	Une vision stratégique ambitieuse et porteuse de croissance	69
	Environnement et changement climatique	69
	Ressources naturelles et énergie	69
	Compétitivité des procédés	69
11.2	Des innovations produits et procédés pour développer les plateformes de croissance de Rhodia	69
	Polyamide	69
	Novicare	70
	Silcea	70
11.3	Poursuite de la mondialisation de la R&D de Rhodia	71
11.4	Au cœur de la communauté scientifique internationale	71

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- la section « Chiffres clés 2007 » du chapitre 11 (Recherche et Développement) qui figure dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2008 sous le numéro D.08-0182 en page 69 ;
- la section « Chiffres clés 2006 » du chapitre 11 (Recherche et Développement) qui figure dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2007 sous le numéro D.07-0257 en page 74.

CHIFFRES CLÉS 2008

Personnel R&D	850
Nombre et localisation des Centres de Recherches et Technologies	5 (Aubervilliers, Lyon, Shanghai, Paulinia, Bristol)
Dépenses ⁽¹⁾ consacrées à la R&D (Cash flow total)	102 millions d'euros
Capitalisation R&D	15,1 millions d'euros
Nombre de brevets déposés	98

(1) *Dépenses de Recherche et Développement brutes avant déduction des activités cédées, avant capitalisation des coûts de développement et avant déduction des subventions (crédit d'impôt recherche).*

Avec plus de 20 % de son chiffre d'affaires réalisé à partir de nouveaux produits (moins de cinq ans), la Recherche et Développement (R&D) de Rhodia contribue au développement des activités existantes du Groupe et au renfort de ses positions mondiales de leadership. Sa mission est de concevoir des solutions et produits sur-mesure, rapidement commercialisables et créateurs de valeur. Elle est, en outre, d'identifier de nouvelles opportunités génératrices de

croissance profitable interne. Elle intègre un réseau solide, dynamique et international de compétences et d'experts. Ce réseau assure le support technique aux actions commerciales et conçoit des projets d'amélioration incrémentale et de rupture destinés à améliorer la performance des procédés industriels ou aboutissant au lancement de nouveaux produits.

➤ 11.1 Une vision stratégique ambitieuse et porteuse de croissance

La prise de conscience collective des enjeux de développement durable et la mise en place de nouvelles réglementations engendrent des besoins nouveaux qui ont conduit Rhodia à structurer sa R&D autour de trois axes. Sa démarche d'analyse de cycle de vie, qui permet de mesurer l'impact sur l'environnement de ses produits et procédés dès la conception (choix des matières premières) et jusqu'en fin de vie, s'intègre parfaitement à cette stratégie.

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Acteur engagé dans le développement durable, Rhodia, est précurseur dans le développement des technologies de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que dans les solutions de dépollution pour l'automobile. Sa recherche pour de nouveaux produits capables de combiner performance et respect de l'environnement et de la santé ne cesse de s'intensifier. Ainsi, sa gamme de solvants Rhodiasolv Iris lancée avec succès en 2007 représente une véritable alternative aux solvants traditionnels performants mais toxiques.

RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGIE

Industriel responsable, le Groupe souhaite promouvoir l'utilisation des matières premières renouvelables et optimiser l'utilisation des matières premières naturelles. Dans ce cadre, le projet *Green Carbon* a été lancé en 2008 avec pour objectif, de développer une chimie à partir de matières renouvelables issues des agro-ressources terrestres et marines.

COMPÉTITIVITÉ DES PROCÉDÉS

Disposer des technologies les plus performantes et des meilleures expertises nécessite en permanence une veille et une analyse de la compétitivité des procédés existants de la part des équipes R&D de Rhodia. Par ailleurs, des efforts particuliers sont apportés à l'amélioration de la productivité des procédés. En 2008, ils ont abouti à la mise au point et au dépôt d'un procédé innovant visant à produire de l'hydroquinone et du catéchol de façon indépendante. Actuellement en phase d'essai industriel, le nouveau procédé permettra d'ajuster la production de ces produits aux besoins dumarché.

➤ 11.2 Des innovations produits et procédés pour développer les plateformes de croissance de Rhodia

POLYAMIDE

Les équipes techniques de Rhodia détiennent un savoir-faire mondialement reconnu en matière de procédés relatifs à la chaîne polyamide. En ligne avec les enjeux de compétitivité de ces procédés, les équipes se sont mobilisées en 2008 pour optimiser la capacité de production des unités de phénol en changeant les matières premières et en améliorant la sélectivité des réactions. Une nouvelle génération de cristallisoirs a également permis d'améliorer significativement le taux d'utilisation des unités d'acide adipique.

Activité à très forte innovation, les gammes de plastiques techniques à base de polyamide développées par Rhodia apportent des fonctionnalités à haute valeur ajoutée et notamment des propriétés mécaniques, chimiques et thermiques répondant aux attentes des secteurs de l'automobile, des composants électriques ou électroniques, des biens industriels ou de grande consommation. Avec plus de vingt nouvelles gammes de produits lancées en cinq ans, la forte capacité d'innovation du Groupe dans ce domaine repose sur une expertise et un savoir-faire reconnus, mais également sur une connaissance approfondie des processus d'innovation de

ses clients obtenue grâce à la collaboration étroite des équipes R&D de Rhodia avec celles de ses clients.

Les nouvelles gammes de produits développées sont Technyl Star™ AFX, un polyamide PA 6.6 à très haute fluidité qui comble l'écart entre les polyamides standards et les solutions métal ou plastiques techniques à coût plus élevé et Technyl® HP, plastique unique résistant aux températures toujours plus élevées sous capot moteur (circuit d'admission d'air, en particulier).

En outre, une nouvelle fibre « intelligente » a été lancée en 2008. Baptisée Emana™, cette fibre contient un additif breveté qui, intégré dans un vêtement de sport ou dans un sous-vêtement, lui confère des propriétés de thermorégulation et d'activation de la microcirculation sanguine. Cette technologie exclusive a été développée dans le laboratoire de recherche de Paulinia (Brésil).

Des informations complémentaires sont présentées dans l'aperçu des activités de l'Entreprise Polyamide au chapitre 6.1 du présent document de référence.



RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Des innovations produits et procédés pour développer les plateformes de croissance de Rhodia

NOVE CARE

L'innovation est une composante stratégique pour Novocare. Sa croissance se structure autour de projets de rupture visant les marchés à très forte croissance et sur des projets plus court terme focalisés sur le design de formulations sur mesure rapidement commercialisables. Les avancées et succès de ces programmes reposent notamment sur l'excellence des équipes R&D dans les domaines de compétences en rhéologie, modification des surfaces, distribution d'actifs et formulations durables.

Sur les marchés du soin de la personne et de la détergence, le réseau mondial R&D de Rhodia a permis le lancement de deux nouvelles technologies révolutionnaires en 2008 : Miracare® Plaisant, une formulation sans sulfate pour les formulations corps et shampoings et Mirasheen® Star, un agent qui apporte de nouvelles sensations de brillance et de luxe aux formulations traditionnelles.

Dans le segment des solutions de haute performance, les compétences uniques de la R&D de Rhodia ont permis le lancement de deux nouveaux activateurs d'herbicides, Geronol® CF/Power et AgRho® FKC/1500. Ces nouveaux additifs au profil écologique offrent un meilleur rapport qualité prix, une meilleure efficacité ainsi qu'une facilité et sécurité d'usage. En outre, une nouvelle gamme de biocides biodégradables, Tolcide® PS A, a été lancée en 2008.

Dans le segment des formulations industrielles, Rhodia a élargi sa gamme de solvants respectueux de l'environnement. Lancé en 2008, Rhodiasolv® Tex-10 est utilisé pour le nettoyage des textiles.

Dans le segment des dérivés phosphorés pour l'industrie chimique et pharmaceutique, en 2008 Rhodia a lancé Rhodaphos® PTA, un nouveau ligand phosphaté en ligne avec la stratégie de développement durable de Rhodia, qui permet aux ensembles métalliques complexes utilisés comme catalyseurs, de se dissoudre dans l'eau.

Enfin dans le segment des peintures et revêtements, Novocare a élargi sa gamme Sipomer® avec de nouveaux monomères permettant d'améliorer la performance des formulations utilisées pour l'automobile, les lambris de bois et la peinture à l'eau : Sipomer®

PAM 5000 lancé en 2008, permet d'améliorer la performance des peintures mates aqueuses.

Des informations complémentaires sont présentées dans l'aperçu des activités de l'Entreprise Novocare au chapitre 6.2 du présent document de référence.

SILCEA

Inventeur des silices de hautes performances pour pneu à faible consommation d'énergie, Rhodia est le leader du marché et travaille avec les grands pneumaticiens mondiaux. En 2008, les équipes R&D ont contribué au développement commercial de la gamme Zeosil® Premium et au démarrage de la construction d'une nouvelle unité de production, à Qingdao (Chine). Les chercheurs de Rhodia se mobilisent aujourd'hui sur la prochaine génération de matériaux qui ouvrira le pneu vert aux véhicules poids lourds. Les récents accords signés avec la société Dow Corning permettront de répondre aux enjeux de rupture technologique associés à cette ambition.

Sur le marché de la catalyse automobile, le succès de l'intégration des équipes de l'activité d'alumines pour « Washcoat » acquise par le Groupe en 2007 a permis le développement de nouveaux catalyseurs pour le traitement des gaz NOx sur diesel, actuellement en cours d'évaluation par les clients de Silcea. Sur ce même marché, de nouveaux grades Eolys™ (diesel) et Optalys™ (essence), basées sur des structures innovantes d'oxydes mixtes, ont été brevetées et commercialisées, élargissant le panel des véhicules pouvant être équipés des technologies Rhodia.

En 2008, les experts procédés du Groupe se sont mobilisés pour assurer le succès du démarrage et de la montée en puissance de la nouvelle unité de production de diphénols basée à Zhenjiang (Chine). Entièrement repensée, en particulier sur les étapes de cristallisation et de traitements, cette unité se positionne comme la référence mondiale par ses performances en termes de productivité et de respect de l'environnement.

Des informations complémentaires sont présentées dans l'aperçu des activités de l'Entreprise Silcea au chapitre 6.3 du présent document de référence.

➤ 11.3 Poursuite de la mondialisation de la R&D de Rhodia

Le 19 novembre 2008, Rhodia a inauguré un nouveau centre de R&D international basé à Shanghai (Chine). Au cœur du dispositif de recherche et de développement du Groupe, il contribuera à la réalisation des objectifs ambitieux de croissance et de développement en assurant :

- le support aux opérations industrielles de Rhodia, en s'appuyant sur son expertise de génie chimique et ses actions d'amélioration des procédés ;
- le développement spécifique de plastiques techniques pour les marchés électrique, électronique et automobile ;
- la conception de formulations performantes pour servir les marchés de la détergence, des cosmétiques et des applications industrielles ;

- la conception de produits à base de terres rares pour le marché des lampes à basse consommation d'énergie et pour le polissage de haute précision pour pièces électroniques de type écrans LCD, disques durs en verre, etc.

Ce centre dispose, sur plus de 6 000 m², d'équipements scientifiques ultramodernes, avec notamment un *hall pilote* conçu de manière modulaire. Celui-ci permettra aux scientifiques d'extrapoler leurs études laboratoires plus rapidement et plus efficacement, et ce au plus près des réalités industrielles. Il accueille d'ores et déjà une équipe de 70 chercheurs qui a contribué à une quinzaine d'inventions en cours de protection par des brevets.

➤ 11.4 Au cœur de la communauté scientifique internationale

En 2008, Rhodia a créé le Prix Rhodia-Pierre Gilles de Gennes pour la Science et l'Industrie. Ce prix international récompense une œuvre scientifique ou technologique majeure dans le domaine de la chimie, de la physique, ou de la physico-chimie, ayant eu un impact fort sur le rapprochement de la recherche académique et du monde industriel. À travers ce prix, Rhodia affirme une nouvelle fois son engagement pour l'Innovation, sa proximité avec la communauté scientifique et sa volonté de contribuer au développement d'une science appliquée au service du progrès humain et du développement durable.

Le 16 mai 2008, Jean-Pierre Clamadieu, Président-Directeur Général de Rhodia, en présence de Mme Valérie Pécresse, ministre

de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et des membres du Jury, dont 3 prix Nobel, a remis, pour la première fois, ce prix à Sir Richard Friend, Professeur à l'Université de Cambridge (UK).

Sir Richard Friend a été récompensé pour ses travaux scientifiques qui ont conduit à la mise en évidence des effets semi-conducteurs et de la luminescence dans les polymères conjugués. Au-delà de cette recherche académique, il s'est employé à en développer des applications concrètes allant jusqu'à leur production et commercialisation.



Informations sur les tendances

En ce début d'année 2009, le climat de récession économique, l'incertitude généralisée sur les marchés et l'érosion de la demande créent un manque de visibilité persistant.

Les principaux marchés finaux de Rhodia n'ont toujours pas montré de signes de reprise de l'activité depuis décembre 2008. Par ailleurs, même si les prix des matières premières et de l'énergie ont chuté, Rhodia ne s'attend pas à tirer partie de cette baisse au premier trimestre 2009 puisqu'il continuera à absorber ses stocks acquis antérieurement à prix élevé. Cette situation continuera à peser sur l'EBITDA du premier trimestre 2009.

Pour s'ajuster au mieux au contexte économique et profiter du rebond à l'issue de la crise, le Groupe a mis en place des plans d'actions drastiques pour générer du cash et améliorer sa structure de coûts.

À court terme, des mesures efficaces pour préserver le cash :

- En raison de la faiblesse des volumes, le Groupe continuera à concentrer ses efforts sur la réduction de ses dépenses et l'adaptation de sa structure de coûts aux niveaux de production. Parmi les mesures clés, la flexibilité dans l'organisation du travail, la suppression des contrats d'intérim (déjà réduits de 500 depuis octobre 2008), la reprise d'activités externalisées, le gel des embauches et des augmentations de salaire continueront à être mis en œuvre.

- Le Groupe s'attachera également à optimiser ses niveaux de production, avec un ajustement quotidien de son approvisionnement permettant une gestion rigoureuse de ses stocks.

- À l'avenir, Le Groupe continuera à se montrer toujours plus sélectif sur ses investissements jusqu'aux premiers signes de reprise, avec un objectif se situant entre 180 et 200 millions d'euros en 2009.

Renforcement de la compétitivité du Groupe :

- Au-delà des mesures à effet immédiat détaillées ci-dessus, le Groupe continuera à déployer des plans structurels d'amélioration de compétitivité au sein des Entreprises et des Fonctions support. Cela comprend le renforcement du plan Polyamide en cours de mise en œuvre. L'ensemble de ces actions devraient permettre de réaliser à l'horizon 2011 des économies structurelles de 150 millions d'euros par rapport à 2008.

Pour 2009, la priorité du Groupe restera la génération de *Free Cash Flow*.

Concernant, plus spécifiquement, ses 6 Entreprises, il est à noter que, pour le 1^{er} trimestre 2009 :

- **Polyamide** anticipe des niveaux de volumes faibles, dans la mesure où la demande demeure à un niveau très bas. En outre, le déstockage des matières premières acquises par le Groupe à coût élevé affectera inévitablement sa rentabilité au 1^{er} trimestre 2009 ;

- **Novecare** reste confiant sur la capacité de ses activités « cosmétique », « détergence » et « agrochimie » à résister. En revanche, le prix du pétrole restant bas et les puits étant, par conséquent, sous-exploités, elle s'attend à un ralentissement de ses activités dans l'extraction pétrolière. Son activité dans le secteur industriel demeure faible ;

- **Silcea** devrait continuer à subir les effets de la crise mondiale des marchés de l'automobile et de l'électronique et les effets du repli des secteurs industriels, l'ensemble de ces segments n'ayant pas encore montré de signes de reprise ;

- **Energy Services** s'attend à générer environ 13 millions de tonnes de CER en 2009, dont 55% sont d'ores et déjà couverts au prix de 15,5 € la tonne. Ainsi, les volumes de CER du 1^{er} trimestre 2009 devraient être moins élevés que ceux du trimestre précédent, du fait de la saisonnalité ;

- **Acetow** devrait continuer à bénéficier d'une demande stable ; et

- **Éco Services** devrait continuer à faire preuve d'une bonne capacité de résistance, grâce à des prix favorables.



Prévisions ou estimations de bénéfices

Rhodia ne publie pas de prévisions ou d'estimations de bénéfices pour l'exercice 2009.



Organes d'administration et de Direction

sommaire

14.1 Informations et renseignements sur les organes d'administration et de Direction	74
14.1.1 Le Conseil d'administration	74
14.1.2 La Direction Générale	80
14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de Direction	81
14.2.1 Indépendance des organes d'administration	81
14.2.2 Opérations sur titres des dirigeants de Rhodia	82
14.3 Organisation et fonctionnement des organes d'administration	83
14.3.1 Règlement Intérieur du Conseil d'administration	83
14.3.2 Attributions et principaux travaux du Conseil d'administration	84
14.4 Les Comités d'études du Conseil d'administration	84
14.4.1 Le Comité d'audit	85
14.4.2 Le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance	86
14.4.3 Le Comité stratégique	86
14.5 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités d'études	87
14.6 Participation aux réunions du Conseil d'administration et de ses Comités d'études	88

➤ 14.1 Informations et renseignements sur les organes d'administration et de Direction

14.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

14.1.1.1 COMPOSITION ET ÉVOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2008

Le Conseil d'administration de Rhodia est actuellement composé de dix administrateurs, les statuts prévoyant qu'il doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Depuis le début de l'exercice 2008, la composition du Conseil d'administration a connu les évolutions suivantes :

- Le mandat d'administrateur de M. Hubertus Sulkowski est arrivé à terme à l'issue de l'assemblée générale du 16 mai 2008 ;

- Mme Laurence Danon a été nommée administrateur de la Société lors de l'assemblée générale du 16 mai 2008 ;

- Lors de la réunion du Conseil d'administration du 24 février 2009, M. Pierre Lévi a indiqué qu'il ne souhaitait pas que son mandat d'administrateur soit renouvelé. Il a démissionné le 25 février 2009.

MM. Jean-Pierre Clamadieu et Jacques Khélif sont les deux seuls administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein du Groupe.

Il n'y a pas de censeur au sein du Conseil d'administration.

14.1.1.2 INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS

Nom	État du mandat (Nomination/ Renouvellement/ Terme du mandat)	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères au cours des 5 derniers exercices	Nombre d'actions détenues dans le capital de Rhodia ⁽¹⁾	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années
M. Jean-Pierre Clamadieu (né le 15 août 1958)	Cooptation lors du Conseil d'administration du 3 octobre 2003 Ratification de la cooptation lors de l'assemblée générale du 31 mars 2004 Renouvellement du mandat à l'assemblée générale du 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.	<i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Représentant du Gérant de Rhodia Participations (Rhodia) Administrateur de Faurecia et de la SNCF <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> Administrateur de diverses filiales du Groupe Rhodia	103 934 Il détient par ailleurs dans le cadre du PEE de Rhodia 18 388 parts de FCPE « Actions Rhodia », correspondant à un nombre d'actions Rhodia identique	Président-Directeur Général de Rhodia depuis le 17 mars 2008 Directeur Général de Rhodia du 3 octobre 2003 au 17 mars 2008 Président de Rhodia du 3 octobre 2003 au 30 mars 2004
M. Aldo Cardoso (né le 7 mars 1956)	Cooptation lors du Conseil d'administration du 28 juillet 2004 Ratification de la cooptation lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 Renouvellement du mandat à l'assemblée générale du 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.	<i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Administrateur de GDF-Suez, Gecina et Imerys Censeur de Bureau Véritas et d'Axa Investment Managers <i>À l'étranger :</i> Administrateur de Mobistar (Belgique) <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> Administrateur de Penauille Polyservices (de juin 2004 à juin 2005), d'Axa Investment Managers, Orange et Accor	2 156	
M. Pascal Colombani (né le 14 octobre 1945)	Nomination lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.	<i>En cours actuellement :</i> Administrateur de : <i>En France :</i> Alstom S.A., Technip S.A. et Valeo S.A. <i>À l'étranger :</i> British Energy Group plc (Royaume-Uni) <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Administrateur de l'Institut Français du Pétrole (2001-2006) Président de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences (2003-2006)	1 157	Senior Advisor du cabinet de conseil en stratégie A. T. Kearney depuis 2003 Senior Advisor d'Arjil Banque Senior Advisor de Detryat & Associés
M. Jérôme Contamine (né le 23 novembre 1957)	Nomination lors de l'assemblée générale du 31 mars 2004 Renouvellement du mandat à l'assemblée générale du 16 mai 2008 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.	<i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Administrateur de Valeo S.A. <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Administrateur de diverses filiales du Groupe Veolia Environnement <i>À l'étranger :</i> Administrateur de diverses filiales du Groupe Veolia Environnement	1 250	Vice-Président Exécutif, Directeur Financier de Sanofi-Aventis (depuis le 16 mars 2009) Directeur Général Exécutif de Veolia Environnement (de mai 2003 à janvier 2009)

(1) L'article 11 des statuts de la Société prévoit la détention d'un minimum de 100 actions par administrateur, le règlement intérieur du Conseil d'administration recommandant que chaque administrateur soit propriétaire d'un nombre significatif d'actions de la Société dont la contre-valeur doit être de l'ordre d'une année de jetons de présence.

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Informations et renseignements sur les organes d'administration et de Direction

Nom	État du mandat (Nomination/ renouvellement/ Terme du mandat)	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères au cours des 5 derniers exercices	Nombre d'actions détenues dans le capital de Rhodia ⁽¹⁾	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années
Mme Laurence Danon (née le 6 janvier 1956)	Nomination lors de l'assemblée générale du 16 mai 2008 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.	<i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Administrateur de Plastic Omnium S.A. <i>À l'étranger :</i> Administrateur de Diageo Plc et Experian Plc <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Administrateur de Lafuma	1 000	Membre du Directoire de Edmond de Rothschild Corporate Finance Président-Directeur Général de Printemps (2001-février 2007)
M. Michel de Fabiani (né le 17 juin 1945)	Cooptation lors du Conseil d'administration du 29 avril 2003 Ratification de la cooptation et renouvellement de son mandat lors de l'assemblée générale du 31 mars 2004 Renouvellement du mandat à l'assemblée générale du 16 mai 2008 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.	<i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Vice-Président de la Chambre de commerce et d'industrie franco-britannique ; Président de Hertford British Hospital Corporation Administrateur de BP France membre du Conseil de surveillance de Vallourec <i>À l'étranger :</i> Administrateur de Star Oil Mali, SEMS Maroc et EB Trans Luxembourg <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Administrateur de l'Institut Français du Pétrole	3 125	Président-Directeur Général de BP France (de 1995 à 2004) Vice-Président Europe Groupe BP (de 1999 à 2004)
M. Jacques Khélif (né le 19 octobre 1953)	Nomination lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.		17 590 Il détient par ailleurs dans le cadre du PEE Rhodia 363 parts de FCPE « Actions Rhodia », correspondant à un nombre d'actions Rhodia identique	Directeur du Développement Durable de Rhodia depuis octobre 2003
M. Olivier Legrain (né le 30 septembre 1952)	Nomination lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.	<i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Président-Directeur Général de Materis depuis janvier 2001, Président de Materis SAS, Materis Corporate Services SAS, Materis Adjuvants SAS, Materis Aluminates SAS, Parex Group SAS, Materis Paints SAS, Chryso SAS, Materis Peintures SAS, Président-Directeur Général de Kerneos S.A., Administrateur de ParexLanko S.A., Parrot, Terreal, Président de Solaire SAS, Trèfle SAS et Trèfle 2, Gérant de Solaire Production SARL <i>À l'étranger :</i> Président de Materis Holding Luxembourg S.A., Gérant de Materis Luxembourg SARL, membre du Conseil de gérance de Materis Parent SARL (Luxembourg)	227	Président-Directeur Général de Materis depuis janvier 2001

(1) L'article 11 des statuts de la Société prévoit la détention d'un minimum de 100 actions par administrateur, le règlement intérieur du Conseil d'administration recommandant que chaque administrateur soit propriétaire d'un nombre significatif d'actions de la Société dont la contre-valeur doit être de l'ordre d'une année de jetons de présence.

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Informations et renseignements sur les organes d'administration et de Direction

Nom	État du mandat (Nomination/ renouvellement/ Terme du mandat)	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères au cours des 5 derniers exercices	Nombre d'actions détenues dans le capital de Rhodia ⁽¹⁾	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années
M. Pierre Lévi * (né le 19 février 1955)	Cooptation lors du Conseil d'administration du 25 octobre 1999 Ratification de la cooptation lors de l'assemblée générale du 18 avril 2000 Renouvellement du mandat à l'assemblée générale du 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008 Démission le 25 février 2009	<i>En cours actuellement :</i> <i>À l'étranger :</i> Administrateur de compagnie Deutsch (États-Unis), CIS (Italie), Cotusal (Tunisie) et USE (Espagne) <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Président-Directeur Général de Faurecia S.A. Président de Faurecia Automotive Holdings Président du Directoire de Faurecia Investissements <i>À l'étranger :</i> Administrateur de Faurecia Exhaust Systems, Inc. et Faurecia Exhaust Systems, LLC (États-Unis d'Amérique)	4 279 Il détient par ailleurs dans le cadre du PEE de Rhodia 1 551 parts des FCPE « Actions Rhodia » et « Rhodia 2000 », correspondant à 738 actions Rhodia	Président du Directoire de la Société d'Investissement Saliniers (Groupe Salins) et Président-Directeur Général de la compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est depuis juillet 2008 Président-Directeur Général de Faurecia du 22 mai 2000 au 2 août 2006
M. Francis Mer (né le 25 mai 1939)	Cooptation lors du Conseil d'administration du 13 mai 2004 Ratification de la cooptation lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 Renouvellement du mandat à l'assemblée générale du 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008	<i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Président du Conseil de surveillance de SAFRAN <i>À l'étranger :</i> Administrateur d'Adecco (Suisse) <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Président du Conseil de surveillance de la Fondation pour l'Innovation Politique, Administrateur d'Alstom <i>À l'étranger :</i> Administrateur de Inco (Canada)	116	Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (du 7 mai 2002 au 30 mars 2004)
M. Yves René Nanot (né le 27 mars 1937)	Cooptation lors du Conseil d'administration du 25 octobre 2002 Ratification de la cooptation lors de l'assemblée générale du 29 avril 2003 Renouvellement du mandat à l'assemblée générale du 31 mars 2004 Renouvellement du mandat à l'assemblée générale du 16 mai 2008 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.	<i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Président-Directeur Général des Ciments Français Administrateur de Provimi <i>À l'étranger :</i> Administrateur de : Italcementi (Italie) et des filiales des Ciments Français : Essroc (États-Unis d'Amérique), Cimar (Maroc), Zuari Cement Ltd (Inde), Set Group Holding (Turquie), Asia Cement Public Co Ltd (Thaïlande), Suez Cement Co (Égypte) <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> Administrateur de Centre Technique Groupe S.P.A. et Imerys	11 000	Président-Directeur Général de Ciments Français (depuis juillet 1993) Président du Conseil d'administration de Rhodia (du 31 mars 2004 au 17 mars 2008) Vice-Président de Rhodia (du 3 octobre 2003 au 30 mars 2004)

(1) L'article 11 des statuts de la Société prévoit la détention d'un minimum de 100 actions par administrateur, le règlement intérieur du Conseil d'administration recommandant que chaque administrateur soit propriétaire d'un nombre significatif d'actions de la Société dont la contre-valeur doit être de l'ordre d'une année de jetons de présence.

* Suite à la procédure initiée à son encontre en tant que Président-Directeur Général de Faurecia dans le cadre d'une affaire de corruption, Pierre Lévi a passé un accord transactionnel avec le parquet de Francfort (Allemagne) en juin 2007 impliquant le versement de 300 000 euros à des associations caritatives et sa condamnation à un an de prison avec sursis.

L'adresse professionnelle des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions au sein de Rhodia est le siège social de Rhodia.

14.1.1.3 MODE DE DIRECTION

Lors de la séance du Conseil d'administration en date du 17 mars 2008, M. Yves René Nanot, dans le cadre des dispositions statutaires concernant la limite d'âge du Président, a démissionné de son mandat de Président du Conseil d'administration (conservant son mandat d'administrateur). Au regard de cette situation et de l'évolution de celle de la Société, le Conseil d'administration, lors de cette même réunion, a décidé de réunir les fonctions de Président et de Directeur Général et de confier à M. Jean-Pierre Clamadieu le mandat de Président du Conseil d'administration assumant la Direction Générale de la Société.

Le tableau ci-dessous présente le terme du mandat de chaque administrateur.

Terme du mandat

Nom des administrateurs

Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008

Jean-Pierre Clamadieu, Aldo Cardoso, Pascal Colombani, Jacques Khéliff, Olivier Legrain, Francis Mer

Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011

Laurence Danon, Jérôme Contamine, Michel de Fabiani, Yves-René Nanot

Le renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Pierre Clamadieu, Aldo Cardoso, Pascal Colombani, Olivier Legrain et Francis Mer sera ainsi proposé au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale devant se tenir le 20 mai 2009 (sur 1^{ère} convocation).

Une information détaillée sur l'état du mandat de chacun des administrateurs figure au chapitre 14.1.1.2 ci-dessus.

La désignation d'un administrateur représentant les actionnaires salariés sera également proposée lors de cette prochaine assemblée générale.

14.1.1.5 EXPERTISES ET EXPÉRIENCES EN MATIÈRE DE GESTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parmi les critères retenus pour la sélection des administrateurs figurent leur expertise et leur expérience en matière de gestion. Les tableaux figurant au chapitre 14.1.1.2 ci-dessus présentent l'activité professionnelle des administrateurs et donnent ainsi une indication sur l'expérience de chacun. Des biographies succinctes illustrant leurs expériences respectives sont par ailleurs présentées ci-dessous pour chacun d'entre eux.

Jean-Pierre Clamadieu est Président-Directeur Général de Rhodia depuis le 17 mars 2008. Il en était auparavant le Directeur Général et administrateur depuis octobre 2003. Il est également administrateur de Faurecia depuis le 29 mai 2007 et de la SNCF depuis le 21 février 2008. M. Clamadieu a été Directeur Général de la Division Pharmacie et Agrochimie d'avril à octobre 2003, Directeur Général de la Division Organique Fine de janvier 2002

Ce choix de réunir les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général a été décidé pour simplifier la prise de décision et de responsabilité. La présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sein du Conseil ainsi que le Règlement Intérieur du Conseil d'administration offrent les garanties nécessaires à assurer un tel mode de direction dans le respect des bonnes pratiques de gouvernance.

14.1.1.4 DURÉE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

Les statuts prévoient que les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans, comme préconisé dans le Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 (le « Code AFEP-MEDEF »).

à avril 2003, Directeur des Achats Monde en 2001 et Directeur Général de l'Entreprise Rhodia Eco Services entre 1999 et 2000. De 1996 à 1999 il a été Directeur Général chargé des activités chimie du Groupe Rhône-Poulenc pour la Zone Amérique latine. M. Clamadieu a intégré Rhône-Poulenc en 1993 pour développer de nouvelles activités dans le domaine du contrôle de la pollution automobile. Avant de rejoindre Rhône-Poulenc M. Clamadieu a été Conseiller technique auprès du ministre du Travail de 1991 à 1993. M. Clamadieu a commencé sa carrière professionnelle en 1984, occupant différents postes au sein d'agences gouvernementales françaises telles que la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche (DRIR) et la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR). Il est né le 15 août 1958 et est diplômé de l'École des Mines de Paris.

Aldo Cardoso est administrateur de Rhodia depuis le 28 juillet 2004 ; il est actuellement Président du Comité d'audit du Groupe, et membre du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance. M. Cardoso est également administrateur de GDF-Suez, de Gecina, d'Imerys, de Mobistar (Belgique) et censeur de Bureau Veritas et d'Axa Investment Managers. M. Cardoso a été Président Exécutif d'Andersen Worldwide de 2002 à 2003, Président du Conseil de surveillance d'Andersen Worldwide de 2000 à 2001, et Président d'Andersen France de 1998 à 2002. M. Cardoso a débuté sa carrière en 1979 en tant que consultant auditeur au sein du groupe Andersen et y a été nommé Associé en 1989 puis Directeur du Département Audit en France en 1993, avant de prendre en charge le Département Européen d'Audit et de Consultation Financière en 1998. M. Cardoso est né le 7 mars 1956 et est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris.

Pascal Colombani a été nommé administrateur de Rhodia lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 et est actuellement

membre du comité stratégique et du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance du Groupe. M. Colombani est *Senior Advisor* du cabinet de Conseil en stratégie A.T. Kearney depuis 2003 et administrateur d'Alstom, de Technip, de Valeo et de British Energy Group. M. Colombani a présidé le Conseil de surveillance d'Areva jusqu'à 2003 et a été administrateur général et Président du Conseil d'administration du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) de 1999 à décembre 2002. M. Colombani est aussi Conseil senior de Detroyat et Associés. De 1998 à 1999, il a été Directeur de la technologie au ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Technologie, après avoir travaillé près de 20 ans pour Schlumberger à différents postes en Europe, aux États-Unis d'Amérique et en Asie, présidant notamment la filiale japonaise du groupe à Tokyo de 1995 à 1998. M. Colombani a débuté sa carrière au CNRS et au Lawrence Berkeley Laboratory. Il est né le 14 octobre 1945 et a été élève de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud. Il est agrégé de l'Université (1969) et docteur en sciences physiques (1974).

Jérôme Contamine est administrateur de Rhodia depuis mars 2004 et est actuellement membre du Comité d'audit. Il est également administrateur de Valeo. Depuis le 16 mars 2009, il est Vice-Président Exécutif, Directeur Financier de Sanofi-Aventis. Il était auparavant Directeur Général Exécutif de Veolia Environnement, en charge des activités transfonctionnelles, de 2003 à janvier 2009. En 2000 il a été nommé Directeur pour la région Europe/Asie centrale de la Division Exploration-Production de TotalFinElf. La même année il a rejoint Vivendi Environnement en tant que Directeur Général Adjoint chargé des Finances (2000 à décembre 2001), avant d'être nommé Directeur Général Délégué et membre du Directoire (janvier 2002 à avril 2003) et enfin Directeur Général Exécutif. Il est devenu Président d'Elf Norvège en 1995, après avoir été nommé adjoint du Vice-Président de la Division Exploration-Production d'Elf pour l'Europe et les États-Unis d'Amérique. M. Contamine a intégré le groupe ElfAquitaine en 1988 où il a occupé plusieurs postes au sein du Département Financier. Il a débuté sa carrière en tant qu'auditeur à la Cour des Comptes où il a travaillé de 1984 à 1988. M. Contamine est né le 23 novembre 1957 et est diplômé de l'École Polytechnique (1979) et de l'École Nationale d'Administration (1984).

Laurence Danon est administrateur de Rhodia depuis le 16 mai 2008 et est actuellement membre du comité stratégique du Groupe. Elle a rejoint Edmond de Rothschild Corporate Finance en 2007, comme Membre du Directoire. Ancienne élève de l'École Normale Supérieure (Ulm), ingénieur du Corps des Mines, agrégée de Sciences Physiques et titulaire d'un DEA de Chimie Organique, Laurence Danon, 52 ans, démarre sa carrière en 1984 au ministère de l'Industrie comme chef de la Division Développement Industriel de la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche de Picardie puis rejoint en 1987, la Direction des Hydrocarbures du ministère de l'Industrie, comme Chef de la Direction Exploration-Production. En 1989, elle entre dans le groupe Elf où elle exerce des responsabilités commerciales au sein de la Division Polymères. En 1991, elle devient Directeur à la Division Spécialités Industrielles, avant d'être nommée en 1994 Directeur de la Division Mondiale des Polymères Fonctionnels. En 1996, elle se voit confier la Direction Générale de Ato Findley Adhésives qui deviendra Bostik après la fusion avec Total à partir de 1999. Bostik est n° 2 mondial des adhésifs. Nommée Président-Directeur général du Printemps en 2001, Laurence Danon mène

avec succès son repositionnement vers la mode et le haut de gamme. Après la cession réussie du Printemps en octobre 2006, elle quitte son poste en février 2007. Laurence Danon préside la Commission « Nouvelles Générations » du MEDEF. Elle est également membre du Conseil d'administration des sociétés Diageo Plc et Experian Plc, ainsi que de Plastic Omnium S.A.

Michel de Fabiani a été nommé administrateur de Rhodia en avril 2003 et est actuellement Président du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance et membre du Comité d'audit du Groupe. Il est aussi Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco Britannique et Président de Hertford British Hospital Corporation, administrateur de BP France, et membre du Conseil de surveillance de Vallourec. À l'étranger il est administrateur de Star Oil Mali et de SEMS Maroc et EB Trans Luxembourg. Il a été Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BP France de 1995 à 2004, Président Régional Europe de BP Group de 1999 à 2004, et auparavant Directeur Général de BP Oil Europe. Il est né le 17 juin 1945 et est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (1967).

Jacques Khélif a été nommé administrateur lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 sur proposition volontaire du Conseil d'administration qui souhaitait avoir en son sein un administrateur représentatif de l'actionnariat salarié. Depuis octobre 2003 il est le Directeur du Développement Durable. Il a rejoint Rhodia en novembre 2002 en tant que Directeur Délégué, Conseiller du Président pour le Développement Durable. M. Khélif a été Secrétaire Fédéral de la Fédération Chimie CFDT à partir de 1984 et Secrétaire Général de cette même Fédération à partir de 1987. À la même époque il est devenu membre du Bureau National de la CFDT. Il a également été Vice-Président de la Fédération Européenne des Syndicats des Mines, de la Chimie, et de l'Énergie (EMCEF). Il a débuté sa carrière chez Rhône-Poulenc à l'usine de Chalampé en 1972 où il a participé aux activités syndicales de la CFDT. M. Khélif est né le 19 octobre 1953.

Olivier Legrain a été nommé administrateur lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 et est actuellement membre du Comité Stratégique et du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance. Depuis janvier 2001, il est Président du conseil d'administration et Président de Materis, société issue de la branche Matériaux de Spécialités du groupe Lafarge. En 1994, il est nommé Directeur Général Adjoint du Groupe Lafarge, membre du Comité Exécutif. Il prend la direction de la branche Matériaux de Spécialités en 1995. Il devient également Responsable de la Coordination Stratégique du Groupe en 1997. Auparavant, il a occupé différentes fonctions de Directeur Général au sein du Groupe Rhône-Poulenc. Il est nommé Directeur Général Adjoint de la Division Chimie de Base de 1986 à 1990, du secteur des Fibres et Polymères de 1990 à 1991 et du secteur Intermédiaires Organiques et Minéraux de 1991 à 1993. M. Legrain est né le 30 septembre 1952 et est diplômé de l'École des Mines et de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE).

Pierre Lévi a été administrateur de Rhodia du 25 octobre 1999 au 25 février 2009 et était membre du Comité stratégique du Groupe. Il est aussi administrateur de la société compagnie Deutsch (États-Unis), de CIS (Italie), Cotusal (Tunisie) et USE (Espagne). Il est Président du Directoire de la Société d'Investissements Saliniers (Groupe Salins) et Président-Directeur Général de la Compagnie

des Salins du Midi et des Salines de l'Est depuis juillet 2008. Il a été Président-Directeur Général de Faurecia S.A. du 22 mai 2000 au 2 août 2006. Avant 1999 il a occupé plusieurs postes exécutifs chez Rhodia, Rhône-Poulenc et Carnaud Metalbox. Il est né le 19 février 1955 et est diplômé de l'École des Mines et a obtenu un MBA de la Wharton Business School.

Francis Mer est administrateur depuis le 13 mai 2004 et préside le comité stratégique du Groupe. Il est aussi administrateur d'Adecco (Suisse) et Président du Conseil de surveillance de SAFRAN. Il a été ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 mai 2002 au 30 mars 2004, et Président du Conseil d'administration d'Usinor-Sacilor puis d'Arcelor de 1986 à 2002. En juillet 1982, il est devenu Président-Directeur Général de Pont-à-Mousson S.A. et Directeur de la Division Pipeline et Ingénierie Mécanique du Groupe Saint-Gobain, après en avoir été Directeur Général adjoint chargé de la politique industrielle, Directeur Général de Saint-Gobain Industries (1974 à 1978) et Directeur de Saint-Gobain Pont-à-Mousson (1973). Il avait rejoint le groupe Saint-Gobain en 1970. Il est né le 25 mai 1939 et est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines.

Yves René Nanot est administrateur de Rhodia depuis le 25 octobre 2002. Il a été Vice-Président du Conseil d'administration du 3 octobre 2003 au 30 mars 2004 puis Président du Conseil d'administration du 31 mars 2004 au 17 mars 2008. Il est également Président du Conseil d'administration et Directeur Général des Ciments Français, administrateur de Provimi, Italcementi (Italie) et des filiales étrangères des Ciments Français aux États-Unis d'Amérique, au Maroc, en Inde, en Thaïlande, en Turquie et en Égypte. Il a été Président du Conseil d'administration et Directeur Général de Total France, puis Président de Total Refining and Marketing et membre du Comité Exécutif du Groupe Total. M. Nanot a intégré le Groupe Total en 1983 et été Président d'Hutchinson S.A. de 1983 à 1989. M. Nanot a commencé sa carrière chez Du Pont de Nemours aux États-Unis d'Amérique et a occupé différents postes dans cette société en France et en Europe entre 1962 et 1983. M. Nanot est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers de Paris et titulaire d'un MBA et PhD de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA). M. Nanot est né le 27 mars 1937.

14.1.1.6 SANCTIONS APPLICABLES AUX ADMINISTRATEURS ET AUX DIRIGEANTS

À la connaissance de la Société, et hors les informations mentionnées au chapitre 14.1.1.2 ci-dessus, aucune des personnes visées dans le tableau ci-dessus n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années :

- d'une condamnation pour fraude, ni n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ou des organismes professionnels ni n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.1.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE

14.1.2.1 LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

Le Président-Directeur Général a institué un Comité de Direction Générale (« CDG »), équipe resserrée et rapprochée de la Direction du Groupe.

Au 31 décembre 2008, ce comité était constitué de :

- Jean-Pierre Clamadieu, Président-Directeur Général
- Gilles Auffret, Directeur Général Opérations ;
- Pascal Bouchiat, Directeur Général adjoint Finances ;
- Bernard Chambon, Directeur Général adjoint supervisant l'ensemble des Zones géographiques, la Communication, les Affaires publiques, la Sureté ainsi que le Développement Durable ;
- Marc Chollet, Directeur Général adjoint, Stratégie ;
- Yolène Coppin, Directrice Générale adjointe, Ressources Humaines ;
- Jean-Pierre Labroue, Secrétaire Général.

Les sept membres du Comité de Direction Générale ainsi que quinze autres membres représentant toutes les composantes opérationnelles et fonctionnelles du Groupe composent le Comité Exécutif du Groupe (COMEX).

Par ailleurs, un Comité de Direction Générale élargi, composé des sept membres du Comité de Direction Générale ainsi que de cinq responsables opérationnels aux profils variés se réunit mensuellement et a la responsabilité de contribuer à la définition et d'assurer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe arrêtée par le Conseil d'administration, d'allouer les ressources entre les diverses Entreprises et Fonctions et de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble des processus opérationnels du Groupe.

14.1.2.2 LIMITATIONS DES POUVOIRS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Comme indiqué dans les statuts de la Société, le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration indique que dans l'exercice de ses fonctions, le Président-Directeur Général veille à créer une relation permanente et optimale avec le Conseil visant à permettre :

- au Conseil de prendre ses décisions en bonne connaissance et de jouer pleinement son rôle ; et

- une prise en compte adéquate des orientations et décisions du Conseil.

Ce même règlement intérieur instaure un droit d'examen du Conseil prévoyant notamment que ce dernier examine et délibère préalablement sur les opérations significatives, et notamment sur :

- les orientations stratégiques du Groupe ;
- les acquisitions et cessions significatives de participations et d'actifs ;
- les accords stratégiques d'alliance et de coopération industrielle ;
- les opérations financières significatives ;
- les investissements internes importants ;

- les modifications lourdes de structure et d'organisation du Groupe ;

et de façon plus générale sur :

- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société ; et
- toute autre opération que le Président-Directeur Général soumettrait à l'examen ou à l'approbation du Conseil en application d'un devoir de précaution.

Le seuil à partir duquel le Conseil doit être consulté est fixé à 60 millions d'euros.

Lors de sa réunion du 17 mars 2008, le Conseil d'administration, tirant les conséquences de la réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, a modifié son Règlement Intérieur, rendant les limitations évoquées ci-dessus applicables au Président-Directeur Général et portant à 250 millions d'euros la limite applicable aux opérations financières.

➤ 14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de Direction

14.2.1 INDÉPENDANCE DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Conformément au Code AFEP-MEDEF et à son règlement intérieur (qui prévoit une revue annuelle, sur proposition du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, de la situation des administrateurs au regard de l'indépendance), le Conseil d'administration a procédé à l'évaluation de l'indépendance de ses membres.

Cette évaluation a été réalisée sur la base des critères proposés par ce rapport pour établir une présomption de non-indépendance, étant cependant entendu que le Conseil reste libre, par une décision motivée, de déterminer au cas par cas la qualification retenue pour chaque administrateur. Selon les termes du Code AFEP-MEDEF, **« un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement »**. Il recommande par ailleurs qu'une majorité des membres du Conseil d'administration, et du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance soient indépendants, et que la part des administrateurs indépendants composant le Comité des comptes (ou d'audit) soit portée aux deux tiers.

Reprenant les recommandations du Code AFEP-MEDEF, les principaux éléments pris en compte pour qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, de sa société mère ou d'une société que cette dernière consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la Société ou du Groupe, ou
 - pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Le Conseil d'administration s'est ainsi prononcé, lors de la réunion qu'il a tenue le 24 février 2009, sur la qualification d'indépendance de chacun de ses membres, après avoir examiné leur situation respective et les éventuelles évolutions intervenues depuis la dernière qualification dont ils ont fait l'objet.

Ont ainsi été qualifiés d'administrateurs indépendants :

- M. Aldo Cardoso ;
- M. Pascal Colombani ;
- M. Jérôme Contamine ;
- Mme Laurence Danon ;
- M. Michel de Fabiani ;
- M. Olivier Legrain ;
- M. Pierre Lévi ; et
- M. Francis Mer ;

soit huit administrateurs sur les onze composant le Conseil d'administration à cette date.

Concernant MM. **Cardoso, Colombani, Contamine, de Fabiani, Legrain** et **Mer** leur situation d'administrateur indépendant n'a pas évolué depuis leur dernière qualification par le Conseil. Ils continuent à remplir l'ensemble des critères indicatifs proposés par le Code AFEP-MEDEF pour la qualification d'administrateur indépendant.

Le Conseil d'administration a également confirmé la qualification d'indépendance de Mme **Laurence Danon**, qualification intervenue suite à sa nomination lors de l'assemblée générale du 16 mai 2008. Il a en effet indiqué que celle-ci remplissait l'ensemble des critères indicatifs proposés par le Code AFEP-MEDEF pour la qualification d'administrateur indépendant.

Concernant plus particulièrement M. **Pierre Lévi**, il est rappelé qu'il a occupé des fonctions exécutives au sein de Rhodia jusqu'en 1999. Cependant, ayant quitté ces fonctions exécutives au sein de Rhodia il y a plus de 5 ans, le Conseil a confirmé sa qualification d'administrateur indépendant au regard des critères indicatifs proposés par le Code AFEP-MEDEF.

Concernant M. **Yves René Nanot**, le Conseil d'administration a décidé de ne pas retenir cette qualification au regard de son ancien mandat de Président du Conseil d'administration et de la rémunération qui y était associée.

M. **Jean-Pierre Clamadieu**, Président-Directeur Général, et M. **Jacques Khéliff**, Directeur du Développement Durable du Groupe, sont considérés comme non indépendants, du fait de leurs fonctions exécutives au sein du Groupe et de la rémunération qui y est associée.

Il est précisé que la non-qualification formelle d'« administrateur indépendant » ne remet pas en cause le professionnalisme ni la liberté de jugement qui, selon le Conseil, caractérisent l'ensemble des administrateurs. En effet, à la connaissance de Rhodia, il n'existe pas de conflit entre les devoirs, à son égard, des membres des organes d'administration du Groupe et leurs intérêts privés et leurs autres devoirs.

14.2.2 OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS DE RHODIA

Les règles prudentielles du Groupe prévoient que les administrateurs et mandataires sociaux doivent concentrer leurs opérations sur les instruments financiers de la Société à compter du jour suivant la communication des résultats annuels, semestriels et trimestriels et pendant une période de trente (30) jours calendaires (sous réserve que cette période ne soit pas considérée comme « fermée » par la Société et qu'ils ne détiennent pas d'informations privilégiées durant cette période).

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et aux articles 223-22 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers de Rhodia par chacun des membres de son Conseil d'administration ainsi que le Président-Directeur Général (ou des personnes qui leur sont liées) – dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées par chacun de ces dirigeants dépasse 5 000 euros par année civile – doivent être déclarées.

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le tableau suivant présente les opérations qui ont été déclarées par le Président-Directeur Général et les autres administrateurs de Rhodia, ou des personnes qui leur sont liées, au cours de l'exercice 2008 :

Nom de l'administrateur	Date de déclaration	Référence aux Décisions et Informations de l'AMF (publiées sur son site internet)	Description de l'opération	Date de l'opération
Yves René Nanot	28/11/2008	208D8133	Acquisition de 11 000 actions Rhodia au prix unitaire de 5,50 euros par action.	27/11/2008
Yves René Nanot	28/11/2008	208D8132	Cession de 11 000 actions Rhodia au prix unitaire de 5,3099 euros par action.	26/11/2008
Personne liée à Yves René Nanot	04/04/2008	208D2453	Acquisition de 500 actions Rhodia au prix unitaire de 14,23 euros par action.	28/03/2008

➤ 14.3 Organisation et fonctionnement des organes d'administration

14.3.1 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société s'est dotée d'un règlement intérieur pour son Conseil d'administration en 2000.

Il a été modifié plusieurs fois depuis cette date afin de tenir compte des évolutions en matière de gouvernance, et notamment des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Il a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 mars 2008, par ajouts de nouvelles dispositions permettant de continuer d'assurer un fonctionnement optimal des organes sociaux dans le cadre de la modification du mode de direction consistant en une réunion des fonctions de Président et de Directeur Général, intervenue à cette même date.

Sans se substituer à la loi et aux statuts de Rhodia, ce règlement intérieur est un document interne notamment destiné à préciser les règles concernant la composition, le rôle et les pouvoirs respectifs du Conseil d'administration, de ses Comités d'études et mandataires sociaux, en explicitant ou en complétant certaines des dispositions légales et statutaires existantes. Son objectif est également d'optimiser l'efficacité des réunions et des débats du Conseil d'administration, ainsi que d'intégrer dans le fonctionnement des organes sociaux les pratiques adéquates en matière de gouvernement d'entreprise.

Il prévoit la création et le recours aux **Comités d'études**, et en fixe notamment les règles en matière de composition, modalités de fonctionnement, missions et pouvoirs, comme cela est décrit au chapitre 14.4 ci-dessous.

En termes de **droit à l'information**, le règlement intérieur prévoit que le Conseil est régulièrement informé, directement ou par l'intermédiaire de ses comités, de tout événement significatif sur la marche des affaires de Rhodia. Il indique que chaque administrateur reçoit tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et spécialement toutes les informations significatives permettant d'apprécier la bonne mise en œuvre de la stratégie arrêtée par le Conseil ainsi que la situation financière et de trésorerie de la Société. Des points réguliers sur la marche des affaires sont faits lors des réunions du Conseil d'administration.

Le règlement intérieur fixe des **règles prudentielles et de confidentialité**. À cet égard, il prévoit notamment que les administrateurs et mandataires sociaux doivent concentrer leurs opérations sur les instruments financiers de la Société à compter du jour suivant la communication des résultats annuels, semestriels et trimestriels et pendant une période de trente (30) jours calendaires (sous réserve que cette période ne soit pas considérée comme « fermée » par la Société et qu'ils ne détiennent pas d'informations privilégiées durant cette période).

Il instaure, par ailleurs, un **droit d'examen** du Conseil d'administration, prévoyant que ce dernier examine et délibère préalablement sur les opérations significatives. Une présentation de ce point figure au chapitre 14.1.2.2 « Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général » ci-dessus.

Il est par ailleurs prévu dans le règlement intérieur que le Conseil procède, une fois par an, à une **évaluation** de son fonctionnement, en faisant notamment le point sur ses modalités de fonctionnement et en vérifiant que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues (se reporter au chapitre 14.5 ci-après).

14.3.2 ATTRIBUTIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14.3.2.1 ATTRIBUTIONS

Comme indiqué dans les statuts et dans son règlement intérieur, le Conseil d'administration est investi de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la législation en vigueur, et notamment des pouvoirs suivants :

- il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
- il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social ;
- il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- il peut décider la création de Comités d'étude (dont il fixe la composition et les attributions) et/ou conférer à l'un de ses membres ou à des tiers, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés ;
- de plus, il tient de la loi certaines attributions spécifiques, et notamment :
 - la convocation aux assemblées générales et la fixation de l'ordre du jour,
 - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés et du rapport de gestion,
 - l'autorisation des conventions dites « réglementées » au sens de la loi,
 - la cooptation d'administrateurs,
 - la nomination ou révocation du Président-Directeur Général (et le cas échéant de Directeurs Généraux Délégués) et la fixation de leur rémunération,

- la répartition des jetons de présence,
- la réalisation d'une modification du capital sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire.

14.3.2.2 PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DURANT L'EXERCICE 2008

Globalement, les principaux événements de l'exercice sur lesquels ont porté les travaux du Conseil et ayant entraîné une forte mobilisation des administrateurs sont les évaluations, études et décisions portant notamment sur :

- la revue approfondie de la stratégie du Groupe et l'étude des principaux projets stratégiques dont notamment :
 - la cession à Perstorp des activités Isocyanates de Rhodia et Lyondell, et
 - l'acquisition de la société McIntyre Group Ltd ;
- le suivi régulier de l'activité du Groupe et des mesures prises dans un contexte de crise financière et économique ;
- l'établissement d'une nouvelle cartographie des risques ;
- la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration :
 - modification du mode de direction (réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général) ;
 - proposition de nomination de Mme Laurence Danon et de renouvellement des mandats de MM. Contamine, de Fabiani et Nanot.

Pour la préparation de ses travaux, le Conseil d'administration s'appuie sur ses Comités d'études dont la composition, les modalités de fonctionnement, les attributions et activités sur l'exercice 2008 sont décrites au chapitre 14.4 ci-dessous.

➤ 14.4 Les Comités d'études du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration dispose de trois Comités d'études : le Comité d'audit, le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance et le Comité stratégique.

Comme indiqué dans le règlement intérieur du Conseil d'administration, ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil. Ils émettent, dans leur domaine de compétence respectif, des propositions, des recommandations

et des avis selon les cas. En tant que de besoin, ils peuvent inviter à leur réunion toute personne de leur choix et demander l'appui de spécialistes externes. Ils n'ont qu'un pouvoir consultatif et agissent sous l'autorité du Conseil d'administration. Ils ne doivent pas se substituer au Conseil d'administration qui prend seul les décisions et à qui ils rendent compte chaque fois que nécessaire et, en tout état de cause, au moins autant de fois qu'il y a de réunions du comité dans l'année.

Outre les comités spécialisés permanents, le Conseil d'administration peut décider de constituer des comités *ad hoc* pour les opérations exceptionnelles, par leur importance ou leur spécificité, avec une durée de vie limitée à l'étude.

14.4.1 LE COMITÉ D'AUDIT

14.4.1.1 COMPOSITION ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Il est composé de trois administrateurs, MM. Aldo Cardoso, Jérôme Contamine et Michel de Fabiani. M. Aldo Cardoso en assure la Présidence.

Tous les membres du Comité d'audit sont qualifiés d'indépendants (100 % d'indépendants). Ils ont été nommés tant en raison de leur expérience dans les domaines d'intérêt du Comité d'audit (notamment de leur bonne connaissance des normes IFRS) que de leur indépendance. Des informations supplémentaires sur la formation et le parcours professionnel des membres du Comité d'audit sont données au paragraphe 14.1.1.5 ci-dessus.

Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que l'intérêt de Rhodia l'exige. Initialement constitué en 1998, le Comité d'audit est la nouvelle appellation du Comité des comptes dans lequel a fusionné le Comité des risques, en raison de la connexité des problèmes traités par ces deux derniers comités.

Le comité peut décider d'entendre le Président-Directeur Général, le Directeur Financier et, hors la présence de la Direction Générale, les principaux responsables de la Direction Financière, le Directeur de l'Audit Interne ainsi que les Commissaires aux comptes.

14.4.1.2 ATTRIBUTIONS

Le règlement intérieur du Conseil d'administration indique que le Comité d'audit a notamment pour mission d'examiner les comptes annuels, semestriels et trimestriels de la Société afin d'en faciliter l'arrêté ou la revue par le Conseil d'administration, de vérifier les rapports financiers périodiques du Groupe, de veiller à la mise en œuvre des recommandations des Commissaires aux comptes et de surveiller les processus de contrôle interne en matière financière. Plus précisément, concernant les processus de contrôle financier et les procédures internes de collecte et de contrôle des informations, il vérifie qu'ils sont définis et qu'ils garantissent la fiabilité des informations ; il veille à leur évaluation et, le cas échéant, à leur amélioration régulière. Il examine les risques et engagements significatifs hors bilan. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux. Il s'assure de l'indépendance des Commissaires aux comptes, tant dans le cadre de leur nomination que pendant le déroulement de leur mission. Plus généralement, il examine toute question de nature financière ou comptable qui lui serait soumise.

Le Comité d'audit a aussi pour mission de s'assurer que l'ensemble des diligences et moyens appropriés a été mis en œuvre par ou sur l'initiative de la Direction du Groupe, afin de permettre l'identification, l'analyse, la documentation ainsi que l'amélioration continue de la prévention et de la maîtrise des risques de toute nature, auxquels le Groupe fait ou pourrait faire face dans le cadre de ses activités de chimiste de spécialités et qui pourraient notamment porter atteinte aux hommes et aux actifs corporels et incorporels du Groupe. Dans ce cadre, le comité s'assure que la Direction a vérifié que les procédures et la politique de comportement sont connues et appliquées de façon permanente dans l'ensemble du Groupe, et que le recours à l'audit (tant interne qu'externe) et à l'assurance est optimisé. Il participe à la revue de la synthèse des rapports des auditeurs externes et internes portant sur ces risques. Il examine l'organisation, le fonctionnement et le plan des missions menées par l'audit interne.

14.4.1.3 ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR L'EXERCICE 2008

Le Comité d'audit s'est réuni neuf fois sur l'année 2008, avec une participation de ses membres de 96 % (contre sept réunions en 2007 avec un taux de participation de 90 %). Chaque réunion est précédée de l'envoi d'un dossier complet à chacun des membres du Comité.

Ses travaux ont d'abord et principalement porté sur la revue des points clés de l'arrêté des comptes annuels, semestriels et des options de clôture, en présence des Commissaires aux comptes.

Ses principaux travaux ont également porté sur :

- le contrôle interne : évaluation du contrôle interne 2007 (suite au retrait de la côte à New-York) ;
- la présentation détaillée de certains risques identifiés dans la cartographie des risques du Groupe ;
- le fonctionnement des processus de remontée des fraudes et de « Droit d'interpellation » (concernant exclusivement le domaine financier, pour permettre de signaler tout manquement aux règles comptables et financières à un Comité de déontologie) ;
- la politique et les programmes d'assurances ;
- les relations avec les Commissaires aux comptes : honoraires, revue des prestations et processus de sélection des Commissaires aux comptes dont les mandats arrivaient à terme en 2008 et arriveront à terme en 2009 ;
- le bilan et les perspectives de l'audit interne et le plan d'audit.

Par ailleurs, le Comité d'audit procède à l'auto-évaluation de son fonctionnement sur la base de la synthèse des réponses au questionnaire d'auto-évaluation proposé par l'AICPA (*American Institute of Certified Public Accountants*), rempli par chacun des membres du comité.

Lors de la réunion du 23 février 2009, le Comité d'audit a auditionné, hors la présence du management, les Commissaires aux comptes et le Directeur de l'audit interne.

14.4.2 LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS, DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

14.4.2.1 COMPOSITION ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Il est composé de quatre administrateurs, MM. Michel de Fabiani, Aldo Cardoso, Pascal Colombani et Olivier Legrain. M. Michel de Fabiani en assure la Présidence.

M. Pascal Colombani a été nommé membre de ce Comité lors de la réunion du Conseil d'administration du 29 juillet 2008.

Tous les membres du Comité des rémunérations et des nominations sont qualifiés d'indépendants (100 % d'indépendants).

Il se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que l'intérêt de Rhodia l'exige.

14.4.2.2 ATTRIBUTIONS

Constitué en mai 1998, le Comité des rémunérations et des nominations s'est vu confier par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 mars 2008, des attributions complémentaires en matière de gouvernance. Il a ainsi été rebaptisé « Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance ».

Ce Comité a désormais notamment pour mission, comme indiqué dans le règlement intérieur du Conseil d'administration :

- **en matière de rémunérations** : le Comité formule des recommandations sur la rémunération du Président-Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux Délégués. Il est chargé, en se référant à la pratique générale de rémunération de groupes français ou étrangers équivalents, de recommander annuellement au Conseil le niveau de rémunération fixe, les critères de la part variable de la rémunération et leur application annuelle en fonction des performances réalisées, ainsi que d'examiner les autres formes de rémunération et d'avantages en nature. Il intervient également dans la définition d'une politique générale de rémunération et d'avantages pour les cadres dirigeants (Comité Exécutif) y compris en matière de retraites. Concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions, il intervient dans la préparation des éventuels plans au profit des cadres dirigeants et mandataires sociaux, ainsi que les catégories d'allocation les plus appropriées, au vu de la pratique d'autres groupes français ou étrangers équivalents, en veillant, le cas échéant, à supprimer toute décote, et à définir à l'avance les périodes d'attribution et de conservation. Les travaux du comité portent également sur les éventuelles augmentations de capital réservées aux salariés ;
- **en matière de nominations** : le Comité formule des recommandations sur le plan de progression et de succession des membres du Comité Exécutif et les projets de modifications significatives dans l'organisation du management du Groupe. La recherche et le choix des futurs administrateurs font également

partie des travaux du Comité. Le Président-Directeur Général participe systématiquement aux travaux du Comité sur ces sujets ;

- **en matière de gouvernance** : le Comité s'assure, notamment, de la bonne prise en compte dans le fonctionnement des organes sociaux, du règlement intérieur du Conseil d'administration et des recommandations de gouvernance du Code AFEP-MEDEF, examine la composition des Comités d'études, prépare la procédure annuelle d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration, formule des recommandations sur la qualité d'indépendance de chacun des administrateurs.

14.4.2.3 ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR L'EXERCICE 2008

Le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance s'est réuni quatre fois sur l'année 2008 avec une participation de ses membres de 93 % (contre quatre réunions en 2007, avec un taux de participation de 100 %). Ses travaux, avis et recommandations ont principalement porté sur les points suivants :

- rémunération du Président-Directeur Général : fixation des parties fixe et variable et mise en conformité de la convention de séparation, sur la base d'analyse des pratiques de marché ;
- plans d'attributions d'actions de performance (se référer au chapitre 17.2.3 ci-dessous) ;
- revue des profils de potentiels futurs administrateurs de la Société ;
- examen du plan de progression et de succession des membres du Comité Exécutif ;
- mise en place du dispositif permettant la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires salariés ;
- adhésion aux recommandations du Code AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

14.4.3 LE COMITÉ STRATÉGIQUE

14.4.3.1 COMPOSITION ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Il était composé de cinq administrateurs en 2008, M. Francis Mer, Mme Laurence Danon, M. Pascal Colombani, M. Olivier Legrain et M. Pierre Lévi. M. Francis Mer en assure la présidence.

Mme Laurence Danon et M. Olivier Legrain ont été nommés membres de ce Comité lors de la réunion du Conseil d'administration du 29 juillet 2008.

Tous les membres du comité stratégique sont qualifiés d'indépendants (100 % d'indépendants).

Il se réunit deux fois par an au minimum, dont une fois pour une réunion annuelle portant sur la revue et l'analyse dans le détail de la stratégie du Groupe, et en réunion *ad hoc* chaque fois que l'intérêt de Rhodia l'exige.

14.4.3.2 ATTRIBUTIONS

Constitué en septembre 2000, le comité stratégique a pour mission de valider la stratégie du Groupe appelée à être définie par le Conseil d'administration, d'examiner les opérations de portefeuille, d'investissement et d'alliance en conformité avec la stratégie retenue, et de présenter ses conclusions et recommandations au Conseil d'administration, ainsi que d'examiner et de présenter au Conseil d'administration les dossiers en cas d'opérations exceptionnelles non anticipées dans la stratégie du Groupe.

14.4.3.3 ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR L'EXERCICE 2008

Le comité stratégique s'est réuni 3 fois sur l'année 2008 avec une participation de ses membres de 100 % (contre trois réunions en 2007 avec un taux de participation de 89 %). Lors de ses réunions, les travaux ont porté sur :

- la revue des options stratégiques et les priorités stratégiques ;
- la revue des différents projets de croissance du Groupe ;
- le projet d'acquisition de la société McIntyre Group Ltd.

➤ 14.5 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités d'études

Comme le prévoit son règlement intérieur, le Conseil d'administration a effectué au début de l'année 2009 une évaluation de son fonctionnement visant, notamment, à vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

Le Conseil d'administration s'est réuni huit fois en 2008 contre neuf fois en 2007 et dix fois en 2006. La durée moyenne de ses réunions est d'environ 3 heures. Il convient également de relever la participation toujours forte des membres du Conseil tout au long de l'exercice : 94 % en 2008 contre 90 % en 2007. Cette fréquence et ce taux de participation constituent le premier élément objectif témoignant du fait que, sur l'exercice, le Conseil d'administration a été mis en position de pouvoir pleinement jouer son rôle et de pouvoir prendre les décisions stratégiques qui convenaient pour l'évolution de Rhodia. Cette forte implication des administrateurs s'est aussi manifestée dans et par les importants travaux préparatoires des Comités d'études dont l'activité a continué à être soutenue sur l'exercice 2008.

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 11 décembre 2008, a décidé que soit réalisée en 2009 une évaluation du fonctionnement du Conseil par un organisme extérieur et a choisi la société « Whitehead Mann » pour réaliser cette évaluation.

Cette dernière a procédé en deux étapes :

- d'abord, chaque administrateur a rempli un questionnaire sur la qualité de la gouvernance et le fonctionnement général du Conseil et de ses comités d'études ;

- ensuite, les consultants de Whitehead Mann ont rencontré au cours d'entretiens individuels tous les administrateurs, avec pour objectif de permettre à chacun de s'exprimer librement sur les aspects positifs du fonctionnement du Conseil ainsi que sur les éventuelles améliorations à apporter à son fonctionnement.

Les conclusions de cette évaluation ont été présentées par les consultants de Whitehead Mann au Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance puis au Conseil, lors de sa réunion du 24 février 2009. Les principaux points qui sont ressortis sont les suivants :

- **le fonctionnement du Conseil de Rhodia est de très bonne qualité :**
 - une participation active et assidue des administrateurs,
 - une grande transparence voulue et pratiquée par le Président-Directeur Général et le Conseil,
 - une large majorité d'administrateurs indépendants disposant d'une grande expérience de direction,
 - des procédures internes de qualité,
 - une recherche permanente d'amélioration dans le fonctionnement du Conseil et des Comités,
 - une grande liberté d'expression des administrateurs,

➤ quelques pistes d'amélioration ont été proposées, concernant la dynamique du fonctionnement du Conseil et son renouvellement, notamment :

- la documentation fournie préalablement aux réunions du Conseil étant abondante et de qualité, il devrait être possible de réduire le temps imparti aux présentations formelles afin d'augmenter en conséquence le temps pouvant être consacré aux discussions,
- au-delà de leur revue régulière par le Comité stratégique, les grandes options stratégiques pourraient être plus systématiquement présentées lors des réunions du Conseil afin que tous les administrateurs puissent y participer, comme cela

a été notamment le cas lors du séminaire stratégie organisé en 2008,

- la poursuite du renouvellement amorcé dans la composition du Conseil dans les prochaines années pourrait être bénéfique, ainsi qu'une rotation ou un changement des présidents ou des membres des Comités d'étude.

Le Président-Directeur Général et le Président du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance proposeront lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration des mesures permettant de mettre en œuvre les recommandations suggérées.

➤ 14.6 Participation aux réunions du Conseil d'administration et de ses Comités d'études

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité stratégique	Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance
Nombre de réunions en 2008	8	9	3	4
Jean-Pierre CLAMADIEU	8			
Aldo CARDOSO	8	9		4
Pascal COLOMBANI	7		3	2/3**
Jérôme CONTAMINE	7	8		
Laurence DANON	3/3*		2/2**	
Michel de FABIANI	8	9		4
Jacques KHELIF	8			
Olivier LEGRAIN	8		2/2**	4
Pierre LÉVI	8		3	
Francis MER	7		3	
Yves René NANOT	8			
Hubertus SULKOWSKI	3/5***			

* Nomination de Mme Danon en qualité de membre du Conseil d'administration lors de l'assemblée générale du 16 mai 2008.

** Nomination de Mme Danon et MM Colombani et Legrain aux comités lors de la réunion du Conseil d'administration du 29 juillet 2008.

*** Fin du mandat de M. Sulkowski lors de l'assemblée générale du 16 mai 2008.



Rémunération et avantages

sommaire

15.1	Montant des rémunérations et avantages versés	89
15.1.1	Rémunérations des membres du Comité de Direction Générale	89
15.1.2	Rémunérations des mandataires sociaux	90
15.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	95

Lors de sa réunion du 11 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations du Code AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et a considéré que celles-ci s'inscrivaient dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel la Société continuera de se référer pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du code de commerce à compter de l'exercice en cours.

Le présent chapitre ainsi que le chapitre 17.2 du présent document de référence, relatif aux plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution d'actions de performance, s'inscrivent donc dans le cadre du Code AFEP-MEDEF.

➤ 15.1 Montant des rémunérations et avantages versés

15.1.1 RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

Pour l'établissement de la présente section sur la rémunération des membres du Comité de Direction Générale, il faut noter que la composition de celui-ci est passée de 5 membres au 31 décembre 2007 à 7 membres au 31 décembre 2008, du fait de l'arrivée de Yolène Coppin et de Marc Chollet.

Les comparaisons entre 2008 et 2007 indiquées dans ce chapitre sont donc à apprécier au regard de cette évolution.

POLITIQUE GÉNÉRALE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

Le Comité des rémunérations, des nominations et de la Gouvernance examine la structure de rémunération proposée par le Président-Directeur Général pour les membres du Comité de Direction

Générale. Pour ce faire, différentes études sont présentées au comité et notamment des analyses des pratiques de marché de sociétés comparables.

Sur la base de ces éléments, le Président-Directeur Général arrête les rémunérations fixes et variables des membres du Comité de Direction Générale.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération globale, les membres du Comité de Direction Générale bénéficient de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions assorties de conditions de performance (ces plans sont présentés au chapitre 17.2 ci-dessous).

RÉMUNÉRATIONS FIXES ET VARIABLES

Le montant global des rémunérations brutes ⁽⁹⁾ dues au titre de l'exercice 2008 aux membres du Comité de Direction Générale du Groupe (en prenant en compte les évolutions dans la composition de ce comité sur l'exercice) s'est élevé à 3 438 509 euros.

(9) Par montant brut, dans la présente partie « Rémunération et avantages », il faut entendre le montant hors cotisations sociales employeur mais avant déduction des cotisations sociales salariales.



RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

Montant des rémunérations et avantages versés

Pour mémoire, la rémunération brute due aux membres du Comité de Direction Générale ressortait à 4 152 241 euros en 2007 et 4 557 634 euros en 2006.

Le montant global des rémunérations brutes versées en 2008 (incluant le montant de la part variable 2007, mais non celle de 2008) aux membres du Comité de Direction Générale du Groupe (en prenant en compte les évolutions dans la composition de ce comité sur l'exercice) s'est élevé à 4 925 888 euros. Pour mémoire, la rémunération brute versée aux membres du Comité de Direction Générale ressortait à 4 803 681 euros en 2007 et 4 376 600 euros en 2006.

AVANTAGES EN NATURE

Le montant total brut des avantages en nature versé à ces mêmes membres sur l'exercice 2008 s'élève à 43 975 euros, contre 31 068 en 2007 et 37 695 euros en 2006.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Il existe deux régimes spécifiques de retraites complémentaires de cadres dirigeants dont bénéficient les membres du Comité de Direction Générale :

- le régime de retraite « surcomplémentaire » à prestations garanties dit « GRCD ». Ce régime, fermé depuis 2001 à tout nouvel entrant, assure le futur versement d'un complément de retraite garanti aux anciens et actuels membres de la Direction, ayant fait partie du Comité de Direction Générale avant 2001 ;
- le régime de retraite « surcomplémentaire » des cadres dirigeants, dit « RSD » (régime à prestations définies). Ce régime, créé après 2001 pour les nouveaux membres de la Direction faisant partie du Comité de Direction Générale, assure le futur versement d'un complément de retraite sous réserve du respect de la double condition (i) d'avoir acquis une ancienneté de 10 ans dans le Groupe et de 1 an au sein du Comité de Direction Générale (comme salarié ou mandataire social) et (ii) d'être toujours au sein de Rhodia au moment de faire valoir son droit à la retraite ou bien d'avoir quitté Rhodia après 55 ans sans avoir repris d'activité postérieurement.

Le supplément annuel de pension de retraite auquel ce régime peut donner droit est égal à un pourcentage de la rémunération de référence du bénéficiaire au-delà du plafond des tranches B et C AGIRC, majoré pour chaque année d'ancienneté au-delà de dix ans d'ancienneté. Cependant, ce supplément annuel de pension de retraite ne peut en aucun cas amener le bénéficiaire à percevoir un montant (i) supérieur à 45 % de sa rémunération de référence au titre de l'ensemble des régimes à la charge de Rhodia ou (ii) supérieur à 55 % de sa rémunération de référence au titre de l'ensemble des pensions reçues, à quel que titre que ce soit.

Le montant global des engagements de retraite au 31 décembre 2008 pour les membres du Comité de Direction Générale du Groupe s'élève à 17 195 542 euros contre 15 122 222 euros en 2007 et 16 360 643 euros en 2006.

Cette évolution s'explique par la croissance normale des engagements au titre de l'année supplémentaire d'ancienneté et l'évolution de la composition du Comité de Direction Générale.

ENGAGEMENTS LIÉS À LA CESSATION DE FONCTIONS

Les engagements pris au bénéfice des membres composant le Comité de Direction Générale du Groupe en cas de rupture de leur contrat de travail s'élèvent, au 31 décembre 2008, à 4 531 167 euros, contre 3 063 000 euros au 31 décembre 2007 et 3 766 000 euros au 31 décembre 2006. Cette évolution s'explique par l'entrée de deux nouveaux membres au sein du Comité de Direction Générale.

Ces engagements trouveraient à s'appliquer dans certains cas de départ hors licenciement pour faute ou démission.

Ce montant n'intègre pas l'indemnité liée à l'engagement de non-concurrence et de non-sollicitation qui pourrait être due à M. Jean- Pierre Clamadieu en cas de cessation de son mandat social, telle que décrite au chapitre 15.1.2.5 ci-dessous.

15.1.2 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les mandataires sociaux de Rhodia sont les administrateurs. Parmi les 11 administrateurs de la Société, 3 ont perçu de la Société une rémunération autre que les jetons de présence au titre de l'exercice 2008 :

- M. Jean-Pierre Clamadieu en sa qualité de Directeur Général (jusqu'au 17 mars 2008) puis de Président-Directeur Général ;
- M. Yves René Nanot, en sa qualité de Président du Conseil d'administration (jusqu'au 17 mars 2008) ;
- M. Jacques Khéliff, en sa qualité de Directeur du Développement Durable.

Une information détaillée et chiffrée des rémunérations dues et versées aux mandataires sociaux au titre des exercices 2006, 2007 et 2008 est donnée ci-dessous, conformément au Code AFEP-MEDEF.

15.1.2.1 POLITIQUE GÉNÉRALE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

En termes de politique générale concernant les rémunérations des mandataires sociaux, il est à noter le rôle particulier des recommandations et propositions du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance. Ce comité se fonde sur différentes

études et notamment sur des analyses des pratiques de marché de sociétés comparables. Il propose ainsi :

- la fixation de la part fixe de la rémunération du Président-Directeur Général ou, le cas échéant, du Président et du Directeur Général ;
- les critères de détermination de la partie variable de la rémunération du Président-Directeur Général, ces critères étant quantitatifs et qualitatifs ;
- la politique et les critères de fixation des jetons de présence.

C'est sur le fondement de ces propositions que le Conseil d'administration arrête l'ensemble de ces éléments.

Par ailleurs, certains mandataires sociaux, dans les limites prévues par la loi, peuvent bénéficier des plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions qui peuvent être décidés par le Conseil d'administration (Pour plus d'informations sur les plans d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions, se reporter au chapitre 17.2 ci-dessous).

Enfin, comme l'ensemble des autres dirigeants et mandataires sociaux du Groupe et de ses filiales, les mandataires sociaux de Rhodia bénéficient, au titre de leur fonction, de la couverture de l'assurance responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux dite « *Directors and Officers* ».

15.1.2.2 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

Rémunération du Président-Directeur Général (Directeur Général jusqu'au 17 mars 2008)

Le montant brut de la rémunération fixe 2008 versée à M. Jean-Pierre Clamadieu en sa qualité de Directeur Général puis de Président-Directeur Général ressort à 700 000 euros, inchangé par rapport à 2007.

Le montant brut de sa rémunération variable due au titre de l'exercice 2008 (qui sera versée en 2009) pouvait représenter entre 0 et 180 % de sa rémunération fixe. Son attribution dépendait de l'atteinte d'objectifs pour 50 % quantitatifs (niveaux d'EBITDA récurrent et de *Free Cash Flow* du Groupe) et pour 50 % qualitatifs (30 % sur la stratégie, 10 % en matière d'hygiène, sécurité et environnement et développement durable et 10 % sur la préparation du plan de progression et de succession du Comité de Direction Générale élargi). L'évaluation de l'atteinte de ces objectifs par le Conseil d'administration conduisait à un niveau représentant 69 % de la rémunération fixe, soit 485 000 euros. Toutefois, prenant en compte le contexte économique de ce début d'année 2009 et les diverses mesures mises en place dans le Groupe pour faire face à cette situation, Jean-Pierre Clamadieu a proposé que ce montant soit réduit à 315 000 euros, ce que le Conseil d'administration a accepté. Ceci représente une baisse de 67 % par rapport à la rémunération variable due au titre de l'exercice 2007 qui ressortait à 945 000 euros.

M. Jean-Pierre Clamadieu bénéficie d'un véhicule de fonction, ce qui représente un avantage en nature de 5 076 euros pour l'exercice 2008.

Il en ressort que le montant brut de la rémunération globale :

- due à M. Jean-Pierre Clamadieu au titre de l'exercice 2008 s'établit à 1 020 076 euros (parts fixe et variable 2008 et avantages en nature) ;
- reçue par M. Jean-Pierre Clamadieu en 2008 a été de 1 650 076 euros (part fixe 2008, part variable 2007 et avantages en nature).

Par ailleurs, M. Jean-Pierre Clamadieu bénéficie de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions assorties de conditions de performance (ces plans sont présentés au chapitre 17.2 ci-dessous).

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions de performance attribuées au Président-Directeur Général

(en euros)	2008	2007	2006
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 020 076	1 650 076	1 455 076
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (se reporter au chapitre 17.2.3 ci-dessous)	170 200*	1 522 000**	1 099 500**
TOTAL	1 190 276	3 172 076	2 554 576

* Valorisation sur la base du cours d'ouverture de l'action Rhodia au 31 décembre 2008 (4,60 euros) après prise en compte de la non-atteinte de la condition de performance du plan A 2008; sur la base de la valorisation retenue pour les comptes consolidés, le montant ressortirait à 404 780 euros en 2008.

** Valorisation retenue pour les comptes consolidés.

Rémunération du Président (jusqu'au 17 mars 2008)

Sur l'exercice 2008, pour la période du 1^{er} janvier au 17 mars (date de la démission de M. Yves René Nanot de son mandat de Président du Conseil d'administration, celui-ci conservant son mandat d'administrateur), le montant brut de la rémunération fixe

versée à M. Yves René Nanot, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, s'est élevé à 75 000 euros. Il n'a pas reçu de rémunération variable ou exceptionnelle au titre de l'exercice 2008.

Par ailleurs, pour la période du 18 mars au 31 décembre 2008, le montant des jetons de présence perçu par M. Yves René Nanot s'est élevé à 34 900 euros.

Synthèse des rémunérations du Président-Directeur Général, du Président et d'un administrateur, Directeur du Développement Durable

(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2006	
	dus	versés	dus	versés	dus	versés
Jean-Pierre Clamadieu (Président-Directeur Général) ^(a)						
Rémunération fixe	700 000	700 000	700 000	700 000	500 000	500 000
Rémunération variable	315 000	945 000	945 000	950 000	950 000	800 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽¹⁾	5 076	5 076	5 076	5 076	5 076	5 076
TOTAL	1 020 076	1 650 076	1 650 076	1 655 076	1 455 076	1 305 076
Yves René Nanot (Président) ^(b)						
Rémunération fixe	75 000	75 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Rémunération variable	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	34 900	-	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-
TOTAL	109 900	75 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Jacques Khélicff (administrateur et Directeur du Développement Durable) ^(c)						
Rémunération fixe	200 000	200 000	170 000	170 000	153 400	153 400
Rémunération variable	20 000	66 300	66 300	62 894	62 894	38 350
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 636	3 636	3 636	3 636	3 584	3 584
TOTAL	223 636	269 936	239 936	236 530	219 878	195 334

(a) Directeur Général jusqu'au 17 mars 2008 puis Président-Directeur Général à la suite de la réunification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général

(b) M. Yves René Nanot a démissionné de son mandat de Président du Conseil d'administration le 17 mars 2008, conservant son mandat d'administrateur. Il a donc perçu une rémunération fixe au titre de son mandat de Président jusqu'au 17 mars 2008 puis, à compter de cette date, il a perçu des jetons de présence en sa qualité d'administrateur.

(c) Rémunération perçue au titre de son contrat de travail, en sa qualité de Directeur du Développement Durable de Rhodia. Par ailleurs, Jacques Khélicff a également perçu 2 128 euros d'Intéressement et Participation également au titre de son contrat de travail.

(1) Voiture de fonction.

Jetons de présence

Le montant annuel maximum des jetons de présence que le Conseil d'administration de Rhodia peut répartir entre ses administrateurs est fixé à 600 000 euros. Il a été modifié lors de l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007.

Dans la limite de ce plafond, le Conseil d'administration répartit les jetons de présence en fonction de critères fixés dans son règlement intérieur. Ces critères prévoient des parties fixes (20 000 euros par administrateur et 6 000 euros pour le Président d'un Comité du Conseil d'administration) et des parties variables liées à la présence effective aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités (4 000 euros par séance).

Pour l'exercice 2008, la somme totale des jetons de présence due par Rhodia à ses administrateurs ressort à 599 400 euros. Pour mémoire elle était de 586 000 euros pour l'exercice 2007 et de 499 700 euros pour l'exercice 2006.

Parmi les administrateurs en exercice, MM. Jean-Pierre Clamadieu et Jacques Khélicff (qui perçoivent une rémunération de la part de Rhodia) n'ont pas perçu de jetons de présence au titre de l'exercice 2008. M. Yves René Nanot qui percevait une rémunération au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration jusqu'au 17 mars 2008, ne percevait pas de jetons de présence jusqu'à cette date.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence dus aux membres du Conseil d'administration au titre des exercices 2008, 2007 et 2006 :

	Jetons de présence dus au titre de l'exercice 2008	Jetons de présence dus au titre de l'exercice 2007 et versés en 2008	Jetons de présence dus au titre de l'exercice 2006 et versés en 2007
Administrateurs dont le mandat est en cours au 31 décembre 2008			
M. Jean-Pierre Clamadieu (Président - Directeur Général) ⁽¹⁾	-	-	-
M. Yves René Nanot ⁽²⁾	34 900	-	-
M. Aldo Cardoso	96 200	102 000	94 200
M. Pascal Colombani	59 400	68 000	47 900
M. Jérôme Contamine	69 900	60 000	63 800
Mme Laurence Danon ⁽³⁾	34 900	-	-
M. Michel de Fabiani	96 200	102 000	94 200
M. Jacques Khélif ⁽⁴⁾	-	-	-
M. Olivier Legrain	66 400	68 000	57 500
M. Pierre Lévi	55 900	60 000	38 300
M. Francis Mer	57 700	70 000	55 900
Administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2008			
M. Hubertus Sulkowski ⁽⁵⁾	27 900	56 000	47 900

(1) Directeur Général jusqu'au 17 mars 2008 puis Président-Directeur Général.

(2) Président du Conseil d'administration jusqu'au 17 mars 2008, M. Yves René Nanot n'a perçu des jetons de présence qu'après cette date.

(3) Mandat ayant débuté le 16 mai 2008.

(4) M. Jacques Khélif perçoit une rémunération en sa qualité de Directeur du Développement Durable du Groupe et, de ce fait, ne perçoit pas de jetons de présence.

(5) Mandat ayant pris fin le 16 mai 2008.

15.1.2.3 ENGAGEMENTS DE RETRAITE CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Mandataires sociaux actuels

Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique mis en place au profit des mandataires sociaux.

M. Jean-Pierre Clamadieu, Président-Directeur Général, est bénéficiaire potentiel du régime de retraite surcomplémentaire « RSD » (se référer au chapitre 15.1.1 ci-dessus).

Par ailleurs, M. Jacques Khélif bénéficie, au titre de son contrat de travail et en tant que salarié de Rhodia, du régime surcomplémentaire de retraite IRP-RP, un régime de retraite à prestations garanties couvrant à l'époque tous les salariés français et qui a été fermé aux nouveaux entrants depuis la fin des années 1970.

Anciens mandataires sociaux

Les engagements de Rhodia en matière de retraite au profit d'anciens mandataires sociaux ou administrateurs au 31 décembre 2008 (n'ayant plus aucune activité au sein de Rhodia) s'élèvent à 9 114 307 euros.

15.1.2.4 ENGAGEMENTS AU BÉNÉFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DES FONCTIONS DE MANDATAIRE SOCIAL

Concernant M. Jean-Pierre Clamadieu, Président-Directeur Général

Se reporter au chapitre 15.1.2.5 ci-dessous.

Concernant les autres mandataires sociaux

En dehors des engagements à l'égard de M. Jean-Pierre Clamadieu décrits ci-dessus, il n'existe pas d'autres engagements pris par Rhodia au bénéfice de ses mandataires sociaux, actuels ou passés, au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social.

Par ailleurs, au titre de son contrat de travail, en cas de départ de la Société, Jacques Khélif pourrait se voir attribuer une indemnité de rupture d'un montant équivalent à 36 mois de son salaire de référence tel qu'il existe au titre de son contrat de travail.

Cet engagement trouverait à s'appliquer dans certains cas de départ.

15.1.2.5 SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ AU BÉNÉFICE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration avait décidé d'accorder, en cas de cessation du mandat de Directeur Général, puis de Président-Directeur Général de M. Jean-Pierre Clamadieu, une indemnité et des avantages usuellement accordés dans les sociétés cotées comparables à Rhodia. Ces engagements avaient été formalisés dans une convention de séparation conclue le 26 mars 2007 et approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale tenue le 3 mai 2007. Cette convention avait par la suite été modifiée par avenant en date du 24 mars 2008, afin de mettre celle-ci en conformité avec la Loi du 21 août 2007 en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat. Cet avenant a été approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale tenue le 16 mai 2008.

La Société ayant décidé de se référer au Code AFEP-MEDEF, intégrant les recommandations en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration a souhaité revoir les engagements existants entre la Société et M. Jean-Pierre Clamadieu au titre de son mandat social de Président-Directeur Général. Il a en outre souhaité obtenir de la part de M. Jean-Pierre Clamadieu un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation en cas de cessation de son mandat social, ce que ce dernier a accepté. Ces engagements ont été autorisés par délibération spéciale du Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 mars 2009 puis ont été formalisés dans une nouvelle convention, constitutive d'une convention dite « réglementée » et devant par conséquent être présentée à la prochaine Assemblée Générale sur la base d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

L'entrée en vigueur de cette nouvelle convention est subordonnée à la démission préalable de M. Jean-Pierre Clamadieu de son contrat de travail avant le 1^{er} juin 2009. Elle mettra par ailleurs fin à la convention de séparation visée ci-dessus.

Cette nouvelle convention prévoit un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation de M. Jean-Pierre Clamadieu interdisant à celui-ci, pour une période de deux ans, (i) d'exercer

toute activité au profit d'une entreprise active du secteur de la chimie sur tout territoire sur lequel le Groupe Rhodia est implanté et (ii) d'entrer en contact avec l'un des membres du Comité Exécutif de Rhodia aux fins de lui proposer une activité à son profit ou au profit d'une entité dans laquelle il aurait un intérêt. En contrepartie, Rhodia s'engage à verser à M. Jean-Pierre Clamadieu, pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de son mandat, une indemnité trimestrielle d'un montant brut égal à 220 000 euros.

Par ailleurs, la convention prévoit également que Rhodia s'engage à faire bénéficier M. Jean-Pierre Clamadieu d'un avantage en nature consistant en une couverture santé et prévoyance complémentaire.

En outre, la convention confirme que :

- les années d'exercice du mandat de Président-Directeur Général ainsi que les rémunérations perçues à ce titre sont prises en compte dans le calcul des droits (et particulièrement de la rémunération de référence et de l'ancienneté groupe) dont pourrait bénéficier M. Jean-Pierre Clamadieu au titre du Plan de retraite supplémentaire des dirigeants, dit « RSD » ; étant rappelé que M. Jean-Pierre Clamadieu est devenu bénéficiaire potentiel de ce plan en 2002, préalablement à sa nomination comme Président-Directeur Général au regard de sa qualité de membre des comités de direction et de son ancienneté dans le groupe ;
- en cas de cessation de son mandat de Président-Directeur Général, sous réserve de l'atteinte des éventuelles conditions de performances prévues dans les plans, M. Jean-Pierre Clamadieu conservera les droits attachés aux attributions gratuites d'actions et aux options de souscription ou d'achat d'actions dont il a bénéficié ou dont il bénéficiera au titre de son contrat de travail ou des mandats sociaux qu'il a exercés dans le Groupe Rhodia. La convention précise que tout plan futur au bénéfice de M. Jean-Pierre Clamadieu sera, tant que ce dernier sera mandataire social, subordonné à des conditions de performances.

En application du Code AFEP-MEDEF, le tableau ci-dessous synthétise les engagements pris par la Société au bénéfice de ses dirigeants mandataires sociaux (Président du Conseil d'administration et Président-Directeur Général), suite notamment aux décisions du Conseil d'administration indiquées ci-dessus :

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	Jean-Pierre Clamadieu Président-Directeur Général ⁽¹⁾		x	x ⁽²⁾				x
Yves René Nanot Président du Conseil d'administration jusqu'au 17 mars 2008		x		x			x	x

(1) Sous réserve de l'entrée en vigueur de la convention visée ci-dessus, qui mettra fin à la Convention de Séparation visée ci-dessus, dont la description précise figure au chapitre 15.1.4.1 du Document de Référence 2007 de la Société.

(2) Se référer aux chapitres 15.1.1 et 15.1.2.3 ci-dessus.

Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

➤ 15.2 Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Se reporter à la note 33.2 (Rémunérations des dirigeants clés du Groupe) de l'annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 20.3.1.3 ci-dessous ainsi qu'aux chapitres 15.1.1 et 15.1.2.3 ci-dessus.



Fonctionnement des organes d'administration et de Direction

sommaire

16.1	Mandat des administrateurs et des dirigeants	96
16.2	Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme	96
16.3	Les Comités du Conseil d'administration	96
16.4	Respect des pratiques de gouvernement d'entreprise	96
16.5	Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne	97
16.5.1	Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce	97
16.5.2	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Rhodia S.A.	102

➤ 16.1 Mandat des administrateurs et des dirigeants

Il convient de se reporter au chapitre 14.1 ci-dessus.

➤ 16.2 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

Rhodia n'a pas conclu de contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme.

➤ 16.3 Les Comités du Conseil d'administration

Il convient de se reporter au chapitre 14.4 ci-dessus.

➤ 16.4 Respect des pratiques de gouvernement d'entreprise

Rhodia mène une politique visant à ce que les bonnes pratiques, recommandations et dispositions en matière de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées soient bien intégrées dans le mode de fonctionnement de ses organes d'administration et de Direction, et a

choisi de se référer volontairement au Code AFEP-MEDEF disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr). Les éléments principaux de cette politique menée par Rhodia sont présentés au chapitre 14 ci-dessus.

➤ 16.5 Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne

16.5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉVU À L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 mars 2009.

Le présent rapport est établi sur le fondement de l'article L. 225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2008-649 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire.

Ce rapport indique le code de gouvernement d'entreprise auquel Rhodia se réfère volontairement et les raisons pour lesquelles elle s'écarte de certaines dispositions de ce code, le cas échéant.

Il rend compte de la composition et des conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration et indique les limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-Directeur Général et les principes et règles qu'il a arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Il précise également les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Il rend enfin compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Rhodia et, notamment, des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés.

16.5.1.1 CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le chapitre 16.4 compose la présente partie du rapport du Président.

16.5.1.2 COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

➤ Composition

Le chapitre 14.1.1.1, dans ses dispositions décrivant la composition et l'évolution du Conseil d'administration, ainsi que le chapitre 14.2.1 composent la présente partie du rapport du Président.

➤ Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Les chapitres 14.3.1. Règlement Intérieur du Conseil, 14.3.2.1 Attributions, 14.3.2.2 Principaux travaux du Conseil d'administration durant l'exercice 2008, 14.4 Les Comités d'études du Conseil d'administration, et 14.5 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités d'études composent la présente partie du rapport du Président.

➤ Rémunération des mandataires sociaux

Le chapitre 15.1.2.1 Politique générale de rémunération des mandataires sociaux et la partie Jetons de présence du chapitre 15.1.2.2 composent la présente partie du rapport du Président.

Le chapitre 18 mentionne les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

16.5.1.3 LIMITATION DES POUVOIRS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le chapitre 14.1.2.2 Limitations des pouvoirs du Président-Directeur Général compose la présente partie du rapport du Président.

16.5.1.4 MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le chapitre 21.2.5 Assemblées d'actionnaires (article 18 des Statuts) compose la présente partie du rapport du Président.

16.5.1.5 ACTIVITÉS DE CONTRÔLE INTERNE

Cette partie du rapport, préparée notamment avec l'appui de la Direction du Contrôle Interne et de la Direction de l'Audit Interne, a pour objet de rendre compte des procédures de contrôle interne significatives, actuellement en vigueur dans le Groupe Rhodia, c'est-à-dire la société mère et les sociétés consolidées.

Les points suivants sont développés dans ce chapitre :

- l'organisation générale du contrôle interne ;
- la description du fonctionnement du contrôle interne.

1. Organisation générale du contrôle interne

a. Définition et objectifs du contrôle interne de Rhodia

Dans l'édition 2008 de son Guide de Management (Management Book), Rhodia a repris la définition du contrôle interne, figurant dans le cadre de référence du contrôle interne, publié par l'AMF en janvier 2007, cohérente avec celle du COSO (*Committee of*

Sponsoring Organization of the Treadway Commission), dont Rhodia a adopté le référentiel :

« *Le contrôle interne est un dispositif du Groupe, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :*

- *la conformité aux lois et règlements ;*
- *l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;*
- *le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;*
- *la fiabilité des informations financières ;*

et qui, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. »

La partie du contrôle interne destinée à donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité du *reporting* sera évoquée sous le terme « *contrôle interne du reporting financier* ».

Dans son message de présentation de la Charte de l'Audit Interne, mise à jour en septembre 2006, le Directeur Général de Rhodia (aujourd'hui Président-Directeur Général) précise, en outre, que « *chacun à son niveau doit s'approprier le contrôle interne et rechercher de façon systématique à en améliorer la maîtrise.* »

Ainsi, le contrôle interne est plus qu'un ensemble d'activités de contrôle ; c'est aussi une préoccupation intégrée à toutes les opérations du Groupe ; les dirigeants des Entreprises et des Fonctions, ainsi que les différents responsables qui leur rapportent, ont en charge la conception et la mise en œuvre du contrôle interne au sein des entités qu'ils dirigent. L'objectif est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'ensemble des activités de Rhodia, dont les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Ces objectifs ont été intégralement confirmés, en dépit de la décision de Rhodia de mettre un terme en 2007 à l'enregistrement auprès de la *Securities and Exchange Commission* de ses instruments financiers, dont découlait l'obligation de répondre aux exigences de la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne ne peut, cependant, fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés, notamment en cas de défaillance humaine.

b. Les acteurs

Par l'intermédiaire du Comité d'audit, le Conseil d'administration assure le suivi

- du processus d'élaboration de l'information financière ; et
- des dispositifs de contrôle interne et d'audit interne.

Au titre de sa fonction de gestionnaire, la Direction Générale est naturellement l'acteur principal de l'élaboration des principes et de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne. Elle a mis en place un ensemble de délégations de pouvoirs, régulièrement mises

à jour en fonction de l'évolution du périmètre et de l'organisation du Groupe. De même, les mandataires sociaux jouent ce rôle au sein des filiales du Groupe. La Direction Juridique tient à jour le fichier des sociétés incluant la liste des mandataires sociaux.

La Direction du Contrôle Interne Groupe a été créée, début 2006, avec les missions suivantes :

- assurer le leadership mondial du processus d'évaluation du contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière ;
- développer la qualité du contrôle interne au sein du Groupe, en faisant en sorte que chaque Directeur de Fonction définisse, mette en place et s'assure du bon fonctionnement d'un dispositif de contrôle interne pour l'ensemble des processus sous sa responsabilité ;
- intégrer le processus d'évaluation du contrôle interne dans un mode de fonctionnement pérenne.

La Direction du Contrôle Interne Groupe est rattachée au Directeur Général Adjoint en charge des Finances. Elle se compose d'une équipe centrale de 5 personnes coordonnant :

- des correspondants locaux dans les principales zones ou pays dans lesquels le Groupe est présent ;
- les responsables fonctionnels des processus ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière ;
- et une équipe informatique.

La Direction de l'Audit Interne, indépendante de la Direction du Contrôle Interne, est rattachée au Président-Directeur Général du Groupe, ce qui lui garantit l'indépendance indispensable à son efficacité. Sa mission générale et ses règles d'intervention sont formalisées dans la Charte de l'Audit Interne qui s'inspire des principes reconnus de la profession (IIA/IFACI).

L'Audit Interne effectue des revues des opérations et des procédures et recommande des améliorations liées au contrôle interne. Progressivement, le programme de ses missions et son approche évoluent pour intégrer et compléter les travaux de la Direction du Contrôle Interne.

L'organisation de Rhodia s'articule autour d'Entreprises mondiales, assurant la responsabilité opérationnelle dans leurs secteurs d'activités respectifs, et de Fonctions Support, qui ont pour rôle de fournir à ces Entreprises des prestations, et qui sont responsables du contrôle interne des processus qui leur sont propres. En 2008, leur implication a consisté, sous la coordination de la Direction du Contrôle Interne à :

- maintenir à jour la documentation des processus et des contrôles clefs constituant le référentiel interne assurant la maîtrise du *reporting* financier ;
- corriger les anomalies constatées ;
- définir et mettre en place des standards mondiaux Groupe de contrôle interne du *reporting* financier.

Une Convention mondiale a réuni en février 2008 les principaux acteurs des différents pays et fonctions afin de dresser le bilan de l'année écoulée, et lancer les actions d'amélioration 2008.

2. Description du fonctionnement du contrôle interne

Cette description suit le plan du référentiel du COSO adopté par Rhodia.

a. L'Environnement de Contrôle

Les politiques et les différents référentiels du Groupe (règles, procédures, bonnes pratiques, etc.), qui s'appliquent à l'ensemble des filiales, sont largement accessibles par l'intermédiaire de l'Intranet du Groupe.

Ils comprennent notamment :

- le *Management Book*, qui fait le lien entre la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne. Ce document, remis à jour fin 2008, décrit les processus sous-tendant le fonctionnement du Groupe, et désigne, pour chacun d'eux, un responsable Groupe nommé *Corporate Process Manager (CPM)*. Les CPMs ont formalisé des « *lignes rouges* » qui sont des règles impératives, dont le respect s'impose à tous les salariés du Groupe ;
- le *Guide de comportement (Compliance Policy)*, qui traite des principes éthiques auxquels doivent adhérer les salariés du Groupe, en particulier sur les thèmes suivants :
 - Achat et Vente d'actions (délits d'initiés),
 - Protection des informations sensibles,
 - Protection de la personne morale,
 - Conflits d'Intérêts,
 - Utilisation des réseaux de communication,
 - Respect de la libre concurrence,
 - Bonnes pratiques commerciales,
 - Prévention du risque de corruption,
 - Influence responsable ;
- le référentiel *Rhodia Way*, qui fixe les ambitions de responsabilité du Groupe vis-à-vis de ses clients, employés, fournisseurs, investisseurs, des communautés et de l'environnement, et permet une évaluation des différentes entités par rapport à un ensemble de bonnes pratiques. La totalité des entités ciblées a répondu au questionnaire, et le processus d'auto-évaluation a été revu par l'un des Commissaires aux comptes.
- le *Code d'éthique des Responsables Financiers*, adopté fin 2003 qui précise les règles de comportement attendu de la part des principaux responsables de la fonction Finance, qui, par leur signature, se sont personnellement engagés à le respecter ;
- la *Charte de l'Audit Interne du Groupe*, déjà mentionnée ci-dessus ;

- le *Droit d'Interpellation (Whistleblowing)*, qui permet à tout salarié du Groupe de signaler, de façon anonyme ou non, tout manquement aux règles comptables et financières à un Comité de Déontologie, par courrier ou courriel. Dans le respect de la confidentialité, le Comité de Déontologie, composé de 5 salariés du Groupe, instruit les interpellations reçues avant de transmettre les dossiers recevables à la Direction Générale qui doit décider des éventuelles mesures à prendre. Les orientations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) ont été analysées et prises en compte dans la mise en œuvre de ce dispositif. À ce jour, le recours à ce dispositif est resté marginal.

Les politiques générales définies par les *Corporate Process Managers* sont déclinées en *procédures Groupe*, accessibles par l'intermédiaire de l'Intranet du Groupe, et susceptibles d'être aménagées en fonction des spécificités locales des filiales.

En particulier, la Fonction Finance diffuse à travers un Intranet dédié, les documents suivants :

- un Guide du *Reporting* Groupe précisant les principes comptables à appliquer dans le cadre de la consolidation, avec des explications détaillées sur les points les plus complexes. Ce Guide fait l'objet de mises à jour régulières par l'équipe de consolidation centrale en fonction de l'évolution des normes comptables de référence (IFRS) ;
- des procédures Groupe qui servent de cadre général aux acteurs de la fonction Finance et peuvent faire l'objet d'une adaptation locale le cas échéant ;
- des notes d'instruction, émises avant les clôtures trimestrielles, mettant l'accent sur les sujets à considérer avec une attention particulière en fonction de l'évolution des règles comptables, ou bien sur des points d'amélioration détectés lors des arrêtés comptables trimestriels antérieurs.

Enfin, et comme les années précédentes, les Directeurs Généraux et Directeurs Financiers des différentes entités juridiques consolidées ont, en janvier 2009, répondu à un questionnaire couvrant une cinquantaine de points relatifs au contrôle interne, avant de signer des lettres d'affirmation engageant leur responsabilité sur le respect et de l'application des procédures et contrôles concourant à la fiabilité des informations publiées au titre de 2008 et relevant de leur périmètre.

b. La Gestion des risques

Rhodia gère ses risques dans une démarche de Développement Durable, avec pour objectifs de renforcer la protection de ses salariés, de l'environnement, de ses clients et fournisseurs, et de préserver le patrimoine de l'entreprise.

Depuis de nombreuses années, le Groupe a ainsi mis en place des processus visant à s'assurer que les risques, notamment industriels, environnementaux ou liés aux produits commercialisés, sont évalués et gérés au niveau approprié de l'organisation.

L'organisation matricielle de Rhodia en Entreprises, centrées sur les activités opérationnelles et commerciales, et en Fonctions, orientées processus, permet une supervision au niveau le plus pertinent, tout en favorisant le déploiement d'actions spécifiques au niveau local.

Concernant l'identification, l'appréciation et la gestion des principaux risques auxquels le Groupe est confronté, nous prions le lecteur de se reporter au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent document de référence.

En 2007, dans le cadre d'une actualisation de la cartographie des risques auxquels le Groupe est exposé, l'impact et la probabilité d'occurrence des principaux risques avaient été réévalués par les membres du Comité Exécutif, et des plans d'actions avaient été mis en œuvre, au niveau le mieux adapté, en vue d'en améliorer la maîtrise. Cette cartographie ainsi que les décisions et actions engagées ont été partagées avec le Comité d'audit et le Conseil d'administration en 2007 et en 2008.

En 2006, la réalisation d'une cartographie des risques de fraude avait permis la formalisation d'un Plan Anti-Fraude. Ce dispositif, présenté en 2007 au Comité d'audit, puis communiqué aux instances dirigeantes du Groupe (Comité Exécutif et Comités de Direction des Entreprises, Fonctions et Zones), a été revu et amélioré en 2008.

Des actions de sensibilisation des différents acteurs aux bonnes pratiques sont par ailleurs régulièrement menées en collaboration avec l'Audit Interne, soit dans le cadre de sessions dédiées, soit par le biais de la lettre d'information *Rhodia News* diffusée en interne, à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

En outre, une procédure demande aux principaux responsables de la fonction Finance de veiller à ce que tout cas de fraude soit remonté, à l'aide d'un formulaire approprié, au Contrôleur Financier Groupe et au Directeur de l'Audit Interne. Le Comité d'audit est régulièrement tenu informé des fraudes signalées et du suivi des actions engagées.

Les quelques cas identifiés en 2008 ont porté sur des faits n'ayant conduit à aucune perte d'actifs significative pour Rhodia.

c. Les activités de Contrôle

En 2008, les responsables de processus ont poursuivi leurs actions d'amélioration continue du référentiel, pour maîtriser les risques susceptibles de nuire à la fiabilité du *reporting* financier. Dans ce cadre, leurs travaux les ont conduits :

- à identifier les risques susceptibles de porter préjudice à la fiabilité du *reporting* financier ;
- si nécessaire, à définir et, chaque fois que possible, à standardiser des contrôles-clés, précisant en particulier leur nature et leur fréquence ;
- à s'assurer du déploiement des contrôles à tous les niveaux pertinents de l'organisation ;
- à affiner les tests permettant de s'assurer du fonctionnement de ces contrôles clés.

Les principaux processus ayant une incidence sur la production de l'information financière, et pour lesquels des contrôles-clés ont été mis en place, couvrent les domaines suivants :

- Consolidation et élaboration des documents financiers ;

- Fiscalité ;
- Gestion de la Trésorerie et des Financements ;
- Opérations de clôtures comptables ;
- Gestion des stocks (inventaires physiques, valorisation...) ;
- Gestion des charges et provisions environnementales ;
- Achats, approvisionnement (de la demande d'achat à la comptabilisation des factures) ;
- Ventes (de la prise de commande à la comptabilisation des factures) ;
- Gestion des actifs immobilisés corporels et incorporels ;
- Paye et gestion des engagements sociaux ;
- Informatique.

À ces processus communs à toutes les filiales du périmètre de consolidation du Groupe, s'ajoutent quelques processus spécifiques aux activités de l'Entreprise Energy Services.

Les instructions et orientations de la Direction Générale dans les domaines de l'Hygiène, de la Sécurité et de l'Environnement (HSE) et de la Sécurité des produits (*Responsible Care*), sont traduites soit sous forme de « lignes rouges » reprises dans le *Management Book*, soit sous forme de procédures ou règles. Leur mise en œuvre est mesurée au travers d'un bilan (« *Bilan Responsible Care* »), qui fait l'objet, chaque année, d'une revue (se reporter au rapport et à l'attestation de PricewaterhouseCoopers Audit sur le calcul des indicateurs environnement et sécurité en 2008 au chapitre 5.4 du présent document de référence).

La Direction Industrielle contrôle la conformité des sites du Groupe aux lois et règlements en matière de HSE dans le cadre d'audits, qu'elle réalise, au minimum, tous les 3 ans, en s'appuyant sur deux référentiels, l'un pour les sites de plus de 100 personnes, l'autre pour les sites de moins de 100 personnes.

Par ailleurs, l'accord mondial de responsabilité sociale et environnementale conclu par Rhodia dès 2005 avec l'ICEM, la fédération internationale des salariés du secteur, et reconduit en mars 2008 pour une période de trois ans, est le seul de cette nature signé par l'ICEM avec une entreprise chimique dans le monde. Il s'inscrit dans la démarche de progrès continu *Rhodia Way* présentée au chapitre 5.3.1 du présent document de référence.

Par cet accord, Rhodia s'engage au respect des droits sociaux fondamentaux, tels que définis par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail ainsi que par les principes du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (*initié en 1999 par Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies, ce pacte engage les dirigeants des entreprises à promouvoir et faire respecter dix grands principes concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, le respect de l'environnement et la lutte contre la corruption*).

Rhodia y affirme son rejet de toute forme de discrimination ainsi que sa volonté de poursuivre un dialogue social riche et équilibré,

impliquant toujours plus les salariés et leurs représentants, dans tous les pays où il opère, et s'engage à appliquer partout dans le monde ses standards en matière de :

- santé et sécurité au travail ;
- maîtrise des risques métier et de respect de l'environnement ;
- politiques sociales.

Chaque année un bilan de l'application de cet accord est dressé et le contrôle du respect des engagements de l'accord et des réalisations dans ce cadre est effectué conjointement avec l'ICEM.

Fin 2007, la visite de sites effectuée en Chine par une délégation associant l'ICEM et la Direction Générale de Rhodia, avait permis de constater la bonne application des dispositions de l'accord mondial, étape nécessaire à sa reconduction. En décembre 2008, les deux partenaires ont réalisé leur mission d'évaluation au Brésil. L'ICEM a visité des sites et rencontré les représentants de salariés. À l'issue de cette visite, l'ICEM a dressé un bilan positif des pratiques du Groupe et du respect des engagements de l'accord dans ce pays.

d. Les Systèmes d'Information

La Direction des Systèmes d'Information est responsable de l'ensemble des systèmes informatiques et de télécommunications du Groupe. Elle est organisée de manière à privilégier l'autonomie des activités opérationnelles du Groupe. Elle gère les infrastructures et services informatiques mondiaux.

L'ensemble des informations financières relatives aux données consolidées est obtenu à travers un outil informatique de consolidation, unique, géré centralement.

En majorité, les filiales opérationnelles utilisent un logiciel informatique unifié pour gérer leurs opérations. Le Groupe recherche une convergence en ce domaine par l'utilisation généralisée d'un système centralisé baptisé RCS (*Rhodia Core System*).

Les contrôles généraux des Systèmes d'Information couvrent à la fois des aspects sécurité, visant à protéger les données, et des aspects qualité, visant à assurer la meilleure adéquation des solutions (gestion des changements) et services (exploitation) aux besoins des utilisateurs.

Une équipe spécifique d'informaticiens, indépendante des équipes projets ou exploitation, vérifie l'efficacité des contrôles ainsi définis, et fait également des propositions d'amélioration. Ces mêmes processus et contrôles sont également revus annuellement par les Commissaires aux comptes de Rhodia.

Les systèmes informatiques étant une composante incontournable de la gestion des données, à chaque demande de renouvellement ou de nouvelle demande de certification, les auditeurs internes Rhodia de la fonction et les auditeurs externes ISO auditent systématiquement la qualité des processus et des contrôles des Systèmes d'Information.

En 2008, Rhodia a participé, avec des sociétés chimiques ou de transport américaines et certaines sociétés informatiques, à un exercice organisé par les Agences Gouvernementales nord-

américaines appelé Cyberstorm II. Cet exercice avait pour but de mesurer l'efficacité des procédures face à des attaques ou des malveillances sur les Systèmes d'Information ayant des impacts dans les domaines industriels, financiers ainsi que sur la communication. Ce type d'exercice sera renouvelé en 2010.

e. Le pilotage du processus de « Contrôle interne du reporting financier »

Pour garantir le degré souhaité d'appropriation et de mise en œuvre locale du contrôle interne du reporting financier, la Direction du Contrôle Interne tient à jour le référentiel des processus concourant à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Elle analyse les risques inhérents aux différentes rubriques comptables ainsi qu'aux filiales, pour, dans un premier temps, proportionner les activités de contrôle aux enjeux du Groupe, s'assurer du déploiement des contrôles-clés, puis arrêter la politique de test de ces contrôles-clés, afin de disposer d'une vision statistiquement significative du degré de maîtrise. En 2008, l'efficacité d'environ 1 800 points de contrôle a été testée, dont 130 spécifiques aux Systèmes d'Information, a été testée.

La Direction du Contrôle Interne a piloté ce processus, en s'appuyant sur un outil informatique spécifique, centralisant pour l'ensemble du Groupe, les contrôles-clés déployés, le résultat des tests d'efficacité, et le cas échéant, les actions correctives décidées.

Les travaux de la Direction du Contrôle Interne ont été supervisés en 2008 :

- par le Comité de Supervision du Contrôle Interne, composé du Directeur Général des Opérations, du Directeur Général Adjoint en charge des Finances, et du Directeur des Systèmes d'Information. Les Directeurs de l'Audit Interne et du Contrôle Interne participent à ses travaux. Ce comité s'est réuni trois fois en 2008, pour prendre connaissance de l'avancement des travaux et des mesures correctives prises, valider les orientations et l'organisation retenue, et prendre les décisions clés, notamment sur la nature des risques acceptables et le suivi du déploiement du modèle Rhodia de contrôle interne ;
- par le Comité d'audit du Conseil d'administration, tenu régulièrement informé en 2008 de l'avancement des travaux et des résultats obtenus.

Rhodia reconnaît l'importance du dispositif de contrôle interne pour contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Le Groupe a ainsi depuis plusieurs années investi de manière conséquente pour mettre en place des processus de contrôle interne rigoureux et former les salariés concernés. Les éléments décrits dans le présent rapport témoignent des progrès réalisés par le Groupe dans ce domaine.

Fait à Courbevoie, le 16 mars 2009

Jean-Pierre Clamadieu

Président-Directeur Général

16.5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ RHODIA S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Rhodia S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Denis Marangé



Salariés

sommaire

17.1	Les responsabilités de Rhodia à l'égard de ses collaborateurs	103
17.1.1	Évolution des effectifs et de l'emploi : les grandes tendances	103
17.1.2	Veiller à la santé et à la sécurité des personnes	104
17.1.3	Investissements hygiène, santé et sécurité en 2008	106
17.1.4	Développer un dialogue social riche et équilibré	106
17.1.5	Développer les compétences et favoriser la mobilité des collaborateurs	106
17.2	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution d'actions de performance	107
17.2.1	Politique d'attribution	107
17.2.2	Options de souscription ou d'achat d'actions	108
17.2.3	Attributions d'actions de performance	108
17.3	Actionnariat salariés	112
17.3.1	Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG)	112
17.3.2	La participation des actionnaires salariés dans le capital de Rhodia	112
17.3.3	Administrateurs représentant les salariés actionnaires	112

➤ 17.1 Les responsabilités de Rhodia à l'égard de ses collaborateurs

Avec 14 353 employés à la fin de 2008, dont aujourd'hui plus de 43 % sont basés dans les zones Amérique latine et Asie, Rhodia met en œuvre une gestion humaine et sociale tenant compte de ces diversités culturelles. Le Groupe répond à cette exigence en respectant une éthique forte, en privilégiant le dialogue social et en favorisant une gestion des carrières à l'échelle mondiale.

La performance économique et le développement des hommes étant étroitement liés, la politique de ressources humaines est au centre des enjeux du Groupe en particulier dans les zones de forte croissance.

17.1.1 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE L'EMPLOI : LES GRANDES TENDANCES

À périmètre historique	2006	2007	2008
Évolution des effectifs	17 077	15 530	14 353

La baisse progressive des effectifs depuis 2006 est due en partie à des sorties d'activité. En 2008, 697 salariés ont quitté le Groupe sous cette forme, l'activité Isocyanates ayant été cédée.

BILAN CRÉATIONS/SUPPRESSIONS D'EMPLOI (HORS EFFET DE PÉRIMÈTRE)

- 2008 : + 800 recrutements externes/- 1 280 sorties ;
- 2007 : + 1 192 recrutements externes/- 1 133 sorties
- 2006 : + 1 116 recrutements externes/- 1 739 sorties.

Après 8 années de fortes baisses et une stabilisation en 2007 (+ 0,4 %), Rhodia a diminué ses effectifs de 3,2 % en 2008. Cette baisse s'est élevée à (1,3) % au 1^{er} semestre de l'année et s'est accélérée au 2^e semestre (1,9) % en raison de la crise.

Les taux d'embauches et de sorties s'établissent respectivement à 5,4 % et 8,6 %. 55,5 % des embauches ont été réalisées en Asie et en Amérique latine. Au total, la part des effectifs de Rhodia dans ces deux zones continue d'augmenter, passant de 27 % en 2003 à 43 % en 2008, ce qui reflète la stratégie de développement du Groupe.



SALARIÉS

Les responsabilités de Rhodia à l'égard de ses collaborateurs

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS ENTRE 2003 ET 2008

	2003 (périmètre historique)	2008
France	38 %	31 %
Europe hors France	24 %	15 %
Amérique du Nord	11 %	11 %
Amérique latine	16 %	21 %
Asie Pacifique	11 %	22 %

DIVERSITÉ

En France, le Groupe a signé en mai 2005 la Charte de la Diversité qui engage 60 grandes entreprises françaises dans une action volontariste en faveur d'une meilleure prise en compte en leur sein de la diversité sous toutes ses formes. Dans ce cadre, Rhodia a confié à une équipe de l'Université d'Évry une mission d'évaluation du degré d'appropriation du concept de diversité par le corps social du Groupe (état de la perception de la politique du Groupe en la matière, réalité vécue au quotidien, pistes de progrès, etc.).

Début 2007, les résultats de cette étude ont été présentés au panel de consultation en même temps qu'aux organisations syndicales à des fins de partage et de concertation sur les actions à entreprendre. Un consensus s'est dégagé pour mener une action plus offensive en faveur de l'emploi des personnes à capacité d'emploi réduite.

En 2008, une formation sur la diversité a été effectuée en France auprès de la population RH et particulièrement auprès de ceux qui recrutent, notamment par l'explication des enjeux et de la nécessité d'appliquer des pratiques exemplaires en ce domaine.

Au Brésil, Rhodia a lancé en 2007 un programme d'embauche de personnes handicapées. Ce programme, qui comprend un plan de formation et d'adaptation aux postes de travail et à leur environnement, s'est poursuivi en 2008. Il inclut également des actions envers le management pour intégrer cette population. 73 personnes ont ainsi été embauchées en 2007 et 44 en 2008.

La part des femmes dans l'effectif total du Groupe est de 22,5 %, stable par rapport à l'année précédente. La part des femmes cadres dans l'effectif total des cadres est de 27,5 %, en accroissement par rapport à l'année précédente. Parmi les cadres dirigeants, 11 % sont des femmes, ce qui représente une nette amélioration par rapport à 2007 (8 %).

Parmi les cadres débutants, 31 % sont des femmes et parmi les « cadres hauts potentiels » la part des femmes s'élève à 25 % (données stables par rapport à 2007).

50 % des « hauts potentiels » ne sont pas de nationalité française.

17.1.2 VEILLER À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Rhodia fait de la santé et de la sécurité de ses salariés une priorité. Assurer de bonnes conditions de travail et maîtriser les risques sont des préoccupations quotidiennes du Groupe.

Rhodia a pour cela mis en place des procédures préventives systématiques en ce qui concerne la santé de ses propres employés mais aussi des tiers qui travaillent sur ses sites, ainsi que des riverains de ses usines.

En 2006, en relation avec une « ligne rouge » de son *Management Book* (se reporter au chapitre 4.2.1.1 *Management Book* du présent document de référence), le Groupe a développé une procédure de gestion des produits CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) qui encadre les possibilités de substitution et la maîtrise des risques. En 2006, un indicateur de suivi de l'application de cette ligne rouge a été mis en place. Ainsi sur l'ensemble des sites du Groupe à fin décembre 2008, 542 utilisations⁽¹⁰⁾ de CMR (catégories 1 & 2 de l'Union européenne, IARC (CIRC) 1 & 2A) ont été déclarées, pour moins de 130 substances CMR, pour lesquelles :

- 98 % des argumentaires⁽¹¹⁾ de non-substitution ont été rédigés ;
- 98 % des évaluations⁽¹¹⁾ des risques ont été réalisées ;
- 98 % des dossiers⁽¹¹⁾ CMR ont été finalisés pour un objectif de 100 % à fin 2008 (pour quelques CMR, les dossiers sont en cours de finalisation).

La mobilisation du Groupe Rhodia dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement se traduit par un engagement très concret des dirigeants sur le terrain. À ce titre, les visites « Sécurité » des membres du Comité Exécutif du Groupe et les visites sécurité de la hiérarchie (« VSH »), assurées par les membres des Comités de Direction des Entreprises de Rhodia, participent à la sensibilisation et à la motivation des équipes. Le taux moyen de VSH par membre des Comités de Direction des Entreprises s'est stabilisé à la valeur de 7,6.

(10) Un CMR utilisé plusieurs fois sur un même site n'est comptabilisé qu'une fois. Un même CMR utilisé sur plusieurs sites est comptabilisé plusieurs fois.

(11) Les argumentaires, évaluations des risques et dossiers se rapportent à une « activité » (procédé ou mode opératoire) mettant en œuvre un CMR sur un site (ces notions sont définies dans le glossaire de la procédure de reporting « Responsible Care » du Groupe DRC 06-01).

Rhodia dispose de nombreuses méthodes, la plupart basées sur le comportement, pour faire progresser l'application par les salariés des bonnes pratiques en matière de sécurité. Ainsi, en 2008, 77 % des collaborateurs se sont impliqués dans une action de progrès en termes de santé, de sécurité ou d'environnement. Le développement d'actions dans le domaine des facteurs humains et organisationnels (FHO) permettra au Groupe de maintenir ses performances au niveau actuel, voire de les améliorer.

69 maladies professionnelles, reconnues en 2008 ou susceptibles de l'être par la suite^{***}, ont été identifiées en 2008. Ces maladies sont pour la grande majorité d'entre elles une conséquence des expositions passées.

RÉSULTATS SÉCURITÉ

Le Groupe a développé depuis 2006 des taux de fréquence globaux qui prennent en compte l'ensemble des personnes travaillant sur ses sites. Ceci traduit sa volonté de traiter de façon homogène l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques HSE.

À partir de 2007, Rhodia a décidé de présenter des résultats affinés (2 chiffres après la virgule) qui permettront de mieux évaluer les progrès réalisés sur ses indicateurs Sécurité (données à périmètre historique).

	2005	2006	2007	2008
TF1 Personnel travaillant sur un site Rhodia ⁽¹⁾	0,9	0,7	0,67	0,59
TF2 Personnel travaillant sur un site Rhodia ⁽²⁾	2,1	1,5	1,43	1,18
TF1 Personnel Rhodia ⁽³⁾	0,8	0,5	0,50	0,63
TF2 Personnel Rhodia ⁽⁴⁾	1,8	1,1	1,18	0,91
TG Personnel Rhodia ⁽⁵⁾	0,05	0,04	0,05	0,05
Maladies professionnelles pour le personnel Rhodia	41	57 ⁽¹⁰⁾	53 ⁽¹⁰⁾	69 ⁽¹⁰⁾
TF1 Intérimaires ⁽⁶⁾	1,4	1,7	2,57	1,05
TF2 Intérimaires ⁽⁷⁾	2,3	2,3	3,22	2,11
TF1 Entreprises extérieures ⁽⁸⁾	1,1	1,2	0,82	0,46
TF2 Entreprises extérieures ⁽⁹⁾	3,0	2,6	1,79	1,68
Nombre de décès de personnels Rhodia, Entreprises extérieures et intérimaires	0	0	1	0

(1) Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail d'un jour complet (ou plus), en sus du jour de l'accident, pour le personnel Rhodia, intérimaire et des entreprises n'appartenant pas au Groupe travaillant sur des sites Rhodia mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

(2) Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail, pour le personnel de Rhodia, intérimaire et des entreprises n'appartenant pas au Groupe travaillant sur des sites Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

(3) Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail d'un jour complet (ou plus), en sus du jour de l'accident, pour le personnel Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

(4) Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail, pour le personnel Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

(5) Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail, pour le personnel Rhodia, mesuré en nombre de jours de travail perdus par millier d'heures de travail.

(6) Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail d'un jour complet (ou plus), en sus du jour de l'accident, pour le personnel intérimaire employé par les sites du Groupe Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

(7) Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail pour le personnel intérimaire employé par les sites du Groupe Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

(8) Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail pour des entreprises n'appartenant pas au Groupe Rhodia mais travaillant sur des sites Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

(9) Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail pour des entreprises n'appartenant pas au Groupe Rhodia mais travaillant sur des sites Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

(10) Reconnues ou susceptibles de reconnaissance par la suite, telles que définies dans la procédure interne du Groupe (DRC 28) sur le processus de gestion des maladies professionnelles.

Le taux de fréquence TF1 (accidents avec arrêt de travail pour l'ensemble des personnes travaillant sur les sites du Groupe), qui est le seul communiqué largement par l'ensemble des sociétés industrielles, est depuis maintenant 4 ans inférieur à 1, niveau qui situe Rhodia dans les meilleurs mondiaux de la Chimie en matière de résultats sécurité au travail. En 2008, ce taux était ainsi inférieur à 0,6.

Le taux de fréquence TF2 (accidents avec ou sans arrêt de travail) est en nette amélioration par rapport à 2007.

Le Groupe déplore néanmoins des accidents avec des atteintes irréversibles, ce qui l'a conduit à la mise en place et au suivi d'un indicateur spécifique « taux de gravité retraité », permettant de mieux piloter le processus « Sécurité des Hommes au poste de travail ». Cet indicateur, mis en place par le Groupe en 2007, n'est connu de manière définitive qu'à l'extinction des arrêts liés aux accidents de l'année. Ainsi, pour 2008, l'amélioration reportée est provisoire, l'estimation du Groupe après intégration des jours courants sur 2009 étant plutôt une valeur sensiblement égale à celle de 2007.

*** Telles que définies dans la procédure interne Groupe DRC 28 sur le processus de gestion des maladies professionnelles.



SALARIÉS

Les responsabilités de Rhodia à l'égard de ses collaborateurs

17.1.3 INVESTISSEMENTS HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ EN 2008

Les investissements dans le domaine hygiène, santé et sécurité s'élevèrent pour l'ensemble du Groupe à 16,1 millions d'euros en 2008.

17.1.4 DÉVELOPPER UN DIALOGUE SOCIAL RICHE ET ÉQUILIBRÉ

Le dialogue régulier avec les partenaires sociaux fait partie de la culture de Rhodia. La Direction du Groupe veille à informer en toute transparence les représentants du personnel avec la volonté que tous puissent ensemble mieux se préparer aux évolutions prévisibles. Cette approche contribue à l'expression du sens des responsabilités des partenaires sociaux et à la capacité d'engagement conjoint des parties.

Dans la période récente, cette culture partagée a permis la signature en 2004 d'un accord de méthode instituant une instance de dialogue stratégique (IDS). Un accord de mars 2007 a confirmé l'existence de cette instance qui s'est réunie quatre fois depuis cette date.

Par ailleurs, ce même accord complète le système de détection des problèmes futurs d'emploi établi dès 2003 par un dispositif de traitement anticipé de ces problèmes. Il met également en place les procédures légales et réglementaires en les aménageant. Compte tenu de son champ d'application restrictif, un avenant à cet accord a été signé en 2008 afin de faire bénéficier de ce dispositif les salariés de l'établissement de Roussillon, concernés par l'annonce de l'arrêt d'une de ses activités.

Ont été également signés au niveau du Groupe en 2008 :

- un accord de Plan d'Épargne d'Entreprise ;
- un accord d'intéressement ;
- un accord sur la Couverture Complémentaire des Dépenses de Santé.

Enfin, le premier accord mondial de Responsabilité Sociale et Environnementale qui avait été signé en 2005 avec l'ICEM (Fédération Internationale des Salariés du Secteur) a été reconduit en 2008, après actualisation (se reporter au chapitre 5.3.1.3 – Un engagement mondial de responsabilité sociale et environnementale du présent document de référence).

17.1.5 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET FAVORISER LA MOBILITÉ DES COLLABORATEURS

Rhodia considère le développement de ses collaborateurs comme un facteur clé de succès. Cela passe par des actions de formation externes et internes, mais aussi par des mises en situations professionnelles ; dans ce cas le salarié se voit confier une responsabilité projet ou

une mission différente de son activité habituelle, sur le même site ou sur un autre site, voire dans un autre pays ; le management est incité à favoriser cette dynamique, notamment à travers les plans de progression, de développement et de succession (PPDS).

En 2008 le Groupe a poursuivi la diffusion de son nouveau modèle de compétences comportementales (orientation résultats, orientation clients, initiative, clairvoyance et vision globale, ouverture d'esprit, courage, conduite d'équipe, coopération proactive, connaissance de soi, impact et influence, développement des autres). En 2008, 300 nouveaux cadres ont été formés à cette démarche d'observation et de développement. À présent, 2 100 cadres, soit environ deux sur trois, sont formés aux compétences de comportement. Par ailleurs, en 2008, 50 dirigeants du Groupe ont suivi le programme de 5 jours portant sur le leadership, la coopération, le développement des équipes et la stratégie, portant le nombre des dirigeants formés à 350, soit la totalité de la cible visée.

La formation à l'Entretien Annuel de Performance et de Développement en *e-learning* a été largement diffusée et utilisée en France, lors de la campagne des entretiens à l'automne.

L'employabilité des collaborateurs est également un objectif important du Groupe. L'accord de Gestion Anticipée des Métiers, des Emplois et des Compétences signé en 2003 a représenté un véritable saut culturel. Le Groupe est convaincu de l'importance de cette politique et poursuit ses efforts afin de la promouvoir. Un rapport sur la mise en œuvre de la démarche en France a été présenté au Comité de Groupe, l'Instance Représentative du Groupe de plus haut niveau dans le pays.

En 2008 un important effort a été effectué afin d'augmenter le nombre de programmes de formation animés en interne par des managers et experts du Groupe.

17.1.5.1 OPTIMISER LA FORMATION

En 2008, Rhodia a poursuivi la mise en œuvre d'une vision mondiale des priorités de formation par famille professionnelle.

Plusieurs programmes-clés ont marqué 2008 :

- stage d'intégration à Rhodia pour les nouveaux arrivants, avec des sessions spécifiques dans les métiers de l'informatique et de la finance ;
- famille industrielle : facteurs humains et organisationnels de la sécurité (approche comportementale), formation à la réglementation européenne REACH sur les produits chimiques ;
- excellence opérationnelle : le déploiement du programme *Six Sigma*, qui vise à assurer une culture de la variabilité et de la mesure de la performance, a été amplifié grâce à l'implication de formateurs internes ;
- famille commerciale & marketing : en complément des formations au management de projet d'innovation et des formations à la performance commerciale, un ambitieux programme de formation marketing dans le cadre de l'innovation, ainsi qu'une formation

Plans d'options de souscription d'actions ou d'achat et d'attribution d'actions de performance

sur « la voix du client » (*voice of customer*) développée en 2007, ont été déployés en 2008 dans le monde entier (notamment aux États-Unis et en Asie-Pacifique) ;

- famille achats : une formation aux termes commerciaux internationaux des contrats (INCOTERMS) a été développée par le spécialiste des douanes et diffusée mondialement ; une formation en ligne aux Achats Durables a été développée sous forme de modules traduits dans les principales langues du Groupe ;
- formation à la diversité en vue de combattre les discriminations en France : un programme a été développé courant 2007 et déployé sur l'année 2008 auprès d'une centaine de salariés concernés, soit au titre de leur activité Ressources Humaines, soit au titre de leur rôle hiérarchique impliquant la prise de décisions potentiellement discriminantes. Ce programme, développé avec une contribution de la HALDE, a été particulièrement apprécié par les stagiaires.

En 2008, 78 % des collaborateurs dans le monde ont bénéficié d'au moins une action de formation, une proportion en augmentation par rapport à 2007. Le nombre moyen d'heures de formation atteint 19 heures en 2008 (22 heures pour les managers et 18 heures pour les autres catégories de personnel).

(en euros)	2005	2006	2007	2008
Indicateur investissement formation par personne	324	317	357	290

L'investissement moyen par personne est passé de 357 euros en 2007 à 290 euros en 2008 compte tenu de l'environnement économique difficile, mais aussi, et surtout, de l'impact de la mise en œuvre de nombreuses formations internes.

En 2008 également, un important effort a été effectué afin d'augmenter le nombre de programmes de formations animées en interne par des managers et experts du Groupe.

17.1.5.2 FAVORISER LA MOBILITÉ DES COLLABORATEURS

Rhodia favorise la mobilité de ses personnels par une gestion coordonnée et internationale de ses familles professionnelles. Ce processus est animé par le réseau Ressources Humaines du

Groupe dans chaque pays pour les postes gérés localement, et au niveau international, par zone géographique, pour les postes nécessitant une coordination centralisée, essentiellement pour les cadres. La rubrique « Opportunités de carrières » de l'intranet du Groupe permet aux salariés de consulter les postes à pourvoir dans l'ensemble du Groupe et de faire acte de candidature. Les OETAM (Ouvriers, Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise) bénéficient d'une agence interne pour la mobilité et le recrutement en France. Cette agence a pour mission de pourvoir les postes disponibles en privilégiant la mobilité et la promotion des salariés au sein du Groupe en France. Elle globalise l'approche et la rationalise en agissant comme un cabinet de recrutement interne et externe.

Mobilité interne : une tendance positive confirmée

10 % des cadres ont bénéficié d'une mutation interne.

	2005	2006	2007	2008
Mobilité interne	17 %	10 %	10 %	10 %

Mobilité géographique

Rhodia a poursuivi en 2008 sa politique de développement des compétences de ses salariés locaux, continuant à réduire le nombre d'expatriés qui se stabilise à un pourcentage de l'ordre de 0,4 % du total des salariés.

En 2008, le nombre d'expatriés a baissé, mais dans des proportions comparables à celles de l'évolution des effectifs du Groupe :

	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'expatriés, de « missions opportunités » et de missions à court terme	121	111	137	132	114

La fin du projet informatique de passage des États-Unis sous RCS, système intégré de gestion propre à Rhodia et basé sur SAP, explique une part importante de cette évolution.

➤ 17.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution d'actions de performance

17.2.1 POLITIQUE D'ATTRIBUTION

L'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution d'actions de performance sont des outils indispensables pour recruter et fidéliser des cadres de bon niveau. Les populations pouvant être concernées par ces attributions sont les dirigeants, les cadres à haut potentiel, qu'il est nécessaire de fidéliser, et, à titre

exceptionnel, les salariés ouvriers ou employés ayant réalisé une action d'éclat. L'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou l'attribution d'actions de performance aux salariés et dirigeants tient compte de leur forte implication dans Rhodia.

Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est fixé selon les dispositions légales, et il n'y a jamais eu de décote



SALARIÉS

Plans d'options de souscription d'actions ou d'achat et d'attribution d'actions de performance

par rapport à ce prix de référence. De plus, certains des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que tous les plans d'attribution d'actions de performance visant la population définie ci-dessus sont conditionnés par l'atteinte de critères de performance économique.

17.2.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Au 31 décembre 2008, le nombre d'options de souscription d'actions en circulation était de 2 032 682 options représentant 2 % du capital de la Société après exercice de la totalité des options de souscription d'action et création des actions nouvelles.

Il vous est indiqué, dans le tableau ci-dessous, le nombre et le prix des actions qui, au cours de l'exercice 2008, ont été souscrites par les bénéficiaires du Groupe non mandataires sociaux (2 salariés ayant procédé à de telles opérations) :

	Nombre	Prix de souscription (en euros)	Plans d'option de souscription d'action concernés
Options de souscription d'actions levées par les salariés du Groupe non mandataires sociaux	1 111	15,12	Plan A 2004

SYNTHÈSE ET CARACTÉRISTIQUES DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EN COURS

Il convient de se reporter à la note 34.2 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

Par ailleurs, la durée moyenne pondérée de vie résiduelle des stocks options en fin d'exercice s'élevait à 3 années en 2008, 4 années en 2007 et 5,1 années en 2006.

17.2.3 ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Au 31 décembre 2008, le nombre d'actions de performance qui seraient attribuées à l'issue de la période d'acquisition était de 1 312 628, représentant 1,3 % du capital de la Société, après acquisition définitive de ces actions.

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2008

Attribution d'options de souscription d'actions

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'administration n'a autorisé aucun plan d'options de souscription d'actions.

Exercice d'options de souscription d'actions

Aucune option de souscription d'action n'a été exercée par les mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice 2008.

RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE DE L'EXERCICE 2008

Attributions d'actions de performance accordées au cours de l'exercice 2008

Le Conseil d'administration a autorisé, lors de sa réunion du 17 mars 2008 et sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007 dans sa 16^e résolution, les plans d'attribution d'actions de performance suivants, les plans 2+2 bénéficiant essentiellement aux résidents fiscaux français et les plans 4+0 aux résidents fiscaux étrangers :

- un premier plan (Plan A 2+2) conditionné par l'atteinte de performances économiques prévoyant :
 - une condition de performance consistant en l'atteinte d'un CFROI (*Cash Flow Return On Investments*), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2008, supérieur ou égal à 8 %,
 - l'attribution de 355 000 actions à 189 bénéficiaires,
 - une période d'acquisition de 2 ans (qui prendra donc fin le 17 mars 2010 accompli) et une période de conservation de 2 ans (qui prendra donc fin le 19 mars 2012 accompli) ;

Plans d'options de souscription d'actions ou d'achat et d'attribution d'actions de performance

- un deuxième plan (Plan B 2+2), conditionné par l'atteinte de performances économiques prévoyant :
 - une condition de performance consistant en l'atteinte d'un ratio EBITDA Récurrent sur Chiffre d'Affaires (intégrant l'activité CER), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2008, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence constitué d'entreprises de chimie de spécialités,
 - l'attribution de 355 000 actions à 189 bénéficiaires,
 - une période d'acquisition de 2 ans (qui prendra donc fin le 17 mars 2010 accompli) et une période de conservation de 2 ans (qui prendra donc fin le 19 mars 2012 accompli) ;
- un troisième plan (Plan A 4+0) conditionné par l'atteinte de performances économiques prévoyant :
 - une condition de performance consistant en l'atteinte d'un CFROI (*Cash Flow Return On Investments*), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2008, supérieur ou égal à 8 %
 - l'attribution de 156 980 actions à 153 bénéficiaires,
 - une période d'acquisition de 4 ans (qui prendra donc fin le 19 mars 2012 accompli) ;
- un quatrième plan (Plan B 4+0), conditionné par l'atteinte de performances économiques prévoyant :

- une condition de performance consistant en l'atteinte d'un ratio EBITDA Récurrent sur Chiffre d'Affaires (intégrant l'activité CER), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2008, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence constitué d'entreprises de chimie de spécialités,
- l'attribution de 156 980 actions à 153 bénéficiaires,
- une période d'acquisition de 4 ans (qui prendra donc fin le 19 mars 2012 accompli).

Il est à noter que :

- la condition de performance des plans A 2+2 et 4+0 n'a pas été atteinte (ces plans devenant ainsi caducs), et
- la condition de performance des plans B 2+2 et 4+0 a été atteinte.

Attributions d'actions de performance au bénéfice des mandataires sociaux

Il vous est indiqué dans le tableau ci-dessous, le nombre et la valeur des actions de performance attribuées aux mandataires sociaux du Groupe, au titre des différents plans décrits ci-dessus.

Dans la mesure où le plan A est devenu caduque en raison de la non-atteinte de la condition de performance, seules figurent dans le tableau les actions de performance attribuées dans le cadre du plan B.

Mandataires sociaux	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions (Normes IFRS)* en euros	Valorisation des actions (au 31/12/08)** en euros
Jean-Pierre Clamadieu (Président-Directeur Général)	37 000 actions	404 780	170 200
Jacques Khélif (administrateur)	7 500 actions (attribuées en sa qualité de Directeur du Développement Durable)	82 050	34 500

* Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, soit 10,94 euros par action (se reporter à la note 34.3 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence).

** Valorisation au cours d'ouverture de l'action Rhodia au 31 décembre 2008, soit 4,60 euros.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-197-1 II, al. 4 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la Société a fixé à 25 % le nombre d'actions qui seront issues de ces 2 plans que le

Président-Directeur Général devra conserver jusqu'à la cessation de ses fonctions.



SALARIÉS

Plans d'options de souscription d'actions ou d'achat et d'attribution d'actions de performance

Attributions d'actions de performance aux salariés du Groupe

Le tableau ci-dessous présente le nombre et la valeur des actions de performance attribuées à chacun des dix salariés du Groupe non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi attribuées au titre des différents plans décrits ci-dessus est le plus élevé.

Dans la mesure où le plan A est devenu caduque en raison de la non-atteinte de la condition de performance, seules figurent dans le tableau les actions de performance attribuées dans le cadre du plan B.

Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions (Normes IFRS)* en euros	Valorisation des actions (au 31/12/08)** en euros	Bénéficiaire(s)	Fonctions	Pays
23 500	257 090	108 100	Gilles Auffret***	Directeur Général Opérations	France
17 500	191 450	80 500	Laurent Schmitt	Directeur Général de l'Entreprise Polyamide	France
14 000	153 160	64 400	Pascal Bouchiat***	Directeur Général Adjoint Finances	France
12 500	136 750	57 500	Bernard Chambon***	Directeur Général Adjoint, supervise l'ensemble des zones géographiques, la communication, les affaires publiques, la sûreté ainsi que le Développement Durable	France
12 500	136 750	57 500	Yolène Coppin***	Directrice Générale Adjointe Ressources Humaines	France
12 500	141 250	57 500	Pascal Juery	Directeur Général de l'Entreprise Novacare	États-Unis
12 500	136 750	57 500	Jean-Pierre Labroue***	Secrétaire Général	France
10 000	109 400	46 000	Marc Chollet***	Directeur Général Adjoint Stratégie	France
10 000	109 400	46 000	Éric Noyrez	Directeur Général de l'Entreprise Silcea	France
10 000	109 400	46 000	Philippe Rosier	Directeur Général de l'Entreprise Energy Services	France

* Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, soit 10,94 euros par action pour les plans A et B 2+2 et 11,30 pour les plans A et B 4+0 (se reporter à la note 34.3 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence).

** Valorisation au cours d'ouverture de l'action Rhodia au 31 décembre 2008, soit 4,60 euros.

*** Membres du Comité de Direction Générale (CDG).

Actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice 2008

Aucune action de performance attribuée aux mandataires sociaux de la Société n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2008.

INFORMATIONS SUR LES AUTRES PLANS D'ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE EN COURS

Outre les plans d'attribution d'actions de performance autorisés au cours de l'exercice 2008 décrits ci-dessus, le Conseil d'administration

avait arrêté deux plans d'attribution d'actions de performance en 2007. Les conditions de performance prévues dans ces plans ayant été atteintes, 578 264 actions ont été émises par la Société et remises aux bénéficiaires de ces plans à l'issue de la période d'acquisition, soit le 15 janvier 2009 accompli (soit 289 132 actions au titre du Plan A et 289 132 actions au titre du Plan B).

Ces actions devront être conservées par leurs titulaires jusqu'à l'expiration de la période de conservation, soit le 17 janvier 2011 accompli.

INFORMATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

Attributions d'actions de performance accordées au cours de l'exercice 2009

Nous vous informons que votre Conseil d'administration, dans sa séance du 16 mars 2009 et sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007 dans sa 16^e résolution, a arrêté les plans d'attribution d'actions de performance suivants, les plans 2+2 bénéficiant essentiellement aux résidents fiscaux français et les plans 4+0 aux résidents fiscaux étrangers :

- un premier plan (Plan A 2+2) conditionné à l'atteinte de performances économiques prévoyant :
 - une condition de performance liée au *Free Cash Flow* généré en 2009, tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2009,
 - l'attribution de 279 800 actions à 101 bénéficiaires,
 - une période d'acquisition de 2 ans (qui prendra donc fin le 16 mars 2011 accompli) et une période de conservation de 2 ans (qui prendra donc fin le 16 mars 2013 accompli).
- un deuxième plan (Plan B 2+2), conditionné à l'atteinte de performances économiques prévoyant :
 - une condition de performance consistant en l'atteinte d'un ratio EBITDA Récurrent sur Chiffre d'Affaires (intégrant l'activité CER), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2009, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence constitué d'entreprises de chimie de spécialités,
 - l'attribution de 279 800 actions à 101 bénéficiaires,
 - une période d'acquisition de 2 ans (qui prendra donc fin le 16 mars 2011 accompli) et une période de conservation de 2 ans (qui prendra donc fin le 16 mars 2013 accompli).

- un troisième plan (Plan A 4+0) conditionné à l'atteinte de performances économiques prévoyant :
 - une condition de performance liée au *Free Cash Flow* généré en 2009, tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2009,
 - l'attribution de 101 400 actions à 72 bénéficiaires,
 - une période d'acquisition de 4 ans (qui prendra donc fin le 16 mars 2013 accompli).
- un quatrième plan (Plan B 4+0), conditionné à l'atteinte de performances économiques prévoyant :
 - une condition de performance consistant en l'atteinte d'un ratio EBITDA Récurrent sur Chiffre d'Affaires (intégrant l'activité CER), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2009, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence constitué d'entreprises de chimie de spécialités,
 - l'attribution de 101 400 actions à 72 bénéficiaires,
 - une période d'acquisition de 4 ans (qui prendra donc fin le 16 mars 2013 accompli).

SYNTHÈSE ET CARACTÉRISTIQUES DES PLANS D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Il convient de se reporter à la note 34.3 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.



➤ 17.3 Actionnariat salariés

17.3.1 LE PLAN D'ÉPARGNE DU GROUPE (PEG)

Le PEG donne aux salariés des sociétés du Groupe adhérentes à ce plan la faculté d'effectuer des versements volontaires et de placer leur quote-part de participation et/ou d'intéressement. Le PEG donne accès à différents fonds communs de placement d'entreprise, dont certains servent de supports aux augmentations de capital réservées

aux salariés des sociétés du Groupe adhérentes à ce PEG, ces fonds communs de placements étant alors investis en actions Rhodia.

Le PEG de Rhodia est notamment composé de différents fonds communs de placement d'entreprise (FCPE), dont certains sont investis en actions Rhodia. Les règlements des FCPE investis en actions Rhodia prévoient l'expression par leurs Conseils de surveillance, en assemblée générale, des droits de vote attachés aux actions Rhodia détenues par chacun de ces FCPE.

17.3.2 LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE RHODIA

Au 31 décembre 2008, le nombre total d'actions détenues par les salariés de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est décomposé comme suit :

FCPE Rhodia 2000	565 250,00
FCPE Actions Rhodia	695 500,00
FCPE Rhodia International	62 680,00
FCPE Avenir 2006	1 351 003,00
FCPE Aspire 2006	272 621,00
FCPE International Aspire 2006	65 764,00
FCPE Avenir 2006	24 802,00
FCPE Zukunft 2006	53 389,00
Actions Rhodia détenues directement par les salariés dans le cadre du PEG	189 653,00
Total des actions détenues par les salariés représentant 3,25 % du capital de Rhodia	3 280 659,00

17.3.3 ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ACTIONNAIRES

Il avait été constaté, au terme de l'exercice 2006, que la participation des salariés de Rhodia et de ses filiales dans le capital de Rhodia (au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce) avait dépassé le seuil de 3 %.

Ce seuil ainsi dépassé, la réglementation prévoit d'insérer dans les statuts de la Société un dispositif permettant l'élection par l'assemblée générale d'un administrateur représentant les actionnaires salariés. À cet effet, une modification des statuts de la Société a été proposée au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

En 2008, un processus électoral permettant à chaque actionnaire salarié en activité dans le Groupe de présenter sa candidature et de faire partie, selon les suffrages exprimés par les électeurs actionnaires salariés, des deux candidats qui seront proposés par le Conseil d'administration au vote de l'assemblée des actionnaires de Rhodia le 20 mai 2009 a été mis en place.

Ce processus a ainsi fait ressortir deux candidats : Jacques Khélif et Marielle Martiny. Le Conseil d'administration de Rhodia, après avoir entendu chacun des deux candidats lors de sa réunion du 16 mars 2009 et évalué leurs expériences, leurs qualités personnelles et leur faculté à contribuer à ses travaux, a recommandé de voter en faveur de M. Jacques Khélif.



Principaux actionnaires

sommaire

18.1 Répartition du capital et des droits de vote	113
18.2 Droits de vote différents	114
18.3 Informations sur le contrôle du capital social de la Société	114
18.4 Changement de contrôle	115

➤ 18.1 Répartition du capital et des droits de vote

L'évolution de la répartition du capital de Rhodia au cours des trois dernières années est la suivante :

	31 décembre 2008 ⁽¹⁾			31 décembre 2007 ⁽¹⁾			31 décembre 2006 ⁽¹⁾		
	Nombre d'actions	% capital	% Droits de vote	Nombre d'actions ⁽²⁾	% capital	% Droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% Droits de vote
Capital Group Companies, Inc. ⁽³⁾	12 626 821	12,49	12,72	8 449 470	8,42	8,42	59 050 918	4,91	4,91
Wellington Management Company, LLP	10 062 086	9,95	10,13	6 799 116	6,77	6,77	2 092 737	0,17	0,17
Henderson Global Investors Ltd.	5 298 423	5,24	5,34	4 593 185	4,58	4,58	41 095 792	3,41	3,41
JP Morgan Asset Management	3 836 673	3,80	3,86	2 327 717	2,32	2,32	63 490 878	5,27	5,27
Other Foreign Institutions	24 681 367	24,42	24,86	46 750 712	46,58	46,58	575 719 363	47,81	47,81
Institutionnels français	21 953 412	21,72	22,11	15 224 528	15,17	15,17	279 822 502	23,24	23,24
Individuels	16 865 429	16,68	16,98	12 876 666	12,83	12,83	138 838 812	11,530	11,530
Salariés (L. 225-102 C. com.)	3 974 054	3,93	4,00	3 346 437	3,33	3,33	44 075 172	3,660	3,660
Autodétention	1 788 803	1,77	0,00	0			0		
Total	101 087 068	100	100	100 367 831	100	100	1 204 186 174	100	100

(1) Sources Euroclear France et Capital Precision.

(2) Tel que présenté au chapitre 21.1.1 du présent document de référence, Rhodia a procédé le 12 juin 2007 au regroupement de ses actions par voie d'échange à raison d'une action nouvelle de 12 euros de valeur nominale chacune pour douze actions anciennes de 1 euro de valeur nominale chacune. Ainsi, au 31 décembre 2007, le capital de Rhodia est composé de 100 367 831 actions de 12 euros de valeur nominale chacune alors qu'il était composé, avant regroupement, de 1 204 186 174 actions de 1 euro de valeur nominale chacune au 31 décembre 2006.

(3) Par courrier du 13 mars 2009, complété par un courrier du 16 mars, la société Capital Group International Inc. – CGII, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 mars 2009, par suite d'une cession d'actions Rhodia sur le marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société Rhodia et détenir, pour le compte desdits fonds, 5 007 052 actions Rhodia représentant 60 084 624 droits de vote, soit 4,95 % du capital et des droits de vote de la Société.

➤ 18.2 Droits de vote différents

Il n'existe pas de droit de vote double.

Suite au regroupement des actions de la Société (se référer au chapitre 21.1.1 ci-dessous), les actionnaires disposent d'un délai de 2 ans à compter du début des opérations de regroupement, soit jusqu'au 12 juin 2009, pour réclamer les actions regroupées (de 12 euros de valeur nominale chacune) et les échanger contre 12 actions non regroupées (de 1 euro de valeur nominale chacune).

De ce fait, pendant ce délai de 2 ans et conformément à l'article 18 des statuts de la Société, toute action non regroupée donnera droit

à son titulaire à une voix et toute action regroupée à douze voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions de la Société soit proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente.

Au 31 décembre 2008, il y avait en circulation :

- 101 063 947 actions regroupées donnant droit à 12 droits de vote chacune, soit 1 200 536 820 droits de vote théoriques (soit un taux de regroupement des actions de 99,98 %) ; et
- 277 452 actions non regroupées donnant droit à 1 droit de vote chacune, soit 277 452 droits de vote.

➤ 18.3 Informations sur le contrôle du capital social de la Société

À la connaissance de Rhodia, les actions inscrites au nominatif pur ayant fait l'objet d'un nantissement représentent moins de 1 % du capital social.

Les principaux événements intervenus relatifs au contrôle du capital social de la Société depuis le 1^{er} janvier 2008 sont les suivants :

- la société Wellington Management Company, LLP a déclaré à la Société et à l'Autorité des Marchés Financiers :
 - par courrier du 4 avril 2008, avoir franchi à la hausse, le 3 avril 2008, par suite d'une acquisition d'actions Rhodia, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir pour le compte de ses clients, 10 330 194 actions Rhodia représentant 123 962 328 droits de vote, soit 10,22 % du capital et des droits de vote de la Société,
 - par courrier du 3 novembre 2008, avoir franchi à la baisse, le 31 octobre 2008, par suite d'une cession d'actions Rhodia, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la société Rhodia et détenir pour le compte de ses clients 9 993 592 actions Rhodia représentant 119 923 104 droits de vote, soit 9,89 % du capital et des droits de vote de la Société ;
- par courrier du 23 mai 2008, complété par un courrier du 24 mai, la société Capital Research and Management Company a déclaré avoir franchi à la hausse, le 20 mai 2008, par suite d'une acquisition d'actions Rhodia sur le marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société Rhodia et détenir, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 5 237 851 actions Rhodia représentant 62 854 212 droits de vote, soit 5,18 % du capital et des droits de vote de la Société ;

➤ par courrier du 13 mars 2009, complété par un courrier du 16 mars, la société Capital Group International Inc. – CGII, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 mars 2009, par suite d'une cession d'actions Rhodia sur le marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société Rhodia et détenir, pour le compte desdits fonds, 5 007 052 actions Rhodia représentant 60 084 624 droits de vote, soit 4,95 % du capital et des droits de vote de la Société ;

➤ par courrier du 20 mars 2009, Société Générale a déclaré avoir franchi à la hausse, directement et indirectement, le 6 mars 2009, par suite d'acquisitions d'actions Rhodia sur le marché, dans le cadre de ses activités de trading, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société Rhodia et détenir, en date du 13 mars 2009, 5 662 575 actions Rhodia représentant 67 950 900 droits de vote, soit 5,60 % du capital et des droits de vote de la Société.

À la connaissance de Rhodia, le pourcentage du capital et de droits de vote détenus par les membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction Générale de Rhodia n'est pas significatif.

À la connaissance de Rhodia, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote de Rhodia.

➤ 18.4 Changement de contrôle

À la connaissance de Rhodia, aucun pacte d'actionnaires ni aucune clause d'une quelconque convention comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de Rhodia n'a été notifiée à l'Autorité des Marchés Financiers. Il n'a pas non plus été fait état d'actions de concert.

Par ailleurs, les informations ci-dessous sont données dans le cadre et à l'effet de répondre aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce portant transposition de la directive relative aux offres publiques d'acquisition :

- la structure du capital de la Société est exposée au chapitre 18.1 ;
 - il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce (se reporter également aux chapitres 18.2 et 21.2) ;
 - les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont il a connaissance en vertu des articles L. 233-7 (déclaration de franchissement de seuils) et L. 233-12 du Code de commerce sont décrites au chapitre 18.3 ;
 - il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;
 - les mécanismes de contrôle prévus dans le système d'actionariat du personnel de la Société sont présentés au chapitre 17 du document de référence ;
 - il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société ;
 - il n'existe pas de règles spécifiques à la Société applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique ;
- les pouvoirs du Conseil d'administration concernant l'émission ou le rachat d'actions figurent au chapitre 21.1 ;
 - les accords conclus par la Société qui pourraient prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société et dont la Société estime qu'ils pourraient être susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont :
 - la note d'opération relative à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou à émettre intervenue en avril 2007 (présentée au chapitre 10.3 ci-dessus) mentionne le changement de contrôle de la Société comme pouvant entraîner, à l'option des porteurs d'obligations et sous certaines conditions, le remboursement anticipé de tout ou partie de ces obligations,
 - la *ligne de crédit syndiqué* « nouveau RCF », présenté au chapitre 10.3 ci-dessus, mentionne un changement de contrôle de la Société comme pouvant entraîner, à l'option des prêteurs et sous certaines conditions, le remboursement anticipé de la ligne de crédit,
 - le placement obligataire *Floating Rates Notes* présenté au chapitre 10.3 ci-dessus, mentionne un changement de contrôle de la Société comme pouvant entraîner, à l'option des porteurs de ces obligations et sous certaines conditions, le remboursement anticipé de ces obligations,
 - le programme de cession de créances nord-américain mis en place avec HSBC, présenté au chapitre 10.3 ci-dessus, mentionne un changement de contrôle de la Société comme pouvant entraîner, à l'option d'HSBC sous certaines conditions, un terme anticipé du programme ;
 - les accords prévoyant des indemnités de rupture pour le Président-Directeur Général et les membres du Comité de Direction Générale dans des hypothèses de changement de contrôle sont mentionnés au chapitre 15 ci-dessus.



Opérations avec des apparentés

Se reporter au chapitre 7.1.3 du présent document de référence ainsi qu'à la note 33 (Transactions avec les parties liées) de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1.3 ci-dessous.

Par ailleurs, le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés est présenté ci-dessous.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et jusqu'à la date du présent rapport

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Convention liée au mandat social du Président-Directeur Général

Personne concernée : Monsieur Jean-Pierre Clamadieu

Le Conseil, lors de sa réunion du 16 mars 2009, a autorisé la conclusion d'une convention avec Monsieur Clamadieu comportant une clause de non-concurrence et de non sollicitation ainsi que certains engagements et avantages dans le cadre de l'exercice de son mandat de Président-Directeur Général et, le cas échéant, de sa rupture. Ces engagements ont été formalisés dans une Convention liée au mandat social du Président-Directeur Général.

Cette convention:

- prévoit que les obligations au titre de la Convention sont soumises à la démission préalable par Monsieur Clamadieu de son contrat de travail, avant le 1^{er} juin 2009. Cette démission emporte renonciation expresse par Monsieur Clamadieu de l'ensemble des avantages et indemnités conventionnelles dont il aurait pu bénéficier au titre de l'exécution et de la rupture ou de la dénonciation de son contrat de travail ;
- prévoit un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation pris par Monsieur Clamadieu. Ainsi, en cas de cessation du mandat de Président-Directeur Général, Monsieur Clamadieu s'interdit, pendant une période de deux ans, (i) d'exercer toute activité au profit d'une entreprise active dans le secteur de la chimie sur tout territoire sur lequel le Groupe Rhodia est implanté et (ii) d'entrer en contact avec l'un des membres du Comité Exécutif de Rhodia aux fins de leur proposer une activité à son profit ou au profit d'une entité dans laquelle il aurait un intérêt. En contrepartie, Rhodia s'engage à verser à Monsieur Clamadieu, pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de son mandat, une indemnité trimestrielle d'un montant brut égal à 220 000 euros ;

- prévoit également que Rhodia s'engage à faire bénéficier Monsieur Clamadieu d'un avantage en nature consistant en une couverture santé et prévoyance complémentaire ;
- confirme que les années d'exercice du mandat de Président-Directeur Général ainsi que les rémunérations perçues à ce titre sont prises en compte dans le calcul des droits (et particulièrement de la rémunération de référence et de l'ancienneté Groupe) dont pourrait bénéficier Monsieur Clamadieu au titre du Plan de retraite supplémentaire des dirigeants, dit « RSD », étant rappelé que Monsieur Clamadieu est devenu bénéficiaire potentiel de ce plan préalablement à sa nomination comme Président-Directeur Général, au regard de sa qualité de membre des comités de direction et de son ancienneté dans le Groupe. Le régime de retraite « surcomplémentaire » des cadres dirigeants, dit « RSD » (régime à prestations définies) a été créé en 2001 pour les nouveaux membres de la Direction faisant partie du Comité de Direction Générale et assure le futur versement d'un complément de retraite sous réserve du respect de la double condition (i) d'avoir acquis une ancienneté de dix ans dans le Groupe et de un an au sein du Comité de Direction Générale (comme salarié ou mandataire social) et (ii) d'être toujours au sein de Rhodia au moment de faire valoir son droit à la retraite ou bien d'avoir quitté Rhodia après 55 ans sans avoir repris d'activité postérieurement. Le supplément annuel de pension de retraite auquel ce régime peut donner droit est égal à un pourcentage de la rémunération de référence du bénéficiaire au-delà du plafond des tranches B et C AGIRC, majoré pour chaque année d'ancienneté au-delà de dix ans d'ancienneté. Cependant, ce supplément annuel de pension de retraite ne peut en aucun cas amener le bénéficiaire à percevoir un montant (i) supérieur à 45 % de sa rémunération de référence au titre de l'ensemble des régimes à la charge de Rhodia ou (ii) supérieur à 55 % de sa rémunération de référence au titre de l'ensemble des pensions reçues, à quelque titre que ce soit ;
- prévoit, en cas de cessation de son mandat de Président-Directeur Général et sous réserve de l'atteinte des éventuelles conditions de performances prévues dans les plans, la conservation des droits attachés aux attributions gratuites d'actions et aux options de souscription ou d'achat d'actions dont Monsieur Clamadieu a bénéficié ou dont il bénéficiera. La Convention précise que tout plan futur au bénéfice de Monsieur Clamadieu sera, tant que ce dernier sera mandataire social, subordonné à des conditions de performances ;
- prévoit que l'entrée en vigueur de cette Convention emporte résiliation conventionnelle de la Convention de Séparation conclue par Monsieur Clamadieu et Rhodia en date du 26 mars 2007 et approuvée par l'Assemblée Générale de Rhodia du 3 mai 2007, puis modifiée en date du 24 mars 2008 et approuvée par l'Assemblée Générale de Rhodia du 16 mai 2008.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Contrat de travail d'un Administrateur

Personne concernée : Monsieur Jacques Khélif

Le contrat de travail de Monsieur Jacques Khélif, Directeur du développement durable du groupe Rhodia, et également administrateur de la société est toujours en cours et poursuit ses effets. Ce contrat avait fixé en 2008 sa rémunération fixe annuelle à 200 000 euros.

2.2 Garantie consentie dans le cadre d'un programme de titrisation de créances commerciales

Le 21 décembre 2004, Rhodia S.A. et certaines de ses filiales européennes ont conclu avec une banque française un ensemble de contrats visant à la mise en place d'un programme de titrisation de créances commerciales, pour un montant maximal de 300 millions d'euros sur une durée de cinq ans. En particulier, Rhodia S.A. s'est engagée à garantir le paiement de toute somme due par ses filiales au titre du programme.

Au 31 décembre 2008, le montant du financement obtenu dans le cadre de ce programme s'élevait à environ 37 millions d'euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Denis Marangé



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

sommaire

20.1	Informations financières historiques	119
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	119
20.3	États financiers consolidés	119
20.3.1	États financiers consolidés au 31 décembre 2008	119
20.3.2	États financiers de la Société au 31 décembre 2008	191
20.3.3	Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille	214
20.3.4.	Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la Société au cours des cinq derniers exercices	215
20.3.5	Situation financière et résultat de la Société	216
20.3.6	Affectation du résultat pour l'exercice 2008	219
20.4	Vérifications des informations historiques annuelles	220
20.4.1	Rapport des Commissaires aux comptes	220
20.4.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	220
20.5	Date des dernières informations financières	220
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	220
20.7	Politique de distribution des dividendes	221
20.8	Procédures contentieuses	221
20.9	Changement significatif et tendance	221

➤ 20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement CE N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2007 sous le numéro D.07-0257 en pages 128 et suivantes ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2008 sous le numéro D.08-0182 en pages 123 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2007 sous le numéro D.07-0257 en pages 208 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2008 sous le numéro D.08-0182 en pages 196 et suivantes.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.rhodia.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

➤ 20.2 Informations financières *pro forma*

Sans objet.

➤ 20.3 États financiers consolidés

20.3.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

20.3.1.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rhodia S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés financiers et d'une plus grande difficulté à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations corporelles, selon les modalités décrites en note 2.9 de l'annexe aux comptes consolidés et procède, le cas échéant, à un test de dépréciation de valeur de ces actifs. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.9 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée ;
- les notes 2.17 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés précisent les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêt des comptes, nos travaux ont consisté, s'agissant d'un processus d'estimation complexe impliquant des techniques spécialisées, à vérifier que les principaux engagements de retraite et autres avantages à long terme avaient fait l'objet d'une évaluation par des actuaires indépendants, à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes afférentes aux états financiers fournissent une information appropriée ;
- le Groupe a comptabilisé des provisions couvrant les risques environnementaux selon les modalités décrites dans les notes annexes (notes 2.19, 28.1, 28.2 et 28.4). La note 28.4 mentionne, en outre, l'existence de passifs éventuels qui ne font l'objet d'aucune provision au 31 décembre 2008. Sur la base des informations disponibles, nos travaux ont consisté à analyser les processus mis en place par la direction pour identifier, classifier et évaluer les risques environnementaux, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et à vérifier que les notes afférentes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Denis Marangé

20.3.1.2 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2008

A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos au 31 décembre	
		2008	2007
Chiffre d'affaires	3	4 763	4 781
Autres produits de l'activité	3	550	463
Coût des ventes		(4 382)	(4 168)
Frais administratifs et commerciaux		(482)	(506)
Frais de recherche et développement		(73)	(93)
Coûts de restructuration	6	(40)	(55)
Autres produits et charges opérationnels	7	(27)	-
Résultat opérationnel	3	309	422
Produits financiers	8	138	129
Charges financières	8	(313)	(420)
Pertes de change	8	(3)	(3)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	15	(1)	2
Résultat avant impôt		130	130
Charge d'impôt	9	(55)	(83)
Résultat des activités poursuivies		75	47
Résultat des activités abandonnées	10	32	84
Bénéfice de la période		107	131
Revenant :			
Aux actionnaires de Rhodia S.A.		105	129
Aux intérêts minoritaires		2	2
Résultat par action (en euro)			
Activités poursuivies et abandonnées	11		
• De base		1,05	1,29
• Dilué		1,04	1,27
Activités poursuivies	11		
• De base		0,73	0,46
• Dilué		0,72	0,45



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

B. BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

<i>(millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Immobilisations corporelles	12	1 501	1 686
Goodwill	13	197	207
Autres immobilisations incorporelles	14	181	183
Participations dans les entreprises associées	15	13	13
Actifs financiers non courants	17	92	113
Actifs d'impôt différé	18	171	161
Total des actifs non courants		2 155	2 363
Stocks	19	666	583
Créances d'impôt courant		12	12
Clients et autres débiteurs	20	821	965
Instruments financiers dérivés	26	148	96
Autres actifs financiers courants	21	28	19
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	492	415
Actifs classés comme détenus en vue d'être cédés	10	2	25
Total des actifs courants		2 169	2 115
TOTAL ACTIF		4 324	4 478

PASSIF

<i>(millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Capital social		1 213	1 204
Primes d'émission		138	147
Autres réserves		86	123
Résultats non distribués		(1 812)	(1 863)
Capitaux propres revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.		(375)	(389)
Intérêts minoritaires		19	21
Total des capitaux propres	23	(356)	(368)
Emprunts et dettes financières	24	1 612	1 675
Retraites et avantages assimilés	27	1 155	1 154
Provisions	28	279	318
Passifs d'impôt différé	18	38	43
Autres passifs		33	29
Total des passifs non courants		3 117	3 219
Emprunts et dettes financières	24	219	243
Instruments financiers dérivés	26	123	68
Retraites et avantages assimilés	27	93	92
Provisions	28	137	138
Dettes d'impôt courant		19	8
Fournisseurs et autres créditeurs	29	972	1 071
Passifs classés comme détenus en vue d'être cédés	10	-	7
Total des passifs courants		1 563	1 627
TOTAL PASSIF		4 324	4 478

C. ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

<i>(millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos au 31 décembre	
		2008	2007
Écarts de conversion et autres mouvements	23	26	7
Couvertures de flux de trésorerie	23	(51)	-
Écarts actuariels liés aux retraites	27	(65)	(4)
Effet d'impôt attaché		25	(7)
Produits (et charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres	23	(65)	(4)
Bénéfice de l'exercice		107	131
Total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice		42	127
Dont revenant aux :			
Actionnaires de Rhodia S.A.		39	126
Intérêts minoritaires		3	1



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

D. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(millions d'euros)</i>	Exercice clos au 31 décembre	
	2008	2007
Bénéfice de l'exercice revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	105	129
<i>Ajustements pour :</i>		
Intérêts des minoritaires	2	2
Amortissements et pertes de valeur des actifs non courants	299	295
Variations nettes des provisions et avantages au personnel	(29)	(17)
Pertes de valeur sur actifs financiers non courants	1	(1)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	1	(2)
Autres produits et charges	28	54
Résultat de cession d'actifs non courants	(65)	(101)
Charge d'impôts différés	4	25
Pertes de change	29	29
Flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle avant variation du besoin en fonds de roulement	375	413
<i>Variation du besoin en fonds de roulement :</i>		
• (augmentation) diminution des stocks	(149)	16
• (augmentation) diminution des clients	134	33
• augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(7)	(19)
• augmentation (diminution) des autres actifs/passifs courants	(34)	(33)
Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle hors appels de marge	319	410
Appels de marge ⁽¹⁾	-	3
Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	319	413
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(241)	(258)
Acquisitions d'autres éléments de l'actif non courant	(41)	(66)
Cessions d'entités, nettes de la trésorerie cédée, et d'éléments de l'actif non courant	209	273
Acquisitions d'entités, nettes de la trésorerie acquise	-	(17)
(Augmentation) remboursement des prêts et placements financiers	(9)	16
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(82)	(52)
Augmentation de capital, nette des frais	-	(2)
Coûts d'acquisition des actions d'autocontrôle	(14)	-
Dividendes versés	(27)	(3)
Nouveaux emprunts et dettes financières non courantes, nets de frais	23	635
Remboursements d'emprunts et dettes financières non courantes, nets de frais	(53)	(925)
Variation nette des emprunts et dettes financières à court terme	(58)	(117)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(129)	(412)
Incidence de la variation des taux de change	(31)	(1)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	77	(52)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	415	467
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	492	415

(1) Les conventions d'appels de marge sont des contrats normalisés de réduction du risque de crédit, qui sont conclus soit avec la chambre de compensation d'un marché organisé soit bilatéralement avec une contrepartie en gré-à-gré.

Les frais financiers payés et les impôts versés sont présentés en note 22.2.

20.3.1.3 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 Le Groupe et son activité

Rhodia S.A. et ses filiales (« Rhodia » ou « le Groupe ») fabriquent, commercialisent et développent des produits chimiques. Rhodia est le partenaire des grands acteurs des marchés de l'automobile, des pneumatiques, de l'électronique, de la parfumerie, de l'hygiène, de la beauté et de l'entretien de la maison.

Rhodia est implanté dans le monde entier notamment en Europe, aux États-Unis, au Brésil et en Asie.

Rhodia S.A. est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France, son siège social est situé à Paris – La Défense.

La Société est cotée à Euronext Paris.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 24 février 2009 par le Conseil d'administration.

NOTE 2 Principales méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Ce référentiel IFRS est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Ces états financiers consolidés sont également conformes au référentiel IFRS édicté par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2008.

2.2 Bases de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Les montants sont arrondis au million d'euros le plus proche.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs détenus en vue d'être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers nécessite de retenir des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les modalités d'application des méthodes comptables ainsi que les montants figurant dans les états financiers. Les domaines pour lesquels les estimations et les hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés dans les notes suivantes :

- Note 5 : Dotations aux amortissements et pertes de valeurs ;
- Note 13 : Goodwill ;
- Note 14 : Autres immobilisations incorporelles ;
- Note 18 : Impôts différés actifs et passifs ;
- Note 24 : Emprunts et dettes financières ;
- Note 26 : Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés ;
- Note 27 : Retraite et avantages assimilés ;
- Note 28 : Provisions ;
- Note 32 : Litiges ;
- Note 34 : Paiements en actions et assimilés.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des exercices présentés dans les états financiers consolidés. En application de l'article 28.1 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 seront incorporés par référence dans le document de référence 2008 déposé par Rhodia auprès de l'AMF. En conséquence, il n'est pas présenté dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008 de données comparatives pour l'exercice 2006.

Normes, interprétations et amendements aux normes applicables à partir de 2008

L'interprétation IFRIC 14 *Limite des avantages économiques liés au surfinancement d'un régime, obligations de financement minimum et leur interaction* a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2008. Cette interprétation traite de la détermination des avantages économiques liés aux situations de surfinancement d'un régime et aux obligations de financement minimum. Cette interprétation n'a pas eu d'incidence sur la comptabilisation ou la présentation des excédents de régime. Par ailleurs, Rhodia n'a pas identifié de passif complémentaire à reconnaître du fait de ses obligations de payer des cotisations destinées à couvrir une insuffisance de financement minimum au titre des services passés.

Les autres normes, interprétations et amendements aux normes adoptés par l'Union européenne applicables à partir de 2008, sont sans incidence sur les états financiers consolidés.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés, non encore applicables en 2008

La norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels* est applicable à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009 et remplacera la norme IAS 14 *Information sectorielle*.

La norme IFRS 8 requiert de fournir une information sectorielle fondée sur les données internes de gestion utilisées par la direction pour mesurer la performance de chaque secteur et leur allouer des ressources, que ces données soient ou non conformes aux normes IFRS. Dans la mesure où l'information sectorielle actuelle reflète le reporting interne du Groupe, l'application de cette nouvelle norme n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

L'amendement de la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*, applicable à compter du 1^{er} janvier 2009, a pour but de faciliter l'analyse et la comparaison par les utilisateurs de l'information donnée dans les états financiers. Dans la mesure où Rhodia a appliqué dès 2005 l'amendement à IAS 19 *Avantages du personnel* et présente un état des produits et charges comptabilisés, l'application de cet amendement n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Le Groupe estime que les autres normes, interprétations et amendements aux normes déjà adoptés par l'Union européenne mais non encore applicables à l'exercice clos le 31 décembre 2008, seront sans incidence sur les états financiers consolidés.

2.3 Principes de consolidation

Les filiales

Les filiales sont toutes les sociétés dans lesquelles Rhodia exerce, directement ou indirectement, le contrôle qui se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle majoritaire est présumé exister dans les sociétés dans lesquelles Rhodia détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables ou convertibles détenus par Rhodia et ses filiales.

Les entités ad hoc faisant l'objet d'un contrôle en substance par Rhodia et dans lesquelles le Groupe n'a pas de participation au capital sont considérées comme des filiales. Ainsi, Rhodia peut, notamment dans le cadre de programmes réguliers de cessions de créances commerciales, recourir à des entités ad hoc, telles des fonds communs de créances dédiés.

Les coentreprises

Les sociétés dans lesquelles Rhodia exerce un contrôle conjoint en vertu d'accords contractuels sont consolidées par intégration proportionnelle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, les passifs, les produits et les charges de ces sociétés.

Les entreprises associées

Les entreprises associées sont celles où Rhodia exerce une influence notable, qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote, sans toutefois en avoir le contrôle. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition puis selon la méthode de la mise en équivalence.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat de l'entreprise associée. Quand un mouvement est comptabilisé directement dans les capitaux propres d'une entreprise associée, le Groupe en comptabilise sa quote-part directement dans ses capitaux propres.

Les filiales, coentreprises et entreprises associées sont incluses dans les états financiers à partir de la date d'obtention du contrôle ou de l'influence notable. Elles en sont exclues à compter de la date de perte de contrôle ou de l'influence notable. Lorsqu'une participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est classée en actifs non courants détenus en vue de la vente en application de la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, celle-ci est comptabilisée conformément aux dispositions de cette norme (voir paragraphe 2.26).

En cas d'indice de perte de valeur, le Groupe détermine la valeur recouvrable de son investissement net dans l'entreprise associée et constate une perte de valeur si celle-ci est inférieure à sa valeur d'équivalence.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations effectuées entre les filiales sont intégralement éliminées. Les opérations effectuées avec les coentreprises sont éliminées dans la limite de la quote-part de détention reflétée dans les états financiers consolidés.

Les gains latents sur les transactions internes au Groupe sont éliminés de même que les pertes latentes sauf si celles-ci sont indicatives de pertes de valeur. Les gains et pertes latents sur les transactions entre le Groupe et ses coentreprises ou entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises.

2.4 Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des opérations en devises

Les entités du Groupe ont très généralement pour devise fonctionnelle leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans leur monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en produits ou charges financières.

Les différences de change relatives à des prêts et emprunts avec une filiale étrangère, qui en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans cette filiale sont comptabilisées directement en capitaux propres, jusqu'à la date de cession de l'investissement net, date à laquelle elles sont transférées en résultat.

Conversion des états financiers des entités étrangères

Les comptes des entités étrangères du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont

la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros comme suit :

- les actifs et passifs (y compris les goodwill et ajustements de juste valeur à la date d'acquisition) sont convertis sur la base des cours officiels de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période qui, sauf fluctuations importantes des cours, est considéré comme approchant les cours de change aux dates des opérations ;
- les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

2.5 Quotas d'émission des gaz à effet de serre et crédits d'émission certifiés

Dans le cadre du dispositif instauré par l'Union européenne pour inciter les industriels à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, Rhodia s'est vu octroyer pour certaines de ses installations des quotas d'émission de dioxyde de carbone (CO₂). Rhodia s'est également engagé dans des projets entrant dans le champ de « Mécanisme pour un Développement Propre » (MDP) ou « Mise en Œuvre Conjointe » (MOC) placés sous l'autorité du Secrétariat de la Convention Climat de l'ONU (UNFCCC). Dans le cadre de ces projets, Rhodia a déployé des installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des sites concernés en contrepartie de quoi Rhodia reçoit des crédits d'émission certifiés ou unités de réduction des émissions (*Certified Emission Reductions* – CER ou *Emission reduction units* - ERU).

Traitement des quotas d'émission européens (*European Union Allowances* – EUA)

Les quotas sont alloués dans le cadre des plans nationaux d'allocation dont la première période de référence est de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2005, et la deuxième période de référence est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2008. Les quotas délivrés au cours de la deuxième période le sont à titre gratuit et sont valables pendant toute la deuxième période de référence tant qu'ils ne sont pas utilisés. Les quotas sont librement négociables dès leur attribution et peuvent faire l'objet d'achats ou de ventes, notamment en cas d'insuffisance ou d'excédent des quotas alloués au regard des émissions réelles.

En l'absence de règle spécifique dans le référentiel IFRS, Rhodia comptabilise les quotas d'émission selon la méthode suivante :

- comptabilisation initiale : les quotas d'émission attribués, évalués au prix de marché à la date d'attribution, sont comptabilisés en « Autres immobilisations incorporelles » en contrepartie de la constatation au passif d'une subvention publique ;
- comptabilisation ultérieure : la subvention est reprise au compte de résultat de façon linéaire sur la période de référence (en l'absence de saisonnalité des rejets). En contrepartie un passif correspondant à la quantité de quotas à restituer est comptabilisé et une charge représentative des émissions de gaz est constatée au compte de résultat. Ce passif est évalué à la valeur d'entrée des quotas attribués ou achetés et, le cas échéant, à la valeur de marché à hauteur de l'insuffisance du nombre des quotas

détenus à la clôture sur le nombre de quotas à restituer. Les quotas excédentaires maintenus à l'actif font l'objet d'un test de perte de valeur annuel et plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur ;

- restitution des quotas relatifs aux émissions de la période : à la date effective de restitution, l'immobilisation incorporelle et le passif correspondant sont sortis du bilan ;
- cessions de quotas : les gains ou les pertes relatifs à la cession des quotas sont comptabilisés au compte de résultat en coût des ventes.

Traitement des crédits d'émission certifiés (*Certified Emission Reductions* – CER)

Dans le cadre des projets entrant dans le champ du MDP, Rhodia a déployé sur ses sites d'Onsan (Corée) et de Paulinia (Brésil) des installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ces sites. Lorsque, après vérification par des experts indépendants, ces émissions se situent en deçà des niveaux de référence fixés par l'UNFCCC, Rhodia reçoit des crédits d'émission certifiés (CER) qui sont librement cessibles. Dans le cadre du développement de Rhodia Energy Services et afin d'organiser la commercialisation des CER issus des deux projets, Rhodia a conclu un partenariat avec Société Générale Energie, filiale de Société Générale, sous la forme d'une coentreprise, **orbeo**.

Les CER attribués sont comptabilisés en stocks au plus faible de leur coût ou de leur valeur probable de réalisation. Le coût des CER attribués correspond principalement à l'amortissement des unités de réduction des émissions de gaz.

Les ventes de CER réalisées entre participants à des projets de MDP et sur des marchés organisés sont enregistrées en chiffre d'affaires lors de la livraison des CER, c'est-à-dire lors de leur inscription en compte du participant cessionnaire sur le registre de l'UNFCCC.

Afin de gérer son exposition au risque de variations futures de cours des CER, Rhodia a mis en place des contrats de vente à terme de CER, avec ou sans garantie de livraison. Lorsque, de par leurs caractéristiques, ces contrats constituent des instruments financiers dérivés au sens de la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, ils sont comptabilisés et évalués selon les règles décrites au paragraphe 2.16. Dans le cas contraire, ils constituent des engagements hors bilan.

Traitement des activités d'orbeo

Outre la commercialisation des CER pour le compte de ses deux actionnaires, la coentreprise **orbeo** s'est engagée dans le développement d'activités de négoce, d'arbitrage et de couverture sur instruments « CO₂ ». Le produit net ou la charge nette de ces activités est inscrit, pour la part revenant à Rhodia (50 %), après élimination des opérations intragroupe :

- en chiffre d'affaires ou coût des ventes pour la composante « industrielle », où **orbeo** commercialise les CER produits par Rhodia ;

➤ en « autres produits et charges opérationnels » pour la composante *trading*, où **orbeo** réalise des achats/ventes de CER et d'EUA.

Les appels de marge liés aux instruments dérivés souscrits par **orbeo** sont comptabilisés en Autres actifs financiers courants dans le cadre de dépôts de garantie versés, et en Emprunts et dettes financières en cas de dépôts de garantie reçus.

Les variations de trésorerie provenant de ces appels de marge ont été isolées dans le tableau des flux de trésorerie au sein des flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle.

2.6 Immobilisations corporelles

Comptabilisation initiale

Les dépenses d'immobilisations corporelles de Rhodia sont comptabilisées en tant qu'actif à leur coût d'acquisition lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Rhodia ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation comprend son coût d'achat ou de production ainsi que tous les coûts directement attribuables à sa mise en état d'utilisation y compris, le cas échéant, les intérêts intercalaires encourus pendant la période de construction.

Les composants d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont comptabilisés distinctement.

Les immobilisations corporelles sont sorties de l'actif lors de leur cession ou abandon. Tout gain ou perte résultant de la sortie de l'actif d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat de l'exercice de sa décomptabilisation.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles uniquement si elles respectent les critères généraux mentionnés ci-dessus.

La valeur comptable des éléments remplacés est sortie de l'actif immobilisé.

Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Du fait de son activité industrielle, Rhodia engage des dépenses de grosses réparations pluriannuelles sur la plupart de ses sites. Ces dépenses permettent de maintenir le bon état de fonctionnement de certaines installations sans pour autant modifier leur durée d'utilité. Ces dépenses sont considérées comme un composant spécifique des immobilisations corporelles concernées et sont amorties sur la durée bénéficiant de ces avantages économiques, c'est-à-dire la durée d'inter campagne de ces grosses réparations.

Amortissement

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composant. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions	10 – 40 ans
Matériels et outillages :	
Machines et installations	5 – 15 ans
Matériel d'équipement	3 – 15 ans
Matériel de transport	4 – 20 ans
Mobilier	10 – 15 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

Coûts de démantèlement

Les coûts de démantèlement et de réhabilitation sont inclus dans le coût initial d'une immobilisation corporelle lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de démantèlement ou de réhabilitation.

En règle générale, Rhodia n'a pas d'obligation actuelle, légale ou implicite, de démantèlement et/ou de remise en état de ses sites en exploitation selon les critères de la norme IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, une telle obligation n'étant susceptible de naître que lors de la cessation définitive des activités du site. A ce jour, Rhodia n'a donc pas constitué de provision en couverture des coûts de démantèlement ni comptabilisé de composants relatifs au démantèlement de ses installations en exploitation.

En revanche, les coûts de démantèlement des sites ou installations définitivement arrêtés, sont provisionnés lorsqu'il existe une obligation juridique (du fait d'une demande ou injonction des autorités compétentes), ou lorsqu'il n'existe pas d'alternative technique au démantèlement pour assurer la mise en sécurité des sites ou installations arrêtés.

Immobilisations corporelles en location financement

Les contrats de location, y compris ceux entrant dans le champ de IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, sont considérés comme des contrats de location financement s'ils transfèrent à Rhodia la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs loués, ceux-ci présentant les caractéristiques d'une acquisition. Un bien acquis par le Groupe dans le cadre d'un contrat de location financement est comptabilisé à la juste valeur du bien à la date de la signature du contrat, ou à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes et emprunts financiers. L'immobilisation comptabilisée est amortie conformément à la méthode décrite ci-dessus.

Subventions publiques

Les subventions publiques qui financent partiellement ou totalement le coût d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées en

déduction du coût d'acquisition et reprises au compte de résultat de manière systématique sur la durée d'utilité des immobilisations concernées.

2.7 Goodwill et regroupements d'entreprises

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales, coentreprises et participations dans des entreprises associées. Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité à la date d'acquisition. Le coût de l'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en compte de résultat. L'identification et l'évaluation des actifs et passifs acquis sont finalisées dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Le goodwill constaté sur l'acquisition d'une participation dans une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de perte de valeur chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur (voir note 2.9).

2.8 Autres immobilisations incorporelles

Recherche et Développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses de développement, dès lors qu'elles découlent de l'application des résultats de la recherche en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles si le Groupe peut démontrer notamment :

- qu'il a l'intention et la capacité financière et technique de mener le développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ; et
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les dépenses immobilisables incluent les coûts de personnel, les coûts des matières et services utilisés directement affectés aux projets concernés, une quote-part appropriée de frais généraux et le cas échéant les intérêts intercalaires. Elles sont amorties à compter de la commercialisation des produits concernés ou de l'utilisation des procédés industriels concernés sur la durée estimée des avantages

économiques attendus du projet. Elles font l'objet d'un test de perte de valeur en cas d'indices de perte de valeur et annuellement pour les projets en cours de développement (voir note 2.9).

Les dépenses de développement qui ne répondent pas aux conditions énoncées ci-dessus sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût incluant, le cas échéant, les intérêts intercalaires courus pendant leur période de développement, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles comprennent principalement les brevets, marques et logiciels.

Les dépenses engagées par le Groupe pour le développement de logiciels destinés à son propre usage sont immobilisées lorsque les avantages économiques attendus de leur utilisation au-delà d'un an excèdent leur coût.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'immobilisation spécifique correspondante. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Lorsque leur durée d'utilité est finie, les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés périodiquement. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- brevets et marques : 25 ans en moyenne ;
- logiciels : de 3 à 5 ans ;
- frais de développement : de 5 à 15 ans.

Lorsque leur durée d'utilité est indéterminée, elles font l'objet d'un test de perte de valeur soit annuel, soit plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur (cf. note 2.9).

2.9 Pertes de valeur sur immobilisations corporelles, goodwill et autres immobilisations incorporelles

Un test de perte de valeur est réalisé annuellement et plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur, pour les goodwill, les immobilisations incorporelles en cours et les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, et uniquement en cas d'indices de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie.

Les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), conformément aux dispositions d'IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, pour être testés. Les UGT correspondent au plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendants d'autres groupes d'actifs. Les goodwill sont testés au niveau des groupes d'UGT qui sont susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises ayant donné naissance à ces goodwill.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie nets futurs actualisés attendus de l'UGT ou du groupe d'UGT. Le taux d'actualisation utilisé reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif, aux UGT ou groupes d'UGT testés. En absence de taux spécifique à l'actif testé, le taux utilisé est déterminé à partir du coût moyen du capital.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par IAS 36.

Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est en premier lieu affectée au goodwill alloué à l'UGT ou aux groupes d'UGT testés, puis aux autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Cette répartition ne doit pas avoir pour effet de ramener la valeur comptable d'un actif individuel en dessous de la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur affectées à un goodwill ne sont pas réversibles, contrairement aux pertes de valeur des actifs corporels et autres actifs incorporels. En cas de reprise de perte de valeurs, la valeur comptable de l'actif est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements qui auraient été calculés, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs. En cas de comptabilisation d'une perte de valeur ou d'une reprise de perte de valeur, les amortissements ultérieurs sont calculés de sorte que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

2.10 Actifs financiers non dérivés

Comptabilisation initiale

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle Rhodia est engagé dans l'achat ou la vente d'actifs.

Un actif financier est sorti du bilan si les droits contractuels du Groupe de recevoir des flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré ou si le Groupe a transféré l'actif financier à une autre partie sans en conserver le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages.

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur et par le biais du compte de résultat, pour lesquels ces coûts de transaction sont comptabilisés en résultat).

Un actif financier est qualifié de courant lorsque l'échéance des flux de trésorerie attendus de l'instrument est inférieure à un an.

Comptabilisation ultérieure

À la date de comptabilisation initiale, Rhodia détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : coût amorti ou juste valeur.

Le coût amorti est le montant auquel l'actif financier a été comptabilisé initialement, diminué des remboursements en principal, et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance.

La juste valeur correspond, pour les instruments cotés sur un marché actif, à un prix de marché. Pour les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation incluant la référence à des transactions récentes effectuées à des conditions normales ou des transactions sur des instruments en substance similaires, ou l'analyse des flux de trésorerie actualisés intégrant autant que faire se peut des hypothèses cohérentes avec celles observables sur les marchés. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un instrument de capitaux propres, ce dernier est conservé au coût historique.

Actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction, que le Groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat incluent notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché réglementé. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti.

Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements, ainsi que les prêts. Ces actifs sont classés au bilan en « actifs financiers non courants » ou en « autres actifs financiers courants » si l'échéance de remboursement est inférieure à un an (à l'origine) et que l'actif ne respecte pas la définition d'équivalent de trésorerie. Les créances d'exploitation sont classées au bilan en « clients et autres débiteurs ».

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe et déterminable à conditions de maturité et revenu déterminées à l'émission que Rhodia a l'intention et les

moyens de conserver jusqu'à leurs échéances. Ils sont évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou n'appartenant pas aux autres catégories. Ils sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur ultérieures étant enregistrées directement en capitaux propres.

Cette catégorie inclut notamment les titres non consolidés.

Pertes de valeur sur actifs financiers (sauf actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat)

Une perte de valeur est constatée sur un actif ou un groupe d'actifs financiers s'il existe une indication objective de perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ces événements ont un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur actuelle.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, en cas de perte de valeur, le cumul des variations négatives de juste valeur antérieurement comptabilisées en capitaux propres est transféré en résultat.

La perte de valeur est reprise, si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après sa comptabilisation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres. Les pertes de valeur relatives aux actifs comptabilisés au coût ne sont pas réversibles.

2.11 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé suivant la méthode du « Prix Moyen Pondéré » (PMP) ou du « Premier entré - Premier sorti » (FIFO). Les stocks de même nature sont évalués selon la même méthode.

Les stocks de produits finis et les travaux en cours sont évalués sur la base du coût de production qui tient compte, outre du coût des matières et fournitures mis en œuvre, des coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, ainsi que d'une quote-part des frais généraux à l'exclusion des frais généraux administratifs. La valeur nette de réalisation est le prix de vente

estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

2.12 Actifs et passifs non courants détenus en vue de leur cession

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs et passifs) détenus en vue de leur cession sont classés sur des lignes distinctes du bilan « Actifs détenus en vue d'être cédés » et « Passifs détenus en vue d'être cédés » et évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs amortissables ne sont plus amortis à compter de leur classement dans cette catégorie.

2.13 Impôts exigibles et impôts différés

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période. Il inclut également les ajustements du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale selon l'approche bilantielle, sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des coentreprises dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant, selon la méthode du report variable, les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé ou maintenu à l'actif que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau de chaque entité fiscale lorsque la législation l'autorise.

2.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue ainsi que les instruments à court terme très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

2.15 Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant qui permettra d'éteindre l'obligation associée, net des coûts liés. Par la suite (dans la mesure où ils ne sont pas désignés comme passifs à la juste valeur par le biais du résultat),

ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (tel que défini en 2.10).

Cette rubrique inclut également la composante « dette » des instruments financiers composés. Les instruments financiers composés émis par le Groupe sont constitués d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires existantes ou à émettre (« OCEANE »). L'OCEANE est un instrument composé qui confère à son porteur une option de conversion et/ou d'échange en un nombre fixe d'actions Rhodia. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur globale de l'instrument composé est allouée entre sa composante « dette » et sa composante « capitaux propres ». La juste valeur de la composante « dette » est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt qu'aurait obtenu Rhodia pour un emprunt obligataire analogue sans option de conversion ou d'échange. La composante « capitaux propres » correspond à la différence entre la juste valeur globale de l'instrument composé et la juste valeur de la composante « dette ». La valeur attribuée à l'option de conversion n'est pas modifiée durant la vie de l'emprunt. La composante « dette » est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante « dette » et à la composante « capitaux propres ».

Au bilan, les passifs financiers non dérivés sont classés dans les rubriques suivantes (en distinguant la partie courante de la non-courante) : « Emprunts et dettes financières » et « Fournisseurs et autres créditeurs ».

2.16 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (*swaps* et options de taux d'intérêts, contrats de change à terme, options et *swaps* de commodités et contrats d'achat et vente d'énergie) pour couvrir son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de prix de certaines commodités résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis réévalués à la juste valeur à chaque clôture. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en produits ou charges financiers dans le cas d'instruments financiers dérivés portant sur des éléments financiers, et en autres produits et charges opérationnels dans le cas d'instruments portant sur des éléments opérationnels, sauf dans certains cas d'application de la comptabilité de couverture :

- couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée directement en capitaux propres. Elle est reclassée au compte de résultat dans la rubrique correspondant à l'élément couvert lorsque celui-ci est comptabilisé en résultat ou que le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée. La variation de valeur correspondant à la part inefficace du dérivé est enregistrée directement en produits ou charges financiers dans le cas de couvertures d'éléments financiers, et en autres produits et charges opérationnels dans le cas de couvertures d'éléments opérationnels. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier,

les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;

- couverture de juste valeur : la variation de juste valeur du dérivé est enregistrée en résultat dans la même rubrique que la variation de juste valeur de l'élément couvert pour la part attribuable au risque couvert ;
- couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère : les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement net dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat sous la même rubrique que le résultat de cession.

2.17 Provisions pour les engagements de retraite et autres avantages à long terme

Le Groupe offre à ses salariés différents avantages sociaux dont ils bénéficient pendant leur période d'emploi ou postérieurement à l'emploi. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays et d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses salariés, et relèvent de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes, qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes de Rhodia.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes autres que les régimes à cotisations définies. Rhodia a l'obligation de provisionner les prestations à verser aux membres de son personnel en activité et de payer celles des anciens membres de son personnel. Le risque actuariel et/ou le risque de placement incombent en substance au Groupe.

Ces régimes concernent essentiellement :

- des engagements de retraite : les régimes de rente de retraite, les indemnités de départ, d'autres engagements de retraite et compléments de retraite ;
- d'autres avantages à long terme : les médailles du travail, octroyées aux salariés en fonction de leur ancienneté dans le Groupe ;
- d'autres avantages sociaux : les régimes de couverture de frais médicaux, inclus dans les « Autres avantages associés » au bilan.

Les engagements en matière d'avantages postérieurs à l'emploi sont évalués en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) sur une base individuelle, qui intègre des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de rendement attendu à long terme des fonds investis propres à chaque pays, ainsi que sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de la revalorisation des rentes, d'inflation des coûts médicaux et d'une actualisation des sommes à verser. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des engagements de retraite et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime destinés à les couvrir, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés (sauf pour ce qui concerne les autres avantages à long terme pour lesquels le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat). Lorsque le résultat de ce calcul est un engagement net, une obligation est constatée au passif du bilan. Lorsque l'évaluation de l'obligation nette conduit à un excédent pour le Groupe, le montant de l'actif comptabilisé au titre de cet excédent est plafonné au montant net total du coût des services passés non comptabilisé et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime.

Rhodia applique l'option offerte par l'amendement de l'IAS 19. Ainsi, les écarts actuariels portant sur les engagements ou actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et résultant de l'effet d'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres l'année de leur survenance en contrepartie de l'augmentation ou de la diminution de l'obligation. Ils sont présentés dans l'Etat consolidé des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme tels que les médailles du travail sont intégralement comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Les charges d'intérêt résultant de la désactualisation financière des obligations de retraites et des autres avantages assimilés ainsi que les produits financiers liés aux rendements attendus des actifs des régimes sont présentés en résultat financier.

La modification ou l'introduction d'un nouveau régime d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'autres avantages à long terme peuvent entraîner un accroissement de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus au cours des exercices antérieurs et appelé « coût des services passés ». Le coût des services passés est comptabilisé au compte de résultat, selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Les droits acquis dès l'adoption ou la modification du régime sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les évaluations actuarielles des engagements de retraite et autres avantages à long terme sont réalisées par des actuaires indépendants.

2.18 Paiements en actions et assimilés

Rhodia a mis en place différents programmes de rémunération au bénéfice des membres du personnel sous la forme d'attribution d'actions gratuites, de la souscription d'actions à des conditions préférentielles et d'options de souscription ou d'achats d'actions.

La juste valeur des services reçus des salariés en contrepartie des actions ou options qui leur sont attribuées constitue une charge. Celle-ci est comptabilisée linéairement au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces actions ou options, avec pour contrepartie un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

La juste valeur des services reçus est évaluée par référence à la juste valeur des actions ou options à la date d'attribution. Le cas échéant, il est tenu compte du coût d'incessibilité des actions par leur détenteur, évalué sur la base des données de marché observables à la date d'attribution et des caractéristiques spécifiques du marché de l'action Rhodia.

À chaque clôture, le Groupe réestime le nombre d'actions ou d'options susceptibles d'être acquises. Il comptabilise en résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

2.19 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque Rhodia a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour Rhodia.

Les provisions font l'objet d'une actualisation financière afin de prendre en compte l'appréciation par le marché de la valeur temps de l'argent. Cette actualisation est effectuée en utilisant des taux sans risque nets d'inflation, propres aux zones géographiques concernées. L'effet des changements de taux et des modifications d'estimations des flux de trésorerie futurs est comptabilisé au compte de résultat en charges opérationnelles. La charge d'intérêt (désactualisation) est comptabilisée au compte de résultat en « Charges financières ».

Passifs environnementaux

Rhodia procède périodiquement à l'examen de l'ensemble de ses risques environnementaux et des provisions correspondantes. Rhodia évalue ces provisions au mieux de sa connaissance des lois et réglementations applicables, de la nature et de l'étendue des pollutions, des techniques de remédiation et des autres informations disponibles.

Restructurations

Les restructurations comprennent toutes les mesures qui visent à adapter de façon irréversible les structures, la production et les effectifs à l'évolution économique. Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a commencé à exécuter le plan ou l'a rendu public.

2.20 Chiffre d'affaires et Autres produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont comptabilisés net des retours, remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de biens (produits et marchandises) et les prestations de services à valeur ajoutée correspondant au savoir-faire de Rhodia.

Les autres produits de l'activité comprennent les prestations de services correspondant essentiellement à des refacturations de coûts engagés pour le compte de tiers, ainsi que les transactions de négoce de matières et d'utilités, ou autres revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe (comme les contrats temporaires consécutifs à des cessions d'activités).

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont reconnus quand toutes les conditions suivantes sont satisfaites :

- (i) l'Entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ou, s'agissant de prestations de service, l'état d'avancement peut-être déterminé de manière fiable ;
- (ii) l'Entreprise ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- (iii) le montant des produits peut être évalué de façon fiable ;
- (iv) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'Entreprise ; et
- (v) les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

2.21 Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration comprennent les indemnités de fin de contrat dues au personnel, les indemnités de résiliation anticipée de contrats ainsi que tous les coûts de sortie attribuables aux restructurations, y compris les pertes de valeur comptabilisées sur les actifs abandonnés en raison de la fermeture d'un site ou d'une activité. Ils sont présentés sous déduction des réductions d'avantages au personnel consécutives à la perte de leurs droits par les salariés concernés.

2.22 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment :

- les plus ou moins-values de cession d'actifs non courants lorsque ceux-ci ne sont pas rattachables à des activités cédées ou en cours de cession dont les résultats sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités abandonnées » du compte de résultat ;
- en complément de l'activité *trading d'orbeo* (cf. 2.5 « Traitement des activités d'orbeo »), les variations de juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture portant sur des

éléments opérationnels, et les variations de valeur correspondant à la part inefficace du dérivé dans les cas de couvertures portant sur des éléments opérationnels ;

- les autres charges et produits opérationnels de montants significatifs, résultant d'événements inhabituels et susceptibles de fausser l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe.

2.23 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond à l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités de financement, des entreprises associées, des activités abandonnées et de l'impôt sur le résultat.

2.24 Charges financières et produits financiers

Les charges financières comprennent les intérêts sur emprunts et dettes financières calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, l'amortissement systématique des frais de transactions relatifs aux lignes de crédit, les coûts de remboursement anticipé d'emprunts ou d'annulation de lignes de crédit, ainsi que le coût financier de désactualisation des passifs non financiers non courants.

Les produits financiers comprennent le rendement attendu des fonds de retraite, les produits de trésorerie et les dividendes.

Les gains et pertes de change nets ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont présentés respectivement en produits ou charges financiers, à l'exception des variations de juste valeur des dérivés qui sont comptabilisées sur la même ligne que la transaction couverte.

Tous les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges financières lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des intérêts attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'un actif corporel ou incorporel éligible, qui sont incorporés au coût de l'actif en application du traitement alternatif autorisé par IAS 23 : *Coûts d'emprunt*.

2.25 Charge d'impôt

La charge ou le produit d'impôt sur le résultat comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

2.26 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de Rhodia qui représente une ligne d'activité ou une région géographique significative et distincte, qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou antérieurement dès que l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession ainsi que, le cas échéant, les résultats de cession et les pertes de valeur

consécutives à l'évaluation des actifs en juste valeur nette de frais de cession, sont présentés au compte de résultat sous la rubrique « Résultat des activités abandonnées ».

Lorsqu'une composante de l'activité est classée en « Activités abandonnées », les comptes de résultat comparatifs sont retraités comme si cette composante avait été classée en « Activités abandonnées » dès l'ouverture de chacune des périodes comparatives antérieures.

2.27 Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de Rhodia par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions propres détenues par Rhodia.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte l'ensemble des instruments dilutifs existants et la valeur des biens ou services à recevoir au titre de chaque option d'achat ou de souscription d'actions.

Rhodia présente également un résultat par action de base et dilué des activités poursuivies et des activités abandonnées.

2.28 Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs. Le premier niveau de l'information sectorielle de Rhodia est basé sur les secteurs d'activité.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE 3 Information sectorielle

.....

Les informations présentées ci-après concernent les activités poursuivies, à l'exception des investissements (acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles) issus du tableau des flux de trésorerie. Les informations relatives aux activités abandonnées sont présentées en note 10.

Suite à la cession de l'activité « Isocyanates » en 2008, l'Entreprise Organics a été supprimée. Ses activités ont été réallouées comme suit :

- l'activité Diphénols a rejoint l'Entreprise Silcea ;
- l'activité Chimie Fine a rejoint l'Entreprise Corporate et Divers.

Rhodia s'est donc réorganisé autour de 6 Entreprises :

- **Polyamide** dont le périmètre est inchangé ;
- **Novecare** dont le périmètre est inchangé ;
- **Silcea** qui intègre à présent l'activité Diphénols de l'ancienne Entreprise Organics ;

- **Energy Services** dont le périmètre est inchangé ;
- **Acetow** dont le périmètre est inchangé ;
- **Éco Services** dont le périmètre est inchangé.

Les données de l'exercice précédent ont été retraitées afin de les rendre comparables à celles de l'exercice 2008.

3.1 Information par secteur d'activité

Les transactions inter-secteurs sont réalisées selon des conditions normales de marché.

<i>(millions d'euros)</i>	Polyamide	Novecare	Silcea	Energy Services	Acetow	Éco Services	Corporate et Divers ⁽²⁾	Groupe
Exercice clos au 31 décembre 2008								
Chiffre d'affaires	1 789	971	746	233	467	306	303	4 815
Autres produits de l'activité	138	17	7	662	6	7	63	900
Ventes intra-groupe - Chiffre d'affaires	(39)	(4)	(2)	-	-	-	(7)	(52)
Ventes intra-groupe - Autres produits de l'activité	(18)	(7)	(2)	(304)	(3)	(1)	(15)	(350)
Chiffre d'affaires externe	1 750	967	744	233	467	306	296	4 763
Autres produits de l'activité externe	120	10	5	358	3	6	48	550
Résultat opérationnel	10	91	41	195	54	58	(140)	309
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(1)							(1)
Résultat Financier								(178)
Charge d'impôt								(55)
Résultat des activités poursuivies								75
EBITDA récurrent ⁽¹⁾	142	127	106	213	84	72	(80)	664

(1) EBITDA récurrent : résultat opérationnel avant dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels.

(2) Le secteur « Corporate & Divers » est essentiellement composé des activités Salicyliques et de l'activité Négoce consistant en l'achat et la revente par le réseau commercial international du Groupe soit de produits de partenaires tiers du secteur de la Chimie soit de produits du Groupe en provenance d'autres entreprises. Les autres produits de l'activité sont issus d'activités accessoires non directement liées aux autres entreprises et comprennent notamment les activités de ventes en interne et aux tiers de prestations industrielles. En plus du résultat de ces activités, le résultat opérationnel comprend les charges des services et fonctions Corporate du Groupe, les autres charges et produits opérationnels liés notamment à l'environnement et aux plus et moins-values de cession (voir note 7).

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS**

États financiers



<i>(millions d'euros)</i>	Polyamide	Novecare	Silcea	Energy Services	Acetow	Éco Services	Corporate et Divers ⁽²⁾	Groupe
Exercice clos au 31 décembre 2007								
Chiffre d'affaires	1 975	931	736	202	441	218	335	4 838
Autres produits de l'activité	117	8	22	482	6	9	118	762
Ventes intra-groupe - Chiffre d'affaires	(40)	(5)	(4)	-	-	-	(8)	(57)
Ventes intra-groupe - Autres produits de l'activité	(18)	(1)	(6)	(207)	(3)	-	(64)	(299)
Chiffre d'affaires externe	1 935	926	732	202	441	218	327	4 781
Autres produits de l'activité externe	99	7	16	275	3	9	54	463
Résultat opérationnel	156	71	93	165	42	54	(159)	422
Quote-part dans les résultats des entreprises associées							2	2
Résultat financier								(294)
Charge d'impôt								(83)
Résultat des activités poursuivies								47
EBITDA récurrent ⁽¹⁾	280	109	138	181	83	70	(103)	758

(1) EBITDA récurrent : résultat opérationnel avant dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels.

(2) Le secteur « Corporate & Divers » est essentiellement composé des activités Salicyliques et de l'activité Négoce consistant en l'achat et la revente par le réseau commercial international du Groupe soit de produits de partenaires tiers du secteur de la Chimie soit de produits du Groupe en provenance d'autres entreprises. Les autres produits de l'activité sont issus d'activités accessoires non directement liées aux autres entreprises et comprennent notamment les activités de ventes en interne et aux tiers de prestations industrielles. En plus du résultat de ces activités, le résultat opérationnel comprend les charges des services et fonctions Corporate du Groupe, les autres charges et produits opérationnels liés notamment à l'environnement et aux plus et moins-values de cession (voir note 7).

L'analyse par secteur d'activité des charges et produits du résultat opérationnel sans incidence sur la trésorerie se présente comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	Polyamide	Novecare	Silcea	Energy Services	Acetow	Éco Services	Corporate et Divers	Groupe
Exercice clos au 31 décembre 2008								
Amortissements et pertes de valeur	(103)	(37)	(44)	(11)	(29)	(14)	(54)	(292)
(Dotations)/Reprise de provisions courantes et non courantes	(11)	5	(16)	-	12	-	91	81
Résultat de cession sur actifs non courants	-	-	-	-	-	-	26	26
Exercice clos au 31 décembre 2007								
Amortissements et pertes de valeur	(100)	(36)	(40)	(12)	(32)	(16)	(45)	(281)
(Dotations)/Reprise de provisions courantes et non courantes	(5)	7	7	-	3	-	74	86
Résultat de cession sur actifs non courants	-	1	-	(4)	-	-	30	27



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

Les actifs, passifs et les investissements (acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles) par secteur d'activité s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Polyamide	Novecare	Silcea	Energy Services	Acetow	Éco Services	Corporate et Divers	Groupe
Au 31 décembre 2008								
Actif par secteur	1 201	532	534	191	285	210	440	3 393
Actif non réparti ⁽¹⁾							931	931
Total actif								4 324
Passif par secteur	504	169	168	168	205	42	1 463	2 719
Passif non réparti ⁽²⁾							1 961	1 961
Total passif (hors capitaux propres)								4 680
Investissements	104	32	43	10	20	21	52	282

(millions d'euros)	Polyamide	Novecare	Silcea	Energy Services	Acetow	Éco Services	Corporate et Divers	Groupe
Au 31 décembre 2007								
Actif par secteur	1 284	512	548	129	281	182	612	3 548
Actif non réparti ⁽¹⁾							930	930
Total actif								4 478
Passif par secteur	509	232	207	140	205	27	1 481	2 801
Passif non réparti ⁽²⁾							2 045	2 045
Total passif (hors capitaux propres)								4 846
Investissements	101	32	59	6	17	21	88	324

(1) Les actifs non répartis comprennent l'ensemble des actifs financiers non dérivés (à l'exception des créances clients et des actifs financiers disponibles à la vente), les créances d'impôt courant et les actifs d'impôt différé, ainsi que les actifs détenus en vue d'être cédés.

(2) Les passifs non répartis incluent les passifs financiers non dérivés (à l'exception des dettes fournisseurs), les dettes d'impôt courant et les passifs d'impôt différé, ainsi que les passifs détenus en vue d'être cédés.

3.2 Information par zone géographique

Le total du Chiffre d'affaires et des Autres produits de l'activité par zone géographique s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2008	2007
France	882	807
Europe (hors France)	1 410	1 489
Amérique du Nord	982	832
Amérique latine	741	803
Asie et autres pays	1 298	1 313
TOTAL	5 313	5 244

Le chiffre d'affaires par zone géographique est déterminé sur la base de la localisation géographique des clients.

Les actifs sectoriels sur la base de leur localisation géographique s'analysent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2008	2007
France	1 354	1 469
Europe (hors France)	425	478
Amérique du Nord	610	570
Amérique Latine	478	490
Asie et autres pays	526	541
TOTAL	3 393	3 548

Les montants des acquisitions d'actifs (immobilisations corporelles et incorporelles), sur la base de leur localisation géographique, sont les suivants :

<i>(millions d'euros)</i>	2008	2007
France	120	153
Europe (hors France)	25	18
Amérique du Nord	39	52
Amérique Latine	59	36
Asie et autres pays	39	65
TOTAL	282	324

NOTE 4 Charges de personnel

<i>(millions d'euros)</i>	2008	2007
Salaires	(567)	(591)
Charges sociales (dont charges au titre des plans à cotisations définies)	(201)	(205)
Autres charges de personnel	(25)	(36)
Retraites et avantages assimilés	(75)	(64)
Rémunérations en actions	(15)	(18)
TOTAL	(883)	(914)

Les autres charges de personnel incluent notamment les frais de formation ainsi que les indemnités de licenciements.

La rubrique Rémunérations en actions comprend les charges liées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'option de souscription d'actions (voir note 34).

NOTE 5 Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur actifs non financiers

Les amortissements et pertes de valeur inclus dans les charges opérationnelles concernent les actifs suivants :

(millions d'euros)	2008	2007
Immobilisations corporelles - Amortissements	(242)	(255)
Frais de développement - Amortissements	(6)	(4)
Autres immobilisations incorporelles - Amortissements	(28)	(25)
Immobilisations corporelles - Pertes de valeur	(10)	(9)
Autres immobilisations incorporelles - Pertes de valeur	(4)	-
Frais de développement - Pertes de valeur	(5)	(1)
Total hors éléments enregistrés en résultat des activités abandonnées	(295)	(294)
Amortissements sur éléments enregistrés en résultat des activités abandonnées	(4)	(1)
Total des amortissements et pertes de valeur	(299)	(295)

Les amortissements et pertes de valeur inclus dans les charges opérationnelles présentées par fonction au compte de résultat s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	2008	2007
Coût des ventes	(237)	(251)
Frais administratifs et commerciaux	(40)	(31)
Frais de recherche et de développement	(12)	(11)
Coûts des restructurations	(4)	(1)
Autres produits et charges opérationnelles	(2)	-
Total des activités poursuivies	(295)	(294)
Activités abandonnées	(4)	(1)
Total des amortissements et pertes de valeur	(299)	(295)

5.1 Tests de valeur

Conformément à la méthodologie appliquée par le Groupe pour la mise en œuvre des tests de valeur (voir note 2.9), en l'absence de juste valeur observable sur un marché organisé, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT correspond à leur valeur d'utilité, celle-ci étant définie comme égale à la somme des flux de trésorerie nets, issus des dernières prévisions pour chacune des UGT ou groupe d'UGT, déterminés selon les modalités suivantes :

- plan d'affaires sur un horizon de 5 ans établi par la Direction sur la base des hypothèses de croissance et de l'évolution de la rentabilité tenant compte des performances passées, de l'évolution prévisible de l'environnement économique et du développement attendu du marché ;
- prise en compte d'une valeur terminale déterminée par capitalisation d'un flux normatif obtenu par extrapolation du dernier flux de l'horizon explicite du plan d'affaires, affecté d'un taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité et la localisation des actifs ;

- actualisation des flux de trésorerie prévisionnels à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital.

Les principales hypothèses retenues en 2008 pour la mise en œuvre des tests de valeur annuels sur les goodwill et des tests sur les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles du fait d'indices de pertes de valeur sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Pour le coût moyen pondéré du capital, les paramètres de marché ont été déterminés sur la base d'un échantillon de 9 sociétés comparables du secteur chimique.

Compte tenu de ces paramètres et d'une prime de risque marché de 4,79 % (4,9 % en 2007), le coût moyen pondéré du capital utilisé pour actualiser les flux futurs a été fixé à 8 % (8,5 % en 2007).

Taux de croissance long terme

Les taux de croissance à long terme retenus pour les UGT ou groupe d'UGT sont les suivants :

	2008
Polyamide	2,0 %
Novecare	1,7 %
Silice (Silcea)	3,0 %
Diphenols (Silcea)	2,0 %
Electroniques & catalyse (Silcea)	2,0 %
Éco services	2,0 %
Acetow	2,0 %
Salicylics (Corporate & Divers)	1,5 %

5.2 Pertes de valeur par secteur d'activité

(millions d'euros)	2008	2007
Polyamide	-	(1)
Novecare	(5)	(3)
Silcea	(2)	(1)
Acetow	-	(1)
Corporate et divers	(12)	(4)
TOTAL	(19)	(10)

Les pertes de valeur constatées en résultat des activités abandonnées sont analysées en note 10.1.

Les tests de valeur effectués en 2008 ont conduit à constater une perte de valeur de (19) millions d'euros (contre (10) millions d'euros en 2007) sur les actifs dont (10) millions d'euros sur des immobilisations corporelles (contre (9) millions d'euros en 2007) principalement liés à des arrêts définitifs de production et (9) millions d'euros sur les immobilisations incorporelles (contre (1) million d'euros en 2007) liés à des projets qui ont été abandonnés et aux résultats des tests de dépréciation des unités générant ses flux propres de trésorerie (UGT).

Les tests de valeur effectués au 31 décembre 2008 n'ont conduit à aucune perte de valeur sur les goodwill, les valeurs recouvrables des groupes d'UGT concernés étant sensiblement supérieurs à leurs valeurs comptables.

Les analyses de sensibilité effectuées sur les principales hypothèses (taux d'actualisation, taux de croissance long terme) ne remettent pas en cause les conclusions des tests de valeur.

NOTE 6 Coûts de restructuration

(millions d'euros)	2008	2007
Nouveaux plans	(30)	(51)
Réestimations de plans antérieurs	(5)	(2)
Perte de valeur sur actifs non courants	(4)	-
Perte de valeur sur actifs courants	(1)	(2)
TOTAL	(40)	(55)

La description des plans est fournie en note 28.3.

La répartition des coûts de restructuration par secteur d'activité s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2008	2007
Polyamide	(26)	(1)
Novecare	-	(2)
Silcea	(1)	(1)
Acetow	(1)	(8)
Corporate et Divers	(12)	(43)
TOTAL	(40)	(55)

NOTE 7 Autres charges et produits opérationnels

(millions d'euros)	2008	2007
Plus (ou moins-values) nettes sur cessions d'éléments d'actif non courant	26	27
Charges liées à l'environnement	(34)	(14)
Autres charges et produits opérationnels	(19)	(13)
TOTAL	(27)	-

En 2008, les plus ou moins values nettes sur cessions comprennent notamment la cession à Brenntag, acteur majeur de la distribution de produits chimiques, du réseau de distribution de Rhodia en Asie du sud-est, en Inde, en Australie et à Taïwan, et de ses 180 salariés.

En 2007, les plus ou moins values sur cessions comprennent essentiellement le résultat de cession de l'activité sulfurique en France à la Société Adisséo, filiale de China National Bluestar Corporation, ainsi que le résultat de cession du fonds de commerce Di-Calcium Phosphates à Innophos.

En 2008, les autres produits et charges opérationnels sont notamment constitués de la composante *trading*, de l'activité

d'**orbeo** (achats/ventes de CER et d'EUA), des variations de juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture portant sur des éléments opérationnels, ainsi que des variations de valeur correspondant à la part inefficace du dérivé dans les cas de couverture portant sur des éléments opérationnels.

En 2007, les autres produits et charges opérationnels sont principalement constitués des pertes de valeur constatées sur les créances détenues sur le groupe Nylstar, dont les principales filiales ont été mises en redressement judiciaire au cours du deuxième semestre 2007.

Les charges liées à l'environnement sont analysées en note 28.4.

NOTE 8 Résultat financier

(millions d'euros)	2008	2007
Charge brute d'intérêts liée à l'endettement	(135)	(245)
Produits sur équivalents de trésorerie	20	17
Résultat sur instruments dérivés de taux	(1)	(2)
Produits et (charges) sur opérations financières	(3)	(23)
Charges d'actualisation	(149)	(139)
Rendement attendu sur fonds de retraite	87	94
Résultat de change	(3)	(3)
Résultat sur actifs disponibles à la vente	3	3
Autres	3	4
Résultat financier	(178)	(294)
Dont :		
Charges financières	(313)	(420)
Produits financiers	138	129
Résultat de change	(3)	(3)

Aucune opération de refinancement significative n'a été effectuée en 2008.

Les charges financières 2007 comprennent des charges non récurrentes liées aux opérations de refinancement pour un montant total de 96 millions d'euros, se décomposant comme suit :

- 91 millions d'euros en charge brute liée à l'endettement ;
- 3 millions d'euros en produits et charges sur opérations financières ;
- 2 millions d'euros en charge sur instruments dérivés de taux.

Le montant de la charge se décompose de la façon suivante :

(millions d'euros)	2008	2007
Charge d'intérêts récurrente	(135)	(154)
Charges liées aux opérations de refinancement	-	(91)
Charge brute d'intérêts liée à l'endettement	(135)	(245)

La baisse de la charge d'intérêts récurrente provient principalement de l'impact en année pleine de la réduction du coût de la dette résultant des opérations de refinancement finalisées au cours du premier semestre 2007.

8.2 Produits et charges sur opérations financières

Ces coûts correspondent essentiellement aux charges financières sur transactions courantes ainsi qu'aux charges liées à la dette non calculées selon la méthode du coût amorti.

Les charges d'actualisation sont principalement constituées du coût financier lié aux engagements de retraite (voir note 27.1).

8.1 Charge brute d'intérêts liée à l'endettement

Cette rubrique correspond à la charge brute d'intérêts liée à la dette évaluée au coût amorti, comprenant les intérêts sur instruments dérivés de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (voir note 26.2).

En 2008, les charges comprennent 15 millions d'euros de plus-value nette liée au rachat partiel du *Floating Rate Notes* pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

En 2007, elles comprennent 3 millions d'euros de charges de refinancement correspondant à l'amortissement accéléré des frais de mise en place de la ligne de crédit syndiqué de 300 millions d'euros (*Revolving Credit Facility* de mars 2006) suite à son remplacement par une nouvelle ligne de crédit syndiqué de 600 millions d'euros en avril 2007.

NOTE 9 Impôt

La charge d'impôt comptabilisée s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2008	2007
Charge d'impôt exigible	(49)	(58)
Charge d'impôt différé	(6)	(25)
Charge d'impôt de l'exercice	(55)	(83)

Le rapprochement entre la charge théorique d'impôt au taux légal d'imposition en France et la charge réelle d'impôt après reclassement des activités abandonnées est le suivant :

(millions d'euros)	2008	2007
Résultat avant impôt	130	130
Taux légal d'imposition en France	33,33 %	33,33 %
Charge théorique d'impôt au taux légal France	(43)	(43)
Différences permanentes	(3)	(9)
Écarts de taux France/Étranger	(1)	(2)
Opérations imposées à taux réduit	-	2
Changements de taux d'impôts différés	-	(7)
Retenues à la source	(4)	(6)
Autres impôts	3	(4)
Impôts différés actifs non reconnus	(7)	(14)
Charge d'impôt	(55)	(83)
Taux effectif d'impôt	42,3 %	63,8 %

La charge d'impôt correspond majoritairement à l'impôt constaté par les entités américaines, allemandes, brésiliennes et asiatiques.

S'agissant des actifs d'impôt différé relatifs aux groupes fiscaux français et britanniques, la Direction n'a pas modifié son estimation

de leur probabilité de récupération. En conséquence, leurs actifs d'impôt différé ont été constatés dans la limite du montant des impôts différés passifs de sorte que la position fiscale différée des groupes français et britannique demeure nulle.

NOTE 10 Actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées

10.1 Résultat des activités abandonnées

(millions d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires	206	354
Autres produits de l'activité	7	14
Charges nettes opérationnelles	(218)	(360)
Charges nettes financières	(2)	(4)
Résultat des activités abandonnées avant impôt et plus et moins values de cession	(7)	4
Plus (et moins values) de cession	41	80
Effet d'impôt	(2)	-
Résultat des activités abandonnées	32	84

Cessions réalisées en 2007 et 2008

Le 1^{er} septembre 2008, Rhodia, en collaboration avec Lyondell Chimie TDI SCA a finalisé la cession à la Société Perstorp de ses activités Isocyanates. La cession comprend l'activité des Isocyanates aliphatiques de Rhodia (HDI, IPDI et leurs dérivés) des sites de Pont de Claix en France et de Freeport aux États-Unis.

Les plus et moins-values de cession réalisées en 2008 sont essentiellement liées à la cession de cette activité.

En 2007, Rhodia a finalisé les cessions suivantes :

- fin janvier, l'activité Silicones a été cédée à China National Bluestar Corporation ;

- fin avril, l'activité de production de phosphates en Espagne du segment Corporate et divers, a été cédée à MISA Inc. ;

- le 14 mai 2007, Rhodia et SNIA, co-actionnaires dans Nylstar, ont finalisé la cession de leurs participations respectives de 50 % à un tiers désigné par les banques prêteuses de Nylstar.

Les plus et moins-values de cessions réalisées en 2007 sont liées principalement à la cession de l'activité Silicones ainsi qu'à la cession de l'activité de production de phosphates en Espagne.

Cessions en cours au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, il n'y a pas d'opération en cours devant être reclassée en résultat des activités abandonnées.

Résultat des activités abandonnées par secteur d'activité

(millions d'euros)	Polyamide	Novocare	Silcea	Energy Services	Acetow	Éco Services	Corporate et Divers	Groupe
2008	1	-	-	-	-	-	31	32
2007	(9)	-	99	-	-	-	(6)	84

Le résultat des activités abandonnées de 2007 du segment Silcea correspond essentiellement au résultat de cession de l'activité Silicones réalisée fin janvier 2007.

Le résultat des activités abandonnées du segment Corporate et divers comprend essentiellement :

- pour 2008, le résultat lié à la cession des activités Isocyanates, finalisée début septembre 2008 ;

- pour 2007, le résultat lié à la cession finalisée fin avril 2007 de l'activité Phosphate en Espagne.

10.2 Actifs détenus en vue d'être cédés et passifs liés

(millions d'euros)	2008	2007
Immobilisations corporelles	1	2
Autres actifs non courants	1	4
Stocks	-	8
Clients et autres débiteurs	-	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	3
Actifs détenus en vue d'être cédés	2	25
Fournisseurs et autres créditeurs	-	7
Passifs détenus en vue d'être cédés	-	7



NOTE 11 Résultat par action

Le nombre moyen d'actions en circulation avant dilution et après dilution est déterminé comme suit :

<i>(en nombre d'actions)</i>	2008	2007
Nombre d'actions émises au 1 ^{er} janvier	100 367 831	100 348 847
Emission d'actions liée à l'exercice d'options (voir note 34)	1 111	18 984
Emission d'actions liée à l'augmentation de capital du 15 janvier 2008	718 126	-
Actions d'autocontrôle	(1 792 137)	-
Nombre d'actions émises au 31 décembre	99 294 931	100 367 831
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31 décembre avant dilution	100 722 391	100 357 347
Attributions d'actions gratuites	752 986	1 065 840
Attributions d'options de souscription d'actions	-	194 938
Emissions de bons de souscription d'actions	17 932	17 932
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31 décembre après dilution	101 493 309	101 636 057

Pour déterminer le nombre moyen d'actions en circulation après dilution, il n'a pas été tenu compte des actions potentielles relatives aux obligations convertibles émises en avril 2007, celles-ci étant relatives.

Les résultats par action de base et dilué sont déterminés comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2008	2007
Résultat de la période des activités poursuivies revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	73	45
Résultat de la période des activités abandonnées revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	32	84
Résultat de la période revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	105	129
Résultat par action (en euro)		
Résultat par action des activités poursuivies - de base	0,73	0,46
Résultat par action des activités poursuivies - dilué	0,72	0,45
Résultat par action des activités abandonnées - de base	0,32	0,83
Résultat par action des activités abandonnées - dilué	0,32	0,82
Résultat par action – de base	1,05	1,29
Résultat par action – dilué	1,04	1,27

NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ

Les flux de variation tels que présentés dans les notes relatives au bilan comprennent ceux ayant affecté les actifs et passifs détenus en vue d'être cédés jusqu'à leur classement sous ces rubriques distinctes du bilan. Le flux net consécutif à ce classement est ensuite présenté sous la rubrique « Autres mouvements ».

NOTE 12 Immobilisations corporelles

(millions d'euros)

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Immobilisations en cours	Total
Exercice clos au 31 décembre 2008					
Au 1 ^{er} janvier 2008	108	255	1 172	151	1 686
Acquisitions et mises en service ⁽¹⁾	1	28	217	(3)	243
Cessions et mises hors service	-	(1)	(2)	-	(3)
Amortissements	(1)	(34)	(210)	-	(245)
Pertes de valeur	-	-	(10)	-	(10)
Variations de périmètre ⁽²⁾	-	(14)	(74)	(17)	(105)
Écart de conversion et autres mouvements ⁽³⁾	(6)	(6)	(43)	(10)	(65)
Au 31 décembre 2008	102	228	1 050	121	1 501
Valeur brute	133	762	3 949	121	4 965
Amortissements et pertes de valeur cumulés	(31)	(534)	(2 899)	-	(3 464)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	102	228	1 050	121	1 501

(1) Les mises en service des en-cours représentent 231 millions d'euros en 2008.

(2) Les variations de périmètre comprennent la cession des activités Isocyanates à la Société Perstorp des sites de Pont de Claix en France pour (98) millions d'euros et de Freeport aux États-Unis pour (7) millions d'euros.

(3) L'écart de conversion généré au cours de l'exercice 2008 s'élève à (61) millions d'euros.

(millions d'euros)

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Immobilisations en cours	Total
Exercice clos au 31 décembre 2007					
Au 1 ^{er} janvier 2007	117	279	1 219	145	1 760
Acquisitions et mises en service ⁽¹⁾	1	27	214	13	255
Cessions et mises hors service	(2)	(2)	(9)	-	(13)
Amortissements	-	(36)	(220)	-	(256)
Pertes de valeur	-	(1)	(8)	-	(9)
Variations de périmètre ⁽²⁾	(1)	(2)	(4)	(1)	(8)
Écart de conversion et autres mouvements ⁽³⁾	(7)	(10)	(20)	(6)	(43)
Au 31 décembre 2007	108	255	1 172	151	1 686
Valeur brute	137	819	4 333	151	5 440
Amortissements et pertes de valeur cumulés	(29)	(564)	(3 161)	-	(3 754)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2007	108	255	1 172	151	1 686

(1) Les mises en service des en-cours représentent 227 millions d'euros en 2007.

(2) Les variations de périmètre comprennent essentiellement pour (20) millions d'euros l'effet de la mise en équivalence du GIE Osiris (France), auparavant consolidé en intégration globale, et pour 9 millions d'euros l'acquisition de l'activité « Washcoat » d'alumine auprès du groupe américain Grace & Co-Conn.

(3) L'écart de conversion généré au cours de l'exercice 2007 s'élève à (43) millions d'euros.

Les pertes de valeurs constatées en 2007 et 2008 sont détaillées en note 5 pour les immobilisations des activités poursuivies et en note 10 pour les immobilisations classées comme détenues en vue d'être cédées.



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

Les immobilisations en location financement se composent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériels et outillages	Total
Au 31 décembre 2008			
Valeur brute	5	23	28
Amortissements	(4)	(14)	(18)
Total des immobilisations en location financement	1	9	10
Au 31 décembre 2007			
Valeur brute	4	29	33
Amortissements	(4)	(16)	(20)
Total des immobilisations en location financement	-	13	13

NOTE 13 Goodwill

13.1 Répartition sectorielle

<i>(millions d'euros)</i>	2008	2007
Polyamide	8	9
Novecare	113	122
Silcea	37	37
Acetow	3	3
Éco services	35	33
Corporate et Divers	1	3
TOTAL	197	207

Le Goodwill préalablement alloué à l'Entreprise Organics a été réalloué aux autres entreprises en 2008 (segment Silcea et Corporate et Divers).

13.2 Mouvements de l'exercice

<i>(millions d'euros)</i>	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Au 1^{er} janvier 2007	248	(23)	225
Écart de conversion	(20)	2	(18)
Au 31 décembre 2007	228	(21)	207
Cessions	(2)	-	(2)
Écart de conversion	(9)	1	(8)
Au 31 décembre 2008	217	(20)	197

Aucune perte de valeur n'a été constatée en 2007 et 2008 au vu des résultats des tests menés selon la méthodologie décrite en note 5.

NOTE 14 Autres immobilisations incorporelles

(millions d'euros)

	Marques et brevets	Logiciels	Coûts de développement	Autres ⁽⁴⁾	Total
Exercice clos au 31 décembre 2008					
Au 1 ^{er} janvier 2008	17	46	60	60	183
Acquisitions et mises en service ⁽¹⁾	4	31	21	(15)	41
Cessions et mises hors service	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	(4)	-	(5)	-	(9)
Amortissements	(3)	(21)	(4)	(5)	(33)
Variations de périmètre ⁽²⁾	-	-	(7)	-	(7)
Écart de conversion et autres mouvements ⁽³⁾	4	(3)	(1)	6	6
Au 31 décembre 2008	18	53	64	46	181
Valeur brute	54	232	79	75	440
Amortissements et pertes de valeur	(36)	(179)	(15)	(29)	(259)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	18	53	64	46	181

(1) Les mises en service des immobilisations incorporelles (acquises en externe pour l'essentiel) représentent 53 millions d'euros en 2008.

(2) La variation de périmètre correspond à la cession des activités Isocyanates à la Société Perstorp du site de Pont de Claix en France.

(3) Les autres mouvements incluent 7 millions d'euros au titre des quotas d'émission de gaz à effet de serre.

(4) Dont 25 millions d'euros à fin 2008 au titre des quotas d'émission de gaz à effet de serre à restituer.

(millions d'euros)

	Marques et brevets	Logiciels	Coûts de développement	Autres ⁽⁴⁾	Total
Exercice clos au 31 décembre 2007					
Au 1 ^{er} janvier 2007	16	43	33	86	178
Acquisitions et mises en service ⁽¹⁾	5	24	27	10	66
Cessions et mises hors service	(1)	-	-	-	(1)
Pertes de valeur	-	-	(1)	-	(1)
Amortissements	(3)	(21)	(4)	(1)	(29)
Variations de périmètre ⁽²⁾	-	-	-	(7)	(7)
Écart de conversion et autres mouvements ⁽³⁾	-	-	5	(28)	(23)
Au 31 décembre 2007	17	46	60	60	183
Valeur brute	83	237	69	93	482
Amortissements et pertes de valeur	(66)	(191)	(9)	(33)	(299)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2007	17	46	60	60	183

(1) Les mises en service des en-cours représentent 19 millions d'euros en 2007.

(2) Les variations de périmètre incluent pour (8) millions d'euros l'effet de la mise en équivalence du GIE Osiris (France), auparavant consolidé en intégration globale.

(3) Les autres mouvements incluent (20) millions d'euros au titre des quotas d'émission de gaz à effet de serre.

(4) Dont 9 millions d'euros à fin 2007 au titre des quotas d'émission de gaz à effet de serre à restituer.

La rubrique « Autres » comprend en 2007 et 2008 les quotas d'émission de gaz européens attribués au Groupe principalement dans le cadre des plans nationaux français, italien, allemand.

NOTE 15 Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées s'analysent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	Participations dans les entreprises associées		Quote-part dans le résultat des entreprises associées	
	2008	2007	2008	2007
GIE Osiris	9	8	-	2
GIE Chimie Salindres	2	2	-	-
Energostil	1	2	(1)	-
Qingdao Dongyue Rhodia Chemical Co Ltd	1	1	-	-
TOTAL	13	13	(1)	2

Données financières agrégées relatives aux principales entreprises associées :

<i>(millions d'euros)</i>	2008	2007
Total Actif	97	82
Total Passif (hors Capitaux Propres)	64	49
Chiffre d'affaires	40	34
Résultat Net	(3)	4

NOTE 16 Participations dans les coentreprises

La quote-part des actifs, passifs et des résultats des principales coentreprises s'analyse comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2008	2007
Actifs non courants	196	209
Actifs courants	239	228
Total Actif	435	437
Passifs non courants	98	111
Passifs courants	238	233
Capitaux propres	99	93
Total Passif	435	437
Chiffre d'affaires	527	458
Autres revenus de l'activité	49	39
Résultat opérationnel	39	45
Résultat de l'exercice	22	28

NOTE 17 Actifs financiers non courants

(millions d'euros)	2008	2007
Prêts et créances		
Valeur brute	115	136
Pertes de valeur	(33)	(34)
Valeur nette	82	102
Actifs financiers disponibles à la vente	9	11
Excédent sur retraites	1	-
TOTAL	92	113

Les actifs financiers non courants classés dans la catégorie prêts et créances se décomposent de la manière suivante :

➤ au 31 décembre 2008 : prêts pour 21 millions d'euros, dépôts et cautionnements pour 16 millions d'euros, et créances pour 45 millions d'euros ;

➤ au 31 décembre 2007 : prêts pour 21 millions d'euros, dépôts et cautionnements pour 24 millions d'euros, et créances pour 57 millions d'euros.

Les actifs disponibles à la vente sont des titres de participation de sociétés non consolidées, tels que détaillés ci-dessous :

(millions d'euros)	2008		2007	
	% de détention	Valeur	% de détention	Valeur
Phosphoric Fertilizers Industry (Grèce)	2.15	2	2.15	2
Autres (moins de 2 M€)	-	7	-	9
TOTAL	-	9	-	11

NOTE 18 Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés inscrits en actifs et passifs non courants s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	2008	2007
Impôts différés actif	171	161
Moins d'un an	17	14
Plus d'un an	154	147
Impôts différés passif	(38)	(43)
Moins d'un an	(12)	(9)
Plus d'un an	(26)	(34)



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

Les impôts différés au bilan trouvent leur origine dans :

	Actif		Passif		Net	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<i>(millions d'euros)</i>						
Différence entre valeurs comptables et fiscales :						
• des immobilisations	7	7	(68)	(111)	(61)	(104)
• des engagements de retraites	53	30	-	-	53	30
• des provisions	84	79	(6)	(8)	78	71
• des instruments financiers dérivés	4	4	(4)	(1)	-	3
• des autres éléments	26	60	(35)	(29)	(9)	31
Déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts	72	87	-	-	72	87
Impôts Différés	246	267	(113)	(149)	133	118
Effet de la compensation	(75)	(106)	75	106	-	-
Impôts Différés Nets	171	161	(38)	(43)	133	118

Au 31 décembre 2008, les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 351 millions d'euros et s'analysent comme suit :

- 869 millions d'euros de déficits fiscaux ordinaires reportables (894 millions d'euros au 31 décembre 2007) dont 796 millions d'euros de déficits indéfiniment reportables au titre des intégrations fiscales françaises et britanniques ;
- 76 millions d'euros de déficits fiscaux non ordinaires imputables uniquement sur des opérations de cession d'actifs ;
- 406 millions d'euros générés par les différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du Groupe.

A chaque arrêté comptable Rhodia apprécie par entité fiscale s'il est probable que l'entité disposera de bénéfices fiscaux lui permettant d'imputer ses actifs d'impôts différés ou de bénéficier de crédits d'impôts disponibles non reconnus. Pour apprécier cette probabilité, Rhodia considère notamment les résultats actuels et passés des entités fiscales, ainsi que les perspectives de bénéfices fiscaux. En cas de pertes récentes non liées à des éléments exceptionnels, Rhodia considère qu'il existe une présomption que les entités ne disposeront pas de bénéfices fiscaux futurs permettant l'utilisation de ces actifs ou crédits d'impôt. Cette approche a notamment conduit à ne pas reconnaître d'actifs nets d'impôts différés sur les groupes fiscaux français et britannique.

La variation des impôts différés nets inscrits au bilan s'analyse comme suit :

	Échéance de remboursement	
	À moins d'un an	À plus d'un an
<i>(millions d'euros)</i>		
Solde au 1^{er} janvier 2007	7	144
Mouvements constatés en capitaux propres	2	(9)
Mouvements constatés en résultat	(6)	(19)
Effet des variations de périmètre	-	1
Écarts de conversion et autres mouvements	2	(4)
Solde au 31 décembre 2007	5	113
Mouvements constatés en capitaux propres	(10)	35
Mouvements constatés en résultat	15	(19)
Effet des variations de périmètre	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(5)	(1)
Solde au 31 décembre 2008	5	128

Le détail des impôts différés constatés en résultat est présenté en note 9 « Impôt », et note 10.1 « Résultat des activités abandonnées ».

Les mouvements sur impôts différés constatés en capitaux propres portent essentiellement sur des écarts actuariels et sur des couvertures de flux de trésorerie eux-mêmes constatés en capitaux propres (cf. « État consolidé des produits et charges comptabilisés »).

NOTE 19 Stocks

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Matières premières	280	246
En-cours	55	39
Produits finis	365	330
Total Stocks bruts	700	615
Dépréciations	(34)	(32)
Total Stocks nets	666	583

NOTE 20 Clients et autres débiteurs

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Clients	502	715
Clients autres activités	138	93
Total Clients bruts	640	808
Dépréciations	(49)	(73)
Total Clients	591	735
Personnel et organismes sociaux	2	2
Etat et collectivités	183	157
Débiteurs divers	71	100
Dépréciations	(26)	(29)
Total Autres débiteurs	230	230
Total Clients et autres débiteurs	821	965

NOTE 21 Autres actifs financiers courants

<i>(millions d'euros)</i>	2008	2007
Actifs financiers évalués en juste valeur par le résultat	18	12
Prêts et créances	4	4
Actifs financiers disponibles à la vente	6	3
TOTAL	28	19

Les actifs financiers évalués en juste valeur par le résultat comprennent essentiellement des placements de trésorerie dont la maturité à l'origine excède 3 mois.



NOTE 22 Trésorerie et équivalents de trésorerie

22.1 Analyse par nature

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Disponibilités	122	84
Équivalents de trésorerie	370	331
TOTAL	492	415

Au 31 décembre 2008 et 2007, les équivalents de trésorerie se composent principalement de bons monétaires et de certificats de dépôt dont la maturité à l'acquisition est inférieure à 3 mois.

22.2 Tableau consolidé des flux de trésorerie

Au cours de l'exercice 2008, les activités abandonnées contribuent aux flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle à hauteur de (5) millions d'euros et aux flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement à hauteur de (15) millions d'euros. Les activités abandonnées ne contribuent pas aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement.

En 2007, les activités abandonnées contribuent aux flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle à hauteur de 3 millions d'euros, aux flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement à hauteur de (4) millions d'euros et aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement à hauteur de 22 millions d'euros.

Les encaissements nets reçus au titre des cessions d'éléments d'actifs non courants proviennent essentiellement de :

- la cession des activités Isocyanates et de la cession du réseau de distribution de Rhodia en Asie du Sud Est, en Inde, en Australie et à Taïwan en 2008 ;

- de la cession de l'activité Silicones et de l'activité Sulfurique en France en 2007.

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » des entités cédées ou en cours de cession est de (1) million d'euros en 2008 et de 26 millions d'euros pour les entités cédées ou en cours de cession au 31 décembre 2007. Celle des entités acquises s'est élevée à 1 million d'euros en 2007.

Les décaissements sur intérêts liés à l'endettement, nets des produits sur trésorerie et équivalents de trésorerie, s'élèvent à 82 millions d'euros sur l'exercice 2008, contre 189 millions en 2007 (y compris les décaissements liés aux opérations de refinancement pour 72 millions d'euros).

Le montant des impôts payés s'est élevé à 47 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 49 millions d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 23 Capitaux propres

23.1 Tableau de variation des capitaux propres

(millions d'euros)	Autres réserves						Résultats		Intérêts	
	Capital social	Primes	Réserves de couverture	Réserves de conversion	Réserves légales	Actions propres	non distribués	Total	minoritaires	Total
Au 1 ^{er} janvier 2008	1 204	147	2	84	37	-	(1 863)	(389)	21	(368)
Affectation du résultat	-	-	-	-	3	-	(3)	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	(25)	(25)	(5)	(30)
Augmentation de capital	9	(9)	-	-	-	-	-	-	-	-
Bénéfice de la période	-	-	-	-	-	-	105	105	2	107
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(51)	25	-	-	(40)	(66)	1	(65)
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	(14)	14	-	-	-
Au 31 décembre 2008	1 213	138	(49)	109	40	(14)	(1 812)	(375)	19	(356)

(1) Dont attribution d'actions gratuites pour 14 millions d'euros (voir note 34)

(millions d'euros)	Autres réserves						Résultats		Intérêts	
	Capital social	Primes	Réserves de couverture	Réserves de conversion	Réserves légales	Actions propres	non distribués	Total	minoritaires	Total
Au 1 ^{er} janvier 2007	1 204	23	2	75	32	-	(1 989)	(653)	25	(628)
Affectation du résultat	-	-	-	-	5	-	(5)	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Composante capitaux propres des dettes convertibles	-	124	-	-	-	-	-	124	-	124
Bénéfice de la période	-	-	-	-	-	-	129	129	2	131
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	9	-	-	(12)	(3)	(1)	(4)
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	14	14	(2)	12
Au 31 décembre 2007	1 204	147	2	84	37	-	(1 863)	(389)	21	(368)

(1) Dont attribution d'actions gratuites pour 18 millions d'euros.

23.2 Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2008, le montant du capital social de Rhodia est de 1 213 044 816 euros, divisé en 101 087 068 actions de 12 euros de valeur nominale chacune.

Le 15 janvier 2008, Rhodia a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 8 617 512 euros relative au plan d'attribution d'actions gratuites de 2006 soit 718 126 actions.

Au cours de l'exercice 2008, l'exercice d'options de souscription d'actions a donné lieu à l'émission de 1 111 actions.

23.3 Dividendes

Suite à la décision prise lors de l'assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008, un dividende de 25 millions d'euros a été versé

aux actionnaires de Rhodia S.A. (0,25 euro/action) au titre de l'exercice 2007.

23.4 Réserve de conversion

L'augmentation de la réserve de conversion part du Groupe au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008 ressort à 25 millions d'euros, principalement liée à l'appréciation du dollar américain et la baisse du real brésilien, du won coréen et de la livre sterling.

23.5 Actions propres

Un programme de rachat d'actions Rhodia a été autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 16 mai 2008, et dont la mise en œuvre a été décidée par le Conseil d'administration, réuni le 29 juillet 2008, afin de couvrir les plans existants d'attribution

d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales. Rhodia a mandaté un établissement financier habilité afin de réaliser ce programme de rachat d'actions de manière indépendante. Les rachats sont limités à 2 % du capital. Dans le cadre de ce programme de rachat, 1 792 137 actions ont été rachetées en 2008 à un prix moyen de 7,56 euros.

23.6 Autres variations

Le 17 mars 2008, le Conseil d'administration de Rhodia a approuvé un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites à 342 bénéficiaires (2 * 511 980 actions) sous conditions de performance de Rhodia et de présence des bénéficiaires. Les conditions de performance d'un des deux plans n'ayant pas été atteintes, l'attribution d'actions gratuites se limitera à 511 980 actions maximum (voir note 34).

NOTE 24 Emprunts et dettes financières

24.1 Analyse des dettes financières par nature

Au 31 décembre 2008					
(millions d'euros)	Montants au coût amorti ⁽¹⁾	Valeurs de remboursement ⁽²⁾	Montants en juste valeur ⁽³⁾	Échéance	Taux effectifs avant couverture ^{(4) - (5)}
Lignes de crédit bilatérales	141	141	141	2009	Euribor + 0,9 % / Euribor + 2,5 % / 7 %
Cession de créances	37	37	37	2009	4,30 % - 4,59 %
Dettes de location financement	4	4	4	2009	3,10 % à 3,96 %
Autres dettes	10	10	10	2009	< 6 %
Intérêts courus non échus	27	27	27	-	-
Sous-total court terme	219	219	219		
Obligations Senior 2006 EUR	1 048	1 067	536	15/10/2013	Euribor 3M + 2,75 %
OCEANE	509	595	304	01/01/2014	6,29 %
Obligations Senior 2004 USD	4	4	4	01/06/2010	10,25 %
Obligations Senior 2004 EUR	1	1	1	01/06/2010	10,5 %
Autres obligations EUR	16	16	16	31/12/2011	Euribor 6M + 1,60 %
Lignes de crédit bilatérales	21	21	21	2010-2012	5,07 % à 6,7 %
Dettes de location financement	4	4	4	2010-2014	3,10 % à 3,96 %
Autres dettes	9	9	9	2010-2015	< 6 %
Sous-total long terme	1 612	1 717	895		
TOTAL	1 831	1 936	1 114		

(1) Le coût amorti de l'OCEANE s'entend après comptabilisation séparée en capitaux propres de l'option de conversion en actions pour un montant de 124 millions d'euros.

(2) Le montant indiqué pour l'OCEANE correspond au montant en principal hors prime de remboursement de 13,22 %.

(3) Les obligations Senior et l'OCEANE sont valorisées au cours du dernier jour de la période. La valeur de remboursement a été retenue pour les autres dettes financières.

(4) Taux d'intérêt effectif avant prise en compte des effets des couvertures.

(5) Les taux Libor/Euribor sont principalement à 1, 3 ou 6 mois.

Au 31 décembre 2007

(millions d'euros)	Montants au coût amorti ⁽¹⁾	Valeurs de remboursement ⁽²⁾	Montants en juste valeur ⁽³⁾	Echéance	Taux effectifs avant couverture ^{(4) - (5)}
Lignes de crédit bilatérales	97	97	97	2008	Euribor + 0,9 % / Euribor + 2,5 % / 6,5 %
Cession de créances ⁽⁶⁾	114	114	114	2008	6,8 %
Dettes de location financement	3	3	3	2008	3,37 % à Euribor + 0,3 %
Autres dettes	6	6	6	2008	< 6 %
Intérêts courus non échus	23	23	23	-	-
Sous-total court terme	243	243	243	-	-
Obligations Senior 2006 EUR	1 077	1 100	1 051	15/10/2013	Euribor 3M + 2,75 %
OCEANE	482	595	551	01/01/2014	6,29 %
Obligations Senior 2004 USD	4	4	4	01/06/2010	10,25 %
Obligations Senior 2004 EUR	1	1	1	01/06/2010	10,5 %
Autres obligations	24	24	24	10/03/2009	Euribor 6M + 1,60 %
Cession de créances	13	13	13	2009-2010	5,4 %
Lignes de crédit bilatérales	45	45	45	2009-2012	Euribor + 1,5 % / 5,93 % à 6,93 %
Dettes de location financement	10	10	10	2009-2014	3,10 % à Euribor + 0,3 %
Autres dettes	19	19	19	2009-2014	< 6 %
Sous-total long terme	1 675	1 811	1 718	-	-
TOTAL	1 918	2 054	1 961	-	-

(1) Le coût amorti de l'OCEANE s'entend après comptabilisation séparée en capitaux propres de l'option de conversion en actions pour un montant de 124 millions d'euros.

(2) Le montant indiqué pour l'OCEANE correspond au montant en principal hors prime de remboursement de 13,22 %.

(3) Les obligations Senior et l'OCEANE sont valorisées au cours du dernier jour de la période. La valeur de remboursement a été retenue pour les autres dettes financières.

(4) Taux d'intérêt effectif avant prise en compte des effets des couvertures.

(5) Les taux Libor/Euribor sont principalement à 1, 3 ou 6 mois.

(6) Les programmes de cession de créances ont une maturité allant jusqu'en 2010 avec des lignes de liquidité renouvelables annuellement.

24.2 Analyse des dettes financières par échéance

Au 31 décembre 2008

(millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	Après 2013	Total
Obligations Senior 2006 EUR	-	-	-	1 048	-	1 048
OCEANE	-	-	-	-	509	509
Obligations Senior 2004 USD	4	-	-	-	-	4
Obligations Senior 2004 EUR	1	-	-	-	-	1
Autres obligations EUR	-	16	-	-	-	16
Lignes de crédit bilatérales	7	8	6	-	-	21
Dettes de location financement	1	0	1	1	1	4
Autres dettes	1	1	1	1	5	9
Sous-total long terme	14	25	8	1 050	515	1 612



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

Au 31 décembre 2007

(millions d'euros)	2009	2010	2011	2012	Après 2012	Total
Obligations Senior 2006 EUR	-	-	-	-	1 077	1 077
OCEANE	-	-	-	-	482	482
Obligations Senior 2004 USD	-	4	-	-	-	4
Obligations Senior 2004 EUR	-	1	-	-	-	1
Autres obligations EUR	24	-	-	-	-	24
Cession de créances	5	8	-	-	-	13
Lignes de crédit bilatérales	27	9	8	1	-	45
Dettes de location financement	5	1	-	1	3	10
Autres dettes	1	-	1	1	16	19
Sous-total long terme	62	23	9	3	1 578	1 675

24.3 Analyse des dettes financières par devises

(millions d'euros)	2008	2007
Euro	1 652	1 745
US Dollar	71	86
Yuan chinois	56	47
Real brésilien	22	25
Won coréen	17	1
Autres	13	14
Total dettes financières	1 831	1 918

24.4 Commentaires sur les financements

Floating Rate Notes

Cet emprunt obligataire de type *High Yield*, le *Floating Rate Notes*, a été émis pour un montant nominal de 1 100 millions d'euros au taux Euribor 3 mois + 2,75 % et à échéance au 15 octobre 2013. En décembre 2008, Rhodia a procédé au rachat anticipé d'une partie de ces obligations pour un montant nominal de 33 millions d'euros, portant ainsi le nominal à 1 067 millions d'euros. Le prix de ce rachat était de 17 millions d'euros.

OCEANE

Les obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) d'un montant nominal de 595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 % ont été émises le 27 avril 2007. Le prix d'émission s'élevait à 48,1 euros par obligation. Les porteurs des OCEANE peuvent à tout moment exercer leur option de conversion avec une parité de 1,02 pour 1. Les OCEANE sont assorties d'une prime de remboursement de 13,22 %. Elles comprennent une option de rachat émetteur exerçable par Rhodia sous certaines conditions. Les valeurs de la composante dette et de la composante capitaux propres ont été déterminées lors de l'émission des obligations. La valeur au coût amorti de la composante dette a été calculée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché pour un emprunt obligataire non convertible équivalent.

Ligne de crédit syndiquée

Une ligne de crédit revolving syndiquée multi-devises RCF (*Multicurrency Revolving Credit and Guaranty Facility*) d'un montant de 600 millions d'euros à échéance au 30 juin 2012 a été mise en place le 30 mars 2007.

Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge applicable est dégressive en fonction de l'amélioration du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté à l'EBITDA récurrent ajusté (*leverage*). Rhodia verse en outre une commission d'engagement correspondant à 40 % ou 35 % de la marge applicable selon le niveau de cette dernière. La ligne de crédit syndiquée est utilisable sous forme d'emprunts et/ou de cautions bancaires.

Rhodia a consenti des sûretés dans le cadre de la mise en place de cette ligne de crédit syndiquée. Ces sûretés sont constituées par le nantissement de titres d'une de ses filiales et le nantissement d'un prêt sécurisé d'une autre de ses filiales.

La ligne de crédit syndiquée comprend des clauses de remboursement anticipé parmi lesquelles le changement de contrôle de Rhodia ou l'adoption d'un plan de dissolution ou de liquidation de Rhodia.

Par ailleurs, la ligne de crédit syndiquée comporte des clauses de remboursement obligatoire ou d'annulation partielle en cas de

cessions significatives d'actifs au-delà de certains seuils prévus au contrat et sous certaines conditions notamment relatives à l'utilisation des produits de cession.

Le maintien de la ligne de crédit syndiquée est subordonné au respect par Rhodia de ratios financiers (*financial covenants*) qui sont testés semestriellement aux dates indiquées ci-après :

	Endettement net consolidé/ EBITDA récurrent ajusté	EBITDA récurrent/Charges financières nettes
31/12/2008	3,0 : 1,0	4,0 : 1,0
30/06/2009	3,0 : 1,0	4,0 : 1,0
31/12/2009	3,0 : 1,0	4,5 : 1,0
30/06/2010	3,0 : 1,0	4,5 : 1,0
31/12/2010	3,0 : 1,0	4,5 : 1,0
30/06/2011	3,0 : 1,0	4,5 : 1,0
31/12/2011	3,0 : 1,0	4,5 : 1,0

Les agrégats servant au calcul des ratios tels que définis dans la ligne de crédit syndiquée sont les suivants :

- **l'endettement net consolidé** est défini comme la somme des emprunts et dettes financières courants et non courants majorée des garanties octroyées à des tiers relatives aux dettes financières des filiales non consolidées, diminuée de la trésorerie, équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers courants ;
- **l'EBITDA récurrent** est défini comme le résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements et pertes de valeurs, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels ;
- **l'EBITDA récurrent ajusté** est défini comme l'EBITDA récurrent du Groupe majoré de l'EBITDA récurrent, au prorata du pourcentage de détention du Groupe, des entités non consolidées dont la dette financière est garantie par le Groupe ;
- **les charges financières nettes** sont définies comme la somme des intérêts relatifs aux emprunts et dettes financières courants et non courants, après capitalisation des frais financiers relatifs au financement de certains actifs et comptabilisés en coût d'acquisition de ces actifs, diminuée des produits financiers relatifs à la trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants.

Au 31 décembre 2008 et antérieurement, Rhodia a respecté tous les *covenants* applicables.

En 2008, la ligne de crédit syndiquée n'a été utilisée que pour des cautions bancaires. Le montant non utilisé au 31 décembre 2008 s'élève à 534 millions d'euros.

Programmes de cessions de créances

Rhodia dispose d'une autre source de financement constituée par la cession mensuelle ou trimestrielle de certaines de ses créances non recouvrées, dans le cadre de deux programmes de titrisation respectivement mis en place en Europe et en Amérique du Nord.

Les montants de financement disponibles au travers de ces programmes de titrisation s'élèvent à 235 millions d'euros majorés de 15 millions de livres sterling pour le programme pan-européen et 100 millions de dollars pour le programme nord-américain.

Ces deux programmes de titrisation pan-européen et nord-américain ne comprennent pas de ratio de mesure de la performance financière de Rhodia (*covenants*) dont le non-respect constituerait une clause d'exigibilité anticipée. En revanche, ils comprennent une clause d'exigibilité anticipée croisée (*cross acceleration*) dans le cas d'une exigibilité anticipée déclarée sous le RCF ou sous un autre financement de Rhodia S.A. d'un montant supérieur à 10 millions d'euros.

Le programme pan-européen comprend également une clause d'exigibilité anticipée croisée (*cross acceleration*) dans le cas de la mise en jeu de sûretés octroyées par Rhodia S.A. en garantie du RCF ou de tout autre financement pour un montant supérieur à 10 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, le montant du financement provenant des programmes de titrisation s'élève à 37 millions d'euros.



**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS**

États financiers

NOTE 25 Juste valeur des instruments financiers et catégories comptables

31 décembre 2008

	Actifs/passifs évalués en juste valeur par le résultat							Juste valeur dont		
	Option de Trading	juste valeur	Actifs disponibles		Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Dérivés qualifiés couvertures	Total valeur nette comptable	Modèle	Cotation
			à la vente							
(millions d'euros)										
Actifs financiers	110	510	15	677	-	38	1 350	831	519	
Actifs financiers non courants ⁽¹⁾	-	-	9	82	-	-	91	91	-	
Autres actifs financiers courants	-	18	6	4	-	-	28	4	24	
Créances clients	-	-	-	591	-	-	591	591	-	
Instruments dérivés	110	-	-	-	-	38	148	145	3	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	492	-	-	-	-	492	-	492	
Actifs financiers courants	110	510	6	595	-	38	1 259	740	519	
Passifs financiers	46	-	-	-	2 572	77	2 695	1 113	845	
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	1 612	-	1 612	50	845	
Passifs financiers non courants	-	-	-	-	1 612	-	1 612	50	845	
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	219	-	219	219	-	
Instruments dérivés	46	-	-	-	-	77	123	123	-	
Dettes Fournisseurs	-	-	-	-	741	-	741	741	-	
Passifs financiers courants	46	-	-	-	960	77	1 083	1 083	-	

(1) Hors excédents sur retraite pour un montant de 1 million d'euros.

31 décembre 2007

	Actifs/passifs évalués en juste valeur par le résultat							Juste valeur dont		
	Option de Trading	juste valeur	Actifs disponibles		Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Dérivés qualifiés couvertures	Total valeur nette comptable	Modèle	Cotation
			à la vente							
(millions d'euros)										
Actifs financiers	66	427	14	841	-	30	1 378	947	431	
Actifs financiers non courants	-	-	11	102	-	-	113	113	-	
Autres actifs financiers courants	-	12	3	4	-	-	19	4	15	
Créances clients	-	-	-	735	-	-	735	735	-	
Instruments dérivés	66	-	-	-	-	30	96	95	1	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	415	-	-	-	-	415	-	415	
Actifs financiers courants	66	427	3	739	-	30	1 265	834	431	
Passifs financiers	43	-	-	-	2 698	25	2 766	1 202	1 607	
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	1 675	-	1 675	111	1 607	
Passifs financiers non courants	-	-	-	-	1 675	-	1 675	111	1 607	
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	243	-	243	243	-	
Instruments dérivés	43	-	-	-	-	25	68	68	-	
Dettes Fournisseurs	-	-	-	-	780	-	780	780	-	
Passifs financiers courants	43	-	-	-	1 023	25	1 091	1 091	-	

La meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libre de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier.

La juste valeur des dérivés est déterminée de la façon suivante :

- les *swaps* de taux sont valorisés à partir de l'actualisation des flux contractuels ;
- les produits optionnels sont valorisés à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et/ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers ;
- les contrats de change à terme ont été évalués par actualisation du différentiel de flux de trésorerie futurs ;
- les instruments dérivés « carbone » (CER et EUA) et de matières premières sont valorisés de la façon suivante :

- produits négociés sur des marchés organisés (futures) : utilisation des cotations de marché ;
- produits négociés de gré à gré (*swap, forward*) : actualisation des flux futurs ;
- produits optionnels : utilisation de modèles mathématiques.

La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

La juste valeur des dettes fournisseurs et créances clients correspond à la valeur comptable au bilan. En effet, l'actualisation des flux de trésorerie des « Dettes fournisseurs » et « Créances clients » présente un impact non significatif sur leur juste valeur lié aux faibles délais de paiement et de règlement appliqués.

NOTE 26 Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

Rhodia est exposé aux risques de marché par ses opérations commerciales et financières. Cette exposition est principalement liée aux fluctuations des cours de change, des taux d'intérêt, des prix des matières premières et des instruments « carbone ».

26.1 Instruments dérivés

Rhodia détient au 31 décembre 2008 des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie et d'autres non qualifiés de couverture. Les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur juste valeur pour les montants suivants :

(millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2008		Au 31 décembre 2007	
		Actifs courants	Passifs courants	Actifs courants	Passifs courants
Instruments de taux d'intérêt	26.2	1	11	13	-
Instruments de change	26.3	89	70	24	4
Instruments sur commodités pétrolières	26.4	6	14	-	9
Instruments « carbone »	26.5	52	28	59	55
TOTAL		148	123	96	68

26.2 Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition de Rhodia au risque de taux d'intérêt provient essentiellement de son endettement financier net et de son portefeuille de dérivés de taux.

Le Groupe suit mensuellement l'évolution de son exposition au risque de variation des taux d'intérêt et couvre spécifiquement les principaux emprunts à taux variable à l'aide de *swaps* de taux d'intérêt ou de produits d'options de taux (*caps*).



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

Gestion des taux fixes/taux variables

La décomposition de la dette nette telle que définie par le Groupe et répartie entre taux fixe et taux variable, sans tenir compte du portefeuille de dérivés, est la suivante :

(millions d'euros)	2008	2007
Taux variable	1 208	1 301
Taux fixe	596	594
Emprunts et dettes financières hors intérêts courus non échus	1 804	1 895
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(492)	(415)
Autres actifs financiers courants	(28)	(19)
Intérêts courus non échus à payer	27	23
Endettement financier net	1 311	1 484

Afin de se prémunir d'une hausse des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable, Rhodia a souscrit au cours de l'année 2006 des contrats d'échange de taux et des *caps* pour un montant total de

1 100 millions d'euros, dont le montant résiduel au 31 décembre 2008 est de 1 067 millions d'euros. Ces instruments dérivés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

La répartition de la dette du Groupe entre taux fixe et taux variable tenant compte des dérivés qualifiés de couverture est la suivante :

(millions d'euros)	2008	2007
Taux variable	160	224
Taux variable plafonné (cap)	350	350
Taux fixe	1 294	1 321
Emprunts et dettes financières hors intérêts courus non échus	1 804	1 895

Au 31 décembre 2008, le taux moyen de la dette à taux fixe s'élève à environ 6,5 %, contre 6,6 % au 31 décembre 2007.

d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2008 et 2007 restent constants sur une année. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

Analyse de sensibilité des flux d'intérêts

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêts pour les instruments à taux variable a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est réalisée en supposant que les montants de dettes et

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une augmentation (diminution) des capitaux propres et du résultat (avant effet d'impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous.

En millions d'euros (hors impôts)

	2008				2007			
	Résultat		Réserves de couverture*		Résultat		Réserves de couverture*	
	Hausse de 100bp	Baisse de 100bp	Hausse de 100bp	Baisse de 100bp	Hausse de 100bp	Baisse de 100bp	Hausse de 100bp	Baisse de 100bp
Dette à taux variable	(12)	12			(13)	13	-	-
Dérivés de taux qualifiés de couverture	7	(7)	14	(13)	11	(10)	20	(14)
Équivalents de trésorerie	5	(5)			4	(4)	-	-
TOTAL	-	-	14	(13)	2	(1)	20	(14)

* Correspond à la variation de juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie suite à une variation instantanée des taux d'intérêt.

Analyse des opérations sur les dérivés de taux

Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie

Au 31 décembre 2008, les contrats d'échange de taux et d'options (*caps*) couvrent les obligations à taux variable émises en octobre 2006. Les montants notionnels de ces contrats et leurs justes valeurs sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(millions d'euros)		2008					2007	
		Devises EUR	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL	Juste Valeur	Nominal Total
Swap de taux	Prêteur TV	317	400	-	717	(11)	750	9
Cap	Achat	350	-	-	350	1	350	3
TOTAL		667	400	-	1 067	(10)	1 100	12

Les variations de juste valeur des dérivés de taux considérés comme efficaces sont comptabilisées dans les capitaux propres au poste de « Réserve de couverture ». Pour les options de taux (*caps*), seule la valeur intrinsèque de l'option est considérée comme une couverture efficace, la valeur temps est considérée comme inefficace dès l'origine de la couverture.

La part inefficace des couvertures de flux de trésorerie qui impacte le résultat n'est pas significative en 2008 et 2007.

Les flux contractuels associés aux *swaps* de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variable et le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Les variations de la réserve de couverture pour les instruments dérivés de taux sur les exercices 2007 et 2008 sont présentées dans le tableau suivant :

En millions d'euros (hors impôts)		2008	2007
Montant inscrit au 1 ^{er} janvier		12	1
Montant transféré en résultat ⁽¹⁾		(11)	3
Montant inscrit directement en réserve de couverture		(14)	8
Montant inscrit au 31 décembre		(13)	12

(1) La contrepartie résultat est incluse dans la rubrique « Charge brute d'intérêts liée à l'endettement ».

Dérivés non qualifiés de couverture

Au 31 décembre 2008, Rhodia détient des contrats d'échange de taux non qualifiés de couverture présentés dans le tableau suivant :

(millions d'euros)		2008					2007	
		Devises EUR	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL	Juste Valeur	Nominal Total
Swap de taux	Prêteur TV	-	10	-	10	-	-	-
Floors	Achat	-	-	-	-	-	750	1
TOTAL		-	10	-	10	-	750	1

Ces instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture ont dégagé un gain financier de 2 millions d'euros au cours de l'exercice 2008.

Analyse de sensibilité des flux d'intérêts

Une variation instantanée de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat, les autres variables étant supposées rester constantes.

26.3 Gestion du risque de change

Une partie significative des actifs, passifs, charges et produits de Rhodia est libellée en devises autres que l'euro, principalement le dollar américain, le real brésilien et, dans une moindre mesure, la livre sterling. Les variations de ces devises contre l'euro peuvent avoir un impact significatif sur la situation financière de Rhodia et sur ses résultats.

La politique de Rhodia consiste à limiter son exposition aux fluctuations à court terme des taux de change en calculant tous les jours son exposition nette aux devises étrangères dans ses

transactions, comprenant à la fois les ventes et les achats, et en utilisant des instruments financiers dérivés pour réduire une telle exposition. Les principaux instruments dérivés utilisés par Rhodia sont des contrats de change à terme d'une durée inférieure à un an.

Les instruments financiers détenus par Rhodia, sensibles au risque de variation des cours de change, se composent d'instruments

monétaires (créances et dettes) libellés en devises et de dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture.

Suite au rachat de la quasi-totalité des emprunts en dollar au cours de l'année 2007, l'exposition au risque de change du bilan de Rhodia est peu significative.

Au 31 décembre 2008, l'exposition au risque de change du bilan de Rhodia (hors dérivés de change qualifiés de couverture) sur les principales devises se décompose comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	31 décembre 2008				31 décembre 2007			
	USD	GBP	EUR*	JPY	USD	GBP	EUR*	JPY
Devise d'exposition								
Créances et (dettes) financières	(14)	222	(57)	7	41	255	(53)	4
Créances et (dettes) commerciales	150	(10)	(8)	16	151	3	(13)	10
Contrats de change	(144)	(209)	53	(23)	(203)	(266)	58	(11)
Exposition nette	(8)	3	(12)	0	(11)	(8)	(8)	3

* Position de change en euros des entités dont la devise fonctionnelle est différente de l'euro.

Analyse de sensibilité au risque de change

Au 31 décembre 2008, une variation instantanée de 10 % de l'euro par rapport aux devises, aurait, à raison des actifs et passifs inscrits

au bilan, un impact non significatif sur le résultat de change. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables et en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

<i>(millions d'euros)</i>	31 décembre 2008				31 décembre 2007			
	USD	GBP	EUR	JPY	USD	GBP	EUR	JPY
Devise d'exposition								
Hausse de 10 % de l'euro contre les devises	1	-	(1)	-	1	1	(1)	-
Baisse de 10 % de l'euro contre les devises	(1)	-	1	-	(1)	(1)	1	-

Portefeuille de dérivés de change non qualifiés de couverture

Les montants nominaux ainsi que les justes valeurs des contrats d'achats et ventes à terme de devises autres que l'euro et des options de change sont détaillés ci-dessous :

		2008		2007	
		Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
<i>(millions d'euros)</i>					
	Devises				
Achats à terme	USD	79	(2)	169	-
	GBP	52	(9)	43	-
	JPY	48	5	12	-
	BRL	10		205	-
	Autres	110	(1)	10	-
Total		299	(7)	439	-
Ventes à terme	USD	223	3	372	-
	GBP	261	61	309	7
	JPY	71	(5)	22	-
	BRL	76		109	-
	Autres	106	11	91	1
Total		737	70	903	8
Achats call	USD			31	-
	Autres			-	-
Total				31	-
TOTAL		1 036	63	1 373	8

Les achats et ventes à terme de devises sont contractés par Rhodia S.A. dans le but de couvrir les prêts et emprunts intragroupes ainsi que les flux d'exploitation en devises.

Les variations de juste valeur des instruments de change non qualifiés de couverture sont enregistrées en résultat de change.

Portefeuille de dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie

Les montants nominaux ainsi que les justes valeurs des contrats d'achats et de ventes à terme de devises qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont détaillés ci-dessous :

		2008		2007	
		Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
<i>(millions d'euros)</i>					
	Devises				
Achats à terme	USD	17	1	13	-
	BRL	113		13	-
Ventes à terme	USD	263	(22)	161	12
	JPY	165	(23)		
Total		558	(44)	187	12
Achats call	USD	-	-	15	-
TOTAL		558	(44)	202	12

Dans le cadre de la couverture des opérations commerciales courantes de Rhodia, des couvertures de change de transactions futures sont régulièrement mises en place. Au 31 décembre 2008, la variation de valeur de ces contrats de change à terme considérée

comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres au poste de « Réserve de couverture » pour un montant de (44) millions d'euros.

Les variations de la réserve de couverture pour les instruments dérivés de change sur les derniers exercices sont présentées dans le tableau suivant :

En millions d'euros (hors impôts)	2008	2007
Montant inscrit au 1 ^{er} janvier	13	1
Montant transféré en résultat ⁽¹⁾	(1)	(9)
Montant inscrit directement en réserve de couverture	(56)	21
Montant inscrit au 31 décembre	(44)	13

(1) Montant comptabilisé en chiffre d'affaires et en autres produits et charges opérationnels.

Au cours de l'exercice 2008, une partie des couvertures de chiffre d'affaires a été déqualifiée, générant une charge de (4) millions d'euros.

La part non efficace des couvertures de flux de trésorerie a généré un gain financier de 4 millions d'euros en 2008. Il n'est pas significatif sur l'exercice 2007.

Les flux contractuels associés aux ventes à terme de devises et les flux des transactions commerciales futures couvertes sont simultanés ; le montant inscrit en capitaux propres au titre de la couverture est transféré en résultat à la date où la transaction commerciale est comptabilisée au compte de résultat.

Analyse de sensibilité des dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie

Le tableau suivant présente l'impact (avant effet d'impôt) d'une variation instantanée de plus ou moins 10 % du dollar contre euro.

En millions d'euros (hors impôts)	Dépréciation de l'euro de 10 %		Appréciation de l'euro de 10 %	
	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)
31/12/2008	(32)	-	26	-
31/12/2007	(11)	-	9	-

Le tableau suivant présente l'impact (avant effet d'impôt) d'une variation instantanée de plus ou moins 10 % du real contre dollar.

En millions d'euros (hors impôts)	Dépréciation du real de 10 %		Appréciation du real de 10 %	
	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)
31/12/2008	(14)	-	11	-
31/12/2007	-	-	-	-

26.4 Gestion du risque de variation du prix des commodités pétrolières

L'exposition au risque de variation de prix des commodités pétrolières de Rhodia résulte essentiellement des achats de matières premières pétrochimiques et de gaz naturel.

Rhodia peut couvrir ces risques en utilisant des *swaps*, des options ou des achats à terme (fermes ou indexés) en fonction de ses anticipations de marché et de l'évolution attendue de ses prix d'achat contractuels.

Au 31 décembre 2008, Rhodia détient des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, dont la juste valeur est inscrite au bilan de Rhodia pour 6 millions d'euros à l'actif et 14 millions d'euros au passif (9 millions d'euros au passif au 31 décembre 2007).

Les variations de la réserve de couverture pour les instruments dérivés sur commodités pétrolières sur les exercices 2008 et 2007 sont présentées dans le tableau suivant :

En millions d'euros (hors impôts)	2008	2007
Montant inscrit au 1 ^{er} janvier	(9)	-
Montant transféré en résultat	24	-
Montant inscrit directement en réserve de couverture	(29)	(9)
Montant inscrit au 31 décembre	(14)	(9)

Analyse de sensibilité des instruments dérivés

Le tableau suivant présente l'impact (avant effet d'impôt) d'une variation instantanée de plus ou moins 10 % des prix des commodités pétrolières.

En millions d'euros (hors impôts)	Augmentation des prix de 10 %		Diminution des prix de 10 %	
	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)
31/12/2008	(1)	-	1	-
31/12/2007	5	-	(5)	-

26.5 Gestion du risque instruments Carbone (EUA/CER)

Couvertures des ventes futures de CER

Rhodia couvre son risque de variation du prix des ventes futures de CER (certificats de réduction d'émission de CO₂) en effectuant principalement des ventes à terme de CER, par l'intermédiaire de la Société **orbeo** détenue à 50 % en partenariat avec la Société Générale.

Au 31 décembre 2008, Rhodia, à travers **orbeo**, a vendu à terme des CER avec garantie de livraison pour un montant notionnel d'environ 177 millions d'euros (162 millions d'euros au 31 décembre 2007). Ces dérivés bénéficient d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur de ces ventes à terme de CER est inscrite au bilan de Rhodia pour 28 millions d'euros à l'actif (6 millions d'euros au 31 décembre 2007) et 7 millions d'euros au passif (16 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Les variations de la réserve de couverture pour les instruments dérivés sur carbone sur les derniers exercices sont présentées dans le tableau suivant :

En millions d'euros (hors impôts)	2008	2007
Montant inscrit au 1 ^{er} janvier	(13)	1
Montant transféré en résultat ⁽¹⁾	9	14
Montant inscrit directement en réserve de couverture	26	(28)
Montant inscrit au 31 décembre	22	(13)

(1) Montant comptabilisé en chiffre d'affaires.

Autres activités d'orbeo

De plus, **orbeo** effectue des opérations de négoce et d'arbitrage pour compte propre. Au 31 décembre 2008, les justes valeurs des dérivés

contractés par **orbeo** dans ce cadre sont inscrites au bilan de Rhodia pour 24 millions d'euros à l'actif et 21 millions d'euros au passif.



**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS**
États financiers

Analyse de sensibilité des instruments dérivés sur EUA/CER

Le tableau suivant présente l'impact (avant effet d'impôt) d'une variation instantanée de plus ou moins 10 % des prix des instruments Carbone :

En millions d'euros (hors impôts)	Augmentation des prix de 10 %		Diminution des prix de 10 %	
	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)
31/12/2008	(7)	3	7	(3)
31/12/2007	(16)	-	16	-

26.6 Risque de crédit

Les actifs financiers qui génèrent potentiellement pour Rhodia un risque de crédit sont essentiellement :

- les placements de trésorerie ;
- les instruments dérivés ;
- les créances clients ;
- les prêts accordés.

L'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédit correspond à leur valeur nette comptable (voir note 25).

Placements de trésorerie et instruments dérivés

Rhodia réalise principalement ses placements de trésorerie et conclut ses contrats de taux ou devises avec des banques ou des institutions financières dont les notations S&P et Moody's Investors Service sont égales ou supérieures à respectivement AA- et Aa3 (notations au 31 décembre 2008).

Les contrats de taux ou devises sont conclus avec des banques ou des institutions financières dont les notations S&P et Moody's Investors Service sont toutes dans la catégorie *Investment Grade*. Par ailleurs, la majorité de ces transactions, ainsi que celles présentant une maturité supérieure à un an, sont réalisées avec des contreparties dont les notations attribuées par ces agences sont égales ou supérieures à respectivement A- et A2.

Créances clients

L'exposition au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques individuelles des clients, notamment du risque de défaillance du client et le risque pays.

Le portefeuille clients de Rhodia est très diversifié avec plus de 10 000 clients et peu concentré (les 30 plus gros clients du Groupe représentant moins de 30 % du chiffre d'affaires du Groupe).

Rhodia vend exclusivement à des entreprises industrielles ou à des distributeurs et n'a pas comme clients des détaillants ou des clients finaux. La grande majorité de ces clients sont issus du secteur privé.

Les clients de Rhodia sont des clients anciens et bien connus, le chiffre d'affaires sur des nouveaux clients représentant environ 5 %.

La Direction Financière de Rhodia a mis en place une organisation et des procédures de gestion du risque client. Dans chaque pays d'implantation de Rhodia, une équipe financière (credit management) est en charge de l'analyse et de la prévention du risque de crédit client, ainsi que du recouvrement.

Des procédures de gestion du risque clients ont été établies au niveau du Groupe :

a) Classes de risque et lignes de crédit :

Une classe de risque et une ligne de crédit sont affectées pour chaque client :

- la classe de risque est déterminée par une méthode de scoring dont les critères sont la taille, la rentabilité et l'endettement du client ;
- la ligne de crédit est évaluée par le credit management qui est fonction de la classe de risque du client, d'une analyse financière du client et/ou d'une notation externe.

b) Garantie des lignes de crédit :

Rhodia garantit partiellement son chiffre d'affaires par l'assurance crédit (Coface), principalement utilisée pour couvrir les ventes export des filiales du Groupe.

- Les agréments octroyés par l'assureur crédit permettent de garantir en totalité ou partiellement les lignes de crédit définies par le credit management.
- A l'exportation, si les ventes ne peuvent pas être assurées, le credit management peut décider si nécessaire de les garantir par des crédits documentaires ou des lettres de crédit ;

- les Conditions Générales de Vente de Rhodia stipulent une clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayés le Groupe dispose de sûreté.

c) Gestion des dépassements de ligne de crédit et des créances échues :

- les systèmes informatiques sont paramétrés afin de signaler systématiquement la survenance d'un dépassement de ligne de crédit et d'un éché ;
- un dépassement de ligne de crédit ou une créance échue génèrent systématiquement le blocage dans les systèmes informatiques de toute nouvelle commande client ;

➤ seule la fonction credit management est autorisée à accepter la confirmation d'une nouvelle commande à un client dont la ligne de crédit est dépassée ou dont une créance est échue.

Les créances commerciales sont dépréciées individuellement si la probabilité de ne pas les recouvrer totalement ou partiellement est importante.

Balance âgée des créances clients

(millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Non échus	532	694
Echus dont :	108	114
<i>depuis moins de 30 jours</i>	52	27
<i>depuis 30 à 180 jours</i>	17	8
<i>depuis plus de 180 jours</i>	39	79
Provisions	(49)	(73)
TOTAL	591	735

Autres débiteurs

Les actifs financiers du poste « États et collectivités » ne présentent pas par nature de risque de crédit majeur.

Les autres postes sont essentiellement liés à des opérations non récurrentes faisant l'objet d'un suivi individualisé.

26.7 Risque de liquidité

Flux de trésorerie liés aux passifs financiers par échéance

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels des passifs financiers comprenant les flux d'intérêts :

(millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	12 mois ou moins	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés	2 572	3 132	1 054	88	1 307	683
<i>Obligations émises non garanties</i>	1 069	1 422	70	75	1 277	0
<i>OCEANE⁽¹⁾</i>	509	692	3	3	9	677
<i>Cession de créances</i>	37	48	48	0	0	0
<i>Lignes de crédit bilatérales</i>	162	174	151	8	15	0
<i>Dettes de location financement</i>	8	9	4	1	3	1
<i>Intérêts courus non échus</i>	27	27	27	0	0	0
<i>Dettes fournisseurs</i>	741	741	741	0	0	0
<i>Autres dettes</i>	19	19	10	1	3	5
Passifs financiers dérivés	123	125	87	11	27	-
<i>Dont Instruments dérivés de change</i>	71	71	52	4	14	-
<i>Décaissements</i>	71	71	52	4	14	-
<i>Encaissements</i>	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers	2 695	3 257	1 141	99	1 334	683

(1) Hypothèse de non conversion de l'OCEANE.

Gestion du risque de liquidité

Rhodia assure un suivi régulier de sa liquidité et dispose de ressources lui permettant de faire face à d'éventuelles obligations financières significatives.



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

Au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007, la position de liquidité se décompose comme suit :

(millions d'euros)	2008	2007
Autres actifs financiers courants liquides	10	7
Ligne de crédit non tirée	534	537
Trésorerie et équivalents de trésorerie	492	415
Position de liquidité	1 036	959

Au 31 décembre 2008, Rhodia dispose, grâce à son crédit syndiqué (« RCF »), de 534 millions d'euros de ligne de crédit non tirée et immédiatement disponible.

La faculté de Rhodia d'accorder des sûretés et des garanties financières lui confère la capacité de lever de nouveaux financements en cas de nécessité, et si les conditions de marché le permettent.

26.8 Gestion du capital

Afin de maintenir une structure financière satisfaisante et de gérer le niveau de son endettement par rapport à la rentabilité de son exploitation, Rhodia utilise le ratio dette nette/EBITDA récurrent.

La dette nette est définie comme la somme des dettes à long terme, des emprunts à court terme et de la portion courante des dettes à long terme diminuée de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers courants.

NOTE 27 Retraite et avantages assimilés

Le montant des obligations comptabilisées au bilan s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2008	2007
Obligations inscrites au passif du bilan :		
Retraite	1 168	1 161
Autres avantages accordés aux salariés	80	85
Total	1 248	1 246
Dont :		
Non courant	1 155	1 154
Courant	93	92
Charges comptabilisées en résultat :		
Retraite	68	56
Autres avantages accordés aux salariés	8	9
Total	76	65

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des obligations relevant de régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2008			2007		
	France	États-Unis	Royaume-Uni	France	États-Unis	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	5,25 %	6,50 %	6,40 %	5,25 %	6,00 %	5,70 %
Taux d'augmentation des salaires	4,00 %	3,00 %	2,95 %	4,00 %	3,50 %	3,75 %
Taux d'augmentation des pensions retraites	2,00 %	n/a	2,45 %	2,00 %	n/a	3,25 %
Table de mortalité	TGH 05 et TGF 05 (Insee 2002)	RP 2000 Combined	114 % PLA00 104 % PLA00	TGH 05 et TGF 05 (Insee 2002)	RP 2000 Combined	PA92

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque pays.

Les hypothèses de probabilité de maintien du personnel dans le Groupe, d'évolutions salariales ainsi que l'hypothèse de départ à la retraite variant entre 60 et 67 ans sont déterminées selon les pays et les législations applicables.

Sensibilité des engagements aux hypothèses actuarielles

En cas de hausse ou de baisse des taux d'actualisation, la valeur actualisée des obligations au 31 décembre 2008 et le coût des services rendus en 2009, s'établiraient comme suit :

(millions d'euros)	Taux 31 décembre 2008	- 50 points de base	+ 50 points de base
Valeur actualisée des obligations	2 182	2 311	2 063
Coût des services rendus	20	22	19

La variation de 100 points de base sur les taux d'évolution des coûts médicaux présumés, aurait un effet négligeable, tant sur les composantes du résultat (coût des services rendus et coût financier), que sur l'obligation cumulée au titre des prestations postérieures à l'emploi relatives aux coûts médicaux (2 millions d'euros).

Les taux d'évolution des coûts médicaux s'élèvent à 8,5 % aux États-Unis, et à 7 % au Royaume-Uni.

Rendement des actifs

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

(en pourcentage)	2008	2007
Actions	33 %	44 %
Obligations	35 %	38 %
Liabilities Driven Investments*	31 %	16 %
Autres	1 %	2 %

* *Portefeuille obligataire (principalement à taux variable) complété de swaps de taux d'intérêt et d'inflation, structuré de manière à reproduire l'exposition des obligations de retraite aux variations de ces taux, dans l'objectif de réduire la volatilité du déficit.*

Les actifs de régime ne comprennent pas d'instruments financiers propres à Rhodia ou de biens immobiliers occupés par le Groupe.

Les taux de rendement attendus sont déterminés en fonction de l'allocation des actifs et des projections anticipées de rendement compte tenu des évolutions passées.

	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
	France	États-Unis	Royaume-Uni	France	États-Unis	Royaume-Uni
Rendement attendu des fonds	n/a	7,00 %	5,70 %	n/a	7,50 %	7,00 %

En France, les engagements de retraite ne font pas l'objet de couverture par la constitution de fonds dédiés. Les prestations versées sont en totalité financées par Rhodia.

27.1 Retraite

Description des engagements dans le cadre des régimes à prestations définies

Les engagements de retraite ont pour nature le versement de retraites, de compléments de retraites et d'indemnités de départ à la retraite. Les engagements correspondants concernent principalement les effectifs employés ou retraités aux États-Unis, au Royaume-Uni

et en France. Ces trois pays représentent 88 % des engagements totaux du Groupe.

En France, ces engagements comprennent principalement les indemnités de départ à la retraite, un régime fermé à prestations définies « IRP RP » et un régime d'Allocation de Retraite Supplémentaire « ARS ». Les principales caractéristiques de ces régimes sont les suivantes :

- le régime « IRP RP » bénéficie à l'ensemble des salariés et anciens salariés participant au régime avant sa fermeture. Il offre une garantie de ressources globales exprimée par rapport au salaire de fin d'activité, il a cessé d'être applicable au cours des années 1970 ;
- le régime ARS bénéficie aux cadres. Il fixe un niveau de prestation indépendamment de l'évolution des prestations des régimes obligatoires. Il est soumis à des conditions de niveau de rémunération de fin de carrière, d'âge de départ et d'ancienneté dans le Groupe. Ce régime est complété pour les dirigeants en fonction de droits potentiels au titre de régimes spécifiques à cette catégorie.

Aux États-Unis, ils sont principalement liés aux plans suivants :

- le plan « *Pension Equity Plan* » permettant l'acquisition de capitaux croissants selon les tranches d'âge. Ce plan a été fermé en 2003. Il a été remplacé par un plan à cotisations définies ;
- le plan « *Hourly Plan* » prévoyant l'acquisition d'un pourcentage de salaire par année de service (résultant de négociations syndicales) ;
- les plans « *Restoration Plan* » et « *Senior Executive Retirement Plan* » couvrant la partie du salaire dépassant les limites du « *Pension Equity Plan* » ou octroyant des garanties spécifiques à un nombre très limité de cadres supérieurs.

Au Royaume-Uni, il existe principalement un plan à prestations définies ouvrant droit à l'acquisition d'une fraction de salaire par année de services. Ce plan a été fermé en 2003 et a été remplacé par un plan à cotisations définies. Ce dernier prévoit un taux de cotisation croissant selon les tranches d'âge.

Une évaluation actuarielle des engagements à prestations définies est effectuée au minimum chaque année à la date de clôture par des actuaires indépendants.

Obligations inscrites au bilan

Les obligations comptabilisées au bilan s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2004
Valeur actualisée des obligations non financées	1 005	975	969	928	816
Valeur actualisée des obligations financées	1 092	1 423	1 551	1 639	1 368
Valeur actualisée des obligations totales	2 097	2 398	2 520	2 567	2 184
Juste valeur des actifs des régimes	(946)	(1 234)	(1 287)	(1 327)	(1 186)
Valeur nette des obligations	1 151	1 164	1 233	1 240	998
Coût des services passés non comptabilisés	-	(3)	(4)	(5)	-
Actifs non reconnus en application des règles de plafonnement	16	-	3	-	-
Valeur actualisée de l'obligation comptabilisée	1 167	1 161	1 232	1 235	998
Montant au bilan :					
Actif	1	-	1	6	-
Passif	1 168	1 161	1 233	1 241	998

Au cours de l'exercice 2005, le régime d'indemnité de départ à la retraite français a été modifié pour certains salariés du fait du classement du site de Pont de Claix comme site ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Le coût des services passés non encore amortis lié à cette modification de régime s'élevait au 31 décembre 2007 à 3 millions d'euros. Il a

été entièrement amorti en 2008 suite au transfert des salariés du site de Pont de Claix dans le cadre de la cession de l'activité Isocyanates au 1^{er} septembre 2008.

Au Brésil, l'excédent de régime de 16 millions d'euros n'est pas reconnu suite à l'application des règles de plafonnement des actifs de couverture.

Analyse de la valeur actualisée de l'obligation comptabilisée

La valeur actualisée des obligations et la juste valeur des actifs s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	2008	2007
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture de l'exercice	2 398	2 520
Coût des services rendus	17	19
Coût financier	129	126
Prestations payées	(150)	(157)
Contributions des salariés	1	2
Coût des services passés	-	(1)
Écarts actuariels	(60)	5
Écarts de conversion	(234)	(119)
Effet des variations de périmètre ⁽¹⁾	(10)	(3)
Effet des réductions et liquidations ⁽²⁾	6	6
Valeur actualisée des obligations à la clôture de l'exercice	2 097	2 398
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture	1 234	1 287
Rendement attendu des actifs	87	94
Écarts actuariels sur le rendement des fonds	(109)	(2)
Contributions de l'employeur	41	45
Contributions des salariés	1	2
Prestations payées	(89)	(97)
Écarts de conversion	(219)	(95)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture	946	1 234
Valeur actualisée de l'obligation	1 151	1 164
Coût des services passés non reconnus	-	(3)
Actif non reconnu en application des règles de plafonnement	16	-
Valeur actualisée de l'obligation comptabilisée	1 167	1 161

(1) Cession de l'activité Isocyanates.

(2) Dont indemnités de fin de contrat de travail accordées aux membres du personnel partis avant l'âge normal de retraite.

La valeur actualisée de l'obligation correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations et la juste valeur des actifs des régimes.

La répartition des obligations et des actifs par zone géographique s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Valeur actualisée de l'obligation	856	1 241	2 097	825	1 573	2 398
Juste valeur des actifs du régime	-	(946)	(946)	-	(1 234)	(1 234)
TOTAL	856	295	1 151	825	339	1 164

Le rendement réel des actifs s'est élevé pour les exercices 2007 et 2008 respectivement à 92 millions d'euros et (22) millions d'euros. Le rendement attendu était de 94 millions d'euros pour 2007 et de 87 millions d'euros pour 2008. Des écarts actuariels ont été constatés pour la différence entre ces montants, soit (2) millions d'euros pour 2007 et (109) millions d'euros pour 2008.

Le montant décaissé par le Groupe au titre des régimes de retraites à prestations définies correspond aux prestations payées aux employés

(150 millions d'euros en 2008 contre 157 millions en 2007), aux contributions de Rhodia aux fonds (41 millions d'euros en 2008 contre 45 millions en 2007), déduction faite des prestations payées directement par ces fonds (89 millions d'euros en 2008 contre 97 millions en 2007). Ce montant s'est élevé à 102 millions d'euros en 2008 et à 105 millions d'euros en 2007. Il est estimé à une centaine de millions d'euros au titre de l'exercice 2009.

Charge de l'exercice

La charge de l'exercice relative aux engagements de retraite s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2008	2007
Coût des services rendus	17	19
Coût financier	129	126
Rendement attendu des actifs du régime	(87)	(94)
Amortissement du coût des services passés	3	(1)
Effet des réductions ou liquidations ⁽¹⁾	6	6
Charge totale comptabilisée en résultat	68	56

(1) Dont indemnités de fin de contrat spécifiques pour 7 millions d'euros en 2008 et 8 millions d'euros en 2007, enregistrés sur la ligne « Coûts de restructuration ».

Le coût des services rendus est comptabilisé en résultat opérationnel par destination. Le coût financier et le rendement attendu des actifs de régime ont été respectivement comptabilisés en « Charges financières » et « Produits financiers ».

Les écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite comptabilisés dans l'état des Charges et des Produits Comptabilisés sont les suivants :

(millions d'euros)	2008	2007	2006	2005	2004
Pertes et gains actuariels (1)	49	7	41	247	1
Application des règles de plafonnement	16	(3)	11	-	-
Total	65	4	52	247	1
(1) Dont :					
Écart d'expérience sur l'évaluation des obligations - Perte (Gain)	62	28	3	39	(48)
Écart d'expérience sur l'évaluation des actifs des régimes - Perte (Gain)	109	1	(41)	(50)	(15)

27.2 Autres avantages accordés au personnel
Description des engagements et hypothèses actuarielles

Les autres avantages accordés au personnel sont principalement composés de gratifications liées à l'ancienneté ainsi que d'autres

avantages postérieurs à l'emploi des salariés employés en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les obligations résultant de régimes à prestations définies ont été évaluées selon des méthodes, des hypothèses et une fréquence de calcul identiques à celles retenues pour des régimes de retraite.

Obligations inscrites au bilan

Le montant de l'obligation nette inscrite au passif du bilan s'analyse comme suit :

(million d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2004
Valeur nette de l'obligation non financée	80	85	90	107	111
Valeur actualisée de l'obligation financée	5	7	8	7	7
Valeur actualisée de l'obligation	85	92	98	114	118
Juste valeur des actifs des régimes	(5)	(7)	(6)	(5)	(4)
Obligation comptabilisée au passif	80	85	92	109	114

Analyse de la valeur actualisée de l'obligation comptabilisée au passif du bilan

L'obligation nette inscrite au passif s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	92	98
Coût des services rendus	5	6
Coût financier	5	5
Prestations payées	(9)	(10)
Écarts actuariels	(1)	(1)
Écarts de conversion	(3)	(4)
Effet des variations de périmètre	(4)	(2)
Valeur actualisée des obligations à la clôture	85	92
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture	7	6
Contributions de l'employeur	1	2
Rendement attendu des actifs	1	1
Prestations payées	(2)	(1)
Écarts de conversion	(2)	(1)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture	5	7
Valeur actualisée de l'obligation inscrite au passif du bilan	80	85

Le montant décaissé par le Groupe s'est élevé à 8 millions d'euros en 2008, contre 11 millions en 2007. Il est estimé à 10 millions d'euros au titre de l'exercice 2009.

Charge de l'exercice

Le montant de la charge comptabilisée en résultat se compose comme suit :

(millions d'euros)	2008	2007
Coût des services rendus	5	6
Coût financier	5	5
Rendement des actifs	(1)	(1)
Écarts actuariels	(1)	(1)
Charge (Produit) comptabilisé(e) au compte de résultat	8	9

NOTE 28 Provisions

28.1 Analyse par nature

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
	À plus d'un an	À moins d'un an	Total	À plus d'un an	À moins d'un an	Total
Restructuration	26	34	60	15	53	68
Environnement	165	31	196	170	33	203
Autres Provisions pour risques et charges	88	72	160	133	52	185
TOTAL	279	137	416	318	138	456



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

28.2 Variations de l'exercice

(millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2008	Dotation Nette	Utilisation	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31 décembre 2008
Restructuration	68	35	(30)	(1)	(3)	(9)	60
Environnement	203	41	(27)	(1)	(20)	-	196
Autres Provisions pour risques et charges	185	21	(31)	-	(21)	6	160
TOTAL	456	97	(88)	(2)	(44)	(3)	416

28.3 Restructuration

Les provisions pour restructuration couvrent les frais suivants :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Frais de personnel	38	36
Frais liés à l'arrêt des sites	22	32
TOTAL	60	68

Les frais de personnel comprennent les coûts induits par les diverses mesures de départ mises en place, y compris certaines mesures de mise en préretraite. Les plans mis en place comprennent des mesures de départ qui sont soit volontaires, c'est-à-dire sur proposition de l'employeur et sur acceptation du salarié, soit involontaires, c'est-à-dire à la seule initiative de l'employeur. Les mesures dites de départ involontaire sont provisionnées dès l'annonce officielle par la Direction aux instances représentatives du personnel concernées par le plan détaillé de mise en œuvre de ces mesures.

Variations de l'exercice 2008

Les nouvelles mesures représentent un coût total estimé de 30 millions d'euros et concernent pour l'essentiel la fermeture du site italien de Ceriano (Entreprise Polyamide) et des mesures de productivité sur les fonctions support en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Les changements d'estimation des plans antérieurs ont conduit à une dotation nette complémentaire de 5 millions d'euros relative, essentiellement au Royaume-Uni aux indemnités de fin de contrat de travail accordées aux membres du personnel partis avant l'âge normal de la retraite.

Les utilisations de provisions relatives aux frais de personnel et à la fermeture des sites représentent (30) millions d'euros essentiellement liés à l'arrêt des activités industrielles sur les sites de Mulhouse, Lille, Roussillon, Avonmouth et Oldbury, ainsi qu'aux plans d'amélioration de la productivité sur le site de Freiburg et dans les fonctions support en Europe.

Variations de l'exercice 2007

Les nouvelles mesures représentent un coût total estimé de 51 millions d'euros et concernent pour l'essentiel des sites

opérationnels du Corporate et Divers ainsi que l'Entreprise Acetow. Elles correspondent principalement aux opérations suivantes :

En France :

Les nouvelles mesures représentent un coût de 21 millions d'euros correspondant principalement aux plans :

- arrêt de la production des chlorophénols sur le site de Pont de Claix, annoncée le 12 janvier 2007 ;
- arrêt des activités du site de Mulhouse Dornach, communiqué le 23 mars 2007 et effectif au 31 décembre 2007 ;
- arrêt de l'activité de production des nitrophénols sur le site de Roussillon, annoncé le 4 mai 2007 ;
- arrêt de l'activité paracétamol sur le site de Roussillon, annoncé le 26 octobre 2007.

À l'étranger :

Les nouvelles mesures représentent un coût de 30 millions d'euros correspondant principalement à des mesures de productivité industrielle dans divers pays. Parmi ces dernières, la plus importante concerne le projet d'arrêt des activités du site d'Avonmouth au Royaume-Uni (Corporate et Divers) et les plans d'amélioration de la productivité sur les sites de Freiburg en Allemagne (Entreprise Acetow) et de Oldbury au Royaume-Uni (Entreprise Novacare). Ces plans d'action concernent également les fonctions supports présentes sur ces sites.

Les changements d'estimation des plans antérieurs ont conduit en 2007 à une dotation nette complémentaire de 2 millions d'euros relative essentiellement au site de Lille.

Les utilisations de provisions relatives aux frais de personnel et à la fermeture des sites représentent (38) millions d'euros et s'analysent comme suit :

- (25) millions d'euros en France correspondant pour l'essentiel aux arrêts d'ateliers ou de sites industriels au sein du Corporate et Divers pour un montant de (15) millions d'euros, à des mesures de restructurations industrielles dans l'Entreprise Polyamide pour un montant de (4) millions d'euros et à la poursuite des plans fonctions initiés fin 2003 pour un montant de (5) millions d'euros ;
- (13) millions d'euros hors France dont (6) millions d'euros au Royaume-Uni correspondant principalement à des coûts liés à l'arrêt de certaines activités du site d'Avonmouth, ainsi qu'à des coûts de fermeture de sièges, et (7) millions d'euros pour

l'essentiel aux États-Unis, au Brésil et en Europe, liés à des mesures de rationalisation des structures administratives.

28.4 Environnement

Rhodia évalue de manière périodique l'ensemble de ses passifs environnementaux et les moyens de les traiter.

Comme indiqué en note 2.19, la provision est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les taux d'actualisation utilisés au 31 décembre 2008 sont déterminés par zone géographique sur la base de taux d'intérêt sans risque (obligation d'Etat) déflatés observés sur des maturités correspondant aux durées probables de remédiation des sites.

	5 ans	10 ans	20 ans
France	-	1,40 %	-
Europe (hors Royaume-Uni et France)	-	0,90 %	-
Royaume-Uni	0,40 %	-	1,90 %
États-Unis	0,00 %	0,00 %	-
Brésil	-	7,60 %	7,60 %

Au 31 décembre 2008, les provisions liées à l'environnement s'élèvent à 196 millions d'euros contre 203 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les principales provisions par zone sont les suivantes :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Amérique du Sud	63	89
France	73	54
Amérique du Nord	39	39
Royaume-Uni	19	21
Europe (hors France et Royaume-Uni)	2	-
Total provisions liées à l'environnement	196	203

La zone Amérique du Sud couvre essentiellement les sites situés au Brésil, notamment le site de Cubatao.

La France couvre essentiellement les sites de La Rochelle, Thann, Wattrelos, Mulhouse, Pont de Claix, Lille et plusieurs anciens sites miniers.

La zone Amérique du Nord couvre essentiellement les sites situés aux États-Unis, notamment les sites de SilverBow, New Brunswick, Dalton, Charleston et Morrisville.

Le Royaume-Uni couvre essentiellement les sites de Staveley, Whitehaven et Oldbury Rattlechain.

Les provisions concernent pour l'essentiel des activités ou des sites arrêtés, parfois même avant la création de Rhodia.

Variation de l'exercice 2008

Une dotation nette de 41 millions d'euros a été comptabilisée et s'analyse comme suit :

- 36 millions d'euros correspondant à des compléments de provisions dont les principaux sont 19 millions pour le site de La Rochelle en France correspondant essentiellement à la révision des coûts d'études du futur centre de l'ANDRA (Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radifères), selon les dernières données disponibles fournies par l'agence, ainsi qu'à la révision des coûts de stockage des déchets radifères devant être stockés dans ce futur centre, 6 millions d'euros pour le site de Pont de Claix en France, 4 millions pour le site de Cubatao au Brésil ;
- (1) million d'euros de reprise nette de provisions correspondant aux changements de taux d'actualisation, dont (9) millions d'euros

de reprises de provisions liés à la hausse du taux d'actualisation sur le Brésil et 8 millions de dotations au titre de la baisse des taux d'actualisation sur l'Europe et l'Amérique du Nord ;

- et 6 millions d'euros de dotations correspondant à l'actualisation financière.

Les utilisations de provisions se sont élevées à (27) millions d'euros et ont concerné principalement :

- le site de Cubatao au Brésil pour (9) millions d'euros ;
- en France les sites de La Rochelle pour (2) millions, Wattrelos pour (2) millions, Pont de Claix pour (1) million d'euros et Roussillon pour (1) million d'euros ;
- Silverbow et New Brunswick aux États-Unis pour respectivement (1,5) et (1) millions d'euros.

Variation de l'exercice 2007

Une dotation nette de 21 millions d'euros a été comptabilisée et s'analyse comme suit :

- 16 millions d'euros correspondant à des compléments de provisions dont les principaux sont 4 millions d'euros pour le site de Cubatao au Brésil, 3 millions d'euros pour le site de La Rochelle en France et 2 millions d'euros pour le site de Charleston aux États-Unis ;
- 1 million d'euros correspond à la baisse du taux d'actualisation affectant principalement Silverbow aux États-Unis ;
- (3) millions d'euros de reprises de provisions dont (2) millions d'euros au titre de réestimations de divers plans de remédiation, et pour le solde, au titre de l'augmentation du taux d'actualisation principalement sur le site de La Rochelle ;
- et 7 millions d'euros de dotations correspondant à l'actualisation financière.

28.5 Autres provisions

Les autres provisions concernent pour l'essentiel des litiges fiscaux et des risques et frais provisionnés sur des activités cédées ou en cours de cession.

NOTE 29 Fournisseurs et autres créditeurs

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Fournisseurs d'exploitation	695	733
Fournisseurs d'immobilisations	46	47
Personnel et organismes sociaux	118	163
État et collectivités ⁽¹⁾	72	68
Charges à payer	6	27
Autres	35	33
TOTAL	972	1 071

(1) A fin décembre 2008, le poste « État et collectivités » comprend une dette au titre des quotas de CO₂ à restituer pour un montant de 25 millions d'euros (9 millions d'euros à fin décembre 2007).

NOTE 30 Contrats de location

30.1 Contrats de location simple

Les (charges) et produits comptabilisés au titre des contrats de location simple sur les exercices 2008 et 2007 se décomposent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2008	2007
Loyers minimaux	(39)	(27)
Loyers de sous-location	2	2
TOTAL	(37)	(25)

Les paiements futurs minimaux relatifs aux contrats de location simple s'analysent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
A moins d'un an	36	40
De un à cinq ans	78	86
A plus de cinq ans	38	47
TOTAL	152	173

30.2 Contrats de location financement

La réconciliation entre le montant des loyers futurs des contrats de location financement et leur valeur actualisée est la suivante :

<i>(millions d'euros)</i>	Moins d'un an	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2008				
Loyers minimaux futurs	4	4	1	9
Intérêts	-	(1)	-	(1)
Loyers minimaux futurs hors intérêts	4	3	1	8

<i>(millions d'euros)</i>	Moins d'un an	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2007				
Loyers minimaux futurs	4	8	3	15
Intérêts	(1)	(1)	-	(2)
Loyers minimaux futurs hors intérêts	3	7	3	13

NOTE 31 Engagements hors bilan et obligations contractuelles

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Engagements d'achat		
Commandes fermes pour l'acquisition d'actifs industriels	55	60
Engagements d'achats de biens et de services :		
Engagement d'achat de biens	2 122	2 206
Engagement d'achat d'énergie	880	973
Cautions données et sûretés accordées		
Cautions données à des entités non consolidées en garantie de leur dette	1	6
Sûretés accordées	110	122
TOTAL DES ENGAGEMENTS ET CAUTIONS DONNÉS	3 168	3 367

Le montant des actifs donnés en nantissement s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Immobilisations corporelles	68	66
Actifs financiers	42	56
TOTAL	110	122

NOTE 32 Litiges

32.1 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Rhodia est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Ces procédures sont principalement initiées par les acquéreurs d'activités antérieurement cédées par Rhodia ou relatives à des réclamations environnementales ou des actions en responsabilité civile du fait de produits chimiques commercialisés. Rhodia fait, en outre, l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité et dont les plus significatives sont résumées ci-après dans la présente section.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être raisonnablement estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Rhodia du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Rhodia du bien-fondé des demandes, du stade d'avancement des procédures et des arguments de défense de Rhodia, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Par ailleurs, certaines filiales américaines du Groupe encourent une responsabilité potentielle au titre des lois US Federal Superfund et des réglementations environnementales américaines. Étant donné la nature des procédures engagées, le nombre de plaignants, le volume de déchets en cause et les provisions existantes, Rhodia estime cependant que ces réclamations n'entraîneront pas de coûts significatifs pour le Groupe et ne se traduiront pas par un niveau de provision significatif supplémentaire.

Enfin, Rhodia estime qu'il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel qui, pris isolément ou avec les autres, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, sa situation financière ou son résultat, autres que ceux détaillés dans la présente section.

Poursuites administratives lancées par l'AMF

Le 21 juin 2007, à l'issue de la procédure administrative impliquant notamment Rhodia et concernant des faits remontant aux années 2001-2003, la commission des sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers a rendu publique sa décision. Elle est assortie d'une sanction pécuniaire de 750 000 euros à l'encontre de la Société. Rhodia a fait appel de cette décision le 20 août 2007. La Cour d'appel de Paris a confirmé, par arrêt du 20 mai 2008, la décision de la commission des sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers. La Société s'est pourvue en cassation.

Contentieux avec certains actionnaires

Deux procédures introduites en janvier 2004 devant le Tribunal de commerce de Paris par certains actionnaires, ont fait l'objet de décision de sursis à statuer :

- une action *ut singuli* met en cause Aventis (devenue Sanofi-Aventis) et certains des membres du Conseil d'administration de la Société à l'époque des faits allégués. Elle porte sur les conditions d'acquisition par Rhodia d'Albright & Wilson. Les requérants réclament le versement à titre compensatoire d'une indemnité de 925 millions d'euros au bénéfice de la Société en réparation du préjudice qu'elle aurait subi. Un sursis à statuer a été prononcé dans cette procédure le 27 janvier 2006 ;
- l'autre action met en cause Aventis (devenue Sanofi-Aventis) et certains des membres du Conseil d'administration de la Société et des commissaires aux comptes à l'époque des faits allégués, ainsi que la Société à titre subsidiaire. Elle porte sur le

caractère prétendu inexact et trompeur des informations rendues publiques par la Société en 2001 et jusqu'au 29 janvier 2002 sur l'acquisition par Rhodia d'Albright & Wilson puis de Chirex, les risques environnementaux et les actifs d'impôts différés. Les deux requérants réclament le versement de 131,8 millions d'euros à titre de réparation de leurs préjudices personnels. Le 10 février 2006, un sursis à statuer a été prononcé dans le cadre de cette procédure.

Ces deux décisions de sursis à statuer sont intervenues en raison de l'existence d'une information judiciaire diligentée par des juges d'instruction du pôle financier du Tribunal de grande instance de Paris portant sur les mêmes faits et faisant suite au dépôt en 2003 et 2004 par ces mêmes actionnaires de trois plaintes pénales contre X pour abus de biens sociaux, délit d'initiés, publication d'informations fausses ou trompeuses, faux bilan et présentation de comptes inexacts. Rhodia s'est constituée partie civile dans le cadre de cette instruction judiciaire le 25 janvier 2006. Cette instruction est toujours en cours au 31 décembre 2008.

➤ Depuis le 7 avril 2005, divers recours formés par des actionnaires ont été déposés aux États-Unis contre Rhodia ainsi que certains de ses administrateurs et dirigeants. D'une manière générale, les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint entre le 26 avril 2001 et, pour certains, le 23 mars 2004, ou, pour d'autres, le 24 mars 2005, certaines dispositions des Securities Act de 1933 et Securities Exchange Act de 1934, notamment en matière de communication financière. Certains de ces recours, de type « Erisa », émanaient de bénéficiaires de plans américains de retraites de la Société. Dans ce cadre, les parties ont conclu une transaction (d'un montant de l'ordre de 2,4 millions de dollars intégralement pris en charge par les assureurs de la Société) qui a été approuvée par le tribunal et a définitivement mis fin à cette procédure. Concernant les autres recours, par des décisions en date des 26 septembre et 12 décembre 2007, la *U.S. District Court for the Southern District of New York* a débouté de l'intégralité de leurs demandes les plaignants dans le cadre de la tentative d'action de groupe (*class action*). En l'absence de recours contre ces décisions, cette procédure est définitivement close.

Procédures commerciales

Litige Innophos

Le 8 novembre 2004, Rhodia a reçu une réclamation de la part d'Innophos, filiale de Bain Capital, émanant de la Commission nationale mexicaine de l'eau et relative à l'utilisation de l'eau sur le site de Coatzacoalcos durant la période 1998-2002. Le montant global de la réclamation s'élève à environ 1,5 milliard de pesos mexicains (environ 100 millions d'euros) incluant l'ensemble des redevances, intérêts et pénalités. Le site de Coatzacoalcos faisait partie de l'activité phosphates de spécialités qui a été vendue en août 2004 à Bain Capital, donnant lieu à la création d'une nouvelle Société, Innophos. Afin de protéger au mieux ses intérêts, Rhodia a alors informé Bain Capital de sa volonté d'assumer, sous certaines réserves de droit, la responsabilité directe de la résolution de ce sujet avec la Commission nationale mexicaine de l'eau. Depuis, Rhodia a travaillé en étroite collaboration avec Innophos pour préparer une réponse qui a été déposée, au nom d'Innophos, le 17 janvier 2005. Le montant de la réclamation initiale a été revu à la baisse

à la suite d'un recours gracieux intenté par Rhodia et acté dans une décision rendue en date du 29 août 2005, passant à environ 16,5 millions d'euros. La Cour fédérale administrative et fiscale mexicaine a ensuite rendu une décision par laquelle elle a rejeté l'intégralité des demandes de la commission nationale mexicaine de l'eau. Cette dernière a fait appel de cette décision le 23 septembre 2008. La Cour d'appel (« Circuit Court ») a rendu une décision en janvier 2009, rejetant définitivement certaines demandes de la commission nationale mexicaine de l'eau (ce qui ramène désormais le montant de la réclamation à environ 9,5 millions d'euros) mais infirmant pour le reste la décision de la Cour fédérale administrative et fiscale mexicaine. Le 5 février 2009, cette dernière a rendu une nouvelle décision rejetant cette fois encore l'intégralité des demandes de la commission nationale mexicaine de l'eau. Celle-ci peut faire appel de cette décision. En cas de condamnation d'Innophos dans le cadre de cette réclamation, les tribunaux de New York (États-Unis) ont jugé que Rhodia devrait totalement indemniser Innophos. Rhodia n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision à ce titre.

Litige Ville de Metz

Un expert judiciaire a été désigné, en 2002, par le tribunal administratif de Nancy, à la demande de la ville de Metz, pour examiner la conformité des rejets de chlorure des Sociétés Solvay Carbonate France et Novacarb (Rhodia Chimie intervenant comme garant de Novacarb dans le cadre de la cession par Rhodia de certaines activités industrielles et commerciales en Europe de chimie à base de Bain Capital en 2002), ainsi que le préjudice financier que, d'après la ville de Metz, ces rejets de chlorure lui auraient causé en rendant notamment nécessaires des investissements pour l'alimentation et la distribution en eau potable au début des années 1970. L'Expert a rendu son rapport le 14 février 2008. Ce rapport confirme la conformité des rejets avec les arrêtés préfectoraux des installations. L'Expert conclut également que les installations actuelles de production d'eau potable permettent l'alimentation en eau potable de l'agglomération messine et que, de ce fait, le recours à de nouvelles unités, notamment de traitement, n'est pas nécessaire, sauf éventuellement comme filière de secours. L'Expert ne se prononce pas de manière conclusive sur la corrélation entre les investissements réalisés par la ville pour l'alimentation en eau potable au début des années 1970 et les rejets de chlorure à l'époque, ainsi que sur l'évaluation des préjudices invoqués. Son expertise ayant un caractère technique, il ne se prononce pas davantage sur la prescription des actions de la ville de Metz. Par assignation en date du 30 décembre 2008, la ville de Metz a néanmoins saisi le Tribunal de Grande Instance de Metz d'une demande de paiement *in solidum* à des dommages et intérêts d'un montant de 51,5 millions d'euros à l'encontre des Sociétés Solvay Carbonate France et Novacarb pour obtenir réparation du préjudice qu'elle allègue avoir subi. Rhodia n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision à ce titre.

Autres procédures

Securities and Exchange Board of India

Rhodia S.A. est atraite en Inde par le Securities and Exchange Board of India (SEBI) dans une procédure visant à ce que Rhodia lance une offre publique d'achat sur 20 % de titres de la Société Albright & Wilson Chemicals India Limited (AWCIL), filiale cotée dans ce pays de l'ancien groupe Albright & Wilson que Rhodia a acquis

en 2000, et dont Rhodia détient aujourd'hui 72,79 % du capital. Ces titres seraient acquis par Rhodia à un prix de 278 Rps par action (augmenté des intérêts courant depuis 2000) basé sur la valeur des titres au moment de ladite acquisition. Une telle décision de la SEBI ferait alors passer la détention de Rhodia dans le capital de AWCIL de 72,79 % à 92,79 % et entraînerait, en conséquence, l'obligation pour Rhodia, dont la détention deviendrait supérieure à 90 %, de lancer une offre publique de retrait afin d'acheter les 7,21 % de flottant restant au même prix. Dans ce schéma, la totalité des titres non encore détenus par Rhodia (soit 27,21 %) serait acquise pour un total de 7,2 millions d'euros. Rhodia conteste le bien-fondé de la demande de la SEBI mais une provision est constituée dans les comptes à cet effet. Un jugement définitif de la High Court of Mumbai statuant en appel formulé par Rhodia à la suite d'un premier jugement défavorable à son encontre est toujours en attente à ce jour.

Procédures significatives engagées par la Société

La Société poursuit diverses procédures engagées en 2004 et 2005 en France, au Brésil et aux États-Unis à l'encontre de Sanofi-Aventis (successeur de Rhône-Poulenc) relatives aux passifs environnementaux ou à d'autres passifs liés au versement des retraites aux salariés hérités de son ancienne maison mère.

Autres

Litige Valauret

Le 19 mars 2005, la S.A. Valauret, actionnaire, a introduit une action ut singuli à l'encontre du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général de la Société (à la date d'introduction de ladite action) devant le Tribunal de commerce de Nanterre. Alléguant une prétendue faute de gestion de ces derniers, cette procédure vise à les

faire condamner au remboursement à la Société des sommes versées à M. Jean-Pierre Tirouflet à l'occasion de son départ en octobre 2003 (2,1 millions d'euros au titre des indemnités de licenciement ainsi que, le cas échéant, les paiements effectués dans le cadre d'un régime de retraite complémentaire de la Société et au titre duquel aucune somme n'a été versée à ce jour). Puis, le 21 novembre 2007, alors que l'affaire était en état d'être jugée, le demandeur a fait état d'une demande de sursis à statuer se basant sur l'existence d'un réquisitoire supplétif pris par le Parquet de Paris. Les défendeurs et la Société contestent le bien fondé de l'ensemble de ces demandes. Le 13 février 2008, le tribunal de commerce de Nanterre s'est déclaré compétent et n'a pas prononcé le sursis à statuer. Il a rendu le 3 décembre 2008 une décision – non exécutoire – condamnant solidairement Messieurs Jean-Pierre Clamadieu et Yves René Nanot à verser à la Société Rhodia une somme de 2,1 millions d'euros à titre de dommages et intérêts. Il leur est reproché de ne pas avoir contesté, une fois celui-ci effectué, le versement à Monsieur Jean-Pierre Tirouflet de l'indemnité prévue au titre de son contrat de travail lors de son départ de la Société en 2004. Messieurs Clamadieu et Nanot ont interjeté appel de cette décision.

32.2 Engagements liés aux cessions

Les cessions intervenues au cours des exercices 2008 et antérieurs s'accompagnent de garanties usuelles en matière comptable, fiscale, sociale et environnementale.

Aucune mise en jeu significative des garanties accordées dans le cadre des cessions n'est intervenue entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008.

NOTE 33 Transactions avec les parties liées

33.1 Transactions avec les coentreprises, entreprises associées et filiales non consolidées

Les transactions avec les coentreprises, entreprises associées et filiales non consolidées sont réalisées selon les conditions normales du marché. Au compte de résultat, elles s'établissent comme suit :

(millions d'euros)	2008	2007
Revenus ⁽¹⁾	160	141
• filiales non consolidées	9	14
• entreprises associées	10	9
• coentreprises	141	118
Coût des ventes ⁽¹⁾	51	52
• filiales non consolidées	3	7
• entreprises associées	2	1
• coentreprises	46	44

(1) Incluant les transactions réalisées avec les parties liées qui ne l'ont été que pendant une partie de l'année, jusqu'à la date de leur cession ou liquidation.

Les actifs et passifs inscrits au bilan de Rhodia au titre des parties liées à la date de clôture sont les suivants :

<i>(millions d'euros)</i>	2008	2007
Clients et autres débiteurs	20	39
• filiales non consolidées	-	5
• entreprises associées	2	2
• coentreprises	18	32
Fournisseurs et autres créditeurs	16	9
• filiales non consolidées	-	1
• entreprises associées	1	-
• coentreprises	15	8
Trésorerie (dette financière) nette	1	1
• filiales non consolidées	1	-
• entreprises associées	-	-
• coentreprises	-	1

33.2 Rémunérations des dirigeants clés du Groupe

Les dirigeants clés du Groupe sont définis comme étant les mandataires sociaux (administrateurs) du Groupe Rhodia, et les membres du comité de direction générale.

Montants acquis au cours de la période (salaires) ou engagements existants en fin de période (autres éléments) :

<i>(milliers d'euros à l'exception des options de souscription et actions gratuites)</i>	2008	2007
Salaires, charges et avantages à court terme	4 395	6 035
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	18 461	16 074
Indemnité de rupture ⁽¹⁾	8 508	6 009
Cumul des options de souscription d'actions et des actions gratuites accordées	497 748	516 082

(1) Les indemnités de rupture acquises correspondent aux engagements pris par Rhodia au bénéfice des dirigeants clé du Groupe en cas de rupture de leur contrat de travail.

Montants versés au cours de la période :

<i>(milliers d'euros à l'exception des options de souscription et actions gratuites)</i>	2008	2007
Salaires, charges et avantages à court terme	5 903	5 900
Indemnité de rupture	-	696
Options de souscription d'actions et actions gratuites accordées	129 500	168 424

33.3 Prêts accordés aux dirigeants clés du Groupe

Au 31 décembre 2008, il n'y a pas de prêts accordés aux dirigeants clés du Groupe.

NOTE 34 Paiements en actions et assimilés

Les principales modifications des plans d'option de souscription d'actions et d'attribution d'actions gratuites intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2008			2007		
	Options	Actions gratuites	Total	Options	Actions gratuites	Total
En circulation en début d'exercice	2 072 536	1 628 651	3 701 187	2 141 278	733 279	2 874 557
Ajustement au titre du regroupement d'actions	-	-	-	931	506	1 437
Attributions	-	1 023 960	1 023 960	-	923 360	923 360
Annulations	(38 743)	(621 857)	(660 600)	(50 689)	(28 494)	(79 183)
Exercices	(1 111)	(718 126)	(719 237)	(18 984)	-	(18 984)
En circulation en fin d'exercice	2 032 682	1 312 628	3 345 310	2 072 536	1 628 651	3 701 187

34.1 Augmentation de capital réservée aux salariés

Au cours des exercices 2008 et 2007, Rhodia n'a procédé à aucune augmentation de capital réservée aux salariés.

34.2 Plans d'options de souscription d'actions

Rhodia S.A. a consenti des plans d'option de souscription d'actions à certains de ses dirigeants ou salariés. Tous les plans d'options sont payables en actions sur des périodes d'acquisition mentionnées ci-dessous. L'exercice des options de souscription d'actions est conditionné à la présence du bénéficiaire au sein du Groupe à la date dudit exercice, hormis certaines exceptions (telles que départ à la retraite). Les options acquises sont exerçables sur une période limitée dans le temps. La période d'exercice est variable en fonction du motif du départ.

Plans d'options de souscription d'actions en vigueur

Au cours des exercices 2007 et 2008, aucun nouveau plan d'options de souscription d'actions n'a été consenti par le Conseil d'administration.

Les options consenties au titre des plans 2004 ont une durée totale de 8 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Les options consenties au titre des plans 2001 à 2003 ont une durée totale de 12 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Les options émises dans le cadre des Plans 1999 et 2000 ont été consenties pour une durée totale de 10 ans, assortie d'une période de blocage de 5 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 ont été évalués et comptabilisés selon cette norme.

Principales modifications des plans d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice :

	2008		2007	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en circulation en début d'exercice	2 072 536	61,73	2 141 278	61,34
Ajustement au titre du regroupement d'actions	-	-	931	-
Options annulées ⁽¹⁾	(38 743)	48,79	(50 689)	59,88
Options exercées	(1 111)	15,12	(18 984)	23,28
Options en circulation en fin d'exercice	2 032 682	62,00	2 072 536	61,73

(1) Options de souscriptions perdues pendant l'exercice.

La durée moyenne pondérée de vie résiduelle des options de souscription d'actions au 31 décembre 2008 s'élève à 3 années contre 4 années en 2007.

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS**

États financiers



Au 31 décembre 2008 sur l'ensemble des plans accordés par le Conseil d'administration de Rhodia, 1 111 options ont été exercées sur le plan A 2004.

Principales données concernant les options de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2008 :

Plan d'options de souscriptions d'actions	Plan 1998	Plan 1999/1	Plan 1999/2	Plan 2000/1	Plan 2000/2	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004 A	Plan 2004 B
Date de l'assemblée d'autorisation	13/05/1998	13/05/1998	13/05/1998	13/05/1998	18/04/2000	18/04/2000	18/04/2000	21/05/2002	21/05/2002	21/05/2002
Date du Conseil d'administration/attribution	24/06/1998	23/02/1999	23/02/1999	30/03/2000	27/09/2000	16/03/2001	20/03/2002	28/05/2003	17/06/2004	17/06/2004
Période d'exercice (a)	7 ans à partir du 24/06/01	7 ans à partir du 23/02/02	7 ans à partir du 01/03/02	7 ans à partir du 30/3/03	7 ans à partir du 27/09/03	9 ans à partir du 16/03/04	9 ans à partir du 20/3/05	9 ans à partir du 28/05/06	5 ans à partir du 17/06/2007	5 ans à partir du 17/06/07
Nombre total d'options attribuées à l'origine	133 333	131 667	100 000	175 000	12 500	215 022	166 667	109 412	225 125	114 375
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'administration (b)	6 667	7 792	5 000	17 250	-	19 750	14 837	8 542	29 500	46 250
Juste valeur de l'option	-	-	-	-	-	-	-	6,30	2,68	2,76
Prix d'exercice à l'origine (en euros)	256,08	180,00	180,00	205,68	195,12	188,40	144,48 (e)	66,00 (e)	18,00	18,00
Durée des options (en année)	10	10	10	10	10	12	12	12	8	8
Durée moy. Pondérée de vie résiduelle au 31 décembre 2008 (année)	-	0,2	0,2	1,2	-	4,2	5,2	6,4	3,5	3,5
Prix d'exercice après ajustement (c)	-	76,56	76,56	87,48	-	80,16	61,44 (e)	28,08 (e)	15,12	15,12
Prix d'exercice moyen pondéré	-	76,56	76,56	87,48	-	80,16	62,76	31,44	15,12	15,12
Prix d'exercice moyen pondéré des options exerçables	-	76,56	76,56	87,48	-	80,16	62,76	31,44	15,12	15,12
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2007	2 618	263 058	196 249	328 195	-	408 012	326 224	210 658	216 415	121 107
Options perdues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2008	(2 618)	(1 176)	(1 178)	(3 430)	-	(4 905)	(6 292)	(4 292)	(10 481)	(4 371)
Options exercées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2008	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 111)	-
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2008	-	261 882	195 071	324 765	-	403 107	319 932	206 366	204 823	116 736
Dont aux Membres du CDG et du Conseil d'administration (d)	-	12 828	7 345	35 642	-	40 537	30 167	11 066	31 918	50 336
Nombre d'options exerçables au décembre 2008	-	261 882	195 071	324 765	-	403 107	319 932	206 366	204 823	116 736
Dont aux Membres du CDG et du Conseil d'administration (d)	-	12 828	7 345	35 642	-	40 537	30 167	11 066	31 918	50 336
Dont mandataires sociaux										
• Jean-Pierre Clamadieu	-	2 938	1 469	2 938	-	3 917	6 756	3 721	9 977	14 891
• Jacques Khélif	-	-	-	-	-	-	-	392	844	795
• Yves René Nanot	-	-	-	-	-	-	-	-	9 977	19 855
Nombre de bénéficiaires au décembre 2008	-	275	270	372	-	559	390	408	238	65

(a) Sans tenir compte de la période d'indisponibilité fiscale pour les résidents fiscaux en France de 4 ans à partir de 2001 et de 5 ans auparavant.

(b) Dans sa composition à la date d'attribution des options de souscription d'actions.

(c) Suite aux augmentations de capital intervenues le 7 mai 2004 et le 20 décembre 2005, le Conseil d'administration a procédé à l'ajustement du prix d'exercice et du nombre de ses options en circulation conformément aux dispositions du Code de Commerce et au règlement applicable aux plans de stock-options.

(d) Dans sa composition actuelle.

(e) À la suite d'un engagement personnel, M. Tirouflet a accepté que le prix d'exercice de ses options soit fixé à 15 euros (après ajustement 2004 et 2005 ce prix est ramené à 6,38 euros avant regroupement soit 76,56 euros après regroupement).



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

La charge correspondant à la consommation de la période des services rendus rémunérés par instruments de capitaux propres (options de souscription d'actions) était inférieure à 1 million d'euros au 31 décembre 2007 et est nulle au 31 décembre 2008.

34.3 Programmes d'attribution d'actions gratuites

La loi de finances 2005 donne la possibilité aux sociétés françaises, dès le 1^{er} janvier 2005, de distribuer gratuitement des actions à leurs dirigeants et salariés.

Plans 2008 A et B

Le Conseil d'administration du 17 mars 2008 a approuvé un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites à 342 bénéficiaires (2 X 511 980 actions) sous conditions de performance de Rhodia et de présence des bénéficiaires.

Le détail des attributions est décrit dans le tableau ci après :

	Plans A		Plans B	
	« 2+2 »	« 4+0 »	« 2+2 »	« 4+0 »
Nombre d'actions	355 000	156 980	355 000	156 980
Nombre de bénéficiaires	189	153	189	153
Date d'attribution	17-mars-08	17-mars-08	17-mars-08	17-mars-08
Date d'acquisition	18-mars-10	20-mars-12	18-mars-10	20-mars-12
Période de conservation	Minimum 18 mars 2012	-	Minimum 18 mars 2012	-
Conditions de performance	Niveau de CFROI (Cash Flow Return On Investments), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2008		Ratio EBITDA Récurrent sur Chiffre d'affaires (intégrant l'activité CER), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2008, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence	
Validation des conditions d'acquisition	Le Conseil d'administration		Le Conseil d'administration	

Les conditions de performance des plans A n'ont pas été atteintes au 31 décembre 2008.

Charge comptabilisée

La charge comptabilisée au titre de l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites au 31 décembre 2008 s'élève à 15 millions d'euros (18 millions d'euros en 2007), dont 2 millions d'euros au titre des plans B accordés au cours de l'exercice.

Principales modifications des plans d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice 2008 :

Plan d'attribution d'actions gratuites	Plan 2006 A (c)	Plan 2006 B (c)	Plan 2007 A (d) (e)	Plan 2007 B (d) (e)	Plan 2007 « 2+2 »	Plan 2007 « 4+0 »	Plan 2008 A « 2+2 » (f)	Plan 2008 A « 4+0 » (f)	Plan 2008 B « 2+2 » (f)	Plan 2008 B « 4+0 » (f)
Date de l'assemblée d'autorisation	23/06/2005	23/06/2005	23/06/2005	23/06/2005	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007
Date du Conseil d'administration/attribution	13/01/2006	13/01/2006	15/01/2007	15/01/2007	30/07/2007	30/07/2007	17/03/2008	17/03/2008	17/03/2008	17/03/2008
Date d'acquisition	14/01/2008	14/01/2008	16/01/2009	16/01/2009	31/07/2009	31/07/2011	18/03/2010	20/03/2012	18/03/2010	20/03/2012
Nombre total d'actions gratuites attribuées à l'origine	387 760	387 760	344 308	344 308	92 355	142 755	355 000	156 980	355 000	156 980
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'administration (a)	83 917	83 917	84 167	84 167	90	-	117 000	-	117 000	-
Juste valeur de l'action	21,99	21,99	30,44	30,44	33,03	34,08	10,94	11,30	10,94	11,30
Durée d'inaccessibilité	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	-	2 ans après période d'acquisition	-	2 ans après période d'acquisition	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2007	359 313	359 313	339 490	339 490	91 695	139 350	-	-	-	-
Actions gratuites attribuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2008	-	-	-	-	-	-	355 000	156 980	355 000	156 980
Actions gratuites perdues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2008	(250)	(250)	(50 066)	(50 066)	(1 410)	(4 035)	(355 000)	(156 980)	(2 800)	(1 000)
Actions gratuites acquises entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2008	(359 063)	(359 063)	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2008	-	-	289 424	289 424	90 285	135 315	-	-	352 200	155 980
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'administration (b)	-	-	74 167	74 167	75	-	-	-	129 500	-
Dont mandataires sociaux										
• Jean-Pierre Clamadieu	-	-	25 000	25 000	-	-	-	-	37 000	-
• Jacques Khélif	-	-	4 167	4 167	15	-	-	-	7 500	-
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2008	-	-	341	341	6 019	9 021	-	-	186	151

(a) Dans sa composition à la date d'attribution.

(b) Dans sa composition actuelle.

(c) Les conditions de performance ont été remplies au 31 décembre 2006.

(d) Les conditions de performance ont été remplies au 31 décembre 2007.

(e) Les actions gratuites perdues en 2008 ont, pour la majeure partie, été échangées contre un droit à percevoir de la trésorerie sur base du cours de l'action à la date d'acquisition.

(f) Les conditions de performance n'ont pas été remplies au 31 décembre 2008 pour les plans A et ont été remplies pour les plans B.

NOTE 35 Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2007 et 2008

	PricewaterhouseCoopers Audit				KPMG Audit			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<i>(millions d'euros)</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1,9	3,5	90	88	1,9	1,3	100	86
Émetteur	0,5	0,9	23	23	0,4	0,4	21	26
Filiales intégrées globalement	1,4	2,6	67	65	1,5	0,9	79	60
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0,1	0,4	5	10	-	0,1	-	7
Émetteur	-	0,2	-	5	-	0,1	-	7
Filiales intégrées globalement	0,1	0,2	5	5	-	-	-	-
Sous-total	2,0	3,9	95	98	1,9	1,4	100	93
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	0,1	0,1	5	2	-	0,1	-	7
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0,1	0,1	5	2	-	0,1	-	7
TOTAL	2,1	4,04	100	100	1,9	1,5	100	100

Les montants indiqués incluent, pour la quote-part prise en charge par Rhodia, les honoraires liés aux entités consolidées par intégration proportionnelle.

en outre le développement d'applications dans l'extraction pétrolière et l'agrochimie ainsi que l'émergence de nouvelles opportunités de marché dans des régions à forte croissance telles que l'Asie-Pacifique et l'Amérique Latine.

NOTE 36 Événements postérieurs à la clôture

Le 27 février 2009, Rhodia a procédé à l'acquisition de McIntyre Group Ltd, une société de chimie produisant des tensio-actifs de spécialités. Cette opération permettra à la fois de consolider la gamme de produits de Rhodia Novecare sur le segment de l'hygiène-beauté et d'enrichir son offre sur le segment des soins capillaires et des détergents industriels et domestiques. Ce rapprochement favorisera

Basé près de Chicago, McIntyre Group emploie environ 200 personnes et dispose de sites industriels implantés aux États-Unis (Illinois) et en Europe (Royaume-Uni), relayés par un réseau de distribution mondial. La société, dont le chiffre d'affaires 2008 est estimé à 146 millions de dollars américains pour une marge d'EBITDA récurrent¹ d'environ 10 %, a enregistré de bonnes performances avec une croissance moyenne à deux chiffres de ses ventes sur ces trois dernières années.

NOTE 37 Liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2008

La liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 inclut 99 sociétés, dont 87 filiales, 8 coentreprises, 4 entreprises associées.

Filiales	Pays	%
RHODIACETOW GMBH	Allemagne	100.00
RHODIA DEUTSCHLAND GMBH	Allemagne	100.00
RHODIA GMBH	Allemagne	100.00
RHODIA CHEMICALS PTY LTD	Australie	100.00
RHODIA BELGIUM	Belgique	100.00
RHODIA BRASIL LTDA	Brésil	100.00
RHODIA ENERGY BRASIL LTDA	Brésil	100.00
RHODIA POLIAMIDA BRASIL LTDA	Brésil	100.00
RHODIA POLIAMIDA E ESPECIALIDADES LTDA	Brésil	100.00

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS**

États financiers



Filiales	Pays	%
RHOPART – PARTICIPAÇÕES, SERVI SERVIÇOS E COMÉRCIO LTDA	Brésil	100.00
RHODIA CANADA INC.	Canada	100.00
JADE FINE CHEMICALS (WUXI) CO. LTD	Chine	100.00
RHODIA (SHANGHAI) INTERNATIONAL TRADING CO. LTD	Chine	100.00
RHODIA (CHINA) CO. LTD	Chine	100.00
RHODIA PERFUMERY WUXI CO. LTD	Chine	100.00
RHODIA POLYAMIDE (SHANGHAI) CO. LTD	Chine	100.00
RHODIA SILICA QINGDAO CO. LTD	Chine	100.00
RHODIA SPECIALTY CHEMICALS WUXI CO. LTD	Chine	100.00
RHODIA WUXI PHARMACEUTICAL CO. LTD	Chine	100.00
RUOHAI (ZHEJIANG) FINE CHEMICALS CO. LTD	Chine	100.00
LIYANG RHODIA RARE EARTH NEW MATERIALS CO. LTD	Chine	96.32
RHODIA HENGCHANG (ZHANGJIAGANG) SPECIALTY CHEMICAL CO. LTD	Chine	70.00
BEIJING RP EASTERN CHEMICAL CO. LTD	Chine	60.00
BAOTOU RHODIA RARE EARTH CO. LTD	Chine	55.00
RHODIA (ZHENJIANG) CHEMICALS CO. LTD	Chine	100.00
RHODIA FINE CHEMICALS ADDITIVES (QINGDAO) CO., LTD	Chine	100.00
RHODIA ENERGY KOREA CO. LTD	Corée du sud	100.00
RHODIA POLYAMIDE CO. LTD	Corée du Sud	100.00
RHODIA SILICA KOREA CO. LTD	Corée du Sud	100.00
RHODIA IBERIA SL	Espagne	100.00
ALCOLAC, INC.	États-Unis	100.00
RHODIA FUNDING CORP.	États-Unis	100.00
HEAT TREATMENT SERVICES INC.	États-Unis	100.00
RHODIA FINANCIAL SERVICES INC.	États-Unis	100.00
RHODIA HOLDING INC.	États-Unis	100.00
RHODIA INC.	États-Unis	100.00
RHODIA-INDIA HOLDING INC.	États-Unis	100.00
RHODIA CHIMIE	France	100.00
RHODIA ELECTRONICS & CATALYSIS	France	100.00
RHODIA ENERGY	France	100.00
RHODIA ENERGY GHG	France	100.00
RHODIA FINANCE	France	100.00
RHODIA LABORATOIRE DU FUTUR	France	100.00
RHODIA OPERATIONS	France	100.00
RHODIA PARTICIPATIONS	France	100.00
RHODIA	France	100.00
RHODIA SERVICES	France	100.00
RHODIANYL S.N.C.	France	100.00
RHODIA HONG KONG LTD	Hong Kong	100.00
ALBRIGHT & WILSON CHEMICALS INDIA LTD	Inde	72.80
CEIMIC-RE LTD	Irlande	100.00
RHODIA ITALIA S.p.A.	Italie	100.00
RHODIA JAPAN LTD	Japon	100.00
ANAN KASEI CO., LTD	Japon	67.00
RHODIA NICCA LTD	Japon	60.00
CAREDOR	Luxembourg	100.00
PARTICIPATIONS CHIMIQUES	Luxembourg	100.00
RHODIA DE MEXICO SA DE CV	Mexique	100.00



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

Filiales	Pays	%
RHODIA ESPECIALIDADES SA DE CV	Mexique	100.00
RHODIA NEW ZEALAND LTD	Nouvelle-Zélande	100.00
RHODIA INTERNATIONAL HOLDINGS BV	Pays-Bas	100.00
RHODIA POLYAMIDE POLSKA Sp. z o. o	Pologne	100.00
HOLMES CHAPEL TRADING LTD	Royaume-Uni	100.00
RHODIA ECO SERVICES LTD	Royaume-Uni	100.00
RHODIA FOOD UK LTD	Royaume-Uni	100.00
RHODIA HOLDINGS LTD	Royaume-Uni	100.00
RHODIA HPCII UK LTD	Royaume-Uni	100.00
RHODIA INDUSTRIAL SPECIALTIES LTD	Royaume-Uni	100.00
RHODIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD	Royaume-Uni	100.00
RHODIA LTD	Royaume-Uni	100.00
RHODIA ORGANIQUE FINE LTD	Royaume-Uni	100.00
RHODIA OVERSEAS LTD	Royaume-Uni	100.00
RHODIA PHARMA SOLUTIONS HOLDINGS LTD	Royaume-Uni	100.00
RHODIA PHARMA SOLUTIONS LTD	Royaume-Uni	100.00
RHODIA REORGANISATION	Royaume-Uni	100.00
RHODIA UK LTD	Royaume-Uni	100.00
OOO SERTOW	Russie	100.00
ALBRIGHT & WILSON ASIA PACIFIC HOLDINGS PTE LTD	Singapour	100.00
RHODIA ASIA PACIFIC PTE LTD	Singapour	100.00
SOPARGEST – SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE GESTION S.A.	Suisse	99.98
RHODIA THAI HOLDINGS LTD	Thaïlande	100.00
RHODIA THAI INDUSTRIES LTD	Thaïlande	74.00
ALAVER SOCIEDAD ANONIMA	Uruguay	100.00
FAIRWAY INVESTMENTS S.A.	Uruguay	100.00
ZAMIN COMPANY S/A	Uruguay	100.00
RHODIA ACETOW VENEZUELA C.A.	Venezuela	100.00
RHODIA SILICES DE VENEZUELA C.A.	Venezuela	100.00

Coentreprises	Pays	%
WÄRMEVERBUNDKRAFTWERK FREIBURG GMBH	Allemagne	49.90
PRIMESTER	États-Unis	50.00
BUTACHIMIE	France	50.00
COGENERATION CHALAMPE	France	50.00
ORBEO	France	50.00
RHODIGAZ	France	50.00
HINDUSTAN GUM & CHEMICALS LTD	Inde	50.00
P.T. RHODIA MANYAR	Indonésie	50.00

Entreprises associées	Pays	%
QINGDAO DONGYUE RHODIA CHEMICAL CO LTD	Chine	30.00
GIE OSIRIS	France	41.00
GIE CHIMIE SALINDRES	France	50.00
ZAKLAD ENERGOELEKTRYCZNY « ENERGO-STIL » Sp. z o. o.	Pologne	25.00

20.3.2 ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

20.3.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rhodia S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés financiers et d'une plus grande difficulté à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

La société estime la valeur d'utilité de ses participations selon les méthodologies décrites en notes 1 et 2.2 de l'annexe et constate des dépréciations lorsque la valeur d'utilité desdites participations est inférieure à leur valeur comptable. Nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et avons vérifié sa correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées par la société et vérifier les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Denis Marangé



**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS**

États financiers

20.3.2.2 COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008

A. BILAN

ACTIF	Note	31 décembre 2008			31 décembre 2007
		Montant brut	Amortiss. Dépréciation	Montant net	Montant net
<i>(millions d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles et corporelles	3	9	(8)	1	1
Titres de participations	4	3 787	(1 890)	1 897	2 120
Créances rattachées à des participations	5	2 833	(2)	2 831	3 271
Autres immobilisations financières		9	-	9	9
Actif immobilisé		6 638	(1 900)	4 738	5 401
Autres créances	6	1 206	(3)	1 203	186
Avances de trésorerie aux filiales	7	402	-	402	393
Valeurs mobilières de placement	8	108	(2)	106	210
Disponibilités et dépôts à court terme		109	-	109	1
Actif circulant		1 825	(5)	1 820	790
Charges à répartir	9	7	-	7	9
Écarts de conversion actif		192	-	192	109
TOTAL DE L'ACTIF		8 662	(1 905)	6 757	6 309

PASSIF	Note	31 décembre 2008	31 décembre 2007
		Avant affectation	Avant affectation
<i>(millions d'euros)</i>			
Capital social		1 213	1 204
Primes d'émission, de fusion et d'apport		14	23
Réserve légale		40	37
Autres réserves		123	105
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		359	45
Capitaux propres	10	1 749	1 414
Provisions	11	382	354
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 689	1 737
Emprunts et dettes financières divers		1 697	2 096
Dettes financières	12	3 386	3 833
Dettes fiscales et sociales		2	3
Autres dettes	13	1 202	694
Dettes		4 590	4 530
Écarts de conversion passif		36	11
TOTAL DU PASSIF		6 757	6 309

B. COMPTE DE RÉSULTAT

(millions d'euros)	Note	Exercice clos au 31 décembre	
		Exercice 2008	Exercice 2007
Dividendes sur titres de participation		15	46
Produits d'intérêts		358	315
Charges d'intérêts		(254)	(232)
Sous-total		119	129
(Dotation) / reprise aux dépréciations de titres		(198)	5
(Dotation) / reprise aux provisions pour risques sur filiales		8	(75)
Autres produits (charges) financiers		356	(60)
Résultat financier	14	285	(1)
Résultat d'exploitation	15	(21)	(18)
Résultat courant		264	(19)
Résultat exceptionnel	16	4	(7)
Résultat avant impôt		268	(26)
Impôt sur les bénéfices	17	91	71
Résultat net		359	45

C. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(millions d'euros)	Exercice clos au 31 décembre	
	2008	2007
Flux d'exploitation		
Résultat net	359	45
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>		
• Amortissements, dépréciations et provisions	227	148
• Résultat de cessions et abandon de créances	(13)	26
• Quotes-parts de résultats SNC	(356)	47
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'exploitation	23	(111)
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation (A)	240	155
Flux d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition de titres de participation	(1)	-
Encaissements résultant de la cession de titres de participation	15	2
Encaissement résultant de l'impact d'une réduction de capital sur les titres de participation	24	-
Variation nette des créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières	440	571
Flux de trésorerie provenant de (affecté aux) opérations d'investissements (B)	478	573
Flux de financement		
Dividendes versés aux actionnaires	(25)	-
Nouveaux emprunts obligataires et bancaires	2	595
Remboursements d'emprunts obligataires et bancaires	(17)	(883)
Variation nette des emprunts auprès de sociétés du Groupe	(398)	(492)
Avances de trésorerie aux filiales	(271)	42
Flux de trésorerie provenant de (affecté aux) opérations de financement (C)	(709)	(738)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie (A+B+C)	9	(10)
Trésorerie à l'ouverture (D)	193	203
Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)	202	193

20.3.2.3 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008

NOTE 1 **Activité et faits marquants de l'exercice**

Rhodia S.A. (ci-après « Rhodia » ou la « Société ») est la société mère du Groupe de spécialités chimiques Rhodia. Elle a une activité de holding mais fournit aussi en sa qualité de société mère des prestations de services concernant le support, le conseil, la coordination et l'animation des filiales de Rhodia.

Rhodia a réalisé en 2008 une mise à jour de l'évaluation de son portefeuille de participations en s'appuyant dans certains cas sur des estimations effectuées par des évaluateurs externes. Dans ce cadre, le pôle Énergie a fait l'objet d'une évaluation puis d'un transfert au sein du Groupe qui s'est traduit par l'extériorisation d'une plus-value de 1 066 millions d'euros. Concernant le reste du portefeuille de participations, les travaux de valorisation ont engendré la comptabilisation de dépréciations représentant au total 955 millions d'euros traduisant la dégradation de l'environnement économique.

Dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites de 2006, la Société a procédé à une augmentation de capital par prélèvement sur ses réserves. Par ailleurs, Rhodia S.A., a acquis des actions de la Société avec l'objectif de couvrir les plans groupe (2007 et 2008) d'attributions d'actions gratuites.

Enfin, un certain nombre de salariés de Rhodia Services ont été transférés à Rhodia S.A. portant l'effectif à 36 personnes au 31 décembre 2008 contre 6 personnes au 31 décembre 2007.

NOTE 2 **Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels de Rhodia ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et plus particulièrement en conformité avec le Plan Comptable Général de 1999. La présentation du bilan et du compte de résultat a été adaptée à l'activité de holding de la Société.

2.1 **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Mode et méthodes d'évaluation

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition si elles sont acquises à titre onéreux, à leur coût de production si elles sont générées en interne, à leur valeur d'apport si elles sont reçues à titre d'apport.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables sous déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements ;

- les frais accessoires hors frais d'acquisition.

Il est à noter que les marques acquises sont immobilisées, les frais de renouvellement des marques créées ou acquises sont immobilisés lorsqu'ils sont encourus.

Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés sur une durée d'utilisation prévisionnelle selon la méthode linéaire.

Les marques acquises dont la durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps, ne sont pas amorties.

Appréciation de la valeur de l'actif

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lors que la valeur actuelle de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable.

2.2 **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont, le cas échéant, rattachés au coût d'acquisition des titres.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, la Société évalue la valeur d'utilité de ses titres de participation. Lorsque la valeur d'utilité d'un titre est inférieure à son coût d'acquisition, deux types de provisions peuvent être constituées :

- une provision pour dépréciation dans la limite de la valeur d'origine des titres ;
- une provision pour risque financier sur filiales pour le complément.

Lorsque la valeur d'utilité est supérieure au coût d'acquisition, aucune plus-value latente n'est comptabilisée.

La valeur d'utilité des titres de participations est déterminée de la façon suivante :

1/ La valeur d'utilité des titres d'entités opérationnelles tient principalement compte d'une pondération de deux critères :

- quote-part des capitaux propres consolidés ;
- quote-part de la valeur d'entreprise nette d'endettement. La valeur d'entreprise est déterminée à partir d'un multiple de marché appliqué à « l'EBITDA récurrent » 2008. ⁽¹²⁾

Au cas par cas, il est procédé à des évaluations externes, principalement basées sur une actualisation de flux futurs de trésorerie de la filiale, intégrant l'avantage résultant du régime d'intégration fiscale

2/ Pour les titres des entités non opérationnelles ou peu significatives, la valeur d'utilité est appréciée par référence à la quote-part

(12) « L'EBITDA récurrent » correspond au résultat opérationnel avant coûts de restructuration, dotations nettes aux amortissements et dépréciation et autres charges et produits opérationnels.

de capitaux propres, ceux-ci étant déterminés en utilisant les principes comptables appliqués par Rhodia pour l'établissement de ses comptes consolidés.

2.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique.

2.4 Valeurs mobilières de placement

Bons à moyen terme négociables

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée dès que leur valeur liquidative est inférieure à la valeur nette comptable.

Actions propres

Les actions propres affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites ne font pas l'objet d'une dépréciation en fonction de la valeur du marché en raison de l'engagement de Rhodia d'attribuer ces actions aux salariés. Une provision est comptabilisée au passif (voir paragraphe 2.13 ci-dessous).

Les actions propres non affectées aux plans d'attributions d'actions gratuites sont dépréciées si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur de marché à la date de clôture.

2.5 Emprunts obligataires

Les obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) ont été comptabilisées en dette financière à la valeur nominale à l'émission, hors prime de remboursement. Une provision pour risque de non conversion, déterminée de manière actuarielle et couvrant la charge liée à la prime de remboursement, est enregistrée tant que la conversion n'est pas raisonnablement probable.

2.6 Frais et primes d'émission d'emprunts

Les frais et primes d'émission encourus par Rhodia à l'occasion de l'émission d'emprunts sont étalés de manière linéaire sur la durée des emprunts lorsqu'ils n'ont pas été refacturés aux filiales. Un amortissement exceptionnel est constaté en cas de remboursement anticipé ou de rachat des emprunts.

2.7 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euro à la date d'opération ou d'engagement. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euro au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en « Écarts de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision. La différence résultant

de la revalorisation des disponibilités est comptabilisée au compte de résultat.

2.8 Instruments financiers dérivés

Rhodia a recours à des instruments financiers dérivés dans le but de gérer et réduire son exposition aux risques de change, de variation des taux d'intérêt et d'indices de matière première. La politique de Rhodia est de gérer globalement ses positions sans nécessairement mettre en place des couvertures spécifiques.

Instruments dérivés de taux

Les produits et charges financiers résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes lorsqu'ils sont comptablement qualifiés de couverture.

Lorsqu'ils ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, ces instruments sont évalués de la manière suivante :

- les pertes nettes latentes, calculées sur les instruments négociés de gré à gré, sont intégralement provisionnées ;
- les gains nets latents sur les instruments négociés de gré à gré sont enregistrés en résultat uniquement au dénouement de l'opération ;
- les gains et pertes latents dégagés sur les instruments négociés sur les marchés organisés sont reconnus directement en résultat.

Instruments dérivés de change

Les instruments dérivés de change concourent à la position de change de Rhodia. Les gains et pertes latentes sur ces instruments sont pris en compte dans le calcul de la provision pour pertes de change latentes.

Instruments dérivés de couverture de matière première et énergie

Les gains et pertes sur ces instruments sont pris en résultat financier.

2.9 Engagements de retraite

Rhodia comptabilise ses engagements de pension, de complément de retraite et d'indemnité de départ à la retraite par le biais d'une provision.

Le montant de la provision correspond à la valeur actuarielle des droits acquis par les bénéficiaires à la clôture de l'exercice, sans prise en compte de l'évolution future de leur rémunération. Les écarts actuariels relatifs aux effets d'expérience, aux changements d'hypothèses et aux changements de périmètre sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés. Les dotations et reprises de provision sont inscrites dans le résultat d'exploitation.



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

2.10 Médailles du travail

Les engagements de la Société en termes de médailles de travail envers ses salariés sont intégralement provisionnés. L'estimation de ces engagements est fondée sur les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements de retraite.

2.11 Options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constitue, le cas échéant, une prime d'émission. Aucune charge de rémunération n'est constatée au titre de l'avantage accordé au personnel.

2.12 Attributions d'actions gratuites à émettre

Rhodia comptabilise les actions gratuites définitivement acquises par les attributaires lors de leur émission, en contrepartie d'un prélèvement sur les réserves à concurrence du montant nominal des actions émises.

Aucune charge de rémunération n'est constatée au titre de l'avantage accordé au personnel. Les frais liés à l'élaboration des plans d'attributions d'actions gratuites sont comptabilisés en charges.

2.13 Attributions d'actions gratuites existantes

Conformément à l'avis du CNC n° 2008-17 du 6 novembre 2008 sur le traitement comptable des plans d'attributions d'actions gratuites aux employés :

- une provision est constituée pour couvrir l'obligation de Rhodia S.A. de livrer aux bénéficiaires les titres lors de l'attribution définitive des actions. La provision est évaluée comme le produit du prix de rachat des actions et du nombre d'actions qui devraient être attribuées compte tenu des dispositions du plan d'attribution (performance/présence). Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des actions gratuites, au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires ;
- la dotation à la provision pour risque est présentée dans les charges de personnel par l'intermédiaire du compte de transfert de charges ;

- la valeur retenue pour le calcul de l'assiette de cotisations sociales de 10 % dues par Rhodia est la juste valeur des actions lors de l'attribution.

2.14 Dividendes

Les dividendes à recevoir par Rhodia de ses filiales et participations sont constatés en produits à la date de leur approbation par leur assemblée.

2.15 Méthode de comptabilisation des résultats des SNC

Conformément aux statuts des sociétés Rhodiany SNC et Rhodia participation SNC, la quote-part de résultat attribuée à Rhodia S.A. est réputée lui avoir été attribuée rétroactivement dès la clôture de l'exercice. Par conséquent, la quote-part de résultat est comptabilisée en résultat financier en contrepartie d'un compte courant classé dans la rubrique « Autres créances » ou « Autres dettes ».

2.16 Impôt sur les sociétés

Rhodia et certaines de ses filiales françaises ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration.

L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Rhodia et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Rhodia supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ces filiales qu'elle a déjà déduits.

2.17 Tableau des flux de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités, les valeurs mobilières de placement à moins de 3 mois à l'origine, à l'exclusion des actions propres, ainsi que les soldes créditeurs de banques.

NOTE 3 Immobilisations incorporelles et corporelles

.....
Ce poste comprend principalement la marque Rhodia acquise lors de la création du Groupe.

NOTE 4 Titres de participation

(millions euros)	31 décembre 2007	Augmentation	Diminution	31 décembre 2008
Valeur brute	3 812	5	(30)	3 787
Dépréciation	(1 692)	(226)	28	(1 890)
Valeur nette	2 120	(221)	(2)	1 897

La diminution du poste en valeur brute provient essentiellement de l'impact d'une réduction de capital sur les titres Rhodia Brazil en contrepartie d'un encaissement de 24 millions d'euros.

Les dotations pour dépréciation des titres de participations de (226) millions d'euros concernent principalement : Rhodia Brazil Ltd pour (115) millions d'euros ; Rhodia Holding Inc pour (62) millions d'euros ; Rhodia Iberia pour (46) millions d'euros. La dotation à la provision pour dépréciation de la Société Rhodia Brazil est principalement due à une dégradation de l'EBITDA récurrent d'une de ses filiales ainsi qu'à la dépréciation de la monnaie brésilienne.

La reprise de provision pour dépréciation concerne principalement Rhodia Deutschland. La détermination de la valeur d'utilité de cette participation par un expert a conduit à une reprise de 23 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, la valeur brute des titres de participation nantis dans le cadre de la ligne de crédit mise en place en 2007 s'élève comme en 2007 à 425 millions d'euros.

NOTE 5 Créances rattachées à des participations

La totalité de ce poste concerne des entreprises liées.

Dans le cadre de son activité de holding du Groupe, Rhodia assure le financement de ses filiales et sous-filiales, notamment sous forme de prêts à moyen terme.

L'échéancier des créances brutes rattachées à des participations s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	31 décembre 2008
2009	330
2010	167
2011	74
2012	304
2013	1958
TOTAL	2 833

Au 31 décembre 2008, le montant total des prêts nantis dans le cadre de la ligne de crédit mise en place en 2007 s'élève à 200 millions d'euros, comme au 31 décembre 2007.

NOTE 6 Autres créances

Au 31 décembre 2008, ce poste s'élève à 1 206 millions d'euros en valeur brute et comprend notamment des créances sur les entreprises liées pour 1 167 millions d'euros (167 millions d'euros au 31 décembre 2007), une créance de 30 millions d'euros sur l'Etat au titre du crédit d'impôt recherche pour les exercices 2007 et 2008 (8 millions d'euros au 31 décembre 2007), des produits à recevoir sur *swaps* de taux pour 8 millions d'euros (11 millions d'euros au 31 décembre 2007) et des options pour 1 million d'euros (1 million d'euros au 31 décembre 2007).

Au 31 décembre 2008, les créances sur les entreprises liées comprennent principalement la quote-part de Rhodia S.A. dans les bénéfices 2008 de la SNC Rhodia Participations pour 1 057 millions d'euros ainsi que les comptes courants relatifs à l'intégration fiscale pour 92 millions d'euros.

NOTE 7 Avances de trésorerie aux filiales

Ce poste comprend les avances effectuées par Rhodia aux entreprises liées dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie du Groupe.

NOTE 8 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2008, les valeurs mobilières de placement sont composées de bons à moyen terme négociables pour 94 millions d'euros et d'actions propres pour 14 millions d'euros en valeur brute.

Au 31 décembre 2008, la valeur comptable des bons à moyen terme négociables est proche de leur valeur liquidative.

Les actions propres ont été rachetées au cours de l'exercice pour couvrir les plans d'attribution d'actions gratuites. Les conditions de performance d'un des plans n'ont pas été atteintes, entraînant la réduction du nombre d'actions à attribuer. Les actions propres non attribuables font l'objet d'une dépréciation de (2) millions d'euros.

NOTE 9 Charges à répartir

Le solde du poste « Charges à répartir » s'élève à 7 millions d'euros au 31 décembre 2008 et correspond aux frais d'émission d'emprunts restant à étaler (2 millions d'euros au titre de l'emprunt obligataire



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

émis au quatrième trimestre 2006 et de 5 millions au titre du nouvel emprunt obligataire souscrit au premier semestre 2007).

718 126 actions nouvelles, dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites de 2006. Cette augmentation de capital a été réalisée par imputation sur la prime d'émission.

NOTE 10 Capitaux propres

10.1 Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2008, le montant du capital social de Rhodia est de 1 213 044 816 euros, divisé en 101 087 068 actions Rhodia de 12 euros de valeur nominale chacune.

Le 15 janvier 2008, Rhodia a procédé à une augmentation de capital pour un montant nominal de 8 617 512 euros par création de

Au cours de l'exercice 2008, l'exercice des options de souscription d'actions a généré la création de 1 111 actions d'un montant nominal total de 13 332 euros assorti d'une prime d'émission de 3 466 euros.

Au 31 décembre 2008, Rhodia détient 1 792 137 actions propres (comptabilisées en Valeurs Mobilières de Placement) rachetées au cours de l'exercice 2008 en vue de couvrir l'intégralité des plans d'attribution d'actions gratuites accordés en 2007 et 2008 aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.

10.2 Analyse des variations des capitaux propres

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Affectation du résultat 2007	Résultat 2008	Augmentation de capital	Au 31 décembre 2008
Capital social	1 204	-	-	9	1 213
Primes d'émission, de fusion et d'apport ⁽¹⁾	23	-	-	(9)	14
Réserve légale	37	3	-	-	40
Autres réserves	105	18	-	-	123
Report à nouveau	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice ⁽²⁾	45	(45)	359	-	359
Capitaux propres	1 414	(24)	359	-	1 749

(1) Réserves conservées dans leur intégralité au titre des actions auto-détenues dans le cadre du rachat d'actions propres destiné à couvrir l'ensemble des plans d'attributions d'actions gratuites.

(2) Le résultat de 2007 a fait l'objet d'une distribution de dividendes pour un montant de 25 millions d'euros.

10.3 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2008

Il sera proposé à l'assemblée générale des Actionnaires d'affecter le bénéfice de l'exercice 2008 soit 359 millions d'euros à la réserve

légale pour un montant de 18 millions d'euros (qui passerait de 40 millions d'euros à 58 millions). Le solde de 341 millions d'euros serait porté en autres réserves (qui passeraient de 123 millions d'euros à 464 millions d'euros).

NOTE 11 Provisions

Les provisions au 31 décembre 2008 et les mouvements de l'exercice 2008 s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Montant au 31 décembre 2007	Dotations	Reprises	Montant au 31 décembre 2008
Pertes de change latentes ⁽¹⁾	93	16	-	109
Retraites et médailles du travail	23	4	-	27
Risques sur filiales ⁽²⁾	217	54	(62)	209
Autres risques et charges ⁽³⁾	21	25	(9)	37
TOTAL PROVISIONS	354	99	(71)	382

(1) Au 31 décembre 2008, la réévaluation des créances, des dettes libellées en devises et des instruments dérivés de change se traduit par une perte latente nette, provisionnée dans les comptes. Cette perte latente est principalement liée à la dépréciation de la livre Sterling par rapport à l'euro.

(2) Les dotations de l'exercice concernent principalement Rhodia Chimie du fait d'un impact négatif lié aux engagements de retraites sur sa valeur d'utilité. Les reprises de l'exercice concernent principalement Rhodia Holding Ltd du fait notamment de la dépréciation de la livre Sterling.

(3) Au 31 décembre 2008, les provisions pour autres risques et charges sont essentiellement liées :
aux garanties données au bénéfice de filiales cédées ou de leurs acquéreurs (10 millions d'euros),
au risque financier (prime de remboursement) de l'emprunt obligataire OCEANE émis en 2007 (19 millions d'euros) (voir note 12.5).

à la provision pour risque correspondant à l'estimation du coût d'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux étalée sur quatre années pour (6) millions d'euros. Le coût d'attribution est déterminé sur la base d'une hypothèse de rotation annuelle du personnel de 3 %.

NOTE 12 Dettes financières

12.1 Analyse par nature

(millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007	Échéance au 31 décembre 2008
Obligation Senior 2004 USD	4	4	01/06/2010
Obligation Senior 2004 EUR	1	1	01/06/2010
Emprunt obligataire 2013 EUR	1 067	1 100	15/10/2013
OCEANE 2014 EUR	595	595	01/01/2014
Banques créditrices	-	17	
Intérêts courus et autres dettes financières	22	20	
Sous-total Emprunts obligataires et bancaires	1 689	1 737	
Emprunts auprès des entreprises liées	1 697	2 096	
TOTAL	3 386	3 833	



12.2 Analyse par devise

(millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Entreprises liées		
Euro	1 531	1 753
Franc suisse	11	12
Dollar américain	9	56
Livre Sterling	133	263
Dollar singapourien	13	12
Sous-total entreprises liées	1 697	2 096
Emprunts obligataires et bancaires		
Euro	1 685	1 733
Dollar américain	4	4
Sous-total Emprunts obligataires et bancaires	1 689	1 737
TOTAL	3 386	3 833

12.3 Analyse par échéance

Les échéances de ces emprunts sont les suivantes au 31 décembre :

(millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Entreprises liées		
2008	-	2 096
2009	1 685	-
2010	12	-
Sous-total entreprises liées	1 697	2 096
Emprunts obligataires et bancaires		
2008	-	37
2009	22	-
2010	5	5
Année 2011 et suivantes	1 662	1 695
Sous-total Emprunts obligataires et bancaires	1 689	1 737
TOTAL	3 386	3 833

12.4 Analyse par taux

L'analyse des emprunts à long et moyen terme par catégorie de taux d'intérêt, sans tenir compte du portefeuille de dérivés, se présente comme suit :

(millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Taux variable	2 365	2 820
Taux fixe	1 021	1 013
TOTAL	3 386	3 833

12.5 Commentaires sur les financements

Floating Rate Notes

Cet emprunt obligataire de type *High Yield*, le *Floating Rate Notes* a été émis pour un montant nominal de 1 100 millions d'euros au taux Euribor 3 mois + 2,75 % et à échéance au 15 octobre 2013. En décembre 2008, Rhodia a procédé au rachat anticipé d'une

partie de ces obligations pour un montant nominal de 33 millions d'euros, portant ainsi le nominal à 1 067 millions d'euros. Le prix de ce rachat était de 17 millions d'euros.

OCEANE

Les obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de

595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 %, ont été émises le 27 avril 2007. Le prix d'émission s'élevait à 48,1 euros par obligation. Les porteurs des OCEANE peuvent à tout moment exercer leur option de conversion avec une parité de 1.02 pour 1. Les OCEANE sont assorties d'une prime de remboursement de 13,22 %. Elles comprennent une option de rachat émetteur exerçable par Rhodia sous certaines conditions.

Ligne de crédit syndiquée

Une ligne de crédit revolving syndiquée multi-devises RCF (*Multicurrency Revolving Credit and Guaranty Facility*) d'un montant de 600 millions d'euros à échéance au 30 juin 2012 a été mise en place le 30 mars 2007.

Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge applicable est dégressive en fonction de l'amélioration du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté à l'EBITDA récurrent ajusté (*leverage*). Rhodia verse en outre une commission d'engagement correspondant à 40 % ou 35 % de la marge applicable selon le niveau de cette dernière. La ligne de crédit syndiquée est utilisable sous forme d'emprunts et/ou de cautions bancaires.

Rhodia a consenti des sûretés dans le cadre de la mise en place de cette ligne de crédit syndiquée. Ces sûretés sont constituées par le nantissement de titres d'une de ses filiales et le nantissement d'un prêt sécurisé d'une autre de ses filiales.

La ligne de crédit syndiquée comprend des clauses de remboursement anticipé parmi lesquelles le changement de contrôle de Rhodia ou l'adoption d'un plan de dissolution ou de liquidation de Rhodia.

Par ailleurs, la ligne de crédit syndiquée comporte des clauses de remboursement obligatoire ou d'annulation partielle en cas de cessions significatives d'actifs au-delà de certains seuils prévus au contrat et sous certaines conditions notamment relatives à l'utilisation des produits de cession.

Le maintien de la ligne de crédit syndiquée est subordonné au respect par Rhodia de ratios financiers qui sont testés (*financial covenants*)

semestriellement. Au 31 décembre 2008 et antérieurement, Rhodia a respecté tous les ratios financiers applicables.

En 2008, la ligne de crédit syndiquée n'a été utilisée que pour des cautions bancaires. Ces dernières étant de 66 millions d'euros au 31 décembre 2008, le montant non utilisé à cette date s'élève à 534 millions d'euros.

12.6 Valeur de marché des dettes financières

Au 31 décembre 2008, les dettes obligataires de Rhodia présentaient une décote de l'ordre de 49 % par rapport à leur nominal du fait de la restriction exceptionnelle des marchés de crédit, liée à l'incertitude générale des investisseurs quant à l'évolution des conditions macro-économiques.

12.7 Notation

Rhodia est noté par deux agences de notation internationales indépendantes Moody's Investors Service et Standard & Poor's.

En 2008, Moody's Investors Service a maintenu sa note *Corporate Family Rating* au rang Ba3 et a passé en décembre la perspective de positive à stable. La dette senior non garantie et l'OCEANE conservent la note B1.

Standard & Poors a attribué la note BB (*perspective stable*) à Rhodia (*Corporate credit rating*) et la note BB aux dettes à long terme en avril 2008. Ces 2 notes étaient auparavant au rang BB-. En février 2009, Standard & Poors a revu la perspective de stable à négative.

Un éventuel abaissement de l'une ou l'autre de ces notations ne peut provoquer ni l'exigibilité anticipée d'aucune des dettes financières actuelles, ni une augmentation de leur coût.

NOTE 13 Autres dettes

Ce poste comprend principalement les avances de trésorerie en provenance des filiales dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie du Groupe ainsi que la quote-part de Rhodia S.A. dans la perte 2008 de la SNC RhodianyL.

NOTE 14 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2008	2007
Dividendes sur participations	15	46
Produits d'intérêts	358	315
Charges d'intérêts	(254)	(232)
Gains (pertes) de change nets	(2)	2
Reprise (dotation) nette aux dépréciations de titres de participation et des provisions pour risques sur filiales	(190)	(70)
Autres produits (charges) financiers nets	358	(62)
TOTAL	285	(1)

14.1 Dividendes sur titres de participation

Les dividendes reçus concernent en totalité des entreprises liées.

14.2 Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts résultent principalement pour 313 millions d'euros (275 millions d'euros en 2007) des prêts consentis et avances de trésorerie aux entreprises liées, pour 39 millions d'euros (40 millions d'euros en 2007) des *swaps* de taux et pour 4 millions d'euros des intérêts sur Cap.

Les charges d'intérêts résultent pour 135 millions d'euros (89 millions d'euros en 2007) des emprunts et avances de trésorerie effectués auprès des entreprises liées, pour 89 millions d'euros (105 millions d'euros en 2007) des charges sur emprunts obligataires et pour 30 millions d'euros (38 millions d'euros en 2007) des *swaps* de taux.

Le produit net d'intérêts s'élève en 2008 à 104 millions d'euros, contre un produit net de 83 millions d'euros en 2007. La variation par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par de meilleures conditions de financement notamment sur les charges d'emprunts obligataires.

14.3 Dépréciations des titres de participation et provisions pour risques sur filiales

Les mouvements sur dépréciations des titres de participation et provisions pour risques sur filiales sont analysés en notes 4 et 11.

14.4 Autres produits et charges financiers

En 2008, ce poste comprend principalement :

- les quotes-parts de Rhodia S.A. dans les résultats 2008 des SNC Rhodianyil et Rhodia Participations pour un montant total de

356 millions d'euros. En 2008, la SNC Rhodia Participations a cédé à Rhodia Finance l'intégralité des titres qu'elle détenait dans Rhodia Energy, en dégagant une plus-value de 1 066 millions d'euros. Par ailleurs, Rhodia Participations a comptabilisé des provisions complémentaires sur les titres de ses filiales pour (81) millions d'euros concernant principalement la société Rhodia Electronics & Catalysis Enfin, la SNC Rhodianyil a comptabilisé des provisions complémentaires sur les titres de ses filiales pour (685) millions d'euros. Ces provisions concernent principalement Rhodia Opérations pour (505) millions d'euros et Butachimie pour (131) millions d'euros dans le cadre d'une valorisation à dire d'experts ;

- le profit de 16 millions d'euros réalisé sur un remboursement anticipé de l'emprunt obligataire FRN (cf. note 12.5) ;
- des plus-values sur cessions de valeurs mobilières de placement pour un montant de 4 millions d'euros ;
- la charge liée à la dotation d'une provision pour risque financier sur les actions propres (cf. note 15) pour un montant de (6) millions d'euros qui a fait l'objet d'un transfert de charge financière vers le résultat d'exploitation de 6 millions d'euros. Par ailleurs une provision pour dépréciation des actions propres non affectées au plan d'attribution de (2) millions d'euros est comptabilisée (cf. note 8) ;
- les pertes réalisées sur instruments financiers (commodités) pour (3) millions d'euros ;
- la dotation d'une provision pour risque financier sur le remboursement des primes de l'emprunt Océane pour (11) millions d'euros.

NOTE 15 Résultat d'exploitation

(millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Prestations facturées aux entreprises liées ⁽¹⁾	6	-
Impôts et taxes	(1)	1
Charges de personnel hors retraite ⁽¹⁾	(15)	(5)
Charge de retraite et assimilés	(4)	(3)
Subvention virée au compte de résultat ⁽²⁾	-	3
Autres charges d'exploitation ⁽¹⁾	(7)	(14)
Perte nette d'exploitation	(21)	(18)

(1) En 2008, le personnel transféré vers Rhodia S.A. (cf. note 21) a généré une hausse des charges de personnel et des autres charges d'exploitation. Toutefois, celles-ci sont compensées par les prestations facturées aux entreprises liées au titre des services rendus aux filiales. En 2007, les autres charges d'exploitation comprenaient (8) millions de refacturation de frais par Rhodia Services qui n'ont plus lieu d'être en 2008 du fait des mutations de personnel (cf. note 21). En outre, la provision pour risque constituée sur les actions propres acquises pour couvrir les plans d'attribution d'actions gratuites 2007 et 2008 a impacté les autres charges d'exploitation pour (6) millions d'euros.

(2) En 2007, une subvention avait été reçue dans le cadre de la réalisation par le Groupe d'investissements industriels en Corée du Sud.

NOTE 16 Résultat exceptionnel

(millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Plus (moins) values nettes sur cessions de titres et créances ⁽¹⁾	12	-
Charges sur cessions de participations ⁽²⁾	(3)	(6)
Divers	(5)	(1)
TOTAL	4	(7)

(1) La plus value provient essentiellement de la cession de titres de filiales asiatiques.

(2) Les charges sur cessions se composent d'une dotation pour provision sur risque liée à la cession des filiales asiatiques.

NOTE 17 Situation fiscale

Depuis l'année 1999, Rhodia bénéficie du régime de l'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration comprend 12 sociétés en 2008 contre 14 en 2007, suite au mouvement de regroupement des activités en France dans Rhodia Opérations notamment.

L'application du régime d'intégration fiscale se traduit en 2008, pour le groupe, par une économie nette d'impôt de 91 millions d'euros (71 millions en 2007), correspondant à l'impôt des sociétés bénéficiaires.

En l'absence d'intégration fiscale, Rhodia n'aurait supporté aucune charge d'impôt au titre des exercices 2008 et 2007 du fait de sa situation déficitaire propre.

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale devraient s'élever à 2 142 millions d'euros (en base) au 31 décembre 2008 (2 200 millions à fin 2007), dont 1 617 millions d'euros correspondent aux déficits transférés des filiales intégrées.

NOTE 18 Engagements hors bilan et opérations sur instruments financiers dérivés

18.1 Engagements donnés

(millions euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
En garantie des obligations des entreprises liées	121	124
En garantie des obligations des entreprises ayant un lien de participation	1	1
Autres	13	19
TOTAL	135	144

Certaines filiales de Rhodia disposent par ailleurs de financements dans le cadre de programmes de cessions de créances conclus avec des établissements financiers et Rhodia s'est engagée à garantir le paiement de toute somme due par ses filiales au titre de ces programmes. Au 31 décembre 2008, les financements obtenus par les filiales de Rhodia dans le cadre de ces programmes s'élevaient à 24 millions d'euros.

Par ailleurs, Rhodia a consenti à **orbeo** une garantie d'un montant maximum de 200 millions d'euros pour couvrir les obligations de ses filiales découlant de leurs ventes de droits d'émissions de gaz à effet de serre (« CER »). **orbeo** est une coentreprise constituée en 2006 avec Société Générale Energie (filiale de Société Générale) notamment dans le but de commercialiser les CER produits par le groupe Rhodia au Brésil et en Corée du Sud. Le prix des ventes à terme de CER conclues avec **orbeo** et non dénouées au 31 décembre 2008 étant supérieur au cours spot à cette date, le risque couvert par cette garantie est nul à la clôture de l'exercice.

18.2 Instruments financiers dérivés

Rhodia est exposée aux risques de marché du fait de ses opérations financières.

Par ailleurs, afin de gérer l'exposition de ses filiales au risque de change du fait, principalement, de leurs opérations commerciales, Rhodia met en place des instruments dérivés avec des contreparties externes pour le compte de ses filiales. L'exposition générée est immédiatement neutralisée par la mise en place de contrats symétriques avec les filiales concernées, si bien que Rhodia ne supporte pas de risque lié à ces instruments.

L'exposition de Rhodia est principalement liée aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt.

Gestion du risque de taux

Instruments qualifiés de couverture

Rhodia est soumise à la variabilité des taux d'intérêts sur la partie de son endettement financier à taux variable. En 2006 et 2008, des contrats d'échange de taux et des options (caps) ont été contractés pour couvrir les obligations à taux variable émises en octobre 2006. Les montants notionnels de ces contrats et leurs justes valeurs sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

(millions d'euros)	Devises EUR	2008			2007			
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL	Juste Valeur	Nominal Total	Juste Valeur
Swap de taux	Prêteur TV	317	400	-	717	(11)	750	9
Cap	Achat	350	-	-	350	1	350	3
TOTAL		667	400	-	1 067	(10)	1 100	12

Instruments non qualifiés de couverture

Au 31 décembre 2008, Rhodia ne détient pas d'instruments de taux non qualifiés de couverture.

Gestion du risque de change

La politique de Rhodia consiste à limiter son exposition aux fluctuations à court terme des taux de change en calculant tous les jours son exposition nette aux devises étrangères dans ses transactions, comprenant à la fois les ventes et les achats, et en utilisant des instruments financiers dérivés pour réduire une telle

exposition. Les principaux instruments dérivés utilisés par Rhodia sont des contrats de change à terme d'une durée inférieure à un an.

Les achats et ventes à terme de devises sont principalement contractés par Rhodia dans le but de couvrir les prêts et emprunts envers ses filiales ainsi que les flux d'exploitation en devises.

Le tableau présenté ci-dessous détaille les montants nominaux et les justes valeurs des contrats d'achats et ventes à terme conclus soit avec des contreparties externes, soit avec des filiales :

Au 31 décembre 2008			
(millions d'euros)	Devises	Nominal	Juste valeur
	USD	384	(3)
	GBP	69	(9)
	JPY	176	20
Achats à terme	Autres	160	(6)
Total		789	2
	USD	430	(3)
	GBP	288	63
	JPY	227	(26)
Ventes à terme	Autres	112	10
Total		1 057	44
TOTAL		1 846	46

Gestion du risque des matières premières (fioul, gazoil) :

Le portefeuille des instruments financiers sur matières premières est présenté ci-dessous.

(millions euros)	31 décembre 2008			31 décembre 2007	
	Swap gazoil et fioul	Qté (tonnes)	Juste valeur	Qté (tonnes)	Juste valeur
Opérations externes	Acheteur	77 102	(12)		
	Vendeur	43 200	6	118 800	(7)
Opérations internes	Acheteur	43 200	(6)	118 800	7
	Vendeur	77 102	12		

Par ailleurs, une option d'achat sur pétrole a été conclue (sa juste valeur est proche de 0 au 31 décembre 2008) dans le cadre de la gestion de l'exposition du risque du Groupe.

18.3 Risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement pour Rhodia un risque de contrepartie sont essentiellement :

- les placements de trésorerie ;
- les instruments dérivés.

Rhodia réalise ses placements de trésorerie avec des banques ou des institutions financières dont les notations S&P et Moody's Investors Service sont, au 31 décembre 2008, égales ou supérieures à respectivement AA- et Aa3.

Les contrats de taux ou devises sont conclus avec des banques ou des institutions financières dont les notations S&P et Moody's Investors Service sont toutes dans la catégorie *Investment Grade*.

Par ailleurs, la majorité de ces transactions, ainsi que celles présentant une maturité supérieure à un an, sont réalisées avec des contreparties dont les notations attribuées par ces agences sont égales ou supérieures à respectivement A- et A2.

NOTE 19 Litiges et procédures en cours

Procédures judiciaires et d'arbitrage

Rhodia est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Ces procédures sont principalement initiées par les acquéreurs d'activités antérieurement cédées par Rhodia ou relatives à des réclamations environnementales ou des actions en responsabilité civile du fait de produits chimiques commercialisés.

Rhodia fait, en outre, l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité et dont les plus significatives sont résumées ci-après dans la présente section.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être raisonnablement estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Rhodia du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Rhodia du bien-fondé des demandes, du stade d'avancement des procédures et des arguments de défense de Rhodia, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Par ailleurs, certaines filiales américaines du Groupe encourent une responsabilité potentielle au titre des lois US Federal Superfund et des réglementations environnementales américaines. Étant donné la nature des procédures engagées, le nombre de plaignants, le volume de déchets en cause et les provisions existantes, Rhodia estime cependant que ces réclamations n'entraîneront pas de coûts significatifs pour le Groupe et ne se traduiront pas par un niveau de provision significatif supplémentaire.

Enfin, Rhodia estime qu'il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel qui, pris isolément ou avec les autres, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, sa situation financière ou son résultat, autres que ceux détaillés dans la présente section.

Poursuites administratives lancées par l'AMF

Le 21 juin 2007, à l'issue de la procédure administrative impliquant notamment Rhodia et concernant des faits remontant aux années 2001-2003, la commission des sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers a rendu publique sa décision. Elle est assortie d'une sanction pécuniaire de 750 000 euros à l'encontre de la Société. Rhodia a fait appel de cette décision le 20 août 2007. La Cour d'appel de Paris a confirmé, par arrêt du 20 mai 2008, la décision de la commission des sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers. La Société s'est pourvue en cassation.

Contentieux avec certains actionnaires

Deux procédures introduites en janvier 2004 devant le Tribunal de commerce de Paris par certains actionnaires, ont fait l'objet de décision de sursis à statuer :

- une action *ut singuli* met en cause Aventis (devenue Sanofi-Aventis) et certains des membres du Conseil d'administration de la Société à l'époque des faits allégués. Elle porte sur les conditions d'acquisition par Rhodia d'Albright & Wilson. Les requérants réclament le versement à titre compensatoire d'une indemnité de 925 millions d'euros au bénéfice de la Société en réparation du préjudice qu'elle aurait subi. Un sursis à statuer a été prononcé dans cette procédure le 27 janvier 2006 ;
- l'autre action met en cause Aventis (devenue Sanofi-Aventis) et certains des membres du Conseil d'administration de la Société et des commissaires aux comptes à l'époque des faits allégués, ainsi que la Société à titre subsidiaire. Elle porte sur le

caractère prétendu inexact et trompeur des informations rendues publiques par la Société en 2001 et jusqu'au 29 janvier 2002 sur l'acquisition par Rhodia d'Albright & Wilson puis de Chirex, les risques environnementaux et les actifs d'impôts différés. Les deux requérants réclament le versement de 131,8 millions d'euros à titre de réparation de leurs préjudices personnels. Le 10 février 2006, un sursis à statuer a été prononcé dans le cadre de cette procédure.

Ces deux décisions de sursis à statuer sont intervenues en raison de l'existence d'une information judiciaire diligentée par des juges d'instruction du pôle financier du Tribunal de grande instance de Paris portant sur les mêmes faits et faisant suite au dépôt en 2003 et 2004 par ces mêmes actionnaires de trois plaintes pénales contre X pour abus de biens sociaux, délit d'initiés, publication d'informations fausses ou trompeuses, faux bilan et présentation de comptes inexacts. Rhodia s'est constituée partie civile dans le cadre de cette instruction judiciaire le 25 janvier 2006. Cette instruction est toujours en cours au 31 décembre 2008.

Depuis le 7 avril 2005, divers recours formés par des actionnaires ont été déposés aux États-Unis contre Rhodia ainsi que certains de ses administrateurs et dirigeants. D'une manière générale, les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint entre le 26 avril 2001 et, pour certains, le 23 mars 2004, ou, pour d'autres, le 24 mars 2005, certaines dispositions des Securities Act de 1933 et Securities Exchange Act de 1934, notamment en matière de communication financière. Certains de ces recours, de type « Erisa », émanaient de bénéficiaires de plans américains de retraites de la Société. Dans ce cadre, les parties ont conclu une transaction (d'un montant de l'ordre de 2,4 millions de dollars intégralement pris en charge par les assureurs de la Société) qui a été approuvée par le tribunal et a définitivement mis fin à cette procédure. Concernant les autres recours, par des décisions en date des 26 septembre et 12 décembre 2007, la *U.S. District Court for the Southern District of New York* a débouté de l'intégralité de leurs demandes les plaignants dans le cadre de la tentative d'action de groupe (*class action*). En l'absence de recours contre ces décisions, cette procédure est définitivement close.

Procédures commerciales

Litige Innophos

Le 8 novembre 2004, Rhodia a reçu une réclamation de la part d'Innophos, filiale de Bain Capital, émanant de la Commission nationale mexicaine de l'eau et relative à l'utilisation de l'eau sur le site de Coatzacoalcos durant la période 1998-2002. Le montant global de la réclamation s'élève à environ 1,5 milliard de pesos mexicains (environ 100 millions d'euros) incluant l'ensemble des redevances, intérêts et pénalités. Le site de Coatzacoalcos faisait partie de l'activité phosphates de spécialités qui a été vendue en août 2004 à Bain Capital, donnant lieu à la création d'une nouvelle Société, Innophos. Afin de protéger au mieux ses intérêts, Rhodia a alors informé Bain Capital de sa volonté d'assumer, sous certaines réserves de droit, la responsabilité directe de la résolution de ce sujet avec la Commission nationale mexicaine de l'eau. Depuis, Rhodia a travaillé en étroite collaboration avec Innophos pour préparer une réponse qui a été déposée, au nom d'Innophos, le 17 janvier 2005. Le montant de la réclamation initiale a été revu à la baisse

à la suite d'un recours gracieux intenté par Rhodia et acté dans une décision rendue en date du 29 août 2005, passant à environ 16,5 millions d'euros. La Cour fédérale administrative et fiscale mexicaine a ensuite rendu une décision par laquelle elle a rejeté l'intégralité des demandes de la commission nationale mexicaine de l'eau. Cette dernière a fait appel de cette décision le 23 septembre 2008. La Cour d'appel (« Circuit Court ») a rendu une décision en janvier 2009, rejetant définitivement certaines demandes de la commission nationale mexicaine de l'eau (ce qui ramène désormais le montant de la réclamation à environ 9,5 millions d'euros) mais infirmant pour le reste la décision de la Cour fédérale administrative et fiscale mexicaine. Le 5 février 2009, cette dernière a rendu une nouvelle décision rejetant cette fois encore l'intégralité des demandes de la commission nationale mexicaine de l'eau. Celle-ci peut faire appel de cette décision. En cas de condamnation d'Innophos dans le cadre de cette réclamation, les tribunaux de New York (États-Unis) ont jugé que Rhodia devrait totalement indemniser Innophos. Rhodia n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision à ce titre.

Litige Ville de Metz

Un expert judiciaire a été désigné, en 2002, par le tribunal administratif de Nancy, à la demande de la ville de Metz, pour examiner la conformité des rejets de chlorure des Sociétés Solvay Carbonate France et Novacarb (Rhodia Chimie intervenant comme garant de Novacarb dans le cadre de la cession par Rhodia de certaines activités industrielles et commerciales en Europe de chimie à base de Bain Capital en 2002), ainsi que le préjudice financier que, d'après la ville de Metz, ces rejets de chlorure lui auraient causé en rendant notamment nécessaires des investissements pour l'alimentation et la distribution en eau potable au début des années 1970. L'Expert a rendu son rapport le 14 février 2008. Ce rapport confirme la conformité des rejets avec les arrêtés préfectoraux des installations. L'Expert conclut également que les installations actuelles de production d'eau potable permettent l'alimentation en eau potable de l'agglomération messine et que, de ce fait, le recours à de nouvelles unités, notamment de traitement, n'est pas nécessaire, sauf éventuellement comme filière de secours. L'Expert ne se prononce pas de manière conclusive sur la corrélation entre les investissements réalisés par la ville pour l'alimentation en eau potable au début des années 1970 et les rejets de chlorure à l'époque, ainsi que sur l'évaluation des préjudices invoqués. Son expertise ayant un caractère technique, il ne se prononce pas davantage sur la prescription des actions de la ville de Metz. Par assignation en date du 30 décembre 2008, la ville de Metz a néanmoins saisi le Tribunal de Grande Instance de Metz d'une demande de paiement *in solidum* à des dommages et intérêts d'un montant de 51,5 millions d'euros à l'encontre des Sociétés Solvay Carbonate France et Novacarb pour obtenir réparation du préjudice qu'elle allègue avoir subi. Rhodia n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision à ce titre.

Autres procédures

Securities and Exchange Board of India

Rhodia S.A. est atraite en Inde par le Securities and Exchange Board of India (SEBI) dans une procédure visant à ce que Rhodia

lance une offre publique d'achat sur 20 % de titres de la Société Albright & Wilson Chemicals India Limited (AWCIL), filiale cotée dans ce pays de l'ancien groupe Albright & Wilson que Rhodia a acquis en 2000, et dont Rhodia détient aujourd'hui 72,79 % du capital. Ces titres seraient acquis par Rhodia à un prix de 278 Rps par action (augmenté des intérêts courant depuis 2000) basé sur la valeur des titres au moment de ladite acquisition. Une telle décision de la SEBI ferait alors passer la détention de Rhodia dans le capital de AWCIL de 72,79 % à 92,79 % et entraînerait, en conséquence, l'obligation pour Rhodia, dont la détention deviendrait supérieure à 90 %, de lancer une offre publique de retrait afin d'acheter les 7,21 % de flottant restant au même prix. Dans ce schéma, la totalité des titres non encore détenus par Rhodia (soit 27,21 %) serait acquise pour un total de 7,2 millions d'euros. Rhodia conteste le bien-fondé de la demande de la SEBI mais une provision est constituée dans les comptes à cet effet. Un jugement définitif de la High Court of Mumbai statuant en appel formulé par Rhodia à la suite d'un premier jugement défavorable à son encontre est toujours en attente à ce jour.

Procédures significatives engagées par la Société

La Société poursuit diverses procédures engagées en 2004 et 2005 en France, au Brésil et aux États-Unis à l'encontre de Sanofi-Aventis (successeur de Rhône-Poulenc) relatives aux passifs environnementaux ou à d'autres passifs liés au versement des retraites aux salariés hérités de son ancienne maison mère.

Autres

Litige Valauret

Le 19 mars 2005, la S.A. Valauret, actionnaire, a introduit une action ut singuli à l'encontre du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général de la Société (à la date d'introduction de ladite action) devant le Tribunal de commerce de Nanterre. Alléguant une prétendue faute de gestion de ces derniers, cette procédure vise à les faire condamner au remboursement à la Société des sommes versées à M. Jean-Pierre Tirouflet à l'occasion de son départ en octobre 2003 (2,1 millions d'euros au titre des indemnités de licenciement ainsi que, le cas échéant, les paiements effectués dans le cadre d'un régime de retraite complémentaire de la Société et au titre duquel aucune somme n'a été versée à ce jour). Puis, le 21 novembre 2007, alors que l'affaire était en état d'être jugée, le demandeur a fait état d'une demande de sursis à statuer se basant sur l'existence d'un réquisitoire supplétif pris par le Parquet de Paris. Les défendeurs et la Société contestent le bien fondé de l'ensemble de ces demandes. Le 13 février 2008, le tribunal de commerce de Nanterre s'est déclaré compétent et n'a pas prononcé le sursis à statuer. Il a rendu le 3 décembre 2008 une décision – non exécutoire – condamnant solidairement Messieurs Jean-Pierre Clamadieu et Yves René Nanot à verser à la Société Rhodia une somme de 2,1 millions d'euros à titre de dommages et intérêts. Il leur est reproché de ne pas avoir contesté, une fois celui-ci effectué, le versement à Monsieur Jean-Pierre Tirouflet de l'indemnité prévue au titre de son contrat de travail lors de son départ de la Société en 2004. Messieurs Clamadieu et Nanot ont interjeté appel de cette décision.



NOTE 20 Rémunérations des membres des organes de direction et d'administration

Les rémunérations et autres avantages acquis et versés aux membres du comité de direction générale et aux mandataires sociaux s'analysent comme suit :

MONTANTS VERSÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

(milliers d'euros à l'exception des options/actions accordées)	2008	2007
Salaires, charges et avantages à court terme	3 654	3 748
Options de souscription d'actions et actions gratuites accordées	71 000	98 379

MONTANTS ACQUIS AU COURS DE LA PÉRIODE (SALAIRES) OU ENGAGEMENTS EXISTANTS EN FIN DE PÉRIODE (AUTRES ÉLÉMENTS)

(milliers d'euros, à l'exception des options/actions accordées)	2008	2007
Salaires, charges et avantages à court terme	2 583	3 825
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	7 592	6 168
Indemnité de rupture ⁽¹⁾	5 881	4 714
Cumul des options de souscription d'actions et des actions gratuites accordées	263 694	290 528

(1) Les indemnités de rupture acquises correspondent aux engagements pris par Rhodia au bénéfice des dirigeants clé du Groupe en cas de rupture de leur contrat de travail.

NOTE 21 Effectif moyen salarié

	2008	2007
Cadres	27	6
Non cadres	3	1
TOTAL	30	7

L'augmentation de l'effectif moyen résulte du transfert de salariés de Rhodia Services vers Rhodia S.A..

NOTE 22 Paiements en actions et assimilés

Les principales modifications des plans d'options de souscription d'actions et d'attributions d'actions gratuites intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2008			2007		
	Options	Actions gratuites	Total	Options	Actions gratuites	Total
En circulation en début d'exercice	2 072 536	1 628 651	3 701 187	2 141 278	733 279	2 874 557
Ajustement au titre du regroupement d'actions	-	-	-	931	506	1 437
Attributions	-	1 023 960	1 023 960	-	923 360	923 360
Annulations	(38 743)	(621 857)	(660 600)	(50 689)	(28 494)	(79 183)
Exercices	(1 111)	(718 126)	(719 237)	(18 984)	-	(18 984)
En circulation en fin d'exercice	2 032 682	1 312 628	3 345 310	2 072 536	1 628 651	3 701 187

22.1 Augmentation de capital réservée aux salariés

Au cours des exercices 2008 et 2007, Rhodia n'a procédé à aucune augmentation de capital réservée aux salariés.

22.2 Plans d'options de souscription d'actions

Rhodia a consenti des plans d'option de souscription d'actions à certains de ses dirigeants ou salariés. Tous les plans d'options sont payables en actions sur des périodes d'acquisition mentionnées ci-dessous. L'exercice des options de souscription d'actions est conditionné par la présence du bénéficiaire au sein du Groupe à la date dudit exercice, hormis certaines exceptions (telles que départ à la retraite). Les options acquises sont exerçables sur une période limitée dans le temps. La période d'exercice est variable en fonction du motif du départ.

Plans d'options de souscription d'actions en vigueur

Depuis la dernière attribution en 2004, aucun nouveau plan d'options de souscription d'actions n'a été consenti par le Conseil d'administration.

Principales modifications des plans d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice :

	2008		2007	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en circulation en début d'exercice	2 072 536	61,73	2 141 278	61,34
Ajustement au titre du regroupement d'actions	-	-	931	-
Options annulées ⁽¹⁾	(38 743)	48,79	(50 689)	59,88
Options exercées	(1 111)	15,12	(18 984)	23,28
Options en circulation en fin d'exercice	2 032 682	62,00	2 072 536	61,73

(1) Options de souscriptions perdues pendant l'exercice.

La durée moyenne pondérée de vie résiduelle des options de souscription d'actions au 31 décembre 2008 s'élève à 3 années contre 4 années en 2007.

Les options consenties au titre des plans 2004 ont une durée totale de 8 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Les options consenties au titre des plans 2001 à 2003 ont une durée totale de 12 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Les options émises dans le cadre des Plans 1999 et 2000 ont été consenties pour une durée totale de 10 ans, assortie d'une période de blocage de 5 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2008, sur l'ensemble des plans accordés par le Conseil d'administration de Rhodia, 1 111 options ont été exercées sur le plan A 2004.



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

Principales données concernant les options de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2008 :

Plan d'options de souscriptions d'actions	Plan 1998	Plan 1999/1	Plan 1999/2	Plan 2000/1	Plan 2000/2	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004 A	Plan 2004 B
Date de l'assemblée d'autorisation	13/05/1998	13/05/1998	13/05/1998	13/05/1998	18/04/2000	18/04/2000	18/04/2000	21/05/2002	21/05/2002	21/05/2002
Date du conseil d'administration/attribution	24/06/1998	23/02/1999	23/02/1999	30/03/2000	27/09/2000	16/03/2001	20/03/2002	28/05/2003	17/06/2004	17/06/2004
Période d'exercice (a)	7 ans à partir du 24/06/01	7 ans à partir du 23/02/02	7 ans à partir du 01/03/02	7 ans à partir du 30/3/03	7 ans à partir du 27/09/03	9 ans à partir du 16/03/04	9 ans à partir du 20/3/05	9 ans à partir du 28/05/06	5 ans à partir du 17/06/07	5 ans à partir du 17/06/07
Nombre total d'options attribuées à l'origine	133 333	131 667	100 000	175 000	12 500	215 022	166 667	109 412	225 125	114 375
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'administration (b)	6 667	7 792	5 000	17 250	-	19 750	14 837	8 542	29 500	46 250
Juste valeur de l'option	-	-	-	-	-	-	-	6,30	2,68	2,76
Prix d'exercice à l'origine (en euros)	256,08	180,00	180,00	205,68	195,12	188,40	144,48 (e)	66,00 (e)	18,00	18,00
Durée des options (en année)	10	10	10	10	10	12	12	12	8	8
Durée moy. Pondérée de vie résiduelle au 31 décembre 2008 (année)	-	0,2	0,2	1,2	-	4,2	5,2	6,4	3,5	3,5
Prix d'exercice après ajustement (c)	-	76,56	76,56	87,48	-	80,16	61,44 (e)	28,08 (e)	15,12	15,12
Prix d'exercice moyen pondéré	-	76,56	76,56	87,48	-	80,16	62,76	31,44	15,12	15,12
Prix d'exercice moyen pondéré des options exerçables	-	76,56	76,56	87,48	-	80,16	62,76	31,44	15,12	15,12
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2007	2 618	263 058	196 249	328 195	-	408 012	326 224	210 658	216 415	121 107
Options perdues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2008	(2 618)	(1 176)	(1 178)	(3 430)	-	(4 905)	(6 292)	(4 292)	(10 481)	(4 371)
Options exercées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2008	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 111)	-
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2008	-	261 882	195 071	324 765	-	403 107	319 932	206 366	204 823	116 736
Dont aux Membres du CDG et du Conseil d'administration (d)	-	12 828	7 345	35 642	-	40 537	30 167	11 066	31 918	50 336
Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2008	-	261 882	195 071	324 765	-	403 107	319 932	206 366	204 823	116 736
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'administration (d)	-	12 828	7 345	35 642	-	40 537	30 167	11 066	31 918	50 336
Dont mandataires sociaux										
• Jean-Pierre Clamadieu	-	2 938	1 469	2 938	-	3 917	6 756	3 721	9 977	14 891
• Jacques Khélif	-	-	-	-	-	-	-	392	844	795
• Yves René Nanot	-	-	-	-	-	-	-	-	9 977	19 855
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2008	-	275	270	372	-	559	390	408	238	65

(a) Sans tenir compte de la période d'indisponibilité fiscale pour les résidents fiscaux en France de 4 ans à partir de 2001 et de 5 ans auparavant.

(b) Dans leur composition à la date d'attribution des options de souscription d'actions.

(c) Suite aux augmentations de capital intervenues le 7 mai 2004 et le 20 décembre 2005, le Conseil d'administration a procédé à l'ajustement du prix d'exercice et du nombre de ses options en circulation conformément aux dispositions du Code de Commerce et au règlement applicable aux plans de stock-options.

(d) Dans sa composition actuelle.

(e) A la suite d'un engagement personnel, M. Tiroulet a accepté que le prix d'exercice de ses options soit fixé à 15 euros (après ajustement 2004 et 2005 ce prix est ramené à 6,38 euros avant regroupement soit 76,56 euros après regroupement).

22.3 Programmes d'attributions d'actions gratuites

La loi de finances 2005 donne la possibilité aux sociétés françaises, dès le 1^{er} janvier 2005, de distribuer gratuitement des actions à leurs dirigeants et salariés.

Plans 2008 A et B

Le Conseil d'administration du 17 mars 2008 a approuvé un nouveau programme d'attributions d'actions gratuites à 342 bénéficiaires (2 x 511 980 actions) sous conditions de performance de Rhodia et de présence des bénéficiaires.

Le détail des attributions est décrit dans le tableau ci-après :

	Plans A		Plans B	
	« 2+2 »	« 4+0 »	« 2+2 »	« 4+0 »
Nombre d'actions	355 000	156 980	355 000	156 980
Nombre de bénéficiaires	189	153	189	153
Date d'attribution	17/03/2008	17/03/2008	17/03/2008	17/03/2008
Date d'acquisition	18/03/2010	20/03/2012	18/03/2010	20/03/2012
Période de conservation	Minimum 18 mars 2012	-	Minimum 18 mars 2012	-
Conditions de performance	Niveau de CFROI (<i>Cash Flow Return On Investments</i>), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2008		Ratio EBITDA Récurrent sur chiffre d'affaires (intégrant l'activité CER), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2008, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence	
Validation des conditions d'acquisition	Le Conseil d'administration		Le Conseil d'administration	

Les conditions de performance des plans A n'ont pas été atteintes au 31 décembre 2008.



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

Principales modifications des plans d'attributions d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2008 :

Plan d'attribution d'actions gratuites	Plan 2006 A (c)	Plan 2006 B (c)	Plan 2007 A (d) (e)	Plan 2007 B (d) (e)	Plan 2007 « 2+2 »	Plan 2007 « 4+0 »	Plan 2008 A « 2+2 » (f)	Plan 2008 A « 4+0 » (f)	Plan 2008 B « 2+2 » (f)	Plan 2008 B « 4+0 » (f)
Date de l'assemblée d'autorisation	23/06/2005	23/06/2005	23/06/2005	23/06/2005	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007
Date du Conseil d'administration/ attribution	13/01/2006	13/01/2006	15/01/2007	15/01/2007	30/07/2007	30/07/2007	17/03/2008	17/03/2008	17/03/2008	17/03/2008
Date d'acquisition	14/01/2008	14/01/2008	16/01/2009	16/01/2009	31/07/2009	31/07/2011	18/03/2010	20/03/2012	18/03/2010	20/03/2012
Nombre total d'actions gratuites attribuées à l'origine	387 760	387 760	344 308	344 308	92 355	142 755	355 000	156 980	355 000	156 980
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'administration (a)	83 917	83 917	84 167	84 167	90	-	117 000	-	117 000	-
Juste valeur de l'action	21,99	21,99	30,44	30,44	33,03	34,08	10,94	11,30	10,94	11,30
Durée d'inaccessibilité	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	-	2 ans après période d'acquisition	-	2 ans après période d'acquisition	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2007	359 313	359 313	339 490	339 490	91 695	139 350	-	-	-	-
Actions gratuites attribuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2008	-	-	-	-	-	-	355 000	156 980	355 000	156 980
Actions gratuites perdues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2008	(250)	(250)	(50 066)	(50 066)	(1 410)	(4 035)	(355 000)	(156 980)	(2 800)	(1 000)
Actions gratuites exercées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2008	(359 063)	(359 063)	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2008	-	-	289 424	289 424	90 285	135 315	-	-	352 200	155 980
Dont aux Membres du CDG et du Conseil d'administration (b)	-	-	74 167	74 167	75	-	-	-	129 500	-
Dont mandataires sociaux										
• Jean-Pierre Clamadieu	-	-	25 000	25 000	-	-	-	-	37 000	-
• Jacques Khélif	-	-	4 167	4 167	15	-	-	-	7 500	-
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2008	-	-	341	341	6 019	9 021	-	-	186	151

(a) Dans sa composition à la date d'attribution.

(b) Dans sa composition actuelle.

(c) Les conditions de performance ont été remplies au 31 décembre 2006.

(d) Les conditions de performance ont été remplies au 31 décembre 2007.

(e) Les actions gratuites perdues en 2008 ont, pour la majeure partie, été échangées contre un droit à percevoir de la trésorerie sur base du cours de l'action à la date d'acquisition.

(f) Les conditions de performance n'ont pas été remplies au 31 décembre 2008 pour les plans A et ont été remplies pour les plans B.

NOTE 23 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture de l'exercice.

NOTE 24 Filiales et participations

	Capital social	Capitaux propres (hors résultat de l'exercice)	% détention	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Prêts consentis par la Société non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice
(millions d'euros)	(a)						(b) (c)	(b)		
Filiales françaises										
Rhodia Participations	110	110	100,00 %	110	110	-	-	-	1 057	-
Rhodianyl	605	615	100,00 %	615	615	767	-	-	(701)	-
Rhodia Finance	252	252	99,98 %	252	252	901	-	-	(150)	5
Rhodia Chimie	29	177	100,00 %	84	-	-	-	7	(20)	-
TOTAL FILIALES FRANÇAISES				1 061	977	1 668	-	7	186	5
Filiales étrangères (d)										
Rhodia Holding INC	768 USD	133	89,02 %	425	363	-	-	-	5	-
Rhodia de Mexico SA de CV	283 MXN	(6)	100,00 %	25	-	3	-	17	(1)	-
Rhodia Silica Koréa Co Ltd	12 989 KRW	10	100,00 %	9	9	-	-	46	5	-
Rhodia Holding Ltd	306 GBP	(123)	100,00 %	929	-	273	-	-	(38)	-
Rhodia New Zealand	3 NZD	1	100,00 %	2	2	-	-	2	-	1
Sopargest	20 CHF	16	99,99 %	74	17	-	-	-	(1)	1
Rhodia Ibéria	16 EUR	23	100,00 %	115	24	-	-	53	(8)	-
Rhodia Hong Kong	6 HKD	1	100,00 %	2	2	-	-	31	2	2
Rhodia Polyamides Co Ltd	24 629 KRW	27	59,40 %	24	24	39	-	236	(5)	2
Rhodia Brasil LTDA	210 BRL	62	100,00 %	386	152	-	-	33	(2)	-
Rhodia China Co LTD	405 CNY	41	100,00 %	43	42	-	-	12	-	-
Rhodia Deutschland	8 EUR	172	100,00 %	677	279	273	-	-	(7)	-
Autres Sociétés détenues à plus de 50 %				7	5	1	-	23	1	4
TOTAL FILIALES ÉTRANGÈRES				2 718	919	589	-	453	(49)	10
Total filiales détenues à plus de 50 %				3 779	1 896	2 257	-	460	137	15
Filiales détenues à 50 % et moins										
Filiales françaises				4	-	25	2	550	(16)	-
Filiales étrangères				4	1	-	15	362	17	-
Total Filiales détenues à 50 % et moins				8	1	25	17	912	1	-
Total titres de participations				3 787	1 897	2 282	17	1 372	138	15

(a) Pour les sociétés étrangères, cours de conversion utilisé : cours à fin décembre 2008.

(b) Pour les sociétés étrangères, cours de conversion utilisé : cours moyen cumulé du 01/01 au 31/12/08.

(c) Pour les sociétés étrangères, chiffre d'affaires réalisé hors prestations de services et hors produits accessoires

(d) Capital social en monnaie locale (en millions); les capitaux propres, le chiffre d'affaires et le résultat sont des éléments issus des comptes sociaux estimés à ce jour.

Ce tableau est établi en fonction des données disponibles à ce jour.



**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS**

États financiers

20.3.3 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES EN PORTEFEUILLE

20.3.3.1 TITRES DE PARTICIPATION

Libellé des filiales	Nombre de titres détenus	% détention	Valeur d'inventaire au 31/12/2008
			<i>(millions d'euros)</i>
Filiales françaises			
Rhodianyl	40 357 499	100,00 %	615
Rhodia Finance	16 797 466	99,98 %	252
Rhodia Participations	7 348 699	100,00 %	110
Rhodia Chimie	28 836 752	100,00 %	-
TOTAL FILIALES FRANÇAISES			977
Filiales étrangères			
Rhodia Holding INC	1 540	89,02 %	363
Rhodia Deutschland	7 721	100,00 %	279
Rhodia Brasil LTDA	369 823	100,00 %	152
Rhodia China Co LTD	49 000	100,00 %	42
Rhodia Polyamides Co Ltd	2 925 780	59,40 %	24
Rhodia Ibéria	2 609 690	100,00 %	24
Sopargest	19 997	99,99 %	17
Rhodia Silica Koréa Co Ltd	2 597 810	100,00 %	9
Rhodia New Zealand	1 499 999	100,00 %	2
Rhodia Hong Kong	55 999	100,00 %	2
Rhodia de Mexico SA de CV	283 053 127	100,00 %	-
Rhodia Holding Ltd	306 000 000	100,00 %	-
Autres Sociétés détenues à plus de 50 %			5
TOTAL FILIALES ÉTRANGÈRES			919
TOTAL FILIALES DÉTENUES À PLUS DE 50 %			1 896
Filiales détenues à 50 % et moins			
Filiales françaises			0
Filiales étrangères			1
Total Filiales détenues à 50 % et moins			1
Total titres de participations			1 897

20.3.3.2 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Libellé des OPCVM	Quantité détenue	Cours unitaire (en euros)	Valeur d'inventaire au 31/12/2008
BMTN			
Société Générale BMTN TR 52	152	175 206	27
Société Générale BMTN TR 52	247	175 207	43
Société Générale BMTN TR 83	99	161 144	16
Société Générale BMTN TR 68	43	190 302	8
Total BMTN			94
Actions propres Rhodia	1 792 137	7,56	14
Total VMP			108

20.3.4. RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)

DATE D'ARRÊTÉ	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I. Capital social en fin d'exercice					
Capital social (milliers d'euros)	1 213 045	1 204 414	1 204 186	1 176 717	627 582
Nombre d'actions					
ordinaires ⁽¹⁾	101 087 068	100 367 831	1 204 186 174	1 176 716 541	627 582 158
à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
par conversion d'obligations					
par droit de souscription					
II. Opérations et résultats (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 676	1 197	595	12 702	7 807
Résultat avant impôts, participation					
et dot. amortissements et provisions	497 422	140 102	326 577	(400 485)	(332 444)
Impôts sur les bénéfices (dont gain brut d'intégration Fiscale)	91 160	71 149	24 356	13 476	24 004
Participation des salariés					
Dotations amortissement et provisions	(229 667)	(165 803)	(132 426)	(288 899)	44 560
Résultat net	358 915	45 447	218 507	(675 908)	(263 880)
Résultat distribué	0	25 092	0	0	0
III. Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation,					
avant dot. amortissements et provisions	5,82	2,10	0,29	(0,33)	(0,49)
Résultat après impôt, participation,					
dot. amortissements et provisions	3,55	0,45	0,18	(0,57)	(0,42)
Dividende attribué		0,25			
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés	30	7	8	24	25
Masse salariale (en milliers d'euros) ⁽²⁾	11 647	3 413	4 921	12 204	20 467
Montant des sommes versées au titre des					
avantages sociaux (Sécurité sociale,					
œuvres sociales) (en milliers d'euros) ⁽²⁾	2 931	1 633	1 166	3 423	5 067
(1) Récapitulation des émissions successives					
d'actions ordinaires formant le capital	719 237		27 469 633	549 134 383	448 272 970
Regroupement des actions (nombre d'actions)		(1 103 818 343)			
Augmentation capital avec maintien du droit préférentiel de souscription				549 134	448 273
Augmentation réservée aux salariés (en milliers d'euros)	8 631	228	27 470		

(2) Y compris indemnités de rupture et charges sociales afférentes.



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

20.3.5 SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ

20.3.5.1 SITUATION FINANCIÈRE ET COMPTES ANNUELS

Au cours de l'exercice écoulé, Rhodia S.A. a poursuivi ses activités de holding du Groupe, à savoir :

- la gestion de son portefeuille de participations ;
- la centralisation et la gestion du financement et de la position de trésorerie du Groupe, y compris la gestion de son exposition aux risques de marché.

Toutefois, en sa qualité de société mère elle fournit également des prestations de services concernant le support, le conseil, la coordination et l'animation des filiales de Rhodia.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentent un bénéfice net de 359 millions d'euros et un total bilan de 6 757 millions d'euros.

Ces comptes ont été établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France.

Les principaux événements survenus lors de l'exercice écoulé sont les suivants :

- Rhodia a réalisé en 2008 une mise à jour de l'évaluation de son portefeuille de participations en s'appuyant dans certains cas sur des estimations effectuées par des évaluateurs externes. Dans ce cadre, le pôle Énergie a fait l'objet d'une évaluation puis d'un transfert au sein du groupe qui s'est traduit par l'extériorisation d'une plus value de 1 066 millions d'euros. Concernant le reste du portefeuille de participations, les travaux de valorisation ont engendré la comptabilisation de dépréciations représentant au total 955 millions d'euros traduisant la dégradation de l'environnement économique ;
- dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites de 2006, la Société a procédé à une augmentation de capital par prélèvement sur ses réserves. Par ailleurs, Rhodia S.A. a acquis des actions de la Société avec l'objectif de couvrir les plans groupe (2007 et 2008) d'attributions d'actions gratuites ;
- enfin, un certain nombre de salariés de Rhodia Services ont été transférés à Rhodia S.A. portant l'effectif à 36 personnes au 31 décembre 2008 contre 6 personnes au 31 décembre 2007.

Les comptes de Rhodia S.A. sont présentés en respect des principes de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes.

20.3.5.2 PRINCIPALES ÉVOLUTIONS BILANCIELLES

20.3.5.2.1 Actif immobilisé

- Le poste « Titres de participation » enregistre une diminution en valeur brute de (25) millions d'euros correspondant principalement à l'impact d'une réduction de capital sur les titres de la Société Rhodia Brazil ;
- les dotations pour dépréciations de (226) millions d'euros s'analysent principalement comme suit : Rhodia Brazil Ltd pour (115) millions d'euros, Rhodia Holding Inc pour (62) millions d'euros et Rhodia Iberia pour (46) millions d'euros. La dotation constatée sur Rhodia Brazil est principalement liée à la dégradation de l'EBITDA d'une de ses filiales ainsi qu'à la dépréciation de sa monnaie ;
- les reprises de provisions pour dépréciation concernent essentiellement Rhodia Deutschland. La détermination de la valeur d'utilité de cette participation par un expert a conduit à une reprise de 23 millions d'euros ;
- les dotations et reprises sont déterminées sur la base de la valeur d'utilité des titres de participation calculée de la manière suivante :
 - la valeur d'utilité des titres d'entités opérationnelles tient principalement compte d'une pondération de deux critères :
 - quote-part des capitaux propres consolidés,
 - quote-part de la valeur d'entreprise nette d'endettement. La valeur d'entreprise est déterminée à partir d'un multiple de marché appliqué à « l'EBITDA récurrent » 2008 ⁽¹³⁾.

Au cas par cas, il est procédé à des évaluations externes, principalement basées sur une actualisation de flux futurs de trésorerie de la filiale, intégrant l'avantage résultant du régime d'intégration fiscale.

- Pour les titres des entités non opérationnelles ou peu significatives, la valeur d'utilité est appréciée par référence à la quote-part de capitaux propres ceux-ci étant déterminés en utilisant les principes comptables appliqués par Rhodia pour l'établissement de ses comptes consolidés.
- Le poste « Créances rattachées à des participations » est en diminution nette de 440 millions d'euros, représentant la variation des prêts consentis aux filiales du Groupe.

20.3.5.2.2 Actif circulant

L'actif circulant a, dans son ensemble, augmenté de 1 030 millions d'euros. Cette augmentation globale résulte des principales évolutions suivantes :

- le poste « Autres Créances » a augmenté de 1 017 millions d'euros en valeur nette, passant de 186 millions d'euros au 31 décembre 2007 à 1 203 millions d'euros au 31 décembre

(13) « L'EBITDA récurrent » correspond au résultat opérationnel avant coûts de restructuration, dotations nettes aux amortissements et dépréciations et autres charges et produits opérationnels.

2008, sous l'effet principalement de la prise en compte d'une quote-part des bénéfices de la SNC Rhodia Participations de 1 057 millions d'euros ;

- le poste « Avances de trésorerie aux filiales » a augmenté de 9 millions d'euros, passant de 393 millions d'euros au 31 décembre 2007 à 402 millions d'euros au 31 décembre 2008. Il se compose des avances effectuées par Rhodia à ses filiales dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie du Groupe ;
- les postes de comptes financiers « Valeurs mobilières de placement », « Disponibilités et dépôts à court terme » ont augmenté de 4 millions d'euros entre 2007 et 2008.

Les valeurs mobilières de placement sont composées de bons à moyen terme négociables pour 94 millions d'euros et d'actions propres pour 14 millions d'euros en valeur brute. Les actions propres ont été rachetées au cours de l'exercice en vue de couvrir les plans d'attribution d'actions gratuites. Les conditions de performance d'un des plans n'ont pas été atteintes, entraînant la réduction du nombre d'actions à attribuer. Les actions propres non attribuables font l'objet d'une dépréciation de (2) millions d'euros.

Le poste disponibilités et dépôts à court terme se compose de certificats de dépôts pour un montant de 100 millions d'euros et de comptes bancaires pour 9 millions d'euros.

20.3.5.2.3 Comptes de régularisation

Le poste « Charges à répartir » s'élève à 7 millions d'euros au 31 décembre 2008 et correspond aux frais d'émission d'emprunts restant à étaler.

20.3.5.2.4 Capitaux propres

Les capitaux propres passent de 1 414 millions d'euros au 31 décembre 2007 à 1 749 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette variation s'explique principalement d'une part, du fait de la réalisation d'un bénéfice de 359 millions d'euros en 2008 et, d'autre part, du fait de la distribution d'une partie du bénéfice réalisé en 2007 sous forme de dividendes pour un montant de 25 millions d'euros.

Cette distribution de dividendes est conforme à la décision de l'assemblée générale des actionnaires, du 16 mai 2008. Le bénéfice de l'exercice 2007, soit 45 millions d'euros, a été affecté pour 2 millions d'euros à la réserve légale, 18 millions d'euros en autres réserves et 25 millions d'euros distribué sous forme de dividendes.

20.3.5.2.5 Provisions

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 382 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 28 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est, pour l'essentiel, imputable aux dotations et reprises suivantes :

- au 31 décembre 2008, la réévaluation des créances et dettes libellées en devises et des instruments dérivés de change se

traduit par une perte latente de 109 millions d'euros, provisionnée dans les comptes. Cette perte latente est principalement liée à la dépréciation de la livre Sterling par rapport à l'euro. La variation de la perte latente a entraîné une dotation complémentaire de (16) millions d'euros au cours de l'exercice 2008 ;

- (54) millions de dotations pour risques sur filiales. Les dotations de l'exercice concernent principalement Rhodia Chimie du fait d'un impact négatif lié aux engagements de retraites sur sa valeur d'utilité ;
- 62 millions de reprises pour risques sur filiales. Les reprises de l'exercice concernent principalement Rhodia Holding Ltd du fait notamment de la dépréciation de la livre Sterling ;
- (4) millions d'euros de dotation nette des reprises de la provision pour retraite ;
- (16) millions d'euros de dotations nettes aux provisions pour risques. Ces dotations se décomposent principalement en :
 - garanties données au bénéfice de filiales cédées ou de leurs acquéreurs pour (6) millions d'euros ;
 - risque financier (prime de remboursement) de l'emprunt obligataire (OCEANE) émis en 2007 pour (11) millions d'euros ;
 - dotation pour risque pour (6) millions d'euros sur le rachat d'actions en vue de leur attribution dans le cadre des plans d'attributions d'actions gratuites ;
 - reprises de provisions pour risques sur des filiales cédées pour 9 millions d'euros.

20.3.5.2.6 Dettes

Les « Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit » sont en baisse de 48 millions d'euros, ce qui correspond principalement :

- au rachat partiel par anticipation de l'emprunt obligataire à échéance 2013 pour 33 millions d'euros de nominal ;
- à l'absence de découverts bancaires à la clôture 2008 contre 17 millions d'euros à la fin 2007.

Les « Emprunts et dettes financières divers » enregistrent une diminution de 399 millions d'euros et correspondent à la variation nette des emprunts auprès de sociétés du Groupe.

Le poste « Autres dettes » augmente de 508 millions d'euros par rapport à 2007, il comprend les avances de trésorerie en provenance des filiales du Groupe dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie ainsi que la quote-part de Rhodia S.A. dans la perte 2008 de la SNC RhodianyL.

20.3.5.2.7 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation enregistrent une augmentation des écarts de conversion passifs (36 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 11 millions d'euros au 31 décembre 2007).



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS

États financiers

20.3.5.3 FORMATION DU RÉSULTAT

Le résultat net comptable de l'exercice 2008 s'établit à 359 millions d'euros, contre 45 millions d'euros en 2007.

20.3.5.3.1 Résultat financier

Le résultat financier, qui atteint 285 millions d'euros, comprend notamment :

- les dividendes reçus des participations pour 15 millions d'euros ;
- le produit net d'intérêts en 2008 qui s'élève à 104 millions d'euros ;
- des dotations nettes aux dépréciations de titres de participation pour (198) millions d'euros et des reprises nettes aux provisions pour risques sur filiales pour 8 millions d'euros ;
- une perte de change nette de (2) millions d'euros ;
- d'autres produits financiers nets pour 358 millions d'euros. Ce poste comprend principalement les quotes-parts de Rhodia S.A. dans les résultats 2008 des SNC Rhodiana et Rhodia Participations pour un montant total de 356 millions d'euros. En 2008, la SNC Rhodia Participations a cédé à Rhodia Finance l'intégralité des titres qu'elle détenait dans Rhodia Energie, en dégagant une plus-value de 1 066 millions d'euros. Par ailleurs, Rhodia Participations a comptabilisé des provisions complémentaires sur les titres de ses filiales pour (81) millions d'euros concernant principalement la société Rhodia Electronics & Catalysis. Enfin, la SNC Rhodiana a comptabilisé des provisions complémentaires sur les titres de ses filiales pour (685) millions d'euros. Ces provisions concernent principalement Rhodia Opérations pour (505) millions d'euros et Butachimie pour (131) millions d'euros dans le cadre d'une valorisation à dire d'expert.

20.3.5.3.2 Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation qui s'élève à (21) millions d'euros comprend notamment :

- des charges de personnel de (15) millions d'euros, hors retraites ; ces charges ont été partiellement refacturées sous forme de prestations facturées aux entreprises liées pour un montant de 6 millions d'euros ;

- des charges de retraites et assimilés pour (4) millions d'euros ;
- d'autres charges d'exploitation pour (7) millions d'euros constituées principalement d'une provision pour risque sur les actions propres acquises destinée à couvrir les plans d'attribution d'actions gratuites 2007 et 2008.

20.3.5.3.3 Résultat exceptionnel

Le profit exceptionnel s'élève à 4 millions d'euros et résulte principalement :

- des plus-values réalisées sur la cession de titres de filiales asiatiques pour un montant de 12 millions d'euros. Celles-ci sont minorées de provisions pour risques pour (3) millions d'euros ;
- d'un profit de 4 millions d'euros sur la récupération de la TVA déductible initialement passée en charge au titre des exercices 2006 et 2007 ;
- des provisions des charges liées à différents projets pour (9) millions d'euros.

20.3.5.3.4 Impôt sur les bénéfices

Le produit d'impôt sur les bénéfices de 91 millions d'euros au titre de l'exercice 2008 correspond principalement au gain d'intégration fiscale (dont 20 millions d'euros à caractère exceptionnel consécutifs à une cession interne au Groupe).

20.3.5.4 FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie augmente de 9 millions d'euros pour s'établir à 202 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette variation résulte :

- du flux de trésorerie provenant de l'exploitation, soit 240 millions d'euros ;
- du flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement, soit 478 millions d'euros ;
- du flux de trésorerie affecté aux opérations de financement, soit (709) millions d'euros.

20.3.6 AFFECTATION DU RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2008

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la manière suivante :

.....
Origine *(en euros)*

Bénéfice comptable de l'exercice	358 915 280,68
Autres réserves distribuables	123 362 930,67
Soit un montant distribuable de :	482 278 211,35

À affecter comme suit :

.....
Affectation *(en euros)*

Réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice)	(17 945 764,04)
Autres réserves	464 332 447,31



➤ **20.4 Vérifications des informations historiques annuelles**

20.4.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Se reporter aux rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, figurant respectivement au chapitre 20.3.1.1 et au chapitre 20.3.2.1 du présent document de référence.

20.4.2 AUTRES INFORMATIONS VÉRIFIÉES PAR LES CONTRÔLEURS LÉGAUX

Se reporter au rapport et à l'attestation du Commissaire aux comptes sur les aspects santé, environnement et sécurité figurant au chapitre 5.4 du présent document de référence.

➤ **20.5 Date des dernières informations financières**

Sans objet.

➤ **20.6 Informations financières intermédiaires et autres**

Sans objet.

➤ 20.7 Politique de distribution des dividendes

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes nets distribués, les impôts déjà payés au Trésor (avoirs fiscaux) et les revenus globaux correspondants sont les suivants :

Exercice pour lequel le dividende est versé	Dividende par action (en euros)
2003	0
2004	0
2005	0
2006	0
2007	0,25

Les performances financières de Rhodia pour l'année 2007 le permettant, le Conseil d'administration a proposé le paiement d'un dividende de 0,25 euro par action ordinaire. L'assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008 a approuvé la distribution d'un dividende de 0,25 euro par action au titre de l'exercice 2007. La mise en paiement en a été effectuée le 23 mai 2008.

La récession économique amorcée en fin d'année 2008, l'incertitude généralisée et l'importante érosion de la demande au quatrième trimestre 2008, qui persiste au moment de la publication du présent document de référence, se traduisent par un manque de visibilité.

Le Groupe s'est mis en ordre de marche pour faire face à ce contexte économique difficile avec de nouveaux plans structurels de réduction des coûts et une vigilance accrue sur sa discipline financière avec, comme priorité, la génération de *Free Cash Flow*.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2008.

➤ 20.8 Procédures contentieuses

Il est renvoyé à la note 32 (Litiges) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

➤ 20.9 Changement significatif et tendance

Il est renvoyé au chapitre 5.1.5 et à la note 36 (Événements postérieurs à la clôture) de l'annexe aux comptes consolidés relative aux événements postérieurs à la clôture figurant au chapitre 20.3.1.3 ci-dessus.



Informations complémentaires

sommaire

21.1	Capital social	222
21.1.1	Capital social au 31 décembre 2008 – Regroupement d’actions	222
21.1.2	Titres non représentatifs du capital social	223
21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	223
21.1.4	État des autorisations et des utilisations	224
21.1.5	Actions, valeurs mobilières donnant accès au capital, options de souscription ou d’achat d’actions et attribution d’actions de performance	225
21.1.6	Options sur le capital social	226
21.1.7	Historique du capital social	227
21.1.8	Marché des instruments financiers de la Société	227
21.2	Acte constitutif et statuts	229
21.2.1	Objet social	229
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d’administration et de Direction	229
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (article 9 des statuts)	229
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	230
21.2.5	Assemblées d’actionnaires (article 18 des statuts)	230
21.2.6	Changement de contrôle	231
21.2.7	Franchissements de seuils	231
21.2.8	Modification du capital social	231
21.2.9	Comptes sociaux et consolidés (article 19 des statuts)	231
21.3	Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2007 et 2008	232

➤ 21.1 Capital social

21.1.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2008 – REGROUPEMENT D’ACTIONS

Au 31 décembre 2008, le capital social de Rhodia s’élève à 1 213 044 816 euros, divisé en 101 087 068 actions ordinaires d’une valeur nominale de 12 euros chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

Au 31 décembre 2007, le capital social de Rhodia s’élevait à 1 204 413 972 euros et était divisé en 100 367 831 actions ordinaires d’une valeur nominale de 12 euros chacune.

Pour mémoire, les opérations de regroupement des actions de la Société avaient été mises en œuvre le 12 juin 2007. À cette date, il avait été décidé de regrouper 12 actions anciennes d’une valeur nominale de 1 euro en 1 action nouvelle d’une valeur nominale de 12 euros.

Au 31 décembre 2008, le nombre d’actions regroupées de 12 euros de valeur nominale dont les actionnaires n’ont pas demandé la délivrance s’élève à 23 121.

Les actionnaires disposent d’un délai de 2 ans à compter du début des opérations de regroupement, soit jusqu’au 12 juin 2009, pour réclamer les actions regroupées. Pendant ce délai de 2 ans et

conformément à l'article 18 des statuts de la Société, toute action non regroupée donnera droit à son titulaire à une (1) voix et toute action regroupée à douze (12) voix, de sorte que le nombre de voix attachées aux actions de la Société soit proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

À défaut, les actions non réclamées seront vendues en bourse et le produit net de la vente sera tenu à leur disposition pendant 10 ans sur un compte bloqué ouvert auprès de BNP Paribas Securities Services. À l'expiration du délai de 10 ans, les sommes revenant aux ayants droit seront versées à la Caisse des Dépôts et Consignations et resteront à leur disposition sous réserve de la prescription trentenaire au profit de l'État.

L'évolution du capital social entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 est due :

- à l'émission de 718 126 actions nouvelles de 12 euros de valeur nominale, dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Conseil d'administration de la Société en 2006 ;
- aux exercices d'options de souscription d'actions intervenus au cours de l'exercice 2008.

L'historique du capital social figure au chapitre 21.1.7 ci-après.

21.1.2 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL SOCIAL

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières, le nouvel article L. 228-40 du Code de commerce dispose que le Conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations simples, sauf si les statuts réservent ce pouvoir à l'assemblée générale ou si celle-ci décide de l'exercer. Les statuts de la Société ne réservant pas ce pouvoir à l'assemblée, la compétence de principe pour l'émission d'obligations simples appartient au Conseil. Il ne sera donc pas demandé une nouvelle autorisation sur ce sujet lors des prochaines assemblées générales.

Rhodia n'a pas procédé, au cours de l'exercice 2008, à l'émission d'obligations simples.

Une information détaillée des différents emprunts existants et antérieurs figure au chapitre 10.3 ci-dessus.

21.1.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS D'ACHAT DE SES PROPRES ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ AU TITRE DE L'EXERCICE 2008 (ARTICLE L. 225-209, AL. 2 DU CODE DE COMMERCE)

Programme de rachat d'actions en vigueur au jour du dépôt du document de référence

L'assemblée générale mixte du 16 mai 2008 a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions :

- dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats (étant précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital social) ;
- pour un prix maximum d'achat fixé à 45 euros par action.

Les objectifs des rachats ainsi effectués doivent être : (i) l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, dans le cadre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions (ii) la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, (iii) d'assurer la liquidité et d'animer le marché du titre de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité, (iv) la conservation ou remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, (v) l'annulation de tout ou partie des actions acquises et (vi) l'affectation à tout autre objectif conforme à la réglementation en vigueur et aux pratiques admises de marché.

Cette autorisation a mis fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007.

Cette autorisation expirera au plus tard à l'issue d'un délai de 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 16 mai 2008, soit le 16 novembre 2009, sauf autorisation par l'assemblée générale du 20 mai 2009 d'un nouveau programme de rachat d'actions.

Opérations réalisées au cours de l'exercice 2008

Le Conseil d'administration de la Société a mis en œuvre cette autorisation, autorisant le rachat d'un nombre maximum de 2 millions d'actions afin de couvrir les plans existants d'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux.

Ceci s'est traduit par les opérations suivantes :

- l'achat de 1 792 137 actions pour un montant de 13 551 393,28 euros ;

➤ le transfert de 3 334 actions par la Société à la suite de la livraison d'actions dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions à certains de ses salariés.

Au 31 décembre 2008, le nombre total d'actions détenues par Rhodia était donc de 1 788 803, soit 1,77 % du capital social de la Société, représentant une valeur comptable de 13 546 481,98 euros et une valeur nominale de 21 465 636 euros.

L'intégralité de ces actions a été affectée à l'attribution aux salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions existant à la date des opérations.

Les actions rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 16 mai 2008 n'ont pas fait

l'objet de réallocation à d'autres finalités que celle prévue lors de leur rachat.

La réalisation de ces opérations a engendré des frais de négociation pour un montant de 33 878 euros.

Opérations réalisées depuis le début de l'exercice 2009

Depuis le début de l'exercice 2009, la Société a transféré 578 264 actions aux bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions autorisés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 15 janvier 2007.

21.1.4 ÉTAT DES AUTORISATIONS ET DES UTILISATIONS

Tableau récapitulatif des autorisations en cours :

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Utilisation (date)	Durée de l'autorisation (et expiration)
Rachat d'actions AG 16/05/2008 – 12 ^e résolution	10 % du capital Prix d'achat : ≤ 45 euros	1 792 137 actions achetées*	18 mois (11/2009)
Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues AG 16/05/2008 – 13 ^e résolution	10 % du capital	Aucune	24 mois (05/2010)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues avec DPS AG 03/05/2007 – 10 ^e résolution	En capital = 600 millions d'euros En emprunt = 800 millions d'euros	Aucune	26 mois (07/2009)
Augmentation de capital par le biais du PEE AG 03/05/2007 – 14 ^e résolution	50 millions d'euros de nominal	Aucune	26 mois (07/2009)
Attributions gratuites d'actions aux salariés et dirigeants (L. 225-197-1 et s. du Code de commerce) AG 03/05/2007 – 16 ^e résolution	2 % du capital (au jour de la ou des attributions)	235 110 actions attribuées (07/2007)** 1 023 960 actions attribuées (03/2008)*** 762 400 actions attribuées (03/2009)****	26 mois (07/2009)
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (L. 225-177 et s. du Code de commerce) AG 03/05/2007 – 17 ^e résolution	1 % du capital (au jour de la ou des attributions)	aucune	26 mois (07/2009)

* Se reporter au chapitre 21.1.3 ci-dessus.

** Dont 92 355 actions au titre d'un premier plan dit « 2+2 » et 142 755 au titre d'un second plan dit « 4+0 », dans le cadre d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions, à 15 674 collaborateurs.

*** Au titre des plans d'attribution d'actions de performance autorisés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 17 mars 2008 (pour une description précise de ces attributions, se référer au chapitre 17.2.3 sur les « Attributions d'actions de performance » ci-dessus).

**** Au titre des plans d'attribution d'actions de performance autorisés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 16 mars 2009 (pour une description précise de ces attributions, se référer au chapitre 17.2.3 sur les « Attributions d'actions de performance » ci-dessus).

Tableau récapitulatif des autorisations expirées au cours de l'exercice :

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Utilisation (date)	Date d'expiration
Rachat d'actions AG 03/05/2007 – 7 ^e résolution	10 % du capital Prix d'achat : ≤ 60 euros	Aucune	Mai 2008
Augmentation de capital réservée à une catégorie de personnes AG 03/05/2007 – 15 ^e résolution	50 millions d'euros de nominal	Aucune	Novembre 2008

Les autorisations qui seront proposées au vote de l'assemblée générale devant se tenir le 20 mai 2009 (sur 1^{ère} convocation) sont présentées dans le tableau suivant :

PRÉSENTATION RÉSUMÉE DES AUTORISATIONS SOLLICITÉES À LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Durée de l'autorisation (et expiration)
Rachat d'actions 15 ^e résolution	10 % du capital Prix d'achat : ≤ 30 euros	18 mois (11/10)
Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues 17 ^e résolution	10 % du capital	24 mois (05/11)
Attributions gratuites d'actions aux salariés et dirigeants (L. 225-197-1 et s. du Code de commerce) 18 ^e résolution	1 % du capital (au jour de la ou des attributions) Soumises à conditions de performance	26 mois (07/11)
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (L. 225-177 et s. du Code de commerce) 19 ^e résolution	1 % du capital (au jour de la ou des attributions) Soumises à conditions de performance	26 mois (07/11)

21.1.5 ACTIONS, VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

21.1.5.1 RAPPEL DES AUTORISATIONS EXISTANTES

Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues

L'assemblée générale mixte du 16 mai 2008 a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de 24 mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société, par période de 24 mois, tout ou partie des actions autodétenues par la Société et à procéder à la réduction de capital en résultant.

Autorisation de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale mixte du 3 mai 2007 a délégué au Conseil d'administration, pour une période de 26 mois la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital de la Société, fixant à 600 millions d'euros le montant nominal maximal des émissions d'actions et à 800 millions d'euros le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances.

Cette délégation a mis fin à l'autorisation relative aux émissions d'actions et valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription que l'assemblée générale du 23 juin 2005 avait accordée.

Autorisation de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, immédiatement ou à terme, donnant accès au capital émises par la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

L'assemblée générale du 3 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital émises par la Société réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, pour un montant nominal maximum de 50 millions d'euros. Cette autorisation d'émission est valable pour une durée de 26 mois et a mis fin à celle conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2005 dans sa vingt-deuxième résolution.

Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe ou certaines catégories d'entre eux

L'assemblée générale du 3 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration à procéder, dans la limite de l'équivalent de 2 % du capital social au jour de la décision, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société.

Les bénéficiaires des attributions pourront être les salariés de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ainsi que certains mandataires sociaux.

L'autorisation prévoit que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne soit définitive qu'au terme :

- soit d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 2 ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires courant à compter de cette attribution définitive des actions étant alors également fixée à 2 ans ;
- soit d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 4 ans, la période de conservation pouvant alors être supprimée,



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Capital social

étant précisé que le Conseil d'administration pourrait prévoir des durées d'acquisition et de conservation supérieures à ces durées minimales.

L'autorisation prévoit en outre que ces attributions gratuites d'actions devront être assorties de conditions de performances économiques, à l'exception d'un nombre limité d'actions représentant une valeur nominale maximum de 3 millions d'euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de 26 mois et a mis fin à celle conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2005.

Une information détaillée des différents plans d'attribution gratuite d'actions en cours chez Rhodia est présentée au chapitre 17.2 ci-dessus.

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'assemblée générale du 3 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration à consentir, dans la limite de l'équivalent de 1 % du capital social au jour de la décision, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par la Société.

Les bénéficiaires seraient les salariés, ou certains d'entre eux, de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ainsi qu'à certains mandataires sociaux.

Cette autorisation est valable pour une durée de 26 mois.

Une information détaillée sur les plans d'options de souscription d'actions en cours chez Rhodia est présentée au chapitre 17.2 ci-dessus.

21.1.5.2 OPÉRATION EFFECTUÉE SUR L'EXERCICE 2008

a) Attributions d'actions de performance au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe – mars 2008

Pour une description précise de ces attributions, il convient de se référer au chapitre 17.2.3 sur les « Attributions d'actions de performance » ci-dessus.

21.1.5.3 VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE RHODIA

a) Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la Société (OCEANE)

Rhodia a procédé à l'émission, le 27 avril 2007, d'OCEANE pour un montant nominal de 595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier

2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 %. Les OCEANE sont assorties d'une prime de remboursement de 13,22 %. Elles comprennent une option de rachat émetteur exerçable par Rhodia sous certaines conditions.

Suite au regroupement des actions de la Société et aux ajustements consécutifs sur les instruments dilutifs de la Société, 1 OCEANE donne droit d'obtenir 1 action de la Société de 12 euros de valeur nominale.

Au 31 décembre 2008, il y avait 12 372 661 OCEANE en circulation.

b) Bons de souscription d'action

Au 31 décembre 2008, il y avait 215 193 bons de souscription d'actions en circulation.

Suite au regroupement des actions de la Société et aux ajustements consécutifs sur les instruments dilutifs de la Société, 12 bons donnent droit à la souscription d'une action regroupée de 12 euros de valeur nominale.

Ces bons de souscription d'actions ont été émis dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée le 30 juin 2006 et attribués au bénéfice des salariés des filiales de Rhodia localisées en Allemagne, en lieu et place de la décote, afin de leur offrir un profil économique équivalent aux salariés des filiales localisées dans les autres pays. Ces bons sont détenus par le Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Zukunft 2006 », les salariés des filiales de Rhodia localisées en Allemagne ayant souscrit à cette opération d'augmentation de capital réservée détenant des parts de ce fonds.

21.1.6 OPTIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2008, les instruments optionnels sur le capital de la Société sont les suivants :

- les OCEANE (voir le chapitre 21.1.5.3 ci-dessus) ;
- les plans d'options de souscription d'actions décrits au chapitre 17.2 ci-dessus ;
- les bons de souscription d'actions (voir le chapitre 21.1.5.3 ci-dessus).

Par ailleurs, les attributions gratuites d'actions, telles que décrites au chapitre 17.2 ci-dessus, pourront entraîner l'émission d'actions nouvelles.

21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Date	Montant du capital	Nombre d'actions (valeur nominale)	Nature de l'opération
Rappel au 31/12/1999	2 621 115 615,00 euros	174 741 041 (15 euros)	
09/2000	2 689 637 820,00 euros	179 309 188 (15 euros)	Augmentation de capital réservée aux salariés : émission de 4 568 147 actions nouvelles de 15 euros de nominal représentant une augmentation de capital de 68 522 205 euros (prime d'émission de 1 644 532,92 euros)
05/2002	179 309 188 euros	179 309 188 (1 euro)	Réduction de capital d'un montant de 2 510 328 632,00 euros par voie de réduction du nominal des 179 309 188 actions de 15 à 1 euro (montant de la réduction inscrit en compte de « prime d'émission » non distribuable)
05/2004	627 582 158 euros	627 582 158 (1 euro)	Augmentation de capital avec DPS : émission de 448 272 970 actions nouvelles de 1 euro de nominal représentant une augmentation de capital de 448 272 970 euros (prime d'émission de 22 413 648,50 euros)
12/2005	1 176 716 541 euros	1 176 716 541 (1 euro)	Augmentation de capital avec DPS : émission de 549 134 383 actions nouvelles de 1 euro de nominal représentant une augmentation de capital de 549 134 383 euros (prime d'émission de 54 913 438 euros)
06/2006	1 204 186 174 euros	1 204 186 174 (1 euro)	Augmentation de capital réservée aux salariés : émission de 27 469 633 actions nouvelles de 1 euro de nominal représentant une augmentation de capital de 37 237 767 euros (prime d'émission de 9 768 133,55 euros)
06/2007	1 204 231 992 euros	100 352 666 (12 euros)	1/ Exercice d'options de souscription d'action : constatation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 45 828 euros par émission de 45 828 actions de 1 euro de valeur nominale chacune 2/ Regroupement d'actions : échange de 12 actions de 1 euro de valeur nominale chacune contre 1 action de 12 euros de valeur nominale chacune
12/2007	1 204 413 972 euros	100 367 831 (12 euros)	Exercice d'options de souscription d'action : constatation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 181 980 euros par émission de 15 165 actions de 12 euros de valeur nominale chacune
01/2008	1 213 031 484 euros	101 085 957 (12 euros)	Plans A et B d'attribution gratuite d'actions 2006 : augmentation de capital d'un montant nominal de 8 617 512 euros par émission de 718 126 actions nouvelles Rhodia de 12 euros de valeur nominale chacune (du fait de l'arrivée du terme de la période d'acquisition)
12/2008	1 213 044 816 euros	101 087 068 (12 euros)	Exercice d'options de souscription d'action : constatation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 13 332 euros par émission de 1 111 actions de 12 euros de valeur nominale chacune

21.1.8 MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

Les actions de Rhodia sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext (Compartiment B) à Paris depuis le 25 juin 1998.

Rhodia a procédé le 12 juin 2007 au regroupement de ses actions par voie d'échange à raison d'une action nouvelle de 12 euros de valeur nominale chacune pour douze actions anciennes de 1 euro de valeur nominale chacune. Depuis cette date, les actions regroupées sont cotées sur Euronext Paris. À la même date, les actions non regroupées ont été transférées du marché Eurolist d'Euronext au marché CVRMR (Compartiment des Valeurs Radiées de Marchés Réglementés) où elles ont été négociables pendant une durée de 6 mois, soit jusqu'au 12 décembre 2007, dans le but de favoriser la négociation de

« rompus » pour les actionnaires de Rhodia ne disposant pas de la quotité nécessaire au regroupement de leurs actions.

Par ailleurs, du 25 juin 1998 au 28 septembre 2007, les actions de Rhodia étaient cotées sur le New York Stock Exchange (NYSE) à New York sous forme d'American Depositary Receipts (ADR) de niveau 3. Chaque ADR était représentatif d'une American Depositary Share (ADS), représentant elle-même une action Rhodia. Ces ADRs ont été regroupés le 12 juin 2007 à raison d'un nouvel ADR pour 12 ADRs anciens.

Le 7 septembre 2007, Rhodia a notifié le New York Stock Exchange (NYSE) de son intention de demander son retrait de la cote, le « delisting » des ADRs de niveau 3 ayant été effectif le 28 septembre 2007. À cette même date, Rhodia a initié le « désenregistrement » de l'ensemble de ses titres qui étaient enregistrés à la Securities and



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Capital social

Exchange Commission (SEC) en procédant aux formalités requises. Ce désenregistrement est devenu effectif le 28 décembre 2007.

Rhodia a décidé de maintenir l'existence d'une cotation aux États-Unis sous forme d'ADRs de niveau 1 négociables de gré à gré sur International OTCQX. Chaque ADR est représentatif d'une American Depositary Share (ADS), représentant elle-même une action Rhodia. Tout porteur d'ADRs peut, à tout moment, soit vendre son titre, soit le convertir en action Rhodia, qui en est le sous-jacent, en réglant les frais de conversion au dépositaire. Dans ce dernier cas, l'ADR qui représentait l'action Rhodia S.A. est annulé. Au 31 décembre 2008, il restait 2 887 232 ADRs en circulation, représentant 2,9 % du capital de la Société.

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ACTION RHODIA S.A.

Code ISIN FR0010479956

Code Bloomberg : RHA FP

Code Reuters : RHA.PA

Titre éligible au SRD : oui

Titre éligible au PEA : oui

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ADR DE RHODIA S.A.

Ratio : 1 ADR pour 1 action Rhodia S.A.

Code ISIN : US7623972061

Code Bloomberg : RHAYY US

Code Reuters : RHAYY.PK

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution en 2008 du cours et du volume des transactions des Actions Rhodia S.A. cotées à l'Eurolist d'Euronext Paris et des ADRs de Rhodia S.A. cotées à l'International OTCQX.

ACTIONS RHODIA S.A. COTÉES SUR L'EUROLIST D'EURONEXT PARIS

(en euros)	Cours de clôture		Volumes des transactions (moyenne quotidienne)	
	Plus haut	Plus bas	En titres	En capitaux
Janvier 2008	26,83	17,47	1 569 949	32 433 694
Février 2008	22,23	16,57	1 849 968	34 483 133
Mars 2008	16,43	12,22	2 313 498	32 482 805
Avril 2008	15,88	12,67	1 868 498	26 718 097
Mai 2008	15,48	13,55	1 387 636	20 361 423
Juin 2008	15,45	11,72	1 366 771	18 490 578
Juillet 2008	12,38	8,9	2 112 934	22 524 787
Août 2008	13,5	11,77	1 462 673	18 747 916
Septembre 2008	14,12	10,29	1 533 506	18 953 280
Octobre 2008	10,7	5,72	1 947 181	15 598 430
Novembre 2008	8,10	4,88	1 378 696	8 590 705
Décembre 2008	5,07	3,957	4 362 733	18 875 847
Janvier 2009	5,01	3,33	2 029 533	8 602 632
Février 2009	3,92	2,74	1 494 502	4 826 127
Mars 2009 (jusqu'au 20 mars)	2,63	2,13	957 516	673 185

Source : Bloomberg.

AMERICAN DEPOSITARY RECEIPTS (ADR) DE RHODIA S.A. COTÉES À L'INTERNATIONAL OTCQX

(en dollars)	Cours de clôture		Volumes des transactions (moyenne quotidienne)	
	Plus haut	Plus bas	En titres	En capitaux
Janvier 2008	39,65	26,5	10 364	328 258
Février 2008	32,95	24,8	6 568	182 660
Mars 2008	25,1	19,14	25 039	531 522
Avril 2008	24,75	19,85	3 387	76 857
Mai 2008	23,5	20,75	3 657	82 698
Juin 2008	23,9	18,65	3 847	82 466
Juillet 2008	19,2	13,95	24 472	377 896
Août 2008	20,1	17,85	1 632	31 243
Septembre 2008	20,15	14,7	2 859	50 074
Octobre 2008	15,2	7,3	7 040	82 198
Novembre 2008	10,65	5,86	5 106	43 600
Décembre 2008	6,55	5,5	6 427	38 614
Janvier 2009	7,06	4,25	2 970	14 718
Février 2009	5,04	3,46	10 060	40 066
Mars 2009 (jusqu'au 20 mars)	3,65	2,52	8 208	25 051

Source : Bloomberg.

➤ 21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 des statuts, la Société a pour objet, soit directement, soit indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- toute opération dans les domaines de la chimie, des fibres et polymères ;
- la recherche, le développement, la fabrication, la transformation, la commercialisation et la fourniture de biens et de produits, la concession, l'acquisition, la cession de tout droit de propriété industrielle et commerciale ;
- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apport, souscription, achat d'actions ou participation dans toutes entreprises, groupements ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et, s'il y a lieu, quel qu'en soit l'objet ;
- l'émission de toutes garanties, garanties à première demande, cautions et autres sûretés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier au bénéfice de toute société ou entité du Groupe, dans le cadre de leurs activités, ainsi que du financement ou du refinancement de leurs activités. La souscription de tout emprunt et, plus généralement, le recours à tout mode de financement, notamment par voie d'émission ou, selon le cas, de souscription d'instruments financiers, en vue de permettre la réalisation du financement ou du refinancement de l'activité de la Société ;

- ainsi que, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières, mobilières ou de services, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

21.2.2 DISPOSITIONS STATUTAIRES OU AUTRES CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction Générale sont prévus aux articles 11 à 16 des statuts de la Société.

Il convient par ailleurs de se reporter au chapitre 14.3.1 ci-dessus.

21.2.3 DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient à raison du remboursement du capital devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaire.

21.2.4 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Toute modification des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

21.2.5 ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES (ARTICLE 18 DES STATUTS)

Les assemblées d'actionnaires générales ou spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit pour les propriétaires d'actions de participer personnellement, par mandataire ou par correspondance aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société ;
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Un actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut se faire représenter aux assemblées générales ou spéciales par un intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Sous les réserves et dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes assemblées générales ou spéciales par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. En ce cas, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil. Les actionnaires sont alors réputés présents à ces assemblées pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formule de procuration ou de vote par correspondance concernant toutes assemblées générales ou spéciales, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Pour être retenu, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit avoir été reçu effectivement au siège social de la Société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard deux jours avant la date de réunion de l'assemblée générale, sauf délai plus court mentionné dans les avis de convocation ou qui résulterait de dispositions impératives en vigueur abrégant ce délai.

Les instructions données par voie électronique comportant procuration ou pouvoir peuvent être reçues par la Société dans les conditions et délais fixés par la réglementation en vigueur.

Le déroulement de l'assemblée peut être retransmis par visioconférence et/ou télétransmission. Le cas échéant, il en est fait mention dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Président. À défaut l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

À chaque réunion de l'assemblée générale, il est tenu une feuille de présence établie conformément à la loi. Cette feuille de présence dûment émarginée par les actionnaires et les mandataires, est certifiée exacte par les membres du bureau de l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf limitations légales. Jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de début des opérations de regroupement indiquée dans l'avis de regroupement publié par la Société au Bulletin des Annonces légales obligatoires conformément à la résolution adoptée par l'assemblée générale du 3 mai 2007, toute action non regroupée donnera droit à son titulaire à une (1)

voix et toute action regroupée à douze (12) voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions de la Société soit proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente.

À la demande d'un ou plusieurs membres de l'assemblée représentant par eux-mêmes ou en qualité de mandataires au moins le dixième du capital présent ou représenté à l'assemblée, il est procédé à un scrutin secret.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires ainsi que dans les assemblées générales extraordinaires ou spéciales.

21.2.6 CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe aucune disposition dans les statuts ou tout autre document interne de Rhodia pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Outre l'obligation légale de déclarer à la Société la détention de certaines fractions du capital ou des droits de vote et d'effectuer toute déclaration d'intention en conséquence, conformément aux dispositions légales, depuis la décision de l'assemblée générale de la Société du 28 avril 2006, il n'existe aucune disposition dans les Statuts ou tout autre document interne de Rhodia imposant au détenteur d'actions Rhodia de divulguer un quelconque franchissement de seuil de détention dans le capital social de Rhodia.

Les déclarations de franchissement des seuils légaux faites à l'Autorité des Marchés Financiers et à Rhodia sont indiquées au chapitre 18.3 ci-dessus.

21.2.8 MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

21.2.9 COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (ARTICLE 19 DES STATUTS)

21.2.9.1 COMPTES SOCIAUX

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, dans les conditions légales en vigueur, dresse l'inventaire, les comptes annuels et établit un rapport de gestion.

Les produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets.

Il est fait sur les bénéfices nets de l'exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale, et augmenté des reports bénéficiaires.

L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence de sommes distribuables, l'assemblée générale ordinaire arrête la répartition de ces dernières sur lesquelles est prélevée la somme que l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décidera de distribuer aux actions proportionnellement à leur part dans le capital social.

Sur le solde, s'il en existe, l'assemblée générale ordinaire détermine les montants qui seront reportés à nouveau sur l'exercice suivant et inscrits à un ou plusieurs fonds de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi.

L'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes, en numéraire ou en actions.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les Commissaires aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'assemblée générale extraordinaire peut décider de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes par voie de réduction du nominal de l'action. Le montant de la réduction de capital, soit la différence entre l'ancienne et la nouvelle valeur nominale multipliée par le nombre d'actions existantes, sera inscrit au compte de prime d'émission, étant entendu que cette dernière ne sera pas distribuable. Néanmoins, elle pourra être réincorporée ultérieurement au capital ou servir à amortir des pertes sociales.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2007 et 2008

21.2.9.2 COMPTES CONSOLIDÉS

Le Conseil d'administration présente à l'assemblée son rapport sur la gestion du Groupe et les comptes consolidés. L'assemblée délibère

et statue sur toutes les questions relatives aux comptes consolidés de l'exercice écoulé.

Le rapport sur la gestion du Groupe peut être inclus dans le rapport de gestion visé ci-dessus.

➤ 21.3 Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2007 et 2008

Se reporter à la note 35 (Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2007 et 2008) de l'annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 20.3.1.3 du présent document de référence.



Contrats importants

À ce jour, Rhodia n'a pas conclu de contrat important conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires.

S'agissant des contrats importants conclus dans le cadre normal de ses affaires, Rhodia invite les investisseurs à se référer notamment aux contrats financiers mentionnés au chapitre 10.3 du présent document de référence :

- la *ligne de crédit syndiqué* « nouveau RCF », pour un montant de 600 millions d'euros, à échéance au 30 juin 2012 ;
- le placement obligataire *Floating Rates Notes* réalisé en 2006 de 1 100 millions d'euros à échéance 2013 ;
- les deux programmes de cession de créances, nord-américain et européen ;
- le contrat d'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou à émettre intervenue en avril 2007.



Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations

Sans objet.



Documents accessibles au public

sommaire

24.1 Documents accessibles sur le site Internet de la Société	235
24.2 Document annuel établi en application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	235
Liste des communiqués de presse	236
Liste des publications au BALO	237

➤ 24.1 Documents accessibles sur le site Internet de la Société

Sont notamment disponibles sur le site Internet de la Société (www.rhodia.com) les documents suivants :

- le présent document de référence déposé sous forme de rapport annuel auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- les communiqués financiers ;
- les statuts.

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de Rhodia, Immeuble Cœur Défense, Tour A, 110, esplanade Charles-de-Gaulle, 92400 Courbevoie (01 53 56 64 64).

➤ 24.2 Document annuel établi en application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la liste suivante présente les informations rendues publiques par Rhodia depuis le 1^{er} janvier 2008 (en complément de celles listées au chapitre 24.1).

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Au cours de l'exercice 2008 et jusqu'à la publication du présent document de référence, les communiqués de presse suivants ont été publiés sur le site Internet de la Société (www.rhodia.com) ou dans la rubrique Informations réglementées de ce même site :

12/02/08	Pascal Juéry, Directeur Général de Rhodia Novacare – José Matias, Directeur des Achats du Groupe Rhodia
15/02/08	Rhodia s'engage pour l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers
28/02/08	Résultats annuels 2007
18/03/08	Jean-Pierre Clamadieu nommé Président-Directeur Général de Rhodia
19/03/08	Rhodia finalise le recentrage de son portefeuille et simplifie son organisation
19/03/08	Rhodia et Lyondell entrent en négociations exclusives avec Perstorp en vue de lui céder leurs activités Isocyanates
20/03/08	Rhodia finalise le recentrage de son portefeuille et simplifie son organisation
25/03/08	Rhodia et l'Icem reconduisent leur accord mondial sur la responsabilité sociale
26/03/08	Informations relatives à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 16 mai 2008
31/03/08	Information réglementée mise à disposition du document de référence 2007
01/04/08	Yolène Coppin nommée Directeur Général Adjoint du Groupe, en charge des Ressources humaines
15/04/08	Rhodia renforce ses capacités d'innovation en Asie – Ouverture à Shanghai d'un centre de R&D majeur
25/04/08	Rhodia lance la production de solvants respectueux de l'environnement dans une nouvelle unité au Brésil
29/04/08	Rhodia remet pour la première fois le prix Rhodia Pierre-Gilles de Gennes pour la Science et l'Industrie
07/05/08	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2008 : croissance des volumes et hausses de prix dans un environnement de matières premières et de change défavorable
16/05/08	Rhodia décerne au professeur Sir Richard Friend le prix Rhodia Pierre-Gilles de Gennes pour la Science et l'Industrie
16/05/08	Assemblée générale mixte des actionnaires de Rhodia
05/06/08	Rhodia annonce un projet de reboisement au Brésil
07/07/08	Rhodia et Lyondell signent les accords définitifs de cession à Perstorp de leurs activités Isocyanates
15/07/08	Rhodia édite son guide du recrutement pour la promotion de la diversité et pour la lutte contre les discriminations
30/07/08	Résultats du 2 ^e trimestre 2008 : Rhodia démontre à nouveau sa capacité à augmenter ses prix dans un environnement difficile
05/08/08	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2008 de Rhodia
11/08/08	Rhodia lance une fibre de polyamide « intelligente »
20/08/08	Rhodia rejette catégoriquement les allégations d'Invista relatives à la technologie ADN
01/09/08	Rhodia et Lyondell finalisent la cession à Perstorp de leurs activités Isocyanates
08/09/08	Rhodia est reconnu pour sa performance en matière de développement durable
30/09/08	Rhodia et Brenntag signent un accord de partenariat portant sur l'Asie du Sud-Est, l'Australie, l'Inde et Taiwan
08/10/08	Rhodia annonce un projet d'amélioration de la compétitivité de ses activités Polyamide en Europe
10/10/08	Rhodia annonce un programme de rachat d'actions pour couvrir ses plans d'attribution gratuite d'actions
30/10/08	Maria Alcon Hidalgo rejoint le groupe Rhodia comme Directeur de la Communication Financière
04/11/08	Rhodia et Dow Corning concluent un partenariat silice/silane pour renforcer l'innovation dans le pneu « vert »
06/11/08	Résultats du 3 ^e trimestre 2008
19/11/08	Rhodia inaugure son nouveau centre de R&D à Shanghai
21/11/08	Rhodia reçoit le deuxième prix de l'actionariat salarié et le prix spécial du meilleur développement de l'actionariat salarié
27/11/08	REACH : Rhodia achève avec succès le pré-enregistrement de ses substances
08/12/08	Information de Rhodia sur ses perspectives de résultats
12/12/08	Adhésion aux recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées
15/12/08	Messieurs Nanot et Clamadieu font appel d'une décision rendue par le Tribunal de Commerce de Nanterre
12/01/09	Projet d'acquisition par Rhodia de la société McIntyre : une nouvelle étape dans sa stratégie de croissance rentable
15/01/09	Nomination de Jean-Yves Dubreuil, Directeur des Ressources Humaines France et des Relations Sociales Europe
25/02/09	Résultats annuels 2008
02/03/09	Rhodia finalise l'acquisition de la société McIntyre
20/03/09	Rhodia présente des projets d'amélioration de sa compétitivité en France
20/03/09	Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 20 mai 2009 : modalités de mise à disposition des documents préparatoires
20/03/09	Résolutions soumises à l'Assemblée Générale des Actionnaires de Rhodia

LISTE DES PUBLICATIONS AU BALO

Les informations ci-dessous ont été publiées sur le site Internet de la Société (www.rhodia.com), sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

29/02/2008	Publication périodique – Chiffre d'affaires et situations trimestrielles
26/03/2008	Convocations – Assemblée d'actionnaires
02/04/2008	Publication périodique – Comptes annuels
18/04/2008	Convocations – Assemblée d'actionnaires
07/05/2008	Convocations – Assemblée d'actionnaires
14/05/2008	Publication périodique – Chiffre d'affaires et situations trimestrielles
16/06/2008	Émissions et cotations – Bons, obligations et autres titres
18/06/2008	Publications périodiques – Comptes annuels
04/08/2008	Publication périodique – Chiffre d'affaires et situations trimestrielles
20/03/2009	Convocations - Assemblée d'actionnaires



Informations sur les participations

Il est renvoyé au chapitre 7.2 ci-dessus ainsi qu'à la Note 37 (Liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2008), figurant au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.



Liste des rapports

Rapport	Chapitre
Rapports internes à la Société	
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société	16.5.1
Rapport spécial du Conseil d'administration sur les attributions d'actions de performance de l'exercice 2008	17.2.3
Rapport spécial sur les opérations d'achat de ses propres actions par la Société au titre de l'exercice 2008 (article L.225-209, alinéa 2 du Code de commerce)	21.1.3
Rapports externes à la Société	
Rapport de l'un des Commissaires aux comptes sur les indicateurs Environnement Sécurité en 2008	5.4
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Rhodia S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	16.5.2
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008	19
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008	20.3.1.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008	20.3.2.1



Table de réconciliation (vers les rapports financier et de gestion)

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel (Article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers) et du rapport de gestion social et consolidé de Rhodia (Article L. 225-100 et suivants du Code de commerce) intégrés dans le présent document de référence, la table de réconciliation suivante permet d'identifier les chapitres les constituant.

Les éléments composant le rapport financier annuel de Rhodia figurent aux points 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ci-dessous.

Les éléments composant le rapport de gestion social et consolidé de Rhodia figurent aux points 1 à 3 ci-dessous.

Information	Référence
1 Rapport de gestion social du Conseil d'administration	Chapitre 20.3.5 du présent document
1.1 Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et, le cas échéant, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	Chapitres 6 et 9 du présent document
1.2 Résultats de l'activité pour la Société, ses filiales et les sociétés contrôlées par branche d'activité	Chapitres 9 et 20.3 du présent document
1.3 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	Chapitre 20.9 du présent document
1.4 Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir	Chapitres 6, 9 et 12 du présent document
1.5 Activités en matière de Recherche et Développement	Chapitre 11 du présent document
1.6 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	Chapitre 12 du présent document
1.7 Indicateurs clés de performance de nature financière	Chapitre 3 du présent document
1.8 Indicateurs clés en matière d'environnement et de personnel	Chapitres 4, 5.3 et 17 du présent document
1.9 Description des principaux risques et incertitudes	Chapitre 4 du présent document
1.10 Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers	Chapitres 4 et 10 du présent document
1.11 État de la participation des salariés au capital social	Chapitre 18.1 du présent document
1.12 Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	Chapitres 15 et 17.2 du présent document
1.13 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social, gouvernement d'entreprise	Chapitre 14 du présent document
1.14 Conséquences sociales et environnementales	Chapitres 4.1.2, 4.2.2 et 5.3 du présent document
1.15 Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, la capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait d'installations classées, et moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation de victimes en cas d'accident technologique engageant la responsabilité de la Société	Chapitres 4 et 5.3 du présent document
1.16 Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	Chapitre 20.7 du présent document
1.17 Informations sur les programmes de rachat d'actions	Chapitre 21.1.3 du présent document
1.18 Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	Chapitre 14.2.2 du présent document
1.19 Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	Chapitre 17.2.2 du présent document
1.20 Prises de participation dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française et représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital ou des droits de vote de ces sociétés et prise de contrôle dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République	Chapitre 25 du présent document
1.21 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'Offre Publique d'Achat (par application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce)	Chapitre 18.4 du présent document

Information		Référence
2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital	Chapitre 21.1.4 du présent document
3	Rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration	Chapitre 9 du présent document
3.1	Analyse de l'évolution des affaires	Chapitres 6 et 9 du présent document
3.2	Situation de l'ensemble constitué par les sociétés consolidées	Chapitres 6 et 9 du présent document
3.3	Évolution prévisible	Chapitres 6, 12 et 13 du présent document
3.4	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	Chapitre 20.9 du présent document
3.5	Activités en matière de Recherche et Développement	Chapitre 11 du présent document
3.6	Description des principaux risques et incertitudes	Chapitre 4 du présent document
3.7	Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers	Chapitre 4 du présent document
3.8	Information sur l'actionnariat de la Société	Chapitre 18.1
3.9	Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	Chapitre 20.3.4
4	Comptes annuels	Chapitre 20.3 du présent document
5	Comptes consolidés	Chapitre 20.3 du présent document
6	Attestation du Responsable du document de référence (contenant le rapport financier annuel)	Chapitre 1.2 du présent document
7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Chapitre 20.3 du présent document
8	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Chapitre 20.3 du présent document



Table des matières

PERSONNES RESPONSABLES	3
1.1 Responsable du document de référence 2008	3
1.2 Attestation du responsable du document de référence 2008 (contenant le rapport financier annuel)	4
CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	5
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	5
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	6
2.3 Évolutions anticipées	6
INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	7
FACTEURS DE RISQUES	9
4.1 Risques de l'émetteur	9
4.1.1 Risques relatifs aux marchés et aux activités de Rhodia	9
4.1.1.1 Risque lié à l'existence de cycles de marché	9
4.1.1.2 Risque concurrence	10
4.1.1.3 Risque clients et fournisseurs	10
4.1.1.4 Risque matières premières et énergie	11
4.1.1.5 Risque lié aux <i>Certified Emission Reductions</i> (CER)	11
4.1.1.6 Risque pays	12
4.1.2 Risques industriels et environnementaux	12
4.1.2.1 Risques induits par la réglementation actuelle ou future	12
4.1.2.2 Risques industriels	13
4.1.2.3 Risques liés à la découverte de pollutions historiques	13
4.1.2.4 Risques environnementaux et passifs éventuels	13
4.1.2.5 Risques produits et risque lié à la mise en œuvre du règlement européen Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (« REACH »)	14
4.1.2.6 Risques liés aux maladies professionnelles	14
4.1.3 Risques financiers	14
4.1.3.1 Ressources financières de Rhodia	14
4.1.3.2 Restrictions imposées au titre des lignes de crédit et des autres emprunts contractés par Rhodia	15
4.1.3.3 Notation de la dette	15
4.1.3.4 Charges de retraites	15
4.1.4 Risques relatifs aux marchés financiers	16
4.1.5 Risques juridiques et contractuels	16
4.1.5.1 Procédures judiciaires et d'arbitrage	16
4.1.5.2 Respect de la réglementation liée à la libre concurrence	16
4.1.5.3 Risque brevets	16
4.1.5.4 Risque sociétés communes	17
4.1.5.5 Risque de défaillance du système de contrôle interne	17

4.2	Gestion des risques	17
4.2.1	Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	17
4.2.1.1	<i>Management Book</i>	18
4.2.1.2	Politique de comportement	18
4.2.1.3	Droit d'interpellation	19
4.2.1.4	La gestion de crise	19
4.2.1.5	Gestion des fraudes	19
4.2.2	Gestion des risques industriels et environnementaux	19
4.2.2.1	Système de gestion	19
4.2.2.2	Coopération avec les pouvoirs publics et la communauté	20
4.2.2.3	Politique interne de maîtrise des risques professionnels	20
4.2.2.4	Dépenses d'investissement et constitution de provisions sur la base des données disponibles	20
4.3	Couverture de risques et assurances	21
4.3.1	Exposition à des risques d'exploitation contre lesquels les assurances prises peuvent ne pas être adéquates	21
4.3.2	Politique de couverture des risques industriels	21
4.3.3	Principaux programmes d'assurance mondiaux	21
INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ		23
5.1	Histoire et évolution de la Société	23
5.1.1	Dénomination de la Société	23
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	23
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	23
5.1.4	Siège social – Réglementation – Forme juridique	24
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de la Société	24
5.2	Investissements	25
5.2.1	Principaux investissements de la Société durant les périodes couvertes par les informations financières historiques	25
5.2.2	Investissements en cours	25
5.2.3	Investissements futurs	25
5.3	Engagements externes et politique de Développement Durable	26
5.3.1	Développement Durable	26
5.3.1.1	Des engagements externes traduisant l'ambition de Rhodia	26
5.3.1.2	Principaux accords	27
5.3.1.3	Un engagement mondial de responsabilité sociale et environnementale	27
5.3.1.4	Une politique hygiène, sécurité et environnement	28
5.3.2	Les engagements de Rhodia à l'égard de l'environnement	28
5.3.2.1	Promouvoir la gestion environnementale	28
5.3.2.2	Préserver les ressources naturelles	28
5.3.2.3	Réduire les impacts des activités de Rhodia sur l'air et l'eau	29
5.3.2.4	Des actions pour réduire l'impact des pollutions de sols	30
5.3.2.5	Résultats environnementaux	30
5.3.2.6	Investissements en matière d'environnement et dépenses de réhabilitation en 2008	31
5.3.2.7	Les engagements de Rhodia pour une gestion responsable des produits	31
5.3.3	Les responsabilités de Rhodia à l'égard des communautés locales	32
5.3.3.1	Maîtriser les risques industriels	32
5.3.3.2	Renforcer les échanges et le dialogue avec les parties prenantes locales	34
5.4	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes sur le calcul des indicateurs environnement et sécurité présentés dans le document de référence 2008 du Groupe Rhodia	35

APERÇU DES ACTIVITÉS – INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR NOS PRODUITS ET NOS MARCHÉS	37
6.1 Polyamide	37
6.2 Novecare	39
6.3 Silcea	41
6.4 Energy Services	44
6.5 Acetow	45
6.6 Éco Services	46
 ORGANIGRAMME	 48
7.1 Le Groupe	48
7.1.1 Organigramme fonctionnel en 2008	48
7.1.2 Fonctionnement du Groupe	49
7.1.2.1 Le Comité de Direction Générale	49
7.1.2.2 Entreprises de Rhodia	49
7.1.2.3 Les fonctions supports	49
7.1.2.4 Les zones	49
7.1.3 Relations société mère – filiales	49
7.2 Les filiales et participations de la Société	51
 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	 52
8.1 Immobilisation corporelle importante ou planifiée	52
8.2 Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par Rhodia de ces immobilisations	53
 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	 54
9.1 Convention dans l'analyse de gestion	54
9.2 Aspects comptables	55
9.3 Résultats opérationnels du Groupe pour l'exercice 2007 et l'exercice 2008	55
9.3.1 Chiffre d'affaires	55
9.3.2 Charges opérationnelles	56
9.3.3 Résultat opérationnel	56
9.3.4 Analyse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel	57
9.3.5 Autres éléments du compte de résultat	62
 TRÉSORERIE ET CAPITAUX	 63
10.1 Informations sur les capitaux propres du Groupe	63
10.1.1 Fonds de roulement d'exploitation	63
10.1.2 Dette nette consolidée	63
10.1.3 Retraites et avantages assimilés	64
10.1.4 Provisions	64
10.1.5 Autres passifs non courants	64
10.1.6 Capitaux propres	64

10.2	Source et montant des flux de trésorerie consolidés du Groupe et description de ces flux	65
10.2.1	Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	65
10.2.2	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	65
10.2.3	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	65
10.3	Financement et ressources de liquidités	66
10.3.1	Financement de Rhodia	66
10.3.1.1	Ligne de crédit syndiquée	66
10.3.1.2	Emprunt High Yield et OCEANE	66
10.3.1.3	Programmes de cession de créances	66
10.3.1.4	Financements non confirmés de Rhodia et de ses filiales	66
10.3.2	Engagements hors bilan et obligations contractuelles	66
10.3.3	Ressources de liquidités	67
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société	67
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer certains engagements	67
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT		68
11.1	Une vision stratégique ambitieuse et porteuse de croissance	69
	Environnement et changement climatique	69
	Ressources naturelles et énergie	69
	Compétitivité des procédés	69
11.2	Des innovations produits et procédés pour développer les plateformes de croissance de Rhodia	69
	Polyamide	69
	Novicare	70
	Silcea	70
11.3	Poursuite de la mondialisation de la R&D de Rhodia	71
11.4	Au cœur de la communauté scientifique internationale	71
INFORMATIONS SUR LES TENDANCES		72
PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES		73
ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		74
14.1	Informations et renseignements sur les organes d'administration et de Direction	74
14.1.1	Le Conseil d'administration	74
14.1.1.1	Composition et évolution du Conseil d'administration depuis le début de l'exercice 2008	74
14.1.1.2	Informations et renseignements sur les administrateurs	75
14.1.1.3	Mode de direction	78
14.1.1.4	Durée du mandat d'administrateur	78
14.1.1.5	Expertises et expériences en matière de gestion des membres du Conseil d'administration	78
14.1.1.6	Sanctions applicables aux administrateurs et aux dirigeants	80
14.1.2	La Direction Générale	80
14.1.2.1	Le Comité de Direction Générale	80
14.1.2.2	Limitations des pouvoirs du Président-Directeur Général	80

14.2	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de Direction	81
14.2.1	Indépendance des organes d'administration	81
14.2.2	Opérations sur titres des dirigeants de Rhodia	82
14.3	Organisation et fonctionnement des organes d'administration	83
14.3.1	Règlement Intérieur du Conseil d'administration	83
14.3.2	Attributions et principaux travaux du Conseil d'administration	84
14.3.2.1	Attributions	84
14.3.2.2	Principaux travaux du Conseil d'administration durant l'exercice 2008	84
14.4	Les Comités d'études du Conseil d'administration	84
14.4.1	Le Comité d'audit	85
14.4.1.1	Composition et modalités de fonctionnement	85
14.4.1.2	Attributions	85
14.4.1.3	Activités du comité sur l'exercice 2008	85
14.4.2	Le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance	86
14.4.2.1	Composition et modalités de fonctionnement	86
14.4.2.2	Attributions	86
14.4.2.3	Activités du comité sur l'exercice 2008	86
14.4.3	Le Comité stratégique	86
14.4.3.1	Composition et modalités de fonctionnement	86
14.4.3.2	Attributions	87
14.4.3.3	Activités du comité sur l'exercice 2008	87
14.5	Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités d'études	87
14.6	Participation aux réunions du Conseil d'administration et de ses Comités d'études	88
	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	89
15.1	Montant des rémunérations et avantages versés	89
15.1.1	Rémunérations des membres du Comité de Direction Générale	89
	Politique générale de rémunération des membres du Comité de Direction Générale	89
	Rémunérations fixes et variables	89
	Avantages en nature	90
	Engagements de retraite	90
	Engagements liés à la cessation de fonctions	90
15.1.2	Rémunérations des mandataires sociaux	90
15.1.2.1	Politique générale de rémunération des mandataires sociaux	90
15.1.2.2	Rémunération et avantages	91
15.1.2.3	Engagements de retraite concernant les mandataires sociaux	93
15.1.2.4	Engagements au bénéfice des mandataires sociaux au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social	93
15.1.2.5	Synthèse des engagements de la Société au bénéfice du Président-Directeur Général	94
15.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	95
	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	96
16.1	Mandat des administrateurs et des dirigeants	96
16.2	Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme	96
16.3	Les Comités du Conseil d'administration	96
16.4	Respect des pratiques de gouvernement d'entreprise	96

16.5	Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne	97
16.5.1	Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce	97
16.5.1.1	Code de gouvernement d'entreprise	97
16.5.1.2	Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	97
16.5.1.3	Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général	97
16.5.1.4	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale	97
16.5.1.5	Activités de contrôle interne	97
16.5.2	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Rhodia S.A.	102
SALARIÉS		103
17.1	Les responsabilités de Rhodia à l'égard de ses collaborateurs	103
17.1.1	Évolution des effectifs et de l'emploi : les grandes tendances	103
	Bilan créations/suppressions d'emploi (hors effet de périmètre)	103
	Diversité	104
17.1.2	Veiller à la santé et à la sécurité des personnes	104
	Résultats Sécurité	105
17.1.3	Investissements hygiène, santé et sécurité en 2008	106
17.1.4	Développer un dialogue social riche et équilibré	106
17.1.5	Développer les compétences et favoriser la mobilité des collaborateurs	106
17.1.5.1	Optimiser la formation	106
17.1.5.2	Favoriser la mobilité des collaborateurs	107
17.2	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution d'actions de performance	107
17.2.1	Politique d'attribution	107
17.2.2	Options de souscription ou d'achat d'actions	108
	Informations sur les options de souscription d'actions relatives à l'exercice 2008	108
	Synthèse et caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en cours	108
17.2.3	Attributions d'actions de performance	108
	Rapport sur les attributions d'actions de performance de l'exercice 2008	108
	Informations sur les autres plans d'attributions d'actions de performance en cours	110
	Informations au titre de l'exercice 2009	111
	Synthèse et caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions en cours au 31 décembre 2008	111
17.3	Actionnariat salariés	112
17.3.1	Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG)	112
17.3.2	La participation des actionnaires salariés dans le capital de Rhodia	112
17.3.3	Administrateurs représentant les salariés actionnaires	112
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		113
18.1	Répartition du capital et des droits de vote	113
18.2	Droits de vote différents	114
18.3	Informations sur le contrôle du capital social de la Société	114
18.4	Changement de contrôle	115

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	116
INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS	118
20.1 Informations financières historiques	119
20.2 Informations financières <i>pro forma</i>	119
20.3 États financiers consolidés	119
20.3.1 États financiers consolidés au 31 décembre 2008	119
20.3.1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008	119
20.3.1.2 Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008	121
20.3.1.3 Notes annexes aux états financiers consolidés	125
Note 1 Le Groupe et son activité	125
Note 2 Principales méthodes comptables	125
Notes relatives au compte de résultat consolidé	135
Note 3 Information sectorielle	135
Note 4 Charges de personnel	139
Note 5 Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur actifs non financiers	140
Note 6 Coûts de restructuration	142
Note 7 Autres charges et produits opérationnels	142
Note 8 Résultat financier	143
Note 9 Impôt	144
Note 10 Actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées	144
Note 11 Résultat par action	146
Notes relatives au bilan consolidé	147
Note 12 Immobilisations corporelles	147
Note 13 Goodwill	148
Note 14 Autres immobilisations incorporelles	149
Note 15 Participations dans les entreprises associées	150
Note 16 Participations dans les coentreprises	150
Note 17 Actifs financiers non courants	151
Note 18 Impôts différés actifs et passifs	151
Note 19 Stocks	153
Note 20 Clients et autres débiteurs	153
Note 21 Autres actifs financiers courants	153
Note 22 Trésorerie et équivalents de trésorerie	154
Note 23 Capitaux propres	155
Note 24 Emprunts et dettes financières	156
Note 25 Juste valeur des instruments financiers et catégories comptables	160
Note 26 Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés	161
Note 27 Retraite et avantages assimilés	170
Note 28 Provisions	175
Note 29 Fournisseurs et autres créditeurs	178
Note 30 Contrats de location	179
Note 31 Engagements hors bilan et obligations contractuelles	180
Note 32 Litiges	180
Note 33 Transactions avec les parties liées	182
Note 34 Paiements en actions et assimilés	184
Note 35 Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2007 et 2008	188
Note 36 Événements postérieurs à la clôture	188
Note 37 Liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2008	188
20.3.2 États financiers de la Société au 31 décembre 2008	191
20.3.2.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008	191

20.3.2.3	Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2008	194	
	Note 1	Activité et faits marquants de l'exercice	194
	Note 2	Règles et méthodes comptables	194
	Note 3	Immobilisations incorporelles et corporelles	196
	Note 4	Titres de participation	197
	Note 5	Créances rattachées à des participations	197
	Note 6	Autres créances	197
	Note 7	Avances de trésorerie aux filiales	197
	Note 8	Valeurs mobilières de placement	197
	Note 9	Charges à répartir	197
	Note 10	Capitaux propres	198
	Note 11	Provisions	199
	Note 12	Dettes financières	199
	Note 13	Autres dettes	201
	Note 14	Résultat financier	202
	Note 15	Résultat d'exploitation	203
	Note 16	Résultat exceptionnel	203
	Note 17	Situation fiscale	203
	Note 18	Engagements hors bilan et opérations sur instruments financiers dérivés	204
	Note 19	Litiges et procédures en cours	205
	Note 20	Rémunérations des membres des organes de direction et d'administration	208
	Note 21	Effectif moyen salarié	208
	Note 22	Paiements en actions et assimilés	208
	Note 23	Événements postérieurs à la clôture	212
	Note 24	Filiales et participations	213
20.3.3	Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille	214	
20.3.3.1	Titres de participation	214	
20.3.3.2	Valeurs mobilières de placement	214	
20.3.4.	Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la Société au cours des cinq derniers exercices	215	
20.3.5	Situation financière et résultat de la Société	216	
20.3.5.1	Situation financière et comptes annuels	216	
20.3.5.2	Principales évolutions bilancielle	216	
20.3.5.3	Formation du résultat	218	
20.3.5.4	Flux de trésorerie	218	
20.3.6	Affectation du résultat pour l'exercice 2008	219	
20.4	Vérifications des informations historiques annuelles	220	
20.4.1	Rapport des Commissaires aux comptes	220	
20.4.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	220	
20.5	Date des dernières informations financières	220	
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	220	
20.7	Politique de distribution des dividendes	221	
20.8	Procédures contentieuses	221	
20.9	Changement significatif et tendance	221	
	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	222	
21.1	Capital social	222	
21.1.1	Capital social au 31 décembre 2008 – Regroupement d'actions	222	
21.1.2	Titres non représentatifs du capital social	223	
21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	223	

	Rapport spécial sur les opérations d'achat de ses propres actions par la Société au titre de l'exercice 2008 (article L. 225-209, AL. 2 du Code de commerce)	223
21.1.4	État des autorisations et des utilisations	224
21.1.5	Actions, valeurs mobilières donnant accès au capital, options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions	225
21.1.5.1	Rappel des autorisations existantes	225
21.1.5.2	Opération effectuée sur l'exercice 2008	226
21.1.5.3	Valeurs mobilières donnant accès au capital de Rhodia	226
21.1.6	Options sur le capital social	226
21.1.7	Historique du capital social	227
21.1.8	Marché des instruments financiers de la Société	227
	Fiche signalétique de l'action Rhodia S.A.	228
	Fiche signalétique de l'ADR de Rhodia S.A.	228
21.2	Acte constitutif et statuts	229
21.2.1	Objet social	229
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d'administration et de Direction	229
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (article 9 des statuts)	229
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	230
21.2.5	Assemblées d'actionnaires (article 18 des statuts)	230
21.2.6	Changement de contrôle	231
21.2.7	Franchissements de seuils	231
21.2.8	Modification du capital social	231
21.2.9	Comptes sociaux et consolidés (article 19 des statuts)	231
21.2.9.1	Comptes sociaux	231
21.2.9.2	Comptes consolidés	232
21.3	Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2007 et 2008	232
	CONTRATS IMPORTANTS	233
	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS	234
	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	235
24.1	Documents accessibles sur le site Internet de la Société	235
24.2	Document annuel établi en application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	235
	Liste des communiqués de presse	236
	Liste des publications au BALO	237
	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	238
	LISTE DES RAPPORTS	238
	TABLE DE RÉCONCILIATION (VERS LES RAPPORTS FINANCIER ET DE GESTION)	239
	TABLE DES MATIÈRES	241

DIRECTION DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE
Cœur Défense - 110, esplanade Charles de Gaulle
F-92931 Paris La Défense Cedex
Tél. : + 33(0) 1 53 56 64 64



www.rhodia.com

